



Pôle Aménagement
Direction de la protection et la valorisation du cadre de vie
Mission de prévention des risques majeurs

STRATEGIE LOCALE
DE GESTION DU RISQUE INONDATION
DU TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION
D'AJACCIO

La démarche d'élaboration
de la stratégie locale, sa gouvernance
et son plan d'action

ANNEXES

Arrêté préfectoral d'approbation n°2A-2017-12-15-010 du 15 décembre 2017

ANNEXES

Arrêtés préfectoraux et délibérations (Comité de bassin de Corse, ville d'Ajaccio et CAPA)

Arrêté préfectoral n°2013035-0003 du 4 février 2013.
Arrêté préfectoral n°2015048-0003 du 17 février 2015.
Arrêté préfectoral n°2015089-0001 du 30 mars 2015.
Arrêté préfectoral n°16-1868 du 3 octobre 2016.
Arrêté préfectoral n°R20-2017-01-18-001 du 18 janvier 2017.
Arrêté préfectoral n°2A-2017-12-15-010 du 15 décembre 2017.

Délibération ville d'Ajaccio n°2015/85 du 23 mars 2015 - Avis sur le plan de gestion du risque inondation de Corse

Délibération CAPA n°2015/25 du 19 mars 2015 - Avis sur le plan de gestion du risque inondation de Corse

Délibération CAPA n°2016/207 du 28 septembre 2016 – Avis sur le positionnement de la CAPA en qualité de la structure porteuse de la SLGRI.

Délibération du Comité de Bassin de Corse n°2017-7 du 11 octobre 2017 - Avis sur le projet de stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI d'Ajaccio

Délibération CAPA n°2017/180 du 19 octobre 2017 - Avis sur le projet de stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI d'Ajaccio

Délibération ville d'Ajaccio n°2017/165 du 6 novembre 2017 - Avis sur le projet de stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI d'Ajaccio

Comptes rendus du COPIL – comité de pilotage de la SLGRI du TRI d'Ajaccio

Notes de transmission du COTEC au COPIL

Réunion du COPIL 1 – 21 novembre 2016 : Présentations de la DREAL, de la CAPA et de la ville d'Ajaccio – compte-rendu de réunion

Transmission 1 du COTEC au COPIL du 23 novembre 2016

Transmission 2 du COTEC au COPIL du 4 avril 2016

Réunion du COPIL 2 – 9 mai 2017 : Présentations de la DREAL, de la CAPA et de la ville d'Ajaccio – compte-rendu de réunion

Transmission 3 du COTEC au COPIL du 28 septembre 2017

Réunion 3 du COPIL – 9 octobre 2017 : Présentations de Météo-France, de la CAPA et de la ville d'Ajaccio – compte-rendu de réunion

Liste des ouvrages et guides du CEPRI – centre européen de prévention et de gestion du risque inondation, qui ont été utilisés dans le cadre de la SLGRI du TRI d'Ajaccio

Approche de vulnérabilité des bâtiments des communes rurales de la CAPA

Avenant au PAPI pour la période 2017 – 2020

Fiches descriptives des projets PROTERINA-3Evolution et ADAPT

Arrêtés préfectoraux et délibérations (Comité de bassin de Corse, ville d'Ajaccio et CAPA)

Arrêté préfectoral n°2013035-0003 du 4 février 2013.

Arrêté préfectoral n°2015048-0003 du 17 février 2015.

Arrêté préfectoral n°2015089-0001 du 30 mars 2015.

Arrêté préfectoral n°16-1868 du 3 octobre 2016.

Arrêté préfectoral n°R20-2017-01-18-001 du 18 janvier 2017.

Arrêté préfectoral n°2A-2017-12-15-010 du 15 décembre 2017.

Délibération ville d'Ajaccio n°2015/85 du 23 mars 2015 - Avis sur le plan de gestion du risque inondation de Corse

Délibération CAPA n°2015/25 du 19 mars 2015 - Avis sur le plan de gestion du risque inondation de Corse

Délibération CAPA n°2016/207 du 28 septembre 2016 – Avis sur le positionnement de la CAPA en qualité de la structure porteuse de la SLGRI.

Délibération du Comité de Bassin de Corse n°2017-7 du 11 octobre 2017 - Avis sur le projet de stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI d'Ajaccio

Délibération CAPA n°2017/180 du 19 octobre 2017 - Avis sur le projet de stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI d'Ajaccio

Délibération ville d'Ajaccio n°2017/165 du 6 novembre 2017 - Avis sur le projet de stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI d'Ajaccio



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE CORSE

**Arrêté n° 2013035-0003 en date du 4 février 2013
arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin de
Corse**

**LE PREFET CORSE, PREFET DE LA CORSE DU SUD,
PREFET COORDONNATEUR DE BASSIN DE CORSE,**

- Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation,
- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.566-4, L.566-5, L.566-11, R.566-4, R.566-5, R.566-18 (pour les bassins transfrontaliers), relatifs à l'identification des territoires dans lesquels il existe un risque important d'inondation, et l'article R.213-16 relatif au délégué de bassin,
- Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 relatif aux critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation, pris en application de l'article L.566-4 du code de l'environnement,
- Vu l'arrêté ministériel du 06 novembre 2012 relatif aux territoires dans lesquels il existe un risque important d'inondation ayant des conséquences de portée nationale, voire européenne, pris en application des articles L.566-5.I. du code de l'environnement,
- Vu l'avis du Préfet de Corse du 5 septembre 2012 et du Préfet de Haute-Corse du 7 septembre 2012
- Vu l'avis de la Commission Administrative de Bassin du 10 septembre 2012,
- Vu l'avis du Comité de Bassin de Corse en date du 10 septembre 2012,
- Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse ;

ARRÊTE

Article 1 - L'annexe au présent arrêté fixe la liste des territoires dans lesquels il existe un risque important d'inondation tels que définis à l'article L. 566-5.II du code de l'environnement.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Article 3 - Le secrétaire général pour les affaires de Corse, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet de Corse, préfet
coordonnateur de bassin

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a horizontal line and a smaller signature.

Patrick STRZODA

Annexe

Liste des territoires dans lesquels il existe un risque important d'inondation du bassin Corse tels que définis à l'article L. 566-5.II. du code de l'environnement :

Dénomination du territoire à risque important d'inondation	Territoire identifié au titre d'un risque important d'inondation ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Liste des communes concernées
TRI Ajaccio	non	- Ajaccio
TRI Grand Bastia	non	- Bastia - Ville-di-Pietabugno - Furiani
TRI Marana	non	- Borgo - Biguglia - Lucciana

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement de Corse
Service Risques Energie et Transports*

Arrêté n° 2015048-0003 du 17/02/15 portant arrêt des cartes de surfaces inondables et des risques d'inondation du bassin de Corse

Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud,

- Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation,
- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.566-6, L.566-11, R.566-6 à 9, relatifs aux cartes de surfaces inondables et cartes des risques d'inondation, et l'article R.213-16 relatif au délégué de bassin,
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2013 portant nomination de M. Christophe MIRMAND en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu l'arrêté n° 2013035-0003, du 04 février 2013 du préfet coordonnateur de bassin de Corse établissant la liste des Territoires à Risques Importants d'inondation sur le bassin de Corse,
- Vu l'avis du Comité Technique Inondation de Bassin consulté le 01 avril 2014,
- Vu l'avis du Comité de Bassin de Corse en date du 15 septembre 2014,

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse ;

ARRETE

Article 1 - Les cartes de surfaces inondables et des risques d'inondation, annexées au présent arrêté, sont arrêtées pour les Territoires à Risques Importants d'inondation (TRI) et les types d'inondation suivants :

TRI	Type d'inondation
AJACCIO	Débordements de cours d'eau Submersion marine Ruissellement
GRAND BASTIA	Débordements de cours d'eau Submersion marine Ruissellement
MARANA	Débordements de cours d'eau Submersion marine Ruissellement

Article 2 - Les cartes de surfaces inondables et des risques d'inondation sont consultables sur le site de la DREAL de Corse <http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/>. Elles sont tenues à la disposition du public à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse située 19, cours Napoléon, 20 000 AJACCIO.

Article 3 - Le secrétaire général pour les affaires de Corse, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse, les directeurs départementaux des Territoires et de la Mer de Corse du Sud et de Haute Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Fait à Ajaccio, le **17 FEV. 2015**

LE PREFET DE CORSE

Christophe MIRMAND



Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté n° 15085-0001 en date du **30 MARS 2015**

portant sur la liste des stratégies locales de gestion des risques d'inondation, leurs périmètres et leurs délais d'arrêt pour le bassin Corse

**LE PREFET DE CORSE, PREFET DE LA CORSE DU SUD,
PREFET COORDONNATEUR DE BASSIN DE CORSE**

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.566-7, L.566-8 et R.566-14, relatifs aux stratégies locales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2013 portant nomination de M. Christophe MIRMAND en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 novembre 2012 établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale, pris en application des articles L.566-5.I. du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté n°2013035-0003 du 4 février 2013 du préfet de la région Corse, préfet du département de la Corse du Sud, préfet coordonnateur du bassin de Corse, arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin de Corse ;

Vu les avis de la commission administrative du bassin de Corse rendus les 31 juillet 2014 et 11 septembre 2014 ;

Vu l'avis du préfet de département de Haute-Corse exprimé au cours de cette commission administrative de bassin ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse ;

ARRÊTE

Article 1 - Les stratégies locales de gestion des risques d'inondation à élaborer pour les Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) du bassin de Corse sont les suivantes :

- Stratégie locale du TRI d'Ajaccio ;
- Stratégie locale du TRI du Grand Bastia ;
- Stratégie locale du TRI de la Marana.

Article 2 - Le périmètre de ces stratégies locales comprend les communes suivantes :

Dénomination de la stratégie locale	Liste des communes concernées
Stratégie locale du TRI d'Ajaccio	Afa ; Alata ; Ajaccio ; Appietto ; Cuttoli-Corticchiato ; Peri ; Sarrola-Carcopino ; Tavaco ; Valle-di-Mezzana ; Villanova
Stratégie locale du TRI du Grand Bastia	Bastia ; Furiani ; San-Martino-di-Lota ; Santa-Maria-di-Lota ; Ville-di-Pietrabugno
Stratégie locale du TRI de la Marana	Bigorno ; Biguglia ; Borgo ; Campile ; Campitello ; Crocicchia ; Lento ; Lucciana ; Monte ; Olmo ; Ortiporio ; Penta-Acquatella ; Prunelli-di-Casacconi ; Scolca ; Vescovato ; Vignale ; Volpajola

Article 3 - Les principaux objectifs de ces stratégies locales à élaborer pour les Territoires à Risque Important d'inondation du bassin de Corse tels que définis à l'article L. 566-8 du code de l'environnement sont :

Dénomination de la stratégie locale	Objectifs principaux de la stratégie
Stratégie locale du TRI d'Ajaccio	<ul style="list-style-type: none">- Intégrer la problématique des risques inondations dans l'aménagement afin de ne pas créer d'enjeux nouveaux dans les zones exposées- Développer la connaissance des phénomènes et des aléas submersion marine et érosion littorale- Favoriser la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens dans ces zones- Développer les actions en matière d'information préventive

<p>Stratégie locale du TRI du Grand Bastia</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la problématique des risques inondations dans l'aménagement urbain : approbation des Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de Bastia et Ville-di-Pietrabugno, révision du PPRI de Furiani - Améliorer la connaissance des risques liés au littoral : submersion marine, érosion de littoral - Favoriser la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens des zones exposées, via notamment l'élaboration d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)
<p>Stratégie locale du TRI de la Marana</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la problématique des risques inondations dans l'aménagement urbain : révision des PPRI dont les aléas et les enjeux ont évolués - Améliorer la connaissance des risques liés au littoral : submersion marine, érosion de littoral - Favoriser la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens des zones exposées : élaboration d'un PAPI et amélioration de la prévision des inondations en créant un système d'alerte en cas de crue du Golo

Article 4 - Les stratégies locales du bassin Corse seront approuvées par arrêté des préfets de département concernés le 31 décembre 2016 au plus tard.

Article 5 - Le secrétaire général pour les affaires de Corse, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse, les directeurs départementaux des territoires et de la mer de la Corse-du-Sud et de Haute-Corse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Corse.

Fait à Ajaccio, le **30 MARS 2015**

Le préfet de Corse, préfet coordonnateur de bassin

Christophe MIRMAND



PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Service Risques Eau Forêt

Affaire suivie par : Unité Risques

Arrêté n° **16-1868** du **3 OCT. 2016** portant sur la liste des parties prenantes de la stratégie locale du territoire à risque important d'Ajaccio, élargie à l'ensemble des communes de la communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA).

*Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,*

- Vu la directive 2007/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;
- Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.566-7, L.566-8, R.566-14 et R.566-15, relatifs aux stratégies locales ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 8 juillet 2015 nommant M. Jean-Philippe LEGUEULT, secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud ;
- Vu le décret du Président de la République du 21 avril 2016 nommant M. Bernard SCHMELTZ, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 17 mai 2016 portant délégation de signature à M. Jean-Philippe LEGUEULT, secrétaire général de la préfecture de la Corse du Sud ;
- Vu l'arrêté ministériel du 6 novembre 2012 établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale, pris en application des articles L.566-5-1 du code de l'environnement ;
- Vu l'arrêté n°2013035-0003 du 4 février 2013 du préfet de la région Corse, préfet du département de la Corse du Sud, préfet coordonnateur du bassin de Corse, arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation (TRI) du bassin de Corse ;
- Vu l'arrêté n° 2015 089 0001 en date du 30 mars 2015 du préfet de la région Corse, préfet du département de la Corse du Sud, préfet coordonnateur du bassin de Corse, portant sur la liste des stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI), leurs périmètres et leurs délais d'arrêt pour le bassin de Corse ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) en date du 28 septembre 2016 désignant cet EPCI comme structure porteuse de la SLGRI du TRI d'Ajaccio dont le périmètre est étendu à l'ensemble des communes de la CAPA ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer,

ARRETE

Article 1er - L'annexe I du présent arrêté fixe la liste des parties prenantes concernées par la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) du territoire à risque important d'inondation d'Ajaccio, étendue à l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération du pays ajaccien.

Article 2 - La direction départementale des territoires et de la mer de la Corse du sud est chargée pour l'État de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation désignée à l'article 1er du présent arrêté.

Article 3 - Structure porteuse de la SLGRI :

La structure porteuse de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation à élaborer sur les territoires définis à l'article 1er ci-avant, est la communauté d'agglomération du pays ajaccien.

Article 4 - Modalités de gouvernance de la SLGRI :

- Un comité de pilotage (COFIL) de la SLGRI est constitué. Il réunit l'ensemble des parties prenantes désignées à l'annexe I du présent arrêté et valide chacune des étapes relatives à l'élaboration de ladite stratégie.

- Un comité technique (COTEC) réunit les équipes techniques de la CAPA, des services de l'État, de la collectivité territoriale de Corse et des acteurs socio-professionnels concernés. Il a pour mission de piloter la rédaction de la SLGRI et de préparer les réunions du COFIL.

- Des groupes de travail spécifiques, élargis à d'autres acteurs locaux, seront constitués, pour réfléchir sur des thématiques transversales telles que : connaissance et prévention, protection et équipements (infrastructures, activités économiques, réseaux. Etc.), information et culture du risque, gouvernance multi-acteurs, résilience.

- Des réunions bilatérales seront également conduites.

Article 5 - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer de la Corse du sud et le président de la communauté d'agglomération du pays ajaccien, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud.

Fait à Ajaccio, le

Le préfet, Pour le préfet,
Le secrétaire général,


Jean-Philippe LEGUEULT

Voies et délais de recours - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

ANNEXE I

Liste des parties prenantes

- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA)
- Communes membres de la CAPA : Afa, Ajaccio, Alata, Appietto, Cuttoli-Corticchiato, Sarrola-Carcopino, Tavaco, Valle di Mezzana et Villanova,
- Collectivité Territoriale de Corse ,
- Conseil départemental de la Corse du sud,
- Commission Locale de l'Eau du SAGE Prunelli Gravona et contrat de Baie Golfe d' Ajaccio Golfe de Lava,
- Communauté de Communes de la Vallée du Prunelli,
- Communauté de Communes de la Haute Vallée de la Gravona,
- Préfecture / SIDPC,
- Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 2A),
- Direction départementale des territoires et de la mer de Corse-du-Sud,
- Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Corse,
- Chambre de Commerce et d'Industrie d' Ajaccio et de la Corse du Sud (aéroports et ports),
- Chambre d'Agriculture de la Corse du sud,
- Chambre des métiers,
- Conservatoire du littoral,
- Météo France,
- Agence de l'eau et ONEMA,
- EDF-PEI,
- GDF-ENGIE,
- Opérateurs de téléphonie Orange, SFR ...
- Association de protection de l'environnement (Le GARDE, U LEVANTE).



PREFET DE CORSE

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE CORSE
Service Risques, Energie et Transports
Division Prévention des Risques

Arrêté n° R20-2017-01-18-001 du 18 Janvier 2017

Modifiant l'arrêté n°2015089-0001 du 30 mars 2015

portant sur la liste des stratégies locales de gestion des risques d'inondation, leurs périmètres et leurs délais d'arrêt pour le bassin Corse

*Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud,
préfet coordonnateur du bassin de Corse
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,*

- Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;
- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.566-7, L.566-8 et R.566-14, relatifs aux stratégies locales ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 21 avril 2016 portant nomination de M. Bernard SCHMELTZ en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, préfet coordonnateur du bassin de Corse ;
- Vu l'arrêté n°2013035-0003 du 4 février 2013 du préfet de la région Corse, préfet du département de la Corse-du-Sud, préfet coordonnateur du bassin de Corse, arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin de Corse ;
- Vu l'arrêté n° 2015089-0001 du 30 mars 2015 portant sur la liste des stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI), leurs périmètres et leurs délais d'arrêt pour le bassin Corse ;
- Vu le courrier du président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) au préfet de Corse en date du 4 juillet 2016 ;
- Vu le courrier du préfet de Corse au président de la CAPA du 2 septembre 2016 en réponse au courrier du 4 juillet 2016 susvisé ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse,

ARRETE

Article 1^{er} – Le délai d'approbation de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du territoire à risque important d'inondation d'Ajaccio est reporté au 31 décembre 2017.

Article 2 – Le secrétaire général pour les affaires de la Corse, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse, le directeur départemental des territoires et de la mer de la Corse-du-Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Fait à Ajaccio, le

Le Préfet



Bernard SCHMELTZ

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Service Risques Eau Forêt

Affaire suivie par : Unité Risques

Arrêté n° ^{2A-2017-12-15-010} du 15/12/2017 arrêtant la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du territoire à risque important d'inondation d'Ajaccio, élargie à l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA).

*Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud,
préfet coordonnateur du bassin de Corse,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,*

- Vu la directive 2007/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;
- Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.566-7, L.566-8, R.566-14 et R.566-15, relatifs aux stratégies locales ;
- Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 relatif aux critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation, pris en application de l'article R. 566-4 du code de l'environnement ;
- Vu l'arrêté ministériel du 6 novembre 2012 établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale, pris en application des articles L.566-5.I. du code de l'environnement ;
- Vu l'arrêté interministériel du 7 octobre 2014 relatif à la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation ;
- Vu le décret du Président de la République du 8 juillet 2015 nommant M. Jean-Philippe LEGUEULT, secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud ;
- Vu le décret du Président de la République du 21 avril 2016 nommant M. Bernard SCHMELTZ, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, préfet coordonnateur du bassin de Corse.
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu l'arrêté n°2013035-0003 du 4 février 2013 du préfet de la région Corse, préfet du département de la Corse du Sud, préfet coordonnateur du bassin de Corse, arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation (TRI) du bassin de Corse ;
- Vu l'arrêté n°R20-2017-01-18-001 du 18 janvier 2017 modifiant l'arrêté n°2015089-0001 du 30 mars 2015 portant sur la liste des stratégies locales de gestion des risques d'inondation, leurs périmètres et leurs délais d'arrêt pour le bassin Corse ;

- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) en date du 28 septembre 2016 désignant cet EPCI comme structure porteuse de la SLGRI du TRI d'Ajaccio dont le périmètre est étendu à l'ensemble des communes de la CAPA ;
- Vu la délibération du Comité de Bassin de Corse n°2017-7 du 11 octobre 2017 - Avis favorable sur le projet de stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI d'Ajaccio
- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) n°2017/180 du 19 octobre 2017 - Avis favorable sur le projet de stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI d'Ajaccio
- Vu la délibération ville d'Ajaccio n°2017/165 du 6 novembre 2017 - Avis favorable sur le projet de stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI d'Ajaccio

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

- Article 1** - la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) du territoire à risque important d'inondation d'Ajaccio, étendue à l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération du pays ajaccien est approuvée.
- Article 2** - la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) du territoire à risque important d'inondation d'Ajaccio est consultable à l'adresse suivante CAPA - Immeuble Alban Bâtiment G - 18 rue Comte de Marbeuf - 20000 Ajaccio.
- Article 3** - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer de la Corse du sud et le président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud.

Fait à Ajaccio, le **1 5 DEC. 2017**

Le préfet,



Voies et délais de recours - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS AJACCIEU

DEPARTEMENT
DE LA CORSE-DU-SUD

Date de la convocation :
13 mars 2015

Date de la Séance :
19 mars 2015

Nombre de membres composant
l'Assemblée : 46

Nombre de membres
en exercice : 46

Nombre de membres
présents : 35

Quorum : 23

Secrétaire de séance :
Madame ZUCCARELLI MARIE

L'An Deux Mille Quinze, le jeudi 19 mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire du Pays Ajaccien, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, Site Alban 18 rue Comte de Marbeuf à Ajaccio sous la présidence de Monsieur FERRARA, Président.

ÉTAIENT PRESENTS

M. LACOMBE XAVIER, MME SANTONI-BRUNELLI MARIE-ANTOINETTE, MM. PASQUALAGGI JEAN-MARIE, CAU PIERRE-LOUIS, BIANCUCCI JEAN-BAPTISTE, VINCILEONI ANTOINE-MATTHIEU, MINICONI ANGE-PASCAL, HABANI YOANN, POGGIALE PIERRE-JEAN, FILONI FRANÇOIS ; VICE- PRESIDENTS.

M. ANTONIOTTI JEAN-NICOLAS, MME BIANCAMARIA MARIE-ANGE, MM. BILLARD JACQUES, CAPAI MARIO, MME CASTELLANI-POMPEANI TOUSSAINT, M. CIABRINI JEAN-MARC, MMES CIAVAGLINI JOËLLE, COLONNA D'ISTRIA JEANNE-ANDREE, COSTA-NIVAGGIOLI ANNIE, MM. DOMINICI FRANÇOIS, FAGGIANELLI CHARLES, MMES GIACOMETTI JOSEPHA, GIACOMONI MARIE-ANTOINETTE, GUERRINI SIMONE, GUIDICELLI MARIA, M. LUCIANI JEAN-LOUIS, MMES OTTAVY NICOLE, OTTAVY-SARROLA ROSE-MARIE, PINZUTI JEANINE, MM. PUGLIESI PIERRE, MME RUGGERI NATHALIE, M. SBRAGGIA STEPHANE, MME SOTTY MARIE-LAURENCE, M. VOGLIMACCI CHARLES-NOEL; CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES.

AVAIENT RESPECTIVEMENT DONNE POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM

M. FERRANDI E.	à	M. DOMINICI F.
MME DEFRANCHI M-J	à	Mme CASTELLANI-POMPEANI
M. MARCANGELI L.	à	M. FERRARA J-J
M. SARROLA A.	à	M. CAPAI M.
MME SENTENAC SARAH FLORE	à	M. BIANCUCCI
M. VANUCCI S.	à	MME ZUCCARELLI M.

ÉTAIENT ABSENTS

M. FAGGIANELLI FRANÇOIS ; VICE- PRESIDENT.

M. BONARDI JEAN-PAUL, MME CORTICCHIATO CAROLINE, M. LUCIANI PAUL-ANTOINE, MME ZUCCARELLI MARIE ; CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-242010056-20150319-2015-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2015

Publication : 01/04/2015

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Délibération n° 2015/25

AVIS DE LA CAPA SUR LE PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION 2015 (PGRI)

I - CONTEXTE ET CADRE REGLEMENTAIRE :

La Directive 2007/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation dite « Directive Inondation », a pour principal objectif d'établir un cadre pour l'évaluation et la gestion globale des risques d'inondation. Ce cadre vise à réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique associées aux différents types d'inondation. La transposition française prévoit une mise en œuvre à trois niveaux :

- **National** : Le Ministre en charge de l'Ecologie définit une Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI) qui offre un cadre partagé pour orienter la politique nationale de gestion des risques d'inondation. Les 3 objectifs de la stratégie nationale sont :
 - Augmenter la sécurité des populations,
 - Stabiliser sur le court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages,
 - Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

- **District hydrographique** : Le Bassin de Corse

- **Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI)** : « TRI Ajaccio », « TRI Grand Bastia » et « TRI Marana ».

Tous les 6 ans, au niveau de chaque district hydrographique, le Préfet Coordonnateur de Bassin :

- ✓ élabore une **Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI)**
- ✓ sélectionne des **Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI)** sur la base de l'EPRI et des critères nationaux définis dans le cadre de la SNGRI,
- ✓ élabore des **cartes des surfaces inondables et des risques d'inondation**,
- ✓ élabore un **Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)** sur le district. Il présente les objectifs de gestion fixés et les moyens d'y parvenir. La Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondations (SLGRI) se décline en Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI). La ville d'Ajaccio est depuis 2012 labellisée PAPI. Elle réalise d'importants travaux qui s'étaleront jusqu'en 2018 avec une participation de l'Etat à hauteur de 13M€. La convention entre les différents co-financeurs a été signée le 3/07/13 (Etat, Commune et CTC). Sur le TRI d'Ajaccio, la démarche PAPI a précédé l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI)

Le 15/09/14, le comité de bassin a donné un avis favorable au projet du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 et au projet du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2016-2021 issu de la directive européenne.

Le PGRI est opposable à l'administration et à ses décisions. Il n'est pas opposable aux tiers. Il a une portée directe sur les documents d'urbanisme et les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau.

En application des articles L. 122-1-13, L.123-1-10, L. 124-2, L. 141-1 du code de l'urbanisme et L.4433-7 du code général des collectivités territoriales, les SCOT, PLU, PADDUC, SAT Schéma d'Aménagement Territorial doivent être compatibles avec les objectifs du PGRI.

Il est précisé que le Comité Technique Inondation de Bassin (CTIB) a mené l'élaboration du PGRI, en y associant les acteurs de l'eau, dont la CAPA, en qualité de structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau (CLE) en charge du SAGE « Gravona, Prunelli, Golfes d'Ajaccio et de Lava ». Ce mode de gouvernance est à encourager pour un maximum de cohérence entre les parties prenantes en charge de la gestion des milieux aquatiques et des inondations.

Le CTIB devra constituer un lieu ressource pour les membres des CLE afin d'orienter la mise en œuvre d'actions de gestion du risque inondation dans le cadre des SAGE.

Par ailleurs, le planning de pilotage du PGRI devra être précisé.

Enfin, les modalités de suivi ne sont pas présentées dans le rapport, les principaux indicateurs d'évaluation du programme devront également être précisés.

II - Objectifs du TRI d'Ajaccio déclinés dans le PGRI :

Les objectifs du TRI d'Ajaccio sont ceux déclinés dans le PGRI. Ils visent :

- d'une part, à intégrer la problématique des risques d'inondation dans l'aménagement afin de ne pas créer d'enjeux nouveaux dans les zones exposées. Les deux PPRi approuvés (Gravona, Arbitrone San Rémédio Madunuccia) constituent des documents de référence utiles à la maîtrise de l'urbanisation dans les zones inondables.

Le développement de la connaissance en matière de risque lié au phénomène de submersion marine contribuera à maîtriser le développement de l'urbanisation sur le littoral en prévision de l'élévation du niveau de la mer due au changement climatique.

- d'autre part, à favoriser la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens dans ces zones.

III - Articulation du PGRI avec le SDAGE :

Le SDAGE et le PGRI sont des documents cadre de gestion à l'échelle du bassin hydrographique dont le périmètre et calendrier sont identiques, et dont les champs d'action se recouvrent partiellement. Le projet de PGRI est compatible avec les objectifs de qualité et de quantité des eaux fixés par le SDAGE et avec les objectifs environnementaux contenu dans le plan d'action pour le milieu marin.

Domaines d'intervention du PGRI	Domaines d'intervention communs au SDAGE-PGRI
Aménagement du territoire et réduction de la vulnérabilité au risque d'inondations	Préservation de la dynamique naturelle des cours d'eau
Conscience du risque d'inondation et information des citoyens	Entretien des cours d'eau
Préparation de la gestion de crise	Maîtrise du ruissellement et de l'érosion
Prévention des inondations et alerte	Gouvernance à l'échelle des bassins versants
Diagnostic et connaissance des enjeux soumis à un risque d'inondation et à leur vulnérabilité	
Connaissance des aléas (laissée à l'appréciation des bassins)	

La préservation des milieux aquatiques est un enjeu essentiel à l'échelle du bassin et constitue un des domaines d'intervention communs au SDAGE et au PGRI.

Aussi, afin de s'inscrire dans cette recherche d'articulation, il paraît important d'accompagner et de renforcer les plans de gestion concertée des cours d'eau mais aussi des zones humides avec des opérations pluriannuels de restauration, d'entretien et de valorisation.

Un travail spécifique pourrait être mené par le CTIB afin de rappeler aux particuliers et aménageurs l'importance des zones humides, notamment en terme de biodiversité et de protection contre les inondations.

Il paraît important de souligner que la CAPA, en lien avec le CPIE d'Ajaccio, organisera entre mars et juin 2015 plusieurs conférences grand public à travers le territoire communautaire sur le thème de l'eau afin de relayer la consultation des parties prenantes et de diffuser les questionnaires développées en lien avec les projets de PGRI, de SDAGE et de programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin.

IV - ANALYSE DU PGRI 2015 BASSIN DE CORSE

La première partie du rapport de PGRI donne le cadre réglementaire, la vocation du PGRI, son processus d'élaboration ainsi que les modalités de mises en œuvre. La seconde partie du rapport présente le district du bassin Corse et son diagnostic.

Ces chapitres reprennent les données issues de l'Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI). Concernant le TRI d'Ajaccio, le périmètre de la Stratégie Locale est bien adapté aux dynamiques de gestion déjà engagées sur notre territoire.

La 3ème partie du rapport concerne les cinq objectifs de gestion des inondations pour le bassin Corse et les 39 dispositions associées (recommandations / rappels réglementaires / opérationnelles) :

- **Objectif n°1 : Mieux connaître pour agir :** s'appuyer sur les connaissances actuelles en matière de Zones Inondables, en développant celles concernant les zones littorales submersibles. Consciente du risque inondation, la ville d'Ajaccio travaille depuis de nombreuses années sur la problématique des zones inondables. De plus les axes n°1 et n°4 du PAPI d'Ajaccio portent sur cette thématique.
La proposition de créer une véritable cellule d'appropriation au risque pour les acteurs locaux est à développer (en lien avec le CTIB). Une véritable culture du risque est à instaurer sur les différents territoires à risque inondation.

Les moyens alloués à l'Observatoire du Développement Durable sont à renforcer afin de pouvoir disposer d'un support véritablement efficace dans la centralisation des connaissances, dans la diffusion des informations et dans l'élaboration d'un programme d'éducation auprès des acteurs locaux.
- **Objectif n°2 : Prévenir et ne pas accroître le risque :** élaborer les PPR et mieux prendre en compte les Atlas des Zones Inondables.
- **Objectif n°3 : Réduire la vulnérabilité en prenant en compte ce facteur dans les politiques d'aménagement :** Certaines dispositions sont déjà prises en compte dans le PAPI d'Ajaccio (Axes n°5 et n°7).
Les services de l'Etat ont rôle majeur à mener dans l'accompagnement des maîtres d'ouvrages en charge de gérer des digues et dans l'appui aux collectivités locales en temps de crise.
- **Objectif n°4 : Mieux préparer la gestion de crise :** avec un accompagnement accru des élus et des mises en situation. Certaines dispositions dépendent de l'installation du radar bande C sur le site de la Punta programmée par Météo France fin 2016.
Des moyens doivent être alloués très spécifiquement à la formation des élus pour les préparer à la gestion de crises.

Par ailleurs les services de l'Etat doivent conserver un rôle essentiel dans l'accompagnement des communes limitrophes du TRI d'Ajaccio et de la CAPA dans la prise en compte des risques, que cela soit dans les documents d'urbanisme, dans le suivi des procédures d'élaboration et de révision des Plans de Prévention des Risques (PPR) ainsi que dans la mise en place des autres outils réglementaires associés ou dans la présentation de retours d'expériences de crise.

Enfin, l'amélioration de la connaissance de la pluviométrie et de l'hydrométrie (avec des équipements modernes de télétransmission et des mesures en temps réel) constitue une priorité (notamment sur le complexe Prunelli-Gravona, en impliquant EDF, en plus de la DREAL et de l'OEHC).

En matière de prévision et de gestion crues, certains dispositifs paraissent prioritaires à mettre en œuvre, notamment un service de prévention des crues (SPC) sur la Corse. Par ailleurs, même si le système d'information du site « vigicrues » ne paraît directement applicable en Corse, un outil équivalent est à développer afin de pouvoir répondre aux attentes des gestionnaires de crise et du grand public.

- **Objectif n°5 : Réduire les risques inondations à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel :** Le zonage pluvial de la Ville d'Ajaccio et les axes n°5, n°6 et n°7 du PAPI répondent en parti à cet objectif.
Avant la mise en œuvre de la GEMAPI et dans le cadre du SAGE, il paraît important de signaler que la CAPA, la Communauté de communes de Haute Vallée de la Gravona et la Communauté de communes de la Vallée du Prunelli mène des études préalables à la restauration, l'entretien et la valorisation au niveau de la Gravona et du Prunelli ainsi que de leurs principaux affluents.

Ces opérations interviennent ainsi en amont du TRI d'Ajaccio.

Vis-à-vis de la problématique du ruissellement, il est important de signaler que la Ville d'Ajaccio a initié la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales.

Enfin, la CLE a validé l'élaboration d'un plan de gestion stratégique des zones humides à l'échelle du bassin versant, ce qui permettra de mieux cerner le fonctionnement de certaines zones humides situées sur Ajaccio et le long du littoral.

Ces objectifs de gestion des inondations sont définis de manière synthétique et claire.

Les 39 dispositions sont cohérentes avec les démarches de gestion et de prévention du risque inondation déjà entreprises par la Ville d'Ajaccio : PAPI, Plan de Prévention du Risque Inondation, Plan Communal de Sauvegarde, prise en compte de la gestion du risque pluvial dans son Programme de Rénovation Urbaine, etc...

Ainsi, le Plan de Gestion du Risque Inondation valorise l'ensemble des outils et démarches sur notre district.

En outre, il permet d'avoir une vision stratégique des priorités d'actions à mener pour réduire les conséquences négatives des inondations sur notre territoire et, plus largement, sur le bassin de Corse.

Cependant, il paraît nécessaire que la stratégie locale repose sur une approche globale de la gestion des risques, intégrant la future compétence GEMAPI des EPCI à fiscalité propre. Les dispositions de la stratégie locale qui concerneraient la gestion des digues devront donc être mises en œuvre sous maîtrise d'ouvrage des structures ayant la compétence GEMAPI. La stratégie locale devra prévoir des dispositions permettant d'accompagner les collectivités dans la mise en place de la compétence GEMAPI. De plus, des structures de gestion des cours d'eau et du risque inondation à l'échelle de bassin versant, type EPTB ou EPAGE, pourraient être constituées, en accord avec les collectivités locales, afin de coordonner les actions plus efficacement.

D'autre part, la CAPA a établi un partenariat avec le BRGM afin de suivre l'évolution du trait de côte sur la plage du Ricanto situé dans le TRI d'Ajaccio, ce qui participe au développement de la connaissance en matière de risque lié au phénomène de submersion marine.

Le Projet du PGRI se trouve sur le site internet de la DREAL : <http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/consultation-publique-elaboration-du-pgri-corse-a1098.html>

Avec les documents complémentaires suivants :

- le rapport sur l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI)
- le rapport d'évaluation environnementale du projet de PGRI
- l'avis de l'autorité environnementale sur le projet de PGRI
- Les rapports de présentation et la cartographie associée des surfaces inondables et des risques d'inondations sur les 3 TRI dont le Territoire à Risque Important d'Inondation d'Ajaccio: <http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/tri-ajaccio-a1003.html>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de Monsieur Jean-Jacques FERRARA, Président,

Et après en avoir délibéré,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le Code de l'Urbanisme,

VU, la Loi d'Orientation 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU, la Loi 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale,

VU, la directive européenne n°2007/60/CE relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation,

VU, les projets du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 et du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2016-2021,

Après, Réunion du bureau communautaire le 19 mars 2015,

A l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- De solliciter la mise à disposition des études de danger pour les barrages du grand bassin versant « Gravona, Prunelli, Golfes d'Ajaccio et de Lava »,
- De solliciter un plan d'information et de formation relativement à l'atlas des zones submersibles, des PPRL et des zones d'expansion de crues,
- De solliciter des précisions relativement à la répartition des responsabilités, à la gestion des compétences, et financements associés aux différents plans et actions citées dans le Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2015 (Pour mémoire la CAPA a sollicité, auprès de Monsieur le Préfet, la mise en œuvre de la mission d'appui technique accompagnant la prise de compétence GEMAPI),

-D'émettre un AVIS FAVORABLE au projet du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2015 dans le Bassin de Corse.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et d'un affichage au siège.

Fait et délibéré à Ajaccio, les jours, mois et an que dessus

(suivent les signatures)





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'An Deux Mille Quinze, le Lundi 23 mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 10 Février, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI Mme GUERRINI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOÏ, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI	à	M. MARCANGELI
M. PUGLIESI	à	M. MONDOLONI
M. VOGLIMACCI	à	M. SBRAGGIA
Mme SICHİ	à	Mme BERNARD
Mme SIMONPIETRI	à	M. CIABRINI

Etaient absents :

M. CAU, Mme JEANNE, M. DELIPERI, M. RENUCCI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	40
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 23 mars 2015

Délibération N°2015/85

Avis de la Ville d' Ajaccio
Relatif au Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2015 dans le bassin de Corse.
Version soumise à consultation publique du 19/12/14.

M. le Maire expose à l'assemblée :

I - CONTEXTE ET CADRE REGLEMENTAIRE :

La Directive 2007/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation dite « Directive Inondation », a pour principal objectif d'établir un cadre pour l'évaluation et la gestion globale des risques d'inondation. Ce cadre vise à réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique associées aux différents types d'inondation. La transposition française prévoit une mise en œuvre à trois niveaux :

- **National** : Le Ministre en charge de l'Ecologie définit une Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (**SNGRI**) qui offre un cadre partagé pour orienter la politique nationale de gestion des risques d'inondation. Les 3 objectifs de la stratégie nationale sont :
 - Augmenter la sécurité des populations,
 - Stabiliser sur le court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages,
 - Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.
- **District hydrographique : Le Bassin de Corse**
- **Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI)** : « TRI Ajaccio », « TRI Grand Bastia » et « TRI Marana ».

Tous les 6 ans, au niveau de chaque district hydrographique, le Préfet Coordonnateur de Bassin :

- ✓ élabore une **Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI)**
- ✓ sélectionne des Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI) sur la base de l'EPRI et des critères nationaux définis dans le cadre de la SNGRI,
- ✓ élabore des **cartes des surfaces inondables et des risques d'inondation**,
- ✓ élabore un **Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)** sur le district. Il présente les objectifs de gestion fixés et les moyens d'y parvenir. La Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondations (SLGRI) se décline en Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI). La ville d' Ajaccio est depuis 2012 labellisée PAPI. Elle réalise d'importants travaux qui s'étaleront jusqu'en 2018 avec une participation de l'Etat à hauteur de 13M€. La convention entre les différents co-financeurs a été signée le 3/07/13 (Etat, Commune et CTC).
Sur le TRI d' Ajaccio, la démarche PAPI a précédé l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI)

Le 15/09/14, le comité de bassin a donné un avis favorable au projet du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (**SDAGE**) 2016-2021 et au projet du plan de gestion des risques d'inondation (**PGRI**) 2016-2021 issu de la directive européenne.

Le PGRI est opposable à l'administration et à ses décisions. Il n'est pas opposable aux tiers. Il a une portée directe sur les documents d'urbanisme et les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau.

En application des articles L. 122-1-13, L.123-1-10, L. 124-2, L. 141-1 du code de l'urbanisme et L.4433-7 du code général des collectivités territoriales, les SCOT, PLU, PADDUC, SAT Schéma d'Aménagement Territorial doivent être compatibles avec les objectifs du PGRI.

II - Objectifs du TRI d'Ajaccio déclinés dans le PGRI :

Les objectifs du TRI d'Ajaccio sont ceux déclinés dans le PGRI. Ils visent :

- d'une part, à intégrer la problématique des risques d'inondation dans l'aménagement afin de ne pas créer d'enjeux nouveaux dans les zones exposées. Les deux PPRi approuvés (Gravona, Arbitrone San Rémédio Madunuccia) constituent des documents de référence utiles à la maîtrise de l'urbanisation dans les zones inondables.
Le développement de la connaissance en matière de risque lié au phénomène de submersion marine contribuera à maîtriser le développement de l'urbanisation sur le littoral en prévision de l'élévation du niveau de la mer due au changement climatique.
- d'autre part, à favoriser la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens dans ces zones.

III - Articulation du PGRI avec le SDAGE :

Le SDAGE et le PGRI sont des documents cadre de gestion à l'échelle du bassin hydrographique dont le périmètre et calendrier sont identiques, et dont les champs d'action se recouvrent partiellement. Le projet de PGRI est compatible avec les objectifs de qualité et de quantité des eaux fixés par le SDAGE et avec les objectifs environnementaux contenu dans le plan d'action pour le milieu marin.

Domaines d'intervention du PGRI	Domaines d'intervention communs au SDAGE-PGRI
Aménagement du territoire et réduction de la vulnérabilité au risque d'inondations	Préservation de la dynamique naturelle des cours d'eau
Conscience du risque d'inondation et information des citoyens	Entretien des cours d'eau
Préparation de la gestion de crise	Maîtrise du ruissellement et de l'érosion
Prévention des inondations et alerte	Gouvernance à l'échelle des bassins versants
Diagnostic et connaissance des enjeux soumis à un risque d'inondation et à leur vulnérabilité	
Connaissance des aléas (laissée à l'appréciation des bassins)	

IV - ANALYSE DU PGRI 2015 BASSIN DE CORSE

La première partie du rapport de PGRI donne le cadre réglementaire, la vocation du PGRI, son processus d'élaboration ainsi que les modalités de mises en œuvre. La seconde partie du rapport présente le district du bassin Corse et son diagnostic.

Ces chapitres reprennent les données issues de l'Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRi). **Concernant le TRI d'Ajaccio, le périmètre de la Stratégie Locale est bien adapté aux dynamiques de gestion déjà engagées sur notre territoire.**

La 3ème partie du rapport concerne les cinq objectifs de gestion des inondations pour le bassin Corse et les 39 dispositions associées (recommandations / rappels réglementaires / opérationnelles) :

- **Objectif n°1 : Mieux connaître pour agir :** s'appuyer sur les connaissances actuelles en matière de Zones Inondables en développant celles concernant les zones littorales

submersibles. Consciente du risque inondation, la ville d'Ajaccio travaille depuis de nombreuses années sur la problématique des zones inondables. De plus les axes n°1 et n°4 du PAPI d'Ajaccio portent sur cette thématique.

- **Objectif n°2 : Prévenir et ne pas accroître le risque** : élaborer les PPR et mieux prendre en compte les Atlas des Zones Inondables.
- **Objectif n°3 : Réduire la vulnérabilité en prenant en compte ce facteur dans les politiques d'aménagement** : Certaines dispositions sont déjà prises en compte dans le PAPI d'Ajaccio (Axes n°5 et n°7).
- **Objectif n°4 : Mieux préparer la gestion de crise** : avec un accompagnement accru des élus et des mises en situation. **Certaines dispositions dépendent de l'installation du radar bande C sur le site de la Punta programmée par Météo France fin 2016.**
- **Objectif n°5 : Réduire les risques inondations** à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel : Le zonage pluvial de la Ville d'Ajaccio et les axes n°5, n°6 et n°7 du PAPI répondent en parti à cet objectif.

Ces objectifs de gestion des inondations sont définis de manière synthétique et claire.

Les 39 dispositions sont cohérentes avec les démarches de gestion et de prévention du risque inondation déjà entreprises par la Ville d'Ajaccio : PAPI, Plan de Prévention du Risque Inondation, Plan Communal de Sauvegarde, prise en compte de la gestion du risque pluvial dans son Programme de Rénovation Urbaine, etc...

Ainsi, le Plan de Gestion du Risque Inondation valorise totalement l'ensemble des outils et démarches sur notre district.

En outre, il permet d'avoir une vision stratégique des priorités d'actions à mener pour réduire les conséquences négatives des inondations sur notre territoire et, plus largement, sur le bassin de Corse.

Le Projet du PGRI se trouve sur le site internet de la DREAL : <http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/consultation-publique-elaboration-du-pgri-corse-a1098.html>

Avec les documents complémentaires suivants :

- le rapport sur l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRD)
- le rapport d'évaluation environnementale du projet de PGRI
- l'avis de l'autorité environnementale sur le projet de PGRI
- Les rapports de présentation et la cartographie associée des surfaces inondables et des risques d'inondations sur les 3 TRI dont le Territoire à Risque Important d'Inondation d'Ajaccio: <http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/tri-ajaccio-a1003.html>

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'émettre un avis au projet du **Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2015 dans le Bassin de Corse.**

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Mme Nicole OTTAVY, Adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu la Loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes, des Départements et des régions,

Vu la Loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la Loi 83.8 du 7 janvier 1983, relative à la

Vu la loi 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 19 mars 2015,

Considérant les principales étapes du **Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2015, Bassin de Corse** (PGRI) suivantes :

- Définition des grands objectifs du PGRI en Comité Technique Inondation de Bassin (CTIB) du 5/11/13 et validation de ces derniers en Comité de Bassin du 9/12/13.
- Déclinaison des objectifs en dispositions en CTIB du 1/04/14 et validation de l'ensemble des dispositions en Comité de Bassin du 30/06/14
- Approbation du Projet de PGRI par le Comité de bassin du 15/09/14 en vue des consultations des parties prenantes et du public au sens de l'article L566-11 du Code l'environnement, suivant les modalités prévues à l'article R566-12

EMET

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Un AVIS FAVORABLE au projet du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2015 dans le Bassin de Corse.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150327-2015_85-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2015

Publication : 27/03/2015





EXTRAIT DU REGISTRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-242010056-20160928-2016-207-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2016

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS AJACCIEN

DEPARTEMENT

DE LA CORSE-DU-SUD

Date de la convocation :
22 septembre 2016

Date de la Séance :
28 septembre 2016

Nombre de membres composant
l'Assemblée : **46**

Nombre de membres
en exercice : **46**

Nombre de membres
présents : **28**

Quorum : **24**

Secrétaire de séance
M. Yoann HABANI

L'An Deux Mille Seize, le mercredi 28 septembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire du Pays Ajaccien, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, Site Alban 18 rue Comte de Marbeuf à Ajaccio sous la présidence de Monsieur FERRARA Jean-Jacques.

ÉTAIENT PRESENTS

MM. LACOMBE Xavier, PASQUALAGGI JEAN-MARIE, BIANCUCCI JEAN-BAPTISTE, VINCILEONI ANTOINE-MATTHIEU, MINICONI ANGE-PASCAL, FERRANDI ETIENNE, HABANI YOANN, POGGIALE PIERRE-JEAN, FILONI FRANÇOIS ; VICE-PRESIDENTS.

M. ANTONIOTTI JEAN-NICOLAS, MME BIANCAMARIA MARIE-ANGE, MM. BILLARD JACQUES, BONARDI JEAN-PAUL, MMES CASTELLANI-POMPEANI TOUSSAINE, CIAVAGLINI JOËLLE, COLONNA D'ISTRIA JEANNE-ANDREE, COSTA-NIVAGGIOLI ANNIE, M. FAGGIANELLI CHARLES, MME GUERRINI SIMONE, MM. LUCIANI JEAN-LOUIS, MINICONI ROGER, MMES OTTAVY NICOLE, OTTAVY-SARROLA ROSE-MARIE, MM. PUGLIESI PIERRE, SBRAGGIA STEPHANE, MME SOTTY MARIE-LAURENCE, M. VANNUCCI STEPHANE; CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES.

AVAIENT RESPECTIVEMENT DONNE POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM

M. SARROLA ALEXANDRE	à	Mme SOTTY
MME SANTONI-BRUNELLI MARIE-ANTOINETTE	à	M. HABANI
MME CORTICCHIATO CAROLINE	à	Mme OTTAVY SARROLA
MME DEFRANCHI MARIE-JEANNE	à	M. FERRANDI
M. MARCANGELI LAURENT	à	M. FERRARA
MME PINZUTI JEANINE	à	M. LACOMBE
M. VOGLIMACCI CHARLES-NOEL	à	M. SBRAGGIA
MME ZUCCARELLI MARIE	à	M. FILONI

ÉTAIENT ABSENTS

MM. CAU PIERRE-LOUIS, FAGGIANELLI FRANÇOIS ; VICE-PRESIDENTS.

MM. CAPAI MARIO, CIABRINI JEAN-MARC, DOMINICI FRANÇOIS, MMES GIACOMETTI JOSEPHA, GUIDICELLI MARIA, M. LUCIANI PAUL-ANTOINE, MMES RUGGERI NATHALIE, SENTENAC SARAH FLORE ; CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Délibération n° 2016/207

Positionnement de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien pour la désignation de la structure porteuse de la SLGRI – Stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI – Territoire à risque important d'inondation, d'Ajaccio

Monsieur le Président expose,

La directive inondation a trouvé son application la plus récente par l'approbation du PGRI – Plan de gestion du risque inondation, le 23 décembre 2015, par le Préfet de Corse – Préfet coordonnateur de bassin. Lors de sa séance du 19 mars 2015, le Conseil communautaire avait donné un avis favorable sur le projet de plan.

La mise en œuvre de la directive inondation, qui est co-pilotée par le Préfet de Corse et le Président de la Collectivité Territoriale de Corse – Président du comité de bassin, a débuté par la réalisation d'une EPRI – Evaluation préliminaire du risque inondation, conduisant à la désignation de trois TRI – Territoires à risques importants d'inondation, pour le district de Corse, dont un constitué par la ville d'Ajaccio (122 au total pour le territoire national).

La démarche ainsi décrite correspond à la mise en œuvre du premier cycle de la politique européenne en matière de gestion du risque inondation, pour la période 2015-2021 et rejoint ainsi une autre politique relative à la qualité de l'eau, issue de la directive-cadre sur l'eau, qui est réalisée pour la même période.

En la matière, la politique de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien est affirmée, puisque c'est elle qui a en charge le pilotage du SAGE – Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, document de planification issu du SDAGE – Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, approuvé également en décembre dernier.

Comme pour le SAGE, il s'agit aujourd'hui d'appliquer territorialement le schéma directeur, constitué par le PGRI en élaborant une SLGRI – Stratégie locale de gestion du risque inondation.

C'est ainsi que la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Corse-du-Sud a saisi, le 6 janvier dernier, le Président de la CAPA, en rappelant la procédure de déclinaison territoriale de la directive inondation et en indiquant la nécessité de désigner une structure porteuse pour l'élaboration de la stratégie locale, chargée de la coordination de l'ensemble des parties prenantes, constituant le comité de pilotage.

Ce courrier, qui a fait l'objet d'une réponse de l'administration communautaire, a été suivi de réunions de travail avec la DREAL et la DDTM de la Corse-du-Sud puis a finalement conduit à la présentation du présent rapport, auquel est annexée une note stratégique, préparée par les services déconcentrés de l'Etat.

Il importe par ailleurs de bien vouloir considérer les points suivants :

- La CAPA va être de plus en plus impliquée en matière de gestion du risque inondation : La compétence GEMAPI – Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, sera transférée à l'intercommunalité, au plus tard le 1^{er} janvier 2018 (Le Conseil communautaire ayant déjà délibéré favorablement pour une prise de compétence partielle et anticipée de la partie « MA » - gestion des milieux aquatiques).
- Dans l'hypothèse où la CAPA serait pressentie comme structure porteuse de la stratégie locale du risque inondation, celle-ci devra être assurée que les services déconcentrés de l'Etat, plus particulièrement la DDTM-2A ainsi que la DREAL, lui apporteront une assistance significative et continue dans le cadre de cette démarche.
- Le délai de réalisation de la stratégie locale, fixée par le Préfet au 31 décembre 2016, devra impérativement être repoussé au minimum d'un an (ce que permettent d'ailleurs les textes en vigueur).
- L'adhésion au CEPRI – Centre européen de prévention du risque inondation, a permis à la CAPA de bénéficier des connaissances acquises par le réseau des structures porteuses de SLGRI. Ainsi, dans la majorité des cas, c'est l'Etat (essentiellement les DDT) ainsi que les établissements publics spécifiques (de type EPTB ou EPAGE) qui assurent le portage de la SLGRI, suivi, dans une moindre mesure par les intercommunalités.

Ouï l'exposé de Monsieur Jean-Jacques FERRARA, Président,

Et après en avoir délibéré,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la Loi d'Orientation 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU, la Loi 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale,

VU, la Loi 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU, la directive européenne n°2007/60/CE relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation,

VU, le Plan de gestion du risque inondation, approuvé par le Préfet de Corse le 23 décembre 2015,

Après, avis favorable de la Commission « Aménagement- Développement » en date du 13 septembre 2016,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE

- De se prononcer en faveur de la désignation de la CAPA comme structure porteuse de la SLGRI - Stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI – Territoire à risque important d'inondation d'Ajaccio ;
- De désigner Madame Ottavy Nicole, Messieurs Cau et Habani pour accompagner le Président au sein du Comité de pilotage du projet, qui comprendra également les maires des communes membres ou leurs représentants.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et d'un affichage au siège.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

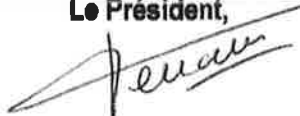
.....

Fait et délibéré à Ajaccio, les jours, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,



Jean-Jacques FERRARA

COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2017

DELIBERATION N° 2017-7

SLGRI AJACCIO

Le Comité de Bassin de CORSE, délibérant valablement,

- Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;
- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.566-7, L.566-8, R.566-14 et R.566-15, relatifs aux stratégies locales ;
- Vu l'arrêté n°2013035-0003 du 4 février 2013 du préfet de la région Corse, préfet du département de la Corse-du-Sud, préfet coordonnateur du bassin de Corse, arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin de Corse ;
- Vu l'arrêté n° 2015089-0001 du 30 mars 2015 portant sur la liste des stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI), leurs périmètres et leurs délais d'arrêt pour le bassin Corse ;
- Vu l'arrêté DEVP1527842A du 20 octobre 2015 portant approbation du plan de gestion des risques d'inondation du bassin de Corse
- Vu le rapport du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse ;

SOULIGNE que la méthode d'élaboration de la SLGRI et la forte implication de la CAPA en tant que structure porteuse a permis une large association des parties prenantes,

NOTE AVEC INTERET que le plan d'actions proposé est compatible avec les objectifs du PGRI du bassin de Corse,

NOTE AVEC INTERET que l'élaboration de la stratégie a permis de préparer la future prise de compétence GEMAPI par la CAPA,

NOTE AVEC INTERET que la SLGRI s'inscrit dans la démarche PAPI déjà en cours sur le territoire d'Ajaccio et vise également à une unification de sa gouvernance et de son périmètre avec ceux du SAGE « « Gravona, Prunelli, Golfes d'Ajaccio et de Lava »,

INVITE à poursuivre la mobilisation des parties prenantes après l'approbation de la SLGRI, ainsi qu'à suivre et évaluer de manière continue la mise en œuvre effective du programme d'actions.

Sur ces bases,

EMET un avis favorable au projet de SLGRI du TRI d'Ajaccio.

Le vice-président du comité de bassin



Xavier LUCIANI

COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2017

POINT VI

DIRECTIVE INONDATION

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) du territoire à risque important d'inondation (TRI) d'Ajaccio

I- La stratégie locale : dernière étape du premier cycle de mise en œuvre de la directive inondation

La directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des inondations, dite directive inondation (DI), constitue le cadre européen de la politique de gestion des risques d'inondation. Transposée en droit français par la loi du 12 juillet 2010, elle fixe, selon un calendrier de cycles de révision par période de 6 ans, les objectifs pour réduire les conséquences négatives des inondations pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique.

Pour le bassin Corse, la mise en œuvre du premier cycle est en voie d'achèvement.

Pour rappel, les premières étapes du premier cycle de la DI ont porté sur :

- l'Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI) , arrêté le 22 décembre 2011 ;
- la sélection de 3 territoires à risque important d'inondation (TRI) : Ajaccio, Grand Bastia (Bastia, Furiani, Ville-di-Pietrabugno) et la Marana (Biguglia, Borgo, Lucciana), liste arrêtée le 4 février 2013 ;
- la cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondation sur les TRI, arrêtée le 17 février 2015 ;
- le Plan de Gestion des Risques d'Inondation, arrêté et publié au JO le 22 décembre 2015

A chacune de ces étapes, le comité de bassin a été sollicité pour avis.

La dernière phase du premier cycle de la directive inondation consiste à élaborer des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (SLGRI) pour chacun des trois TRI identifiés pour le bassin Corse. Cette stratégie fixe des objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations pour le TRI considéré, en déclinaison locale du PGRI.

La stratégie locale a vocation à être portée par une collectivité ou un groupement, dit « structure porteuse ». La structure porteuse joue un rôle de mobilisation et d'animation des collectivités et autres parties prenantes concernées. Pour ce faire, elle bénéficie de l'appui du service de l'État chargé de coordonner l'élaboration de la SLGRI.

Pour les trois TRI de Corse, les périmètres d'élaboration des stratégies locales ont été élargies à ceux des intercommunalités correspondantes (AP du préfet coordonnateur de bassin du 30 mars 2015) qui sont également les structures porteuses identifiées. Les DDTM, avec l'appui de la DREAL, sont le service référent pour l'État.

La mise en place de ces stratégies locales constitue une opportunité pour mobiliser tous les acteurs et faciliter la prise en charge par les intercommunalités au 1er janvier 2018 de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Ces stratégies locales offriront en effet une base pour fixer leurs objectifs dans l'exercice de cette nouvelle responsabilité.

Les actions concrètes pour la mise en œuvre de ces stratégies s'inscrivent quant à elles de façon privilégiée dans le cadre des programmes d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) qui font l'objet de soutiens financiers significatifs de l'Etat au travers du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM). A partir du 1er janvier 2018, les nouveaux PAPI seront élaborés selon le cahier des charges « PAPI 3 »

Préalablement à leur approbation par le préfet de département, la stratégie locale est soumise à avis du comité de bassin, avant avis officiel du préfet coordonnateur de bassin.

II- Présentation du projet de SLGRI du TRI d'Ajaccio

II-1 Gouvernance et méthode d'élaboration

Une élaboration de la SLGRI portée par la CAPA

A la suite de la saisine de l'Etat au début de l'année 2016, la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien a accepté de devenir la structure porteuse de la démarche d'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI d'Ajaccio, qui définit un plan d'actions pour la période 2017-2021.

Au-delà de la mise en œuvre de la législation, l'objectif de la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien a été également de préparer les évolutions réglementaires en matière du grand cycle de l'eau : la prise de compétence GEMAPI – gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations au 1^{er} janvier 2018, ainsi que l'ensemble des compétences liées à l'eau au 1^{er} janvier 2020, comme le ruissellement urbain.

Dans ce cadre, le pilotage du PAPI d'Ajaccio (programme d'action de prévention des inondations mis en œuvre sur la période 2013-2018) a été intégré à la démarche et, dans l'avenant en cours de validation, il est proposé que la maîtrise d'ouvrage soit partagée entre la ville d'Ajaccio et la CAPA.

Une gouvernance et une méthode d'élaboration associant largement les parties prenantes

La stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI d'Ajaccio a été conçue au moyen d'une gouvernance structurée de la manière suivante :

- un comité de pilotage : instance décisionnelle associant l'ensemble des parties prenantes dont les acteurs institutionnels majeurs de l'eau de Corse (cf. annexe 1).
Cette instance s'est réunie tout au long de la démarche afin de valider le processus (novembre 2016), d'échanger sur les orientations (mai 2017), et de valider le projet soumis à la consultation publique (date fixée au 9 octobre 2017).
- un comité technique, en configuration réduite, préparant les travaux du comité de pilotage et organisant le travail de treize unités opérationnelles spécifiques. Celui-ci, constituant

l'architecture générale de la démarche a pu s'appuyer sur l'implication des services de la CAPA, de l'Etat (DREAL et DDTM), de l'office de l'environnement de la Corse et des services techniques de la ville d'Ajaccio. Le secrétariat du comité de bassin de Corse a également contribué aux travaux du comité technique. Depuis son installation le 3 août 2016, le COTEC s'est réuni à 9 reprises jusqu'à la prochaine réunion du COPIL 3.

- **13 unités opérationnelles** disposant d'objectifs précis. Par ailleurs, en amont de la démarche, des réunions bilatérales CAPA – partie prenante, ont été organisées afin d'acculturer les partenaires à la prévention du risque inondation et sa déclinaison locale.
 - **Vulnérabilité des réseaux d'énergie et fluides.** Objectifs : Disposer de l'étude de fragilité de l'ensemble des réseaux d'énergie (électricité, gaz, téléphonie) et fluides (eau potable, eaux usées, eaux pluviales et eau brute) - Concevoir et éventuellement mettre en œuvre des mesures afin de durcir le réseau de manière à diminuer sa vulnérabilité face au risque inondation.
 - **Vulnérabilité des infrastructures de transport.** Objectifs : Disposer de l'étude de vulnérabilité des infrastructures de transport (terre, air, mer et fer) - Disposer des programmes d'entretien des ouvrages de protection des infrastructures au risque inondation - Concevoir et éventuellement mettre en œuvre des mesures afin de durcir les infrastructures de manière à diminuer sa vulnérabilité face au risque inondation - Disposer d'une cartographie des voies inondables.
 - **Prévision – Alerte.** Objectifs : Améliorer le système d'alerte météorologique existant - Améliorer l'organisation d'alerte des crues existante - Perfectionner les plans communaux de sauvegarde.
 - **Information – Sensibilisation.** Objectifs : Assistance aux communes de la CAPA pour la réalisation de leur DICRIM – document d'information communal sur les risques majeurs - Réalisation d'actions de communication en direction de divers publics (grand public, scolaires, élus et personnels des collectivités territoriales) en matière d'inondation - Information grand public pour améliorer la vulnérabilité du bâti au risque inondation - Préparation des modalités de la concertation publique de la SLGRI.
 - **Sauvegarde.** Objectifs : Assistance aux communes de la CAPA pour la réalisation de leur PCS – plan communal de sauvegarde - Réflexions sur l'élaboration d'un PICS – plan intercommunal de sauvegarde - Intégration dans les plans de secours (ORSEC, PCS,...) des résultats des études de fragilité des réseaux et des infrastructures de transport - Etude de vulnérabilité des équipements publics (de secours, d'enseignement, communaux, intercommunaux,...).
 - **Zones d'expansion de crues en terrain agricole ou naturel.** Objectifs : Recenser les terrains agricoles ou bien naturels, qui disposent d'un potentiel d'inondabilité - Pour ces mêmes terrains, déterminer leur potentiel de sur-inondabilité.
 - **Submersion marine et érosion littorale.** Objectifs : Recenser, sur le territoire communautaire, les sites présentant des enjeux et qui sont vulnérables au risque de submersion marine - Proposer et mettre en œuvre les actions de correction nécessaires.
 - **Droit des sols en zone inondable.** Objectifs : Recenser, sur le territoire communautaire, les secteurs stratégiques soumis au risque inondation et pour

lesquels un approfondissement de l'aléa inondation s'avère pertinent afin de réduire la vulnérabilité des enjeux - Etudier les enjeux sur le Cavallu Mortu et le Ponte Bonello (secteurs disposant aujourd'hui de l'AZI) - Conduire des actions de formation auprès des parties prenantes de la stratégie locale sur le thème du grand cycle de l'eau et plus particulièrement sur la gestion des écoulements hydrauliques et des eaux pluviales.

- **Vulnérabilité de l'activité économique.** Objectifs : Informer les acteurs économiques des enjeux liés au risque inondation et impulser et conduire une démarche de réduction de la vulnérabilité du patrimoine bâti auprès de ces mêmes acteurs
- **Articulation SLGRI / SAGE.** Objectifs : Cette unité de travail ne dispose pas d'objectif particulier, si ce n'est d'informer les parties prenantes de la stratégie locale des actions conduites par la CLE – commission locale de l'eau, dans le cadre du SAGE « Gravona, Prunelli, golfes d'Ajaccio et de Lava » qui présentent une convergence dans la démarche de prévention des inondations (la gouvernance du SAGE comprend d'ailleurs une commission de travail spécifique).
- **Suivi de travaux du PAPI d'Ajaccio.** Objectifs : Il s'agit de suivre l'état d'avancement des actions du PAPI – programme d'actions de prévention des inondations, d'Ajaccio et plus particulièrement des travaux de réalisation des ouvrages hydrauliques. Cela entre notamment dans le cadre des futurs transferts de compétences dans le domaine de l'eau des communes vers les intercommunalités.
- **Système d'endiguement de Campo.** Objectif : Disposer de l'état des connaissances des caractéristiques techniques du système d'endiguement.
- **Mise en œuvre de la compétence GEMAPI – gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.** Objectifs : Préparer la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien à la prise de compétence GEMAPI.

Une concertation la plus large possible a été mise en œuvre pour élaborer la stratégie locale, en intégrant notamment les associations de protection de l'environnement (U LEVANTE et le GARDE). Le plan d'actions a été conçu collectivement par les parties prenantes concernées afin de constituer un gage d'implication des acteurs intéressés.

Afin d'intégrer les usagers à la démarche d'élaboration de la stratégie, celle-ci sera soumise à la consultation du public les 20, 27 octobre et 3 novembre 2017.

II-2 Le contenu du projet de la SLGRI

La première production des unités de travail a été de dresser un état des lieux exhaustif du risque inondation. Celui-ci est présenté dans le document « Etat des lieux de la SLGRI » et est accompagné d'une annexe cartographique, comprenant 94 planches illustratives (cartes, photos, schémas,...).

L'autre document constituant la stratégie locale est le plan d'actions, constitué de 66 actions déclinées suivant 4 axes stratégiques, accompagné d'un document réunissant les annexes.

L'état des lieux de la stratégie locale de gestion du risque inondation

Un état des lieux complet aborde successivement les points suivants :

- Caractéristiques physiques du territoire de la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien, constituant le périmètre de la SLGRI du TRI d'Ajaccio : contextes géomorphologiques et géologiques, climatologie locale. Afin d'illustrer les effets du réchauffement global en Corse, les conclusions d'un rapport du conseil économique, social et culturel de Corse, traitant du sujet, sont également présentées ;
- Réseau hydrographique du territoire ;
- Enjeux présents sur le territoire communautaire, dont ceux décrits dans le PADDUC, les ERC – espaces remarquables côtiers, dont le territoire de la CAPA dispose, au nombre de 8 ainsi que d'autres enjeux, comme les espaces stratégiques agricoles ;
- Risque inondation sur le territoire de la CAPA : description de la typologie des inondations en Corse, événements significatifs survenus sur le territoire de la CAPA ainsi qu'en Corse. Un bilan assurantiel, présentant un historique d'événements majeurs, est également indiqué. Le chapitre est clos par une approche sociologique, tentant d'analyser la perception du risque inondation par la société ;
- Aléa inondation sur le territoire de la CAPA : base de données « cours d'eau », atlas des zones inondables et atlas des zones submersibles, PPRi et études spécifiques.

Les diverses étapes de la directive inondation sont présentées et leur démarche expliquée : EPRI – évaluation préliminaire du risque inondation, TRI – territoire à risque important d'inondation, PGRI- plan de gestion du risque inondation et SLGRI – stratégie locale de gestion du risque inondation. La convergence de la directive inondation et de la directive cadre sur l'eau est également mentionnée.

Bénéficiant des travaux de la mission d'appui technique GEMAPI, le document « état des lieux de la SLGRI » décrit le patrimoine correspondant présent sur le territoire de la CAPA. Le seul patrimoine « PI – protection contre les inondations » correspondant au système d'endiguement de Campo, composé des trois digues : SOCORDIS, RT 40 et CCM. La nouvelle compétence GEMAPI, dévolue aux intercommunalités à fiscalité propre est présentée.

Pour clore l'état des lieux de la SLGRI, ce sont les dispositifs réglementaires d'information, de sensibilisation et de gestion de crise, dévolus aux collectivités territoriales, qui sont présentés : le DICRIM – document d'information communal sur les risques majeurs et le PCS – plan communal de sauvegarde.

Le plan d'actions de la stratégie locale

Les principes généraux

L'objectif supérieur dévolu à la stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI d'Ajaccio, qui a été décidé par les élus locaux, est de maintenir l'attractivité du territoire en réduisant la portée des dommages liés aux inondations.

Plusieurs axes ont donc fait l'objet d'une attention particulière :

- Aménagement du territoire
- Vulnérabilité des réseaux afin d'améliorer la résilience du territoire.
- Information préventive de la population ainsi que la sensibilisation des décideurs ont également été pris en considération, notamment dans une perspective de sauvegarde des populations en cas d'événement majeur.

Sous l'égide de la stratégie nationale de gestion du risque inondation et en déclinaison des objectifs du PGRI de Corse, de nombreuses actions de portée opérationnelle ont été définies par les diverses unités de travail.

→ Le détail des actions est présenté en annexe 2.

Les actions en matière de réduction de la vulnérabilité des réseaux

Les réseaux, quelle que soit leur fonction (transport d'énergie, de fluide, ou bien de transport), disposent d'un positionnement hiérarchique prédominant dans l'aménagement. Face au risque d'inondation, l'objectif est donc tout d'abord de connaître leur vulnérabilité, notamment pour agir en faveur de la sauvegarde des personnes et des biens, puis le cas échéant d'envisager une stratégie afin d'améliorer leur capacité de résilience.

Ces actions, impliquant les propriétaires et les gestionnaires de réseau d'énergie et de transport, se partagent en :

- Connaissance de la vulnérabilité des réseaux face au risque inondation : 12 actions.
- Mise en place de mesures pour renforcer les réseaux : durcissement / résilience : 13 actions

Les actions en matière de prévision, sensibilisation et de sauvegarde

Afin de gérer au mieux la crise lors de la survenue d'un événement majeur, l'alerte, basée sur des observations et des prévisions, doit être adaptée et performante. Son efficacité repose sur la connaissance du risque inondation, partagée par l'ensemble des acteurs du territoire (élus, administrations, collectivités territoriales, société civile, grand public,...). Au moment de la crise, les décideurs territoriaux doivent pouvoir s'appuyer sur des documents stratégiques de sauvegarde de la population, comme le plan communal de sauvegarde, le plan particulier de mise en sûreté des établissements scolaires, etc., ainsi qu'une connaissance de la vulnérabilité des équipements publics, notamment ceux qui sont destinés à gérer la crise.

- Améliorer la prévision et l'alerte : 8 actions
- Poursuivre et amplifier les actions d'information et de sensibilisation avec les partenaires (tout public) : 5 actions
- Développer les mesures de sauvegarde : 3 actions
- Connaître la vulnérabilité des équipements publics : 3 actions

Les actions en matière d'aménagement

En matière de prévention du risque inondation, l'aménagement du territoire revêt une importance particulière dans une perspective de développement durable. En effet, l'application des principes d'aménagement et de constructibilité auront un impact majeur pour les décennies à venir. Ainsi, des actions pertinentes et adéquates, qui pourront réellement permettre d'améliorer la résilience du territoire et d'atténuer les dommages en cas de survenue d'un événement majeur, sont à engager.

- Définir des principes d'aménagement de l'espace : 4 actions
- Approfondir la connaissance de l'aléa inondation : 5 actions
- Réduire la vulnérabilité de l'activité économique au risque inondation : 2 actions
- Mettre en œuvre la compétence GEMAPI : 3 actions

Le suivi des travaux du PAPI

Le PAPI d'Ajaccio doit faire l'objet d'un avenant dont l'objet porte sur des mises à jour de certaines actions ainsi que la création de nouvelles actions. L'avenant porte sur les aspects suivants :

- Techniques : des actions ont été réadaptées suite aux récentes évolutions réglementaires et administratives ainsi qu'aux durétés foncières
- Financiers : des montants ont été réajustés suite à l'avancement des études
- Durée : prolongation du délai de la convention de 2 ans (reportant de mi-juin 2018 à mi-juin 2020 la fin du programme) afin d'accompagner dans leur réalisation les importants projets structurants portés par la Ville en matière de Prévention des Inondations (PI) avec, notamment, les divers ouvrages hydrauliques prévus à l'ANRU et les bassins de rétention.
- Programmatiques : réorganisation de la maîtrise d'ouvrage avec intégration de la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien (CAPA). Ajout et élargissement d'actions au périmètre de la CAPA.

L'avenant ne modifie pas substantiellement le programme et la stratégie envisagée initialement. Il constitue une révision qui tient compte des évolutions des différents dossiers et de la réglementation en vigueur.

- Système d'endiguement de Campo : réalisation d'études préalables à la réhabilitation des digues « SOCORDIS » et « CCM » : 2 actions
- Aménagements hydrauliques et création de bassins de rétention : 5 actions (cela concerne 3 nouveaux bassins de rétention et les aménagements hydrauliques dans les secteurs du Vazzio et des Cannes, Salines).

Périmètre, gouvernance et suivi post approbation de la SLGRI

Concourant simultanément aux objectifs de cohérence hydrographique et de rationalisation des instances de gouvernance, il est proposé que pour le cycle 2 de la directive inondation, le périmètre soit élargi à l'ensemble du bassin versant du SAGE « Gravona, Prunelli, Golfes d'Ajaccio et de Lava ». Par ailleurs, il sera également proposé à la CLE du SAGE, que ce soit la commission « risques » du SAGE qui assure le pilotage de la stratégie locale.

Toutefois, le COPIL dans sa forme actuelle sera de nouveau constitué à l'échéance du cycle 1 de la directive inondation, afin de faire le bilan de la version 1 de la stratégie et de préparer sa version 2, pour la période 2022 – 2027.

Quant au COTEC, il sera maintenu dans sa configuration, mais avec une fréquence de réunion plus réduite.

III- Conclusion et proposition d'avis sur le projet de SLGRI du TRI d'Ajaccio

- La méthode d'élaboration de la SLGRI retenue par la CAPA a permis une large association des parties prenantes via les groupes de travail et les instances de décisions (COPIL COTEC) tout en s'attachant à respecter le délai d'approbation (fin 2017) fixé au lancement de la démarche. Le projet de SLGRI sera également soumis à consultation du public avant approbation.
- Le plan d'actions de la SLGRI est compatible avec les objectifs du PGRI à l'échelle du bassin, ainsi qu'avec les objectifs particuliers attachés au TRI d'Ajaccio.
- L'élaboration de la stratégie s'est articulée avec la future prise de compétence GEMAPI par la CAPA.
- Le projet de SLGRI s'inscrit dans le dispositif PAPI déjà existant sur le périmètre de la ville d'Ajaccio. Le futur avenant de ce PAPI proposera d'étendre certaines actions à celui de la CAPA et d'inscrire dès à présent des actions de la SLGRI dans ce programme. Le SAGE « Gravona, Prunelli, Golfes d'Ajaccio et de Lava » est également pris en compte en proposant un périmètre et une gouvernance communs lors du prochain cycle de mise en oeuvre de la directive inondation.
- Une attention particulière devra être portée à la poursuite de la mobilisation des parties prenantes, notamment celles ayant à piloter des actions, après l'approbation de la SLGRI afin de s'assurer d'une mise en oeuvre effective du programme d'actions. La continuité du suivi et de l'évaluation des actions engagées seront essentiels à l'efficacité et la pérennité de cette démarche.

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, **il est donc proposé un avis favorable au projet de SLGRI du TRI d'Ajaccio** suivant le projet de délibération joint.

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Corse

Annexe1 : Liste des parties prenantes associées à la démarche d'élaboration de la SLGRI du TRI d'Ajaccio

- Agence d'Aménagement durable, de planification et d'Urbanisme de la Corse
- Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse
- Agence française pour la biodiversité
- Agence régionale de santé*
- Association Le GARDE
- Association U LEVANTE
- Chambre d'Agriculture de la Corse-du-Sud
- Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud
- Chambre des métiers et de l'artisanat de la Corse-du-Sud
- Chambre régionale des métiers et de l'artisanat
- Collectivité Territoriale de Corse
- Collectivité Territoriale de Corse : Comité de Bassin de Corse
- Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien
- Communauté de communes de la Vallée du Prunelli
- Communauté de communes de la Pieve de l'Ornano
- Conseil Départemental de la Corse-du-Sud
- Conservatoire du littoral
- DDTM de la Corse-du-Sud
- DREAL de Corse
- EDF
- Education nationale (Rectorat et direction académique des services de l'éducation nationale)*
- ENGIE
- Météo France
- Mairie d'AFA
- Mairie d'AJACCIO
- Mairie d'ALATA
- Mairie d'APPIETTO
- Mairie de CUTTOLI-CORTICCHIATO
- Mairie de PERI
- Mairie de SARROLA-CARCOPINO
- Mairie de TAVACO
- Mairie de VALLE-DI-MEZZANA
- Mairie de VILLANOVA
- Office d'équipement hydraulique de la Corse
- Office de développement agricole de la Corse
- Office de l'environnement de la Corse
- ORANGE
- Préfecture de la Corse-du-Sud
- Préfecture de la Corse-du-Sud – SIRD-PC
- Service départemental d'incendie et de secours de la Corse-du-Sud

*ces deux parties prenantes ont intégré la démarche à partir du COPIL 2.

Annexe2 : plan d'actions détaillé :

1. Les actions en matière de réduction de la vulnérabilité des réseaux

Connaissance de la vulnérabilité des réseaux face au risque inondation

Action A-1 – EDF

Communiquer, auprès de la sécurité civile et du SDIS-2A, l'étude de fragilité du réseau électrique.

Action A-2 – ENGIE

Communiquer, auprès de la sécurité civile et du SDIS-2A, l'étude de fragilité du réseau gaz.

Action A-3 – CAPA / KYRNOLIA

Finaliser l'étude de fragilité du réseau d'eau potable.

Action A-4 – CAPA / KYRNOLIA

Finaliser l'étude de fragilité du réseau d'assainissement.

Action A-5 – ORANGE

Réaliser l'étude de fragilité du réseau de téléphonie fixe.

Action A-6 – ORANGE

Réaliser l'étude de fragilité du réseau de téléphonie mobile. Des études de fragilité seront éventuellement à conduire par d'autres opérateurs de téléphonie.

Action A-7 – CTC et CCIAS

Communiquer l'étude de vulnérabilité de l'aéroport Napoleon Bonaparte.

Action A-8 – CTC et CCIAS

Communiquer l'étude de vulnérabilité du port de commerce d'Ajaccio.

Action A-9 – CTC et CFC

Réaliser l'étude de vulnérabilité du réseau ferré de Corse.

Actions A-10, A-11 et A-12 – CTC, CD 2A et Ville d'Ajaccio

Réaliser l'étude de vulnérabilité des réseaux routiers (dont les ouvrages et les équipements annexes), patrimoines de la CTC (fiche action A-10), du CD-2A (fiche action A-11) et Ville d'Ajaccio (fiche action A-12). D'autres fiches actions seront éventuellement élaborées ultérieurement, pour chacune des communes de la CAPA disposant d'un réseau routier significatif.

Mise en place de mesures pour renforcer les réseaux : durcissement / résilience

Action A-13 - EDF

Etablir et communiquer les mesures mises à oeuvre et celles à venir concernant le durcissement du réseau électrique.

Action A-14 - ENGIE

Etablir et communiquer les mesures mises à oeuvre et celles à venir concernant le durcissement du réseau gaz.

Action A-15 – CAPA / KYRNOLIA

Etablir et communiquer les mesures mises à oeuvre et celles à venir concernant le durcissement du réseau d'eau potable.

Action A-16 – CAPA / KYRNOLIA

Etablir et communiquer les mesures mises à oeuvre et celles à venir concernant le durcissement du réseau d'assainissement.

Action A-17 – ORANGE

Etablir et communiquer les mesures mises à oeuvre et celles à venir concernant le durcissement du réseau de téléphonie fixe.

Action A-18 – ORANGE

Etablir et communiquer les mesures mises à oeuvre et celles à venir concernant le durcissement du réseau de téléphonie mobile. Des études de fragilité seront éventuellement à conduire par d'autres opérateurs de téléphonie.

Action A-19 – CTC et CCIAS

Etablir et communiquer les mesures mises à oeuvre et celles à venir concernant la résilience de l'aéroport Napoleon Bonaparte.

Action A-20 – CTC et CCIAS

Etablir et communiquer les mesures mises à oeuvre et celles à venir concernant la résilience du port de commerce d'Ajaccio.

Action A-21 – CTC et CFC

Etablir et communiquer les mesures mises à oeuvre et celles à venir concernant la résilience du réseau ferré de Corse.

Actions A-22, A-23 et A-24 – CTC, CD 2A et Ville d'Ajaccio

Etablir et communiquer les mesures mises à oeuvre et celles à venir concernant la résilience des réseaux routiers (dont les ouvrages et les équipements annexes), patrimoines de la CTC (fiche action A-22), du CD-2A (fiche action A-23) et Ville d'Ajaccio (fiche action A-24). D'autres fiches actions seront éventuellement élaborées ultérieurement, pour chacune des communes de la CAPA disposant d'un réseau routier significatif.

Actions A-25 – CAPA / Ville d'Ajaccio / Muvitarra

Réaliser une cartographie des voiries et des zones inondables, utilisable en cas de survenue d'un événement majeur et pour la gestion de la crise.

2. Les actions en matière de prévision, sensibilisation et de sauvegarde

Améliorer la prévision et l'alerte

Action B-1 – Météo France

Mettre en place le radar de la Punta (les premières observations seront disponibles au cours du 1er trimestre 2018).

Application du PGRI de Corse : objectif 4.3 – Disposition 1

Action B-2 – Météo France

Mettre en service l'APIC – avertissement pluies intenses à l'échelle des communes (action conditionnée à la mise en service du nouveau radar et prévue pour 2020) .

Action B-3 – Météo France

Mettre en service l'APCS – avertissement probabilité crues soudaines (action conditionnée à la mise en service du nouveau radar et prévue pour 2020).

□ **Action B-4 – DREAL et OEHC**

Mettre en service des premiers tronçons de vigilance sur Vigicrues (prévu pour 2020) avec astreinte H 24.

Application du PGRI de Corse : objectif 4.3 – Disposition 2

□ **Actions B-5 – Ville d’Ajaccio et CAPA**

Disposer d’un service de prévision météorologique efficace pour la ville d’Ajaccio ainsi que les communes membres de la CAPA (action conditionnée par la mise à disposition des premières prévisions à la suite de la mise en service du radar de la Punta : 2020).

Application du PGRI de Corse : objectif 4.3 – Disposition 6

□ **Action B-6 – Ville d’Ajaccio et CAPA**

Poser des repères de crues sur des emplacements à définir.

Application du PGRI de Corse : objectif 1.2 – Disposition 3

Action de l’avenant au PAPI (axe1 – action 1)

□ **Action B-7 – Ville d’Ajaccio et CAPA**

Concevoir et développer un dispositif d’alerte de masse dans le cadre du déclenchement d’un plan de secours (PSC, ORSEC,...).

□ **Action B-8 – Ville d’Ajaccio et CAPA**

Développer ou le cas échéant, concevoir, une chaîne d’alerte dans le cadre des PCS.

Action de l’avenant au PAPI (axe 2 – action 1)

Poursuivre et amplifier les actions d’information et de sensibilisation avec les partenaires (tout public)

□ **Action B-9 – CAPA**

Réaliser les DICIRIM des communes rurales de la CAPA.

Action de l’avenant au PAPI (axe 2 – action 3)

□ **Action B-10 – CAPA, Maison de l’habitat durable**

Mettre à disposition des usagers de la MHD les guides traitant de la vulnérabilité de l’habitat au risque inondation.

Application du PGRI de Corse : objectif 3 – disposition 5

□ **Action B-11 – CAPA**

Organiser la concertation publique de la stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI d’Ajaccio, les 20 et 27 octobre et le 3 novembre 2017, en partenariat avec la ville d’Ajaccio et l’éducation nationale.

Application du PGRI de Corse : objectif 1.2 – disposition 4 et objectif 4-1 – disposition 4

□ **Action B-12 – Ville d’Ajaccio et CAPA**

Organiser des événements en direction de divers publics (scolaires, grand public, élus et personnel des collectivités territoriales,...) tout au long de la réalisation de la stratégie locale (2017 – 2021).

Application du PGRI de Corse : objectif 1.2. – dispositions 3 et 4 et objectif 4-1 – dispositions 3 et 4

Action de l’avenant au PAPI (axe 1 – actions 2, 3, 4 et 5)

□ **Action B-13 – CAPA**

Poursuivre la collaboration avec le CEPRI – centre européen de prévention et de gestion du risque inondation

Développer les mesures de sauvegarde

Action B-14 – Ville d’Ajaccio

Réviser le PCS – plan communal de sauvegarde de la ville d’Ajaccio.

Application du PGRI de Corse : objectif 4.2. – disposition 1

Action de l’avenant au PAPI (axe 2 – actions 1 et 2)

Action B-15 – CAPA

Assister les communes rurales pour la réalisation de leur PCS.

Inscription au PGRI de Corse : objectif 4.1. – disposition 1 et objectif 4.2. – disposition 1

Action de l’avenant au PAPI (axe 2 – action 3)

Action B-16 – CAPA

Conduire une première réflexion sur le PICS – plan intercommunal de sauvegarde.

Action de l’avenant au PAPI (axe 2 – action 3)

Connaître la vulnérabilité des équipements publics

Action B-17 – Ville d’Ajaccio

Réaliser l’étude de vulnérabilité au risque inondation des équipements communaux de la ville d’Ajaccio, particulièrement ceux qui pourraient être utilisés en cas de gestion de crise.

Application du PGRI de Corse : objectif 3 – disposition 1

Action de l’avenant au PAPI (axe 3 – action 1)

Action B-18 – CAPA

Finaliser l’étude de vulnérabilité au risque inondation des équipements des communes rurales.

Application du PGRI de Corse : objectif 3 – disposition 1

Action B-19 – Education nationale

Adapter les PPMS – plan particulier de mise en sûreté, des établissements d’éducation concernés, au risque inondation.

3. Les actions en matière d’aménagement

Définir des principes d’aménagement de l’espace

Action C-1 – CAPA

Réalisation d’études hydrauliques préalables dans l’objectif de diminuer les dommages potentiels en réduisant la vulnérabilité des biens et des activités dans des zones stratégiques exposées sur la commune d’Ajaccio. Les secteurs considérés sont Saint-Joseph, Mezzavia et le long de l’Arbitrone.

Application du PGRI de Corse : objectif 3 – disposition 2 et objectif 2.1 – disposition 2

Action de l’avenant au PAPI (axe 5 – action 6)

Action C-2 – CAPA

Travaux de réduction de la vulnérabilité sur les terrains Saint Joseph.

Application du PGRI de Corse : objectif 3 – disposition 2

Action de l’avenant au PAPI (axe 5 – action 7)

Action C-3 – CAPA

Définir et mettre en oeuvre une stratégie en matière d’aménagement de l’espace public, au regard de la prévention du risque inondation et du traitement du pluvial. Cette stratégie sera ensuite déclinée en dispositions, qui seront intégrées dans les documents d’urbanisme.

Application du PGRI de Corse : objectif 5 – disposition 5

□ Action C-4 – CAPA et Ville d'Ajaccio

Concevoir, en collaboration avec la DDTM-2A, des dispositions de fonctionnement pour des parkings pouvant être vulnérables au risque inondation (exemple du parking sur le terrain des Haras à Ajaccio).

Application du PGRI de Corse : objectif 3 – disposition 1

Approfondir la connaissance de l'aléa inondation

□ Action C-5 – CAPA

Réalisation d'études hydrauliques sur les secteurs à enjeux existants ou en projet, sur le Cavallu Mortu et le Ponte Bonello (parties disposant aujourd'hui de l'AZI), afin de préciser la connaissance de l'aléa inondation.

Application du PGRI de Corse : objectif 1.1 – disposition 2

Action de l'avenant au PAPI (axe 4 – action 2)

□ Action C-6 – CAPA

Etude du potentiel d'inondabilité et de surinondabilité de zones agricoles ou naturelles, situées en amont de secteurs à enjeux.

Application du PGRI de Corse : objectif 5 – dispositions 1 et 6

Action de l'avenant au PAPI (axe 5 – action 3)

□ Action C-7 – CAPA

Renforcer, dans le cadre d'une collaboration avec le BRGM, les mesures de surveillance de la plage du Ricantu, en prolongeant le secteur d'étude et en augmentant la fréquence de mesure. Le propriétaire et le gestionnaire de l'aéroport Napoleon Bonaparte.

Application du PGRI de Corse : objectif 1.1 – disposition 4

□ Action C-8 – CAPA

Evaluer la part respective des trois phénomènes concourant à l'érosion de la plage du Ricantu : un d'origine naturelle – les effets du changement climatique et les deux autres d'origines anthropique – la retenue du barrage de Tolla et les activités des graviers sur la Gravona.

Application du PGRI de Corse : objectif 1.1 – disposition 4

□ Action C-9 – Ville d'Ajaccio

Approfondir la connaissance des phénomènes d'érosion pour le secteur de la plage Saint François et la citadelle d'Ajaccio.

Application du PGRI de Corse : objectif 1.1 – disposition 4

Action de l'avenant au PAPI (axe 5 – action 5)

Réduire la vulnérabilité de l'activité économique au risque inondation

□ Action C-10 – CAPA

Conduite sur les secteurs du Vazzino, de Campo et des Cannes, en collaboration avec les chambres consulaires, de pré-diagnostics de vulnérabilité au risque inondation des entreprises. Cette démarche pourra être, le cas échéant, approfondie.

Application du PGRI de Corse : objectif 3 – dispositions 1 et 5

□ Action C-11 – DDTM-2A

Mise à disposition de l'étude, confiée au CEREMA, dont l'objet est l'élaboration d'un cahier des charges pour réaliser des études de vulnérabilité au risque inondation des entreprises.

Ce cahier des charges qui s'appuiera sur des éléments déjà existants, sera adapté aux

diverses problématiques locales (inondations torrentielles, climat,...).

Application du PGRI de Corse : objectif 3 – dispositions 1 et 5

Mettre en oeuvre la compétence GEMAPI

Action C-12 – CAPA

Mise en oeuvre du programme de travaux sur la basse vallée de la Gravona. Cette action entre dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, pour lequel la CAPA a été lauréat.

Application du PGRI de Corse : objectif 5 – dispositions 1 à 4

Action C-13 – CAPA

Finaliser, en lien avec la ville d'Ajaccio, le plan de gestion de l'Arbitrone puis mettre en oeuvre le programme de travaux.

Application du PGRI de Corse : objectif 5 – dispositions 1 à 4

Action C-14 – CAPA

Conduire l'étude préalable à la restauration des gravières de la Gravona. Cette action entre dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, pour lequel la CAPA a été lauréat.

Application du PGRI de Corse : objectif 5 – dispositions 1 à 4

4. L'avenant au PAPI d'Ajaccio

Action D-1 – CAPA

Conduire l'étude préalable aux travaux de réhabilitation de la digue de l'aéroport.

Application du PGRI de Corse : objectif 3 – disposition 6

Action de l'avenant au PAPI (axe 5 – action 1)

Action D-2 – CAPA

Conduire l'étude préalable aux travaux de réhabilitation de la route, en remblai de la station d'épuration de Campo Dell'Oro.

Application du PGRI de Corse : objectif 3 – disposition 6

Action de l'avenant au PAPI (axe 5 – action 2)

L'ensemble des actions suivantes répond à la déclinaison : objectif 3 « Réduire la vulnérabilité » et 5 « Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques ».

Action D-3 – Ville d'Ajaccio

Réaliser le bassin de rétention des eaux pluviales Peraldi.

Action de l'avenant au PAPI (axe 6 – action 1)

Action D-4 – Ville d'Ajaccio

Réaliser le bassin de rétention des eaux pluviales Alzo di Leva III.

Action de l'avenant au PAPI (axe 6 – action 4)

Action D-5 – Ville d'Ajaccio

Réaliser les aménagements hydrauliques au Vazzio.

Action de l'avenant au PAPI (axe 7 – action 1)

Action D-6 – Ville d'Ajaccio

Réaliser le bassin de rétention des eaux pluviales Alzo di Leva I

Action de l'avenant au PAPI (axe 7 – action 3)

Action D-7 – Ville d'Ajaccio

Réaliser les travaux d'aménagement hydraulique dans les secteurs des Cannes et des Salines dans le cadre des opérations ANRU

Action de l'avenant au PAPI (axe 7 – action 3)

DEPARTEMENT
DE LA CORSE-DU-SUD

Date de la convocation :
13 octobre 2017

Date de la Séance :
19 octobre 2017

Nombre de membres composant
l'Assemblée : 46

Nombre de membres
en exercice : 46

Nombre de membres
présents : 24

Quorum : 24

Secrétaire de séance :
Mme SENTENAC Sarah-Flore

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Jeudi 19 Octobre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire du Pays Ajaccien, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, Site Alban 18 rue Comte de Marbeuf à Ajaccio sous la présidence de Monsieur MARCANGELI LAURENT, PRESIDENT.

ETAIENT PRESENTS

MM. LACOMBE XAVIER, PASQUALAGGI JEAN-MARIE, BIANCUCCI JEAN-BAPTISTE, VINCILEONI ANTOINE-MATTHIEU, FAGGIANELLI FRANÇOIS, HABANI YOANN, POGGIALE PIERRE-JEAN, FILONI FRANÇOIS, VANNUCCI STEPHANE ; VICE-PRESIDENTS.

MM. ANTONIOTTI JEAN-NICOLAS, ARESU JEAN-PIERRE, BILLARD JACQUES, MMES CASTELLANI-POMPEANI Toussainte, COLONNA D'ISTRIA JEANNE-ANDREE, COSTA-NIVAGGIOLI ANNIE, M. FERRARA JEAN-JACQUES, MME GUERRINI SIMONE, M. MINICONI ROGER, MMES OTTAVY NICOLE, OTTAVY-SARROLA ROSE-MARIE, MM. PUGLIESI PIERRE, SBRAGGIA STEPHANE, MME SENTENAC SARAH FLORE ; CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES.

AVAIENT RESPECTIVEMENT DONNE POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM

M. SARROLA ALEXANDRE	à	M. PASQUALAGGI
MME SANTONI-BRUNELLI MARIE-ANTOINETTE	à	M. LACOMBE
M. FERRANDI ETIENNE	à	M. VINCILEONI
MME CORTICCHIATO CAROLINE	à	M. HABANI
M. FAGGIANELLI CHARLES	à	MME CASTELLANI-POMPEANI
MME RUGGERI NATHALIE	à	M. VANNUCCI
MME SOTTY MARIE-LAURENCE	à	M. POGGIALE
M. VOGLIMACCI CHARLES-NOEL	à	M. MARCANGELI

ÉTAIENT ABSENTS

M. MINICONI ANGE-PASCAL ; VICE-PRESIDENT.

MME BIANCAMARIA MARIE-ANGE, MM. BONARDI JEAN-PAUL, CAPAI MARIO, CIABRINI JEAN-MARC, MMES CIAVAGLINI JOËLLE, DEFRANCHI MARIE-JEANNE, M. DOMINICI FRANÇOIS, MMES GIACOMETTI JOSEPHA, GUIDICELLI MARIA, MM. LUCIANI JEAN-LOUIS, LUCIANI PAUL-ANTOINE, MMES PINZUTI JEANINE, ZUCCARELLI MARIE ; CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Délibération n°2017/180

Approbation de la SLGRI – Stratégie locale de gestion du risque inondation

du territoire à risque important d'inondation -TRI -, d'Ajaccio

Monsieur le Président expose,

La directive inondation du 23 octobre 2007 a été déclinée pour le bassin de Corse par l'approbation le 23 décembre 2015, du PGRI – plan de gestion du risque inondation.

Au niveau territorial, pour le territoire à risque important d'inondation (TRI) d'Ajaccio, cette directive se traduit par une SLGRI - stratégie locale de gestion du risque inondation. Notre conseil communautaire avait donné un avis favorable, lors de sa séance du 28 septembre 2016, pour que la CAPA constitue la structure porteuse de la démarche.

Un comité de pilotage, instance décisionnelle, avait alors été institué. Celui-ci, constitué des parties prenantes de la démarche, comprend l'ensemble des acteurs institutionnels et socio-économiques régionaux en charge de la gestion de l'eau mais également les associations de protection de l'environnement, assurant ainsi la concertation la plus large possible. Le comité de pilotage s'est réuni le 21 novembre 2016, pour le lancement de la démarche, puis le 9 mai 2017, afin de valider les orientations de la stratégie et enfin le 9 octobre 2017, pour valider le projet de stratégie locale de gestion du risque inondation.

Les travaux du COPIL ont été préparés par un COTEC - comité technique, assurant la coordination de la démarche d'élaboration de la stratégie et organisant le travail de treize unités opérationnelles spécifiques à des thématiques bien particulières (en matière de vulnérabilité des réseaux, d'aménagement, de prévention, d'information, etc.).

Les diverses instances constituant la gouvernance de la démarche ont ainsi produit ainsi un projet de stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI d'Ajaccio.

Dans ce cadre, la mise en œuvre de cette démarche a été l'occasion de préparer les évolutions réglementaires en matière du grand cycle de l'eau : la prise de compétences GEMAPI ainsi que l'ensemble des compétences liées à l'eau, au 1^{er} janvier 2020. Par ailleurs, le pilotage du PAPI – programme d'actions de prévention des inondations, d'Ajaccio, a été intégré à la démarche, notamment à travers un avenant en cours de validation. Dans ce cadre, il est envisagé que la maîtrise d'ouvrage soit partagée entre la ville d'Ajaccio et la CAPA.

Comme cela avait demandé par le conseil communautaire, lors de sa séance du 28 septembre 2016, l'échéance d'approbation de la stratégie locale par le Préfet a été repoussée au 31 décembre 2017. Ainsi, le processus de validation suivra les échéances calendaires suivantes, après la validation du COPIL du 9 octobre : le projet de SLGRI est examiné par le comité de bassin lors de la séance du 11 octobre et soumis à la consultation du public les 20 et 27 octobre et le 3 novembre 2017. L'avis des communes de la CAPA sera également sollicité durant cette période. Pour finir, le projet sera soumis à un examen conjoint par les services techniques préfectoraux et ceux de la CAPA, pour aboutir finalement à une approbation par le Préfet avant la fin de l'année 2017 au plus tard.

En termes de forme, la stratégie locale de gestion du risque inondation du territoire à risque important d'inondation d'Ajaccio est constituée des éléments suivants (*cf annexes*) :

- Un document intitulé « Etat des lieux », comprenant l'ensemble des informations disponibles en matière de gestion du risque inondation sur le territoire communautaire, qui sont issues des travaux des unités opérationnelles précédemment définies.
- Une annexe cartographique accompagne le document « Etat des lieux »
- Un document intitulé « Stratégie », exposant dans le détail la démarche, sa gouvernance ainsi que le plan d'actions de la SLGRI, qui a été élaboré par l'ensemble des parties prenantes.
- Une annexe accompagne ce document comprenant notamment l'ensemble des pièces administratives afférentes à la démarche ainsi que les comptes rendus des réunions du COPIL.

Par rapport au plan d'actions, il importe de souligner que la CAPA n'assure la maîtrise d'ouvrage que des actions qui lui sont propres. Ainsi, il est convenu que chaque partie prenante assure la maîtrise d'ouvrage des actions dépendant de sa compétence.

Le plan d'action est classé suivant les quatre thématiques suivantes :

- Vulnérabilité des réseaux,
- Prévision, sensibilisation et sauvegarde,
- Aménagement,
- Avenant au PAPI – programme d'actions de prévention des inondations d'Ajaccio (cette dernière thématique fera l'objet d'une délibération particulière du conseil communautaire).

Les crédits pour conduire les actions dont la CAPA assure la maîtrise d'ouvrage seront proposés à l'inscription au budget 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Oùï l'exposé de Monsieur Laurent Marcangeli, Président,

Et après en avoir délibéré,

- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu, la Loi d'Orientation 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
- Vu, la Loi 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale,
- Vu, la Loi 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- Vu la Directive 2007/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation,
- VU, le Plan de gestion du risque inondation, approuvé par le Préfet de Corse le 23 décembre 2015,
- Vu la délibération n°2016-207 du conseil communautaire en date du 28 septembre 2016 se prononçant en faveur de la désignation de la CAPA comme structure porteuse de la SLGRI - Stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI – Territoire à risque important d'inondation d'Ajaccio ;

Après, avis favorable de la commission « Aménagement-Développement » en date du 3 octobre 2017,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE

- D'approuver la stratégie locale de gestion du risque inondation du territoire à risque important d'inondation d'Ajaccio,
- D'engager la consultation auprès du public en amont de l'approbation par le Préfet,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes et documents afférents à ce dossier,

PRECISE

- Que les crédits pour conduire les actions dont la CAPA assure la maîtrise d'ouvrage seront proposés à l'inscription au budget 2018.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et d'un affichage au siège.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Fait et délibéré à Ajaccio, les jours, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,

Laurent MARCANGELI



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 6 novembre 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 31 octobre 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme SICHÌ à M. LUCCIONI, Mme VILLANOVA à M. ARESU.

Etaient absents :

M. PAOLINI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20171106-2017_265-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2017
Publication : 06/11/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 06 novembre 2017
Délibération N°2017/265

**Avis de la Ville d' Ajaccio
relatif à la Stratégie Locale de Gestion du Risque
Inondation (SLGRI)
du Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI)
d' Ajaccio**

M. le maire expose à l'assemblée :

La directive inondation du 23 octobre 2007 a été déclinée pour le bassin de Corse par l'approbation le 23 décembre 2015, du PGRI - Plan de Gestion du Risque Inondation.

Au niveau territorial, pour le Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) d'Ajaccio, cette directive se traduit par une SLGRI - Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation.

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien constitue la structure porteuse de la démarche, suite à l'avis favorable donné par le conseil communautaire, lors de sa séance du 28 septembre 2016.

Un comité de pilotage, instance décisionnelle, avait alors été institué. Celui-ci, constitué des parties prenantes de la démarche, comprend l'ensemble des acteurs institutionnels et socio-économiques régionaux en charge de la gestion de l'eau mais également les associations de protection de l'environnement, assurant ainsi la concertation la plus large possible. Le comité de pilotage s'est réuni le 21 novembre 2016, pour le lancement de la démarche, puis le 9 mai 2017, afin de valider les orientations de la stratégie et enfin le 9 octobre 2017, pour valider le projet de stratégie locale de gestion du risque inondation.

Les travaux du COPIL ont été préparés par un COTEC - comité technique, assurant la coordination de la démarche d'élaboration de la stratégie et organisant le travail de treize unités opérationnelles spécifiques à des thématiques bien particulières (en matière de vulnérabilité des réseaux, d'aménagement, de prévention, d'information, etc.).

Les diverses instances constituant la gouvernance de la démarche ont ainsi produit un projet de stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI d'Ajaccio.

La mise en œuvre de cette démarche a été l'occasion de préparer les évolutions réglementaires en matière du grand cycle de l'eau : la prise de compétences GEMAPI ainsi que l'ensemble des compétences liées à l'eau, au 1^{er} janvier 2020. Par ailleurs, le pilotage du PAPI – programme d'actions de prévention des inondations, d'Ajaccio, a été intégré à la démarche, notamment à travers un avenant en cours de validation. Dans ce cadre, il est envisagé que la maîtrise d'ouvrage soit partagée entre la ville d'Ajaccio et la CAPA.

Les crédits pour conduire les actions dont la mairie d'Ajaccio assure la maîtrise d'ouvrage seront inscrits aux projets des budgets à venir.

En termes de forme, la stratégie locale de gestion du risque inondation du territoire à risque important d'inondation d'Ajaccio est constituée des éléments indiqués dans le document joint au présent rapport.

Le dossier complet de la SLGRI est également joint en annexe.

Sur la base des éléments présentés,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'émettre un avis sur le projet de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) d'Ajaccio.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Mme Nicole OTTAVY, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 02 novembre. 2017 ;

EMET

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Un **avis favorable** sur le projet de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) d'Ajaccio.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Comptes rendus du COPIL – comité de pilotage de la SLGRI du TRI d’Ajaccio
Notes de transmission du COTEC au COPIL

Réunion du COPIL 1 – 21 novembre 2016 : Présentations de la DREAL, de la CAPA et de la ville d’Ajaccio – compte-rendu de réunion

Transmission 1 du COTEC au COPIL du 23 novembre 2016

Transmission 2 du COTEC au COPIL du 4 avril 2016

Réunion du COPIL 2 – 9 mai 2017 : Présentations de la DREAL, de la CAPA et de la ville d’Ajaccio. Première page des présentations d’EDF et d’ENGIE – compte-rendu de réunion

Transmission 3 du COTEC au COPIL du 28 septembre 2017

Réunion 3 du COPIL – 9 octobre 2017 : Présentations de Météo-France, de la CAPA et de la ville d’Ajaccio – compte-rendu de réunion

Réunion du COPIL 1 – 21 novembre 2016

Présentation de la DREAL

Mise en œuvre de la directive inondation sur le bassin de Corse



Mise en œuvre de la Directive Inondation sur le bassin de Corse

COPIL Stratégie locale d'Ajaccio
21 novembre 2016
Intervenant : DREAL Corse



Introduction : le risque inondation pour le bassin de Corse

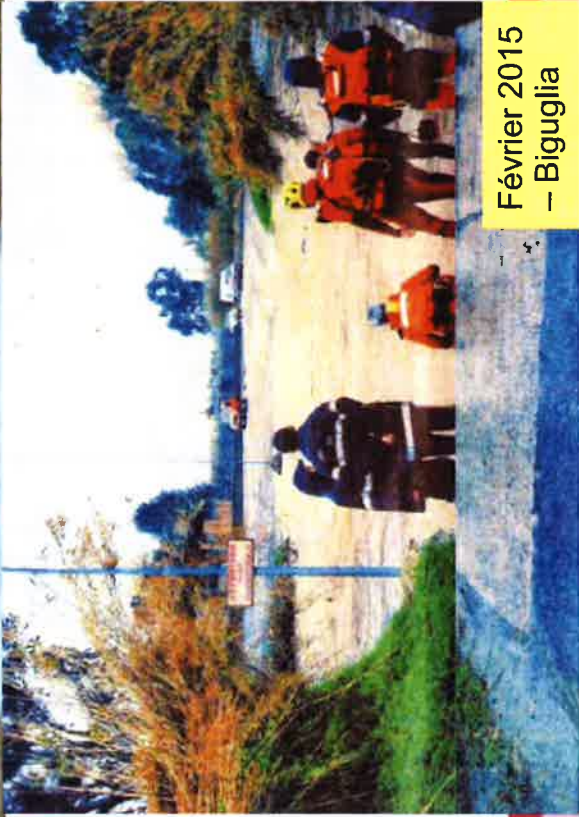
Mai 2008 -
Ajaccio



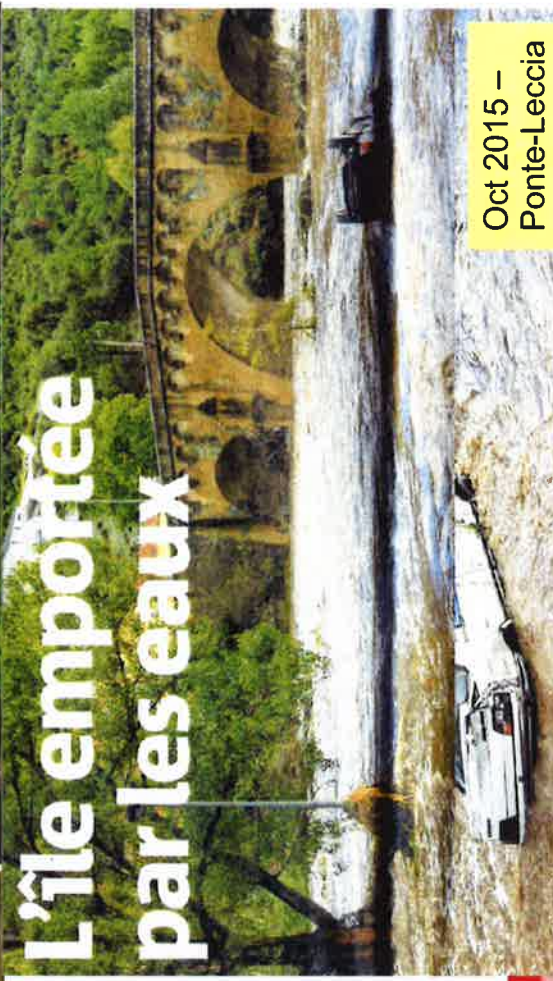
Février 2014
- Gravona



Le pont de Curtoli a été fermé en r
de la montée de la Corse



Février 2015
- Biguglia



Oct 2015 -
Ponte-Leccia

Mise en œuvre de la Directive Inondation Bassin de Corse





La Directive Inondation

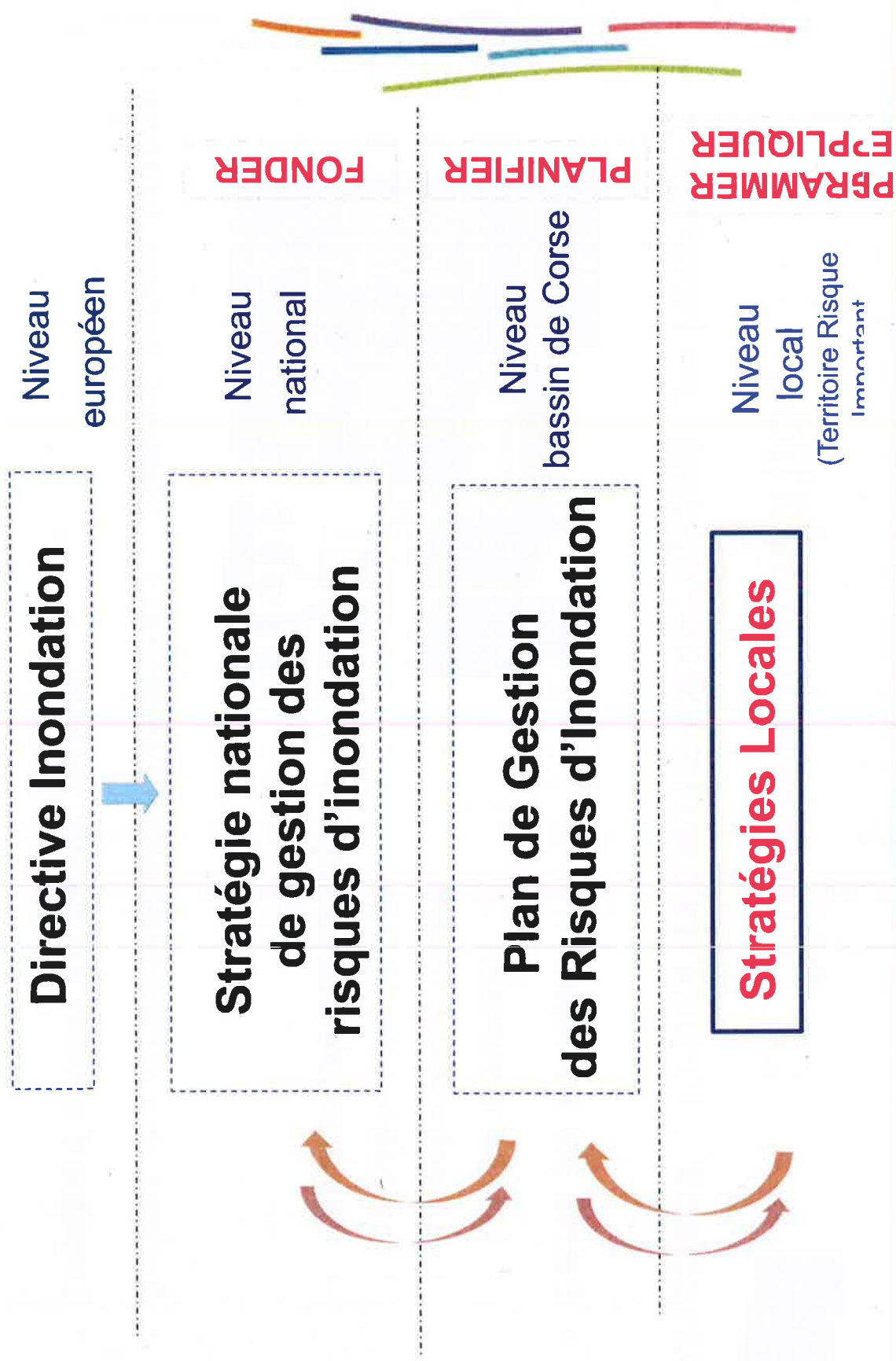
Un objectif : **Réduire les conséquences négatives des inondations**

- Entrée par les enjeux :
 - La santé humaine
 - Le patrimoine naturel
 - Le patrimoine culturel
 - Les activités économiques



- Actions proportionnées selon l'événement : fréquent, moyen, extrême
- Logique d'actions par bassin versant

Une mise en œuvre à différentes échelles



Une mise en œuvre à différents niveaux...

Cadre européen

Directive inondation

Directive cadre
milieu marin

Directive
Cadre eau

Cadre national

Stratégie nationale

Stratégie nationale
Trait de côte

Plan submersion rapide

Planification bassin

Plan de Gestion
des risques d'inondation

Plan d'action
milieu marin

Schéma Directeur
d'Aménagement
et de Gestion des Eaux

Planification et actions territoriales

Stratégie locale sur les territoires
à risque important d'inondation

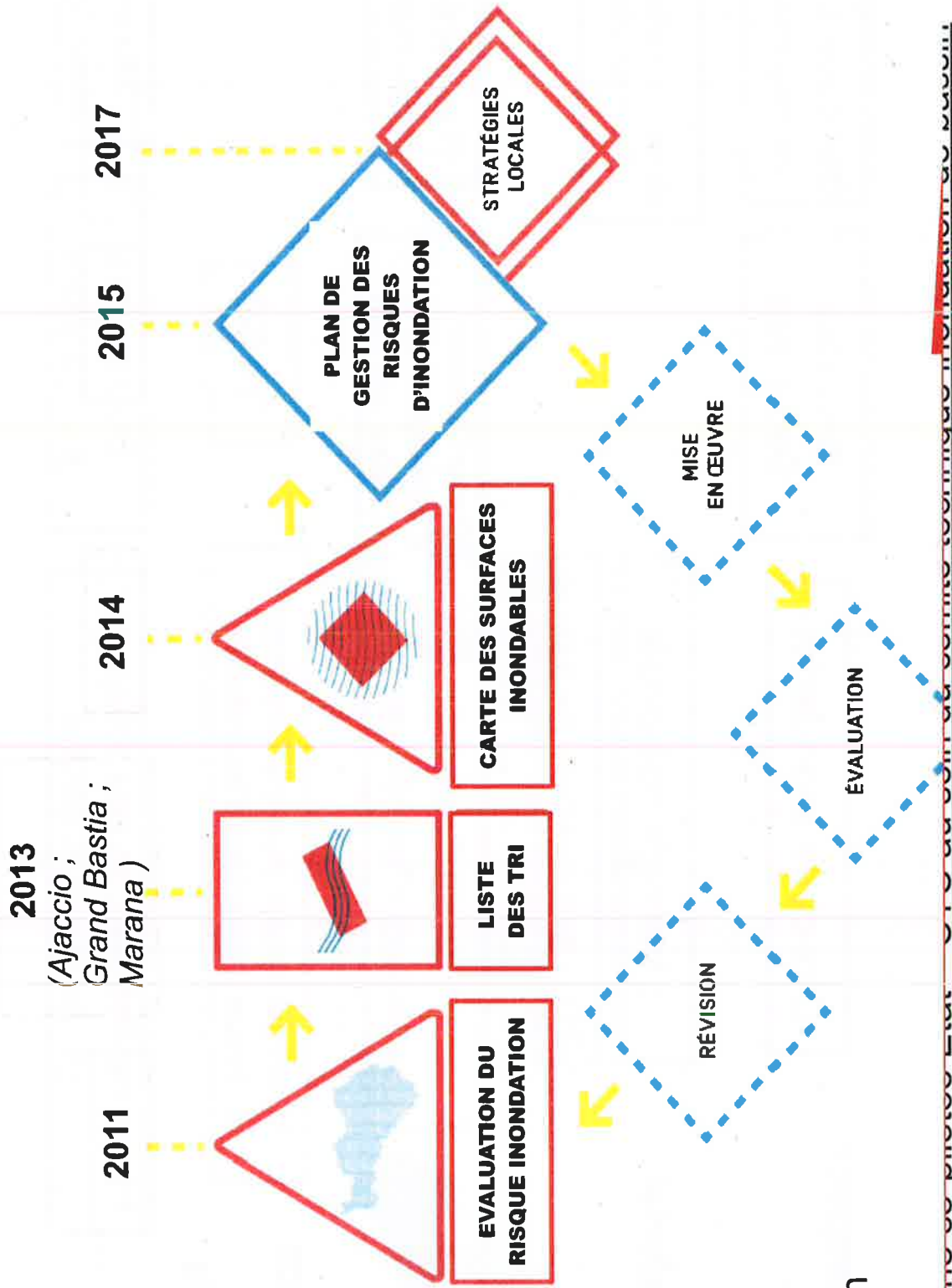
SAGE

Plans de Prévention des Risques
inondation et littoral

Documents
d'urbanisme

Dossiers
loi sur l'eau

Premier cycle de la directive inondation : 2011 - 2017



TRI =
Territoire à
Risque
Important
d'inondation

LE DÉPARTEMENT DE LA CORSE - DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME

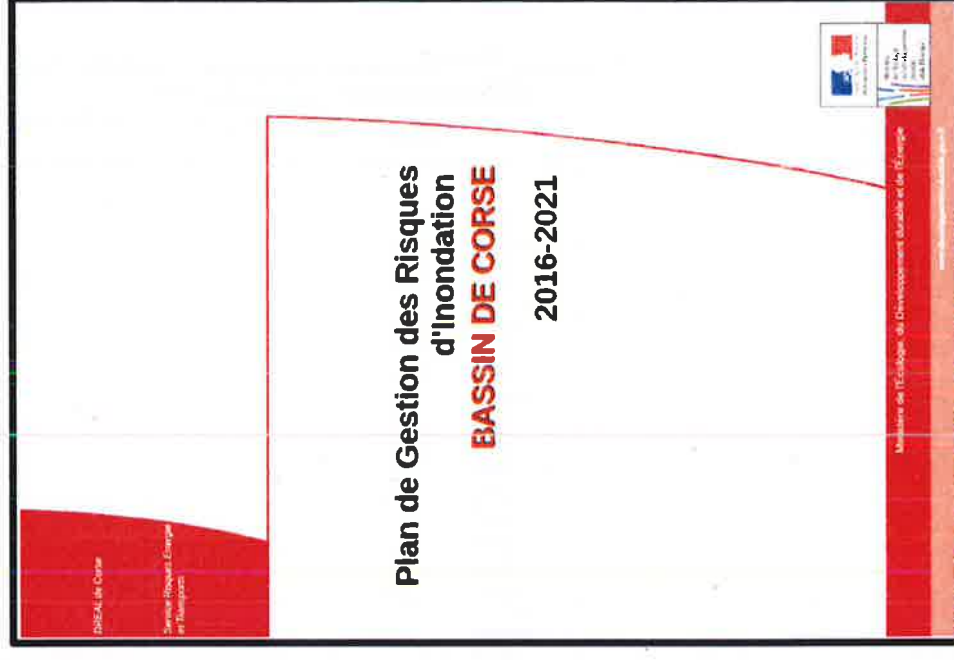
Plan de gestion des Risques d'Inondation

Bassin de Corse



Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation

- Une consultation du public et des parties prenantes du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015
- Soumis pour avis au comité de bassin et à la commission administrative
- Approuvé et entré en vigueur **le 23 décembre 2015**
- Opposable aux décisions et documents dans le domaine de l'eau et de l'urbanisme



http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PGRI_Corse_VF.pdf

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation

- **Un document stratégique fixant les priorités d'action pour le bassin**
 - **5 objectifs généraux** pour tout le bassin, dont un commun au SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux)
 - des premiers objectifs spécifiques aux Territoires à Risque Important d'inondation
- **52 dispositions pour atteindre ces objectifs**
 - Opérationnelles (expertise, animations, actions...)
 - Recommandations
 - Dispositions réglementaires (doctrines...)
- **Soutient et encadre les démarches de gestion partagée** à travers notamment la mise en place des Stratégies Locales au niveau local

Les 5 objectifs généraux du PGRI

- **Objectif 1 : Mieux connaître pour agir**
 - ↳ Prendre en compte, améliorer et valoriser la connaissance

- **Objectif 2 : Prévenir et ne pas accroître le risque**
 - ↳ Poursuivre la démarche Plan de Prévention des Risques, aménager durablement le territoire

- **Objectif 3 : Réduire la vulnérabilité**
 - ↳ Adaptation du bâti, gestion pérenne des ouvrages de protection, ...

- **Objectif 4 : Mieux préparer la gestion de crise**
 - ↳ Accompagnement des collectivités, retours d'expérience, mise en œuvre cellule de veille hydrométéorologique ...

- **Objectif 5 (commun SDAGE) : Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en s'appuyant sur le fonctionnement naturel des milieux aquatiques**
 - ↳ Surveillance du cours d'eau, entretien hydraulique, ...

Du PGRI aux stratégies locales

- **La stratégie locale : une déclinaison du PGRI sur chaque Territoire à Risque Important d'Inondation**
 - Des objectifs généraux à adapter aux enjeux et au contexte local
 - Des objectifs spécifiques
- **Une déclinaison opérationnelle via un programme d'actions**
- **La stratégie locale s'inscrit dans la continuité des démarches en cours**
 - ➔ **elle complète ou renforce les dispositifs de gestion existants sans se substituer à eux**



Merci de votre attention



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

www.developpement-durable.gouv.fr

ANNEXES

Dispositions du PGRI



Objectif 1 : Mieux connaître pour agir

- **Obj 1.1 : Prendre en compte les connaissances actuelles, les actualiser et développer la connaissance du risque submersion marine**
- **D1 : Intégrer la connaissance du risque dans les documents d'urbanisme**
- **D2 : Accompagner les collectivités à s'approprier cette connaissance et à valoriser les espaces impactés**
- **D3 : Arrêter l'extension de l'urbanisation dans les zones inondables en l'absence de document d'urbanisme**
- **D4 : Diffuser l'atlas des zones submersibles finalisé en 2014 et développer la**

Objectif 1 : Mieux connaître pour agir

□ Obj 1.2 : Optimiser la valorisation de la connaissance

- D1 : Concentrer toutes les connaissances actuelles et futures sur un **site Internet régional unique**
- D2 : Alimenter cette base de données par **tous** les acteurs producteurs de données et **diffuser** la connaissance
- D3 : Faire vivre la **mémoire collective** sur les crues historiques
- D4 : Elaborer un **programme d'éducation** et renouveler régulièrement les actions d'information

Objectif 2 : Prévenir et ne pas accroître le risque

- **Obj 2.1 : Elaborer les plans de prévention des risques**
 - **D1 : Démarrer** l'élaboration des plans de prévention des risques littoraux **PPRL**
 - **D2 : Continuer** la démarche de **PPRi**
- **Obj 2.2 : Ne pas créer de nouveaux enjeux et adapter ceux existants** dans les zones d'aléa **fort** et les emprises géo-morphologiques
 - **D1 : Mieux prendre en compte l'Atlas des Zones Inondables**
 - **D2 : Aménager** durablement le territoire hors du champ d'inondation

Objectif 3 : Réduire la vulnérabilité

- D1 : Réduire la vulnérabilité des **biens existants** dans les zones d'**aléa fort**
- D2 : **Concilier** la prise en compte du **risque** et des politiques d'**aménagement** dans les zones d'**aléa modéré**
- D3 : Examiner la **comptabilité** entre les risques et les **ICPE**
- D4 : Adapter les **usages des cours d'eau à enjeux** au risque
- D5 : Initier à l'échelle des **bassins versants** des **programmes d'action** visant à réduire la vulnérabilité sur le bâti existants
- D6 : **Gérer** de manière pérenne les ouvrages de protection sur les secteurs à **enjeux majeurs** en complément des mesures de restauration/préservation de la fonctionnalité des milieux aquatiques.

Objectif 4 : Mieux préparer la gestion de crise

- Obj 4.1 : Développer les démarches d'**accompagnement des élus** pour les préparer à la gestion de crise
 - D1 : Appuyer les collectivités à élaborer leur **plan communal de sauvegarde**
 - D2 : Diffuser le document-cadre guidant les communes pour leur PCS
 - D3 : Mettre en place un **programme de formation**
 - D4 : Développer l'**information préventive** auprès des collectivités
- Obj 4.2 : Se mettre en situation de gérer des crises
 - D1 : Prendre en compte l'**aléa extrême** pour la gestion de crise
 - D2 : Faire des **retours d'expérience** de crise
 - D3 : Instaurer des **exercices de préparation** de crise

Objectif 4 : Mieux préparer la gestion de crise

- **Obj 4.3 : Mettre en place une cellule de veille hydrométéorologique**
 - **D1 : Installer des nouvelles stations pluviométriques et un radar bande C**
 - **D2 : Moderniser le réseau hydrométrique**
 - **D3 : Identifier les bassins versants pour la mise en place de systèmes d'alerte locaux (SDAL)**
 - **D4 : Développer l'élaboration des produits d'avertissement avant les SDAL**
 - **D5 : Prévoir des systèmes d'alerte locaux pour les gestionnaires de camping sur site à risque**

Objectif 5 : Réduire les risques d'inondation en s'appuyant sur le fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- D1 : Identifier et rendre fonctionnelles les **zones d'expansion de crues**
- D2 : Définir des objectifs et mettre en œuvre des opérations de préservation ou de restauration de l'**espace de mobilité du cours d'eau**
- D3 : Restaurer la **ripisylve** et/ou les **berges** et/ou gérer les embâcles
- D4 : Préserver et/ou améliorer la **gestion de l'équilibre sédimentaire**
- D5 : **Limiter le ruissellement** à la source (infiltration, rétention, ...)
- D6 : Favoriser la **rétenction dynamique des écoulements**
- D7 : Accompagner la **création exceptionnelle** de nouveaux ouvrages de protection en annulant la doctrine FRC.
- D8 : Unifier les **gouvernances** des instances de l'eau et des inondations

Réunion du COPIL 1 – 21 novembre 2016

Présentation de la CAPA

La stratégie locale de gestion du risque inondation
du territoire à risque important d'inondation d'Ajaccio
réalisé sur le périmètre de la CAPA



comité de pilotage du 21 novembre 2016 de la stratégie locale





comité de pilotage du 21 novembre 2016 de la stratégie locale

La stratégie locale de gestion du risque inondation du territoire à risque important d'inondation d'Ajaccio réalisé sur le périmètre de la CAPA

Risque inondation : débordement – ruissellement – submersion marine

SOMMAIRE DE LA PRESENTATION

La finalité – les objectifs

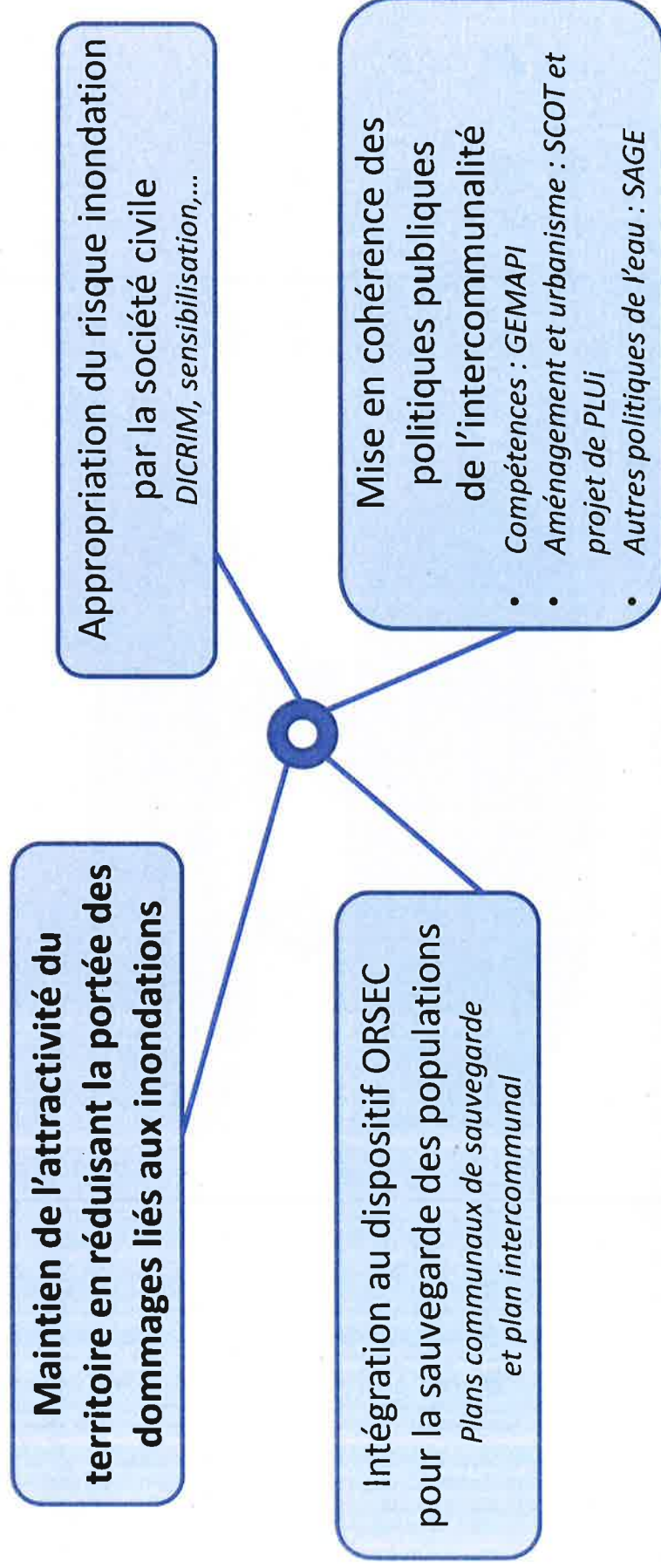
La gouvernance

Proposition de registres d'intervention

Le calendrier prévisionnel d'élaboration

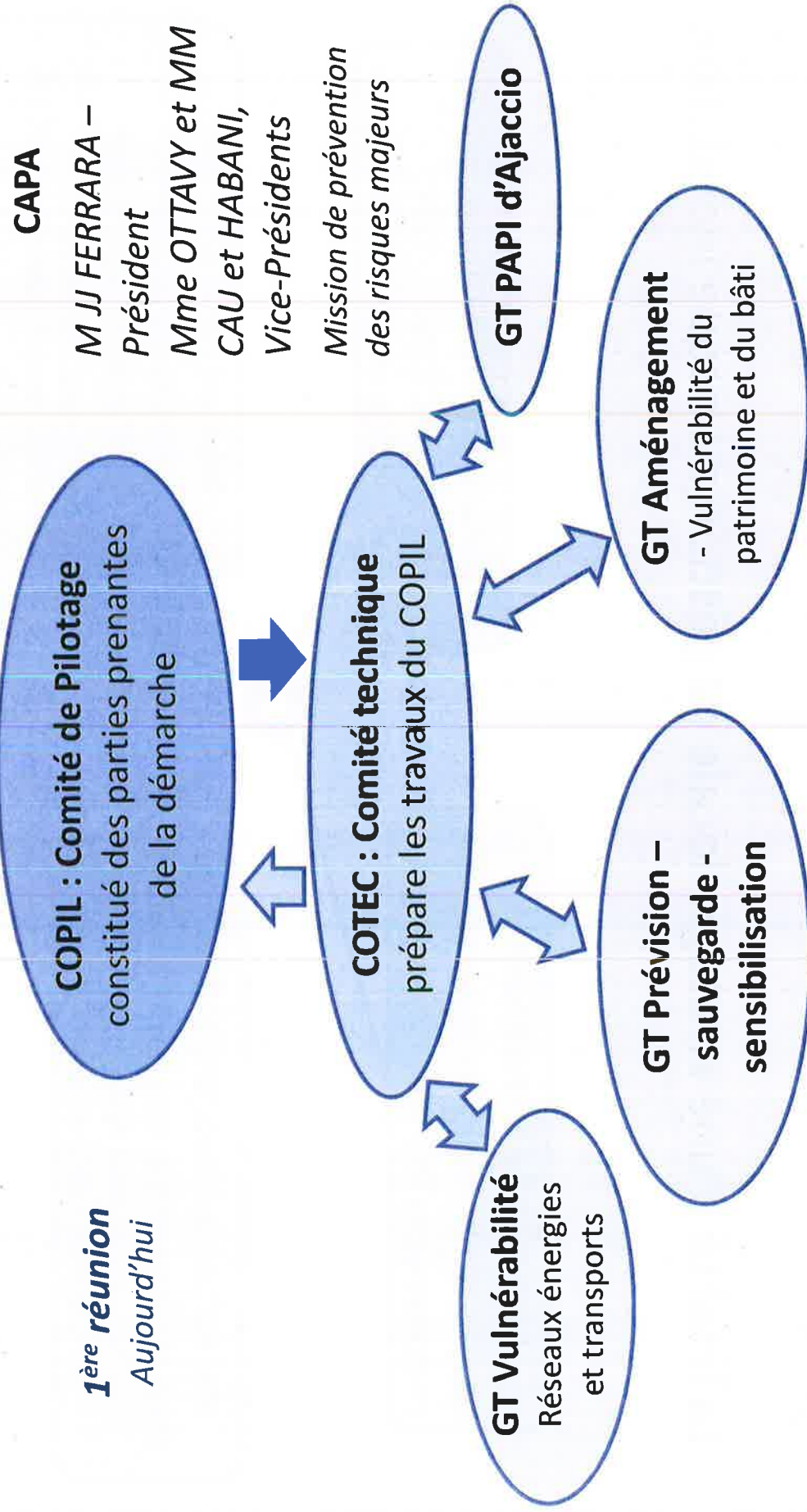
Le porter-à-connaissance de l'Etat

La finalité d'une stratégie locale de gestion du risque inondation



Solidarité amont / aval - Elaboration d'une doctrine concertée avec l'Etat en matière de gestion du risque inondation

La gouvernance de notre stratégie locale



GT : groupe de travail

Les registres d'intervention de notre stratégie locale



Connaissance / Résilience / Adaptation

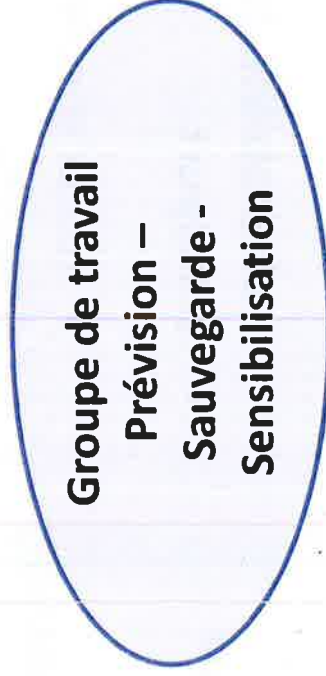
Vulnérabilité des réseaux :

- énergies (EDF, ENGIE)
- télécommunications (ORANGE)
- eau brute (OEHC)
- pluvial (ville d'Ajaccio)
- eau potable (CAPA)
- assainissement (CAPA)

Vulnérabilité des infrastructures de transport :

- routes et ouvrages (CTC, CD-2A, Ville d'Ajaccio)
- ports (CTC, CCIAS)
- aéroport (CTC, CCIAS)
- transports en commun (CAPA)

Les registres d'intervention de notre stratégie locale



Sauvegarde des populations :

- Mise en place d'un système d'alerte
- Plan intercommunal de sauvegarde inondation
- Assistance à la réalisation des plans communaux de sauvegarde des communes

Information / sensibilisation :

- Assistance à la réalisation des documents d'information communal sur les risques majeurs
- Elaboration d'une démarche générale de communication

Maires des 10 communes de la CAPA, services techniques de la ville d'Ajaccio, Météo France, organisations d'astreinte des collectivités, SIRD-PC, DREAL, DDTM-2A, SDIS-2A, agence de l'eau, associations de protection de l'environnement (Le garde – U Levante)
Extérieurs au COPIL : Education nationale, grands bailleurs ou copropriétés,...



comité de pilotage du 21 novembre 2016 de la stratégie locale



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Corse-du-Sud

Groupe de travail
Prévision –
Sauvegarde -
Sensibilisation

Semaine du 10 au
15 octobre 2016

Appel à projet
du MEEEM

400 écoliers
200 collégiens

32 jeunes sapeurs-pompiers

Ajaccio

Grands et petits se familiarisent avec le risque inondation

La communauté d'agglomération du pays ajaccien a initié une opération de sensibilisation, "Les bons réflexes face au risque inondation", à travers ateliers pour le public scolaire, conférence-débat, expositions et formations

50 personnes
dans l'auditoire

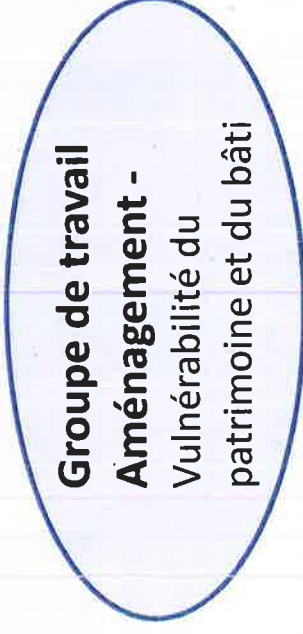


Deux cents collégiens ont participé toute une journée à divers ateliers au Lazaret. Ici dans l'espace occupé par Alta Frequenza qui a assuré la transmission de la [brève].

rituels et de la mer (ODTM). Me-
teo-France, le Conservatoire des es-
paces naturels, la ville d'Ajaccio et

Entre Gravona et Prunelli

Les registres d'intervention de notre stratégie locale



Aménagement et urbanisme :

- Droit des sols en zone inondable : Une doctrine concertée
- Réalisation d'études hydrauliques complémentaires
- Zones d'expansion de crue dans les espaces agricoles et naturels
- Ouvrages hydrauliques de protection

Vulnérabilité du patrimoine et du bâti :

- Usagers et services publics.
- Patrimoine économique, culturel et écologique.

Elus représentants de la CLE du SAGE (CCVP, CCHVG et CCPO), CTC, AAUC, OEC, OEHC, Agence de l'eau RMC, ONEMA, chambres consulaires (CCIAS, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture), DDTM-2A, DREAL, services techniques de la ville d'Ajaccio, CAPA élus et services (Aménagement et urbanisme, direction de la vie économique).
Extérieurs au COPIL : grands bailleurs ou copropriété,...

La stratégie locale et l'élaboration d'une doctrine concertée avec l'Etat Exemple d'une opération d'aménagement

Quartier Matra à Romorantin-Lanthenay



Immeubles d'habitat collectif dans le quartier Matra.
Crédit : Eric Daniel-Lacombe, architecte.



Niveau Rdc affecté
aux parkings

L'écoulement des eaux d'une crue centennale



Les registres d'intervention de notre stratégie locale

**Groupe de travail
Programme d'actions de
prévention des
inondations d'Ajaccio**

Convention-cadre

Etat, Collectivité territoriale de Corse et ville d'Ajaccio
pour les années 2012 à 2018
d'un montant de 53,6 millions d'euros

Le programme d'actions couvre une partie des registres d'actions de la stratégie locale de gestion du risque inondation

Elus de la ville d'Ajaccio, DREAL, OEC, CAPA élus et service (directions de l'eau et de l'assainissement et de l'aménagement).

Le calendrier prévisionnel d'élaboration de la stratégie locale



Échéance de réalisation : 31 décembre 2017



Considérant :

- La tenue d'une consultation publique,
- L'examen par le Préfet du projet de stratégie locale



Durée de réalisation de la stratégie locale : 10 mois
décembre 2016 à septembre 2017

Forte implication attendue de la part de l'ensemble des parties prenantes

Pilotage administratif assuré par la Communauté
d'Agglomération du Pays Ajaccien (structure porteuse)

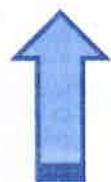
Assistance technique nécessaire des services déconcentrés
de l'Etat : **DDTM et DREAL** et de l'**OEC/CTC**

Le calendrier prévisionnel d'élaboration de la stratégie locale et la gouvernance



Comité de pilotage : 3 réunions

- *Aujourd'hui* : installation du COPIL – validation des registres d'intervention
- *Avril 2017* : validation du diagnostic et des orientations stratégiques
- *Septembre 2017* : validation du projet de stratégie locale



Comité technique : réunions mensuelle

- Préparation du COPIL
- Organisation des groupes de travail (se réunissant au besoin)
- 4 réunions déjà tenues (DDTM, DREAL, OEC/CTC, ville d'Ajaccio et CAPA)

Le porter-à-connaissance de l'Etat La cartographie aujourd'hui disponible

Courrier du Préfet du 2 septembre 2016

➤ Les plans de prévention des risques d'inondation – PPRI

- ✓ La Gravona (approuvé le 6 septembre 2002)
- ✓ Le Prunelli (approuvé le 14 septembre 1999)
- ✓ Arbitrone – San Remedio – La Madonuccia (approuvé le 31 mai 2011)

DDTM

➤ Les Atlas des zones submersibles - AZS

Périmètre CAPA

➤ Les Atlas des zones inondables - AZI

Périmètre CAPA

CAPA

➤ Les cartes du territoire à risques importants d'inondation – TRI

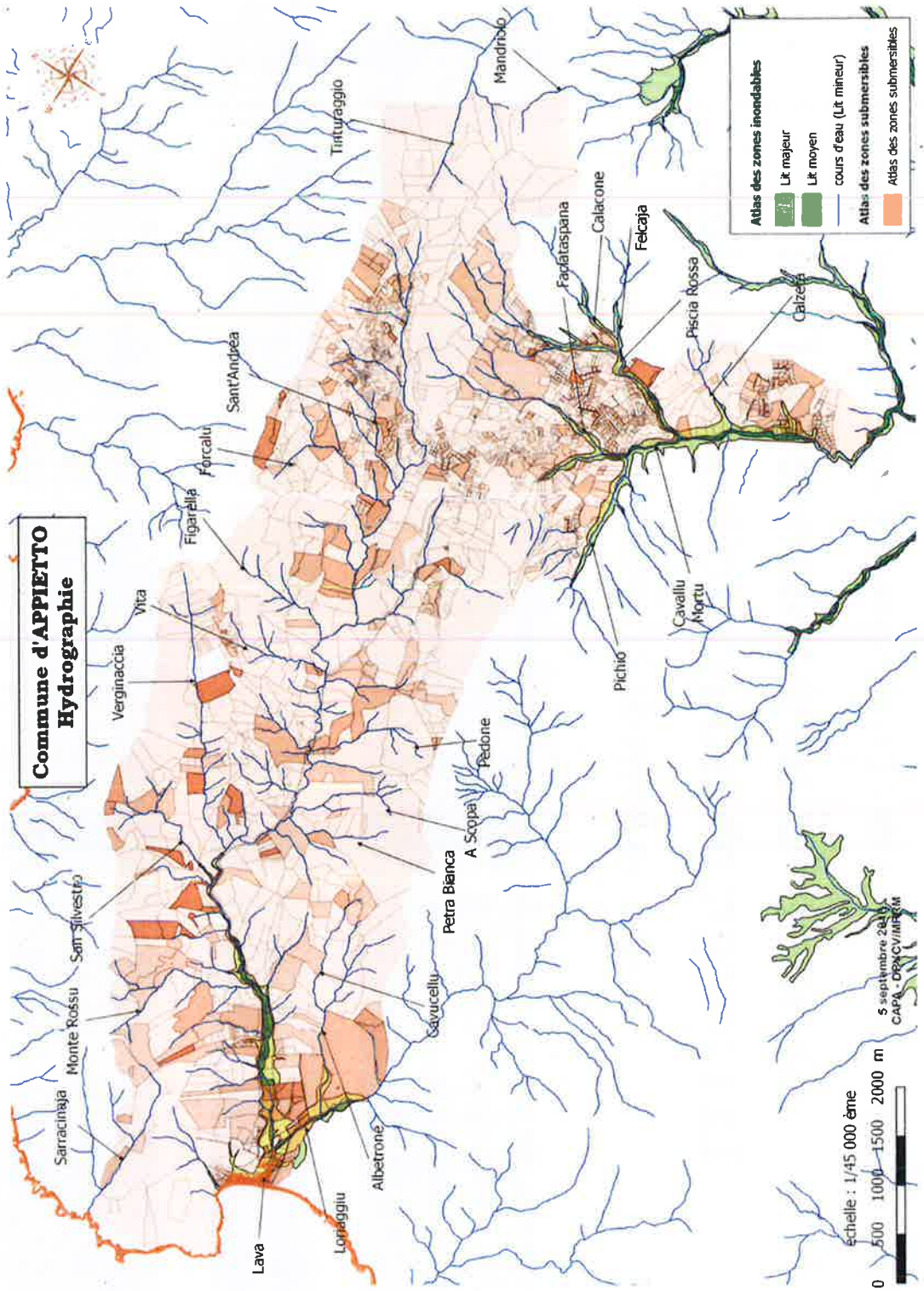
Périmètre Ajaccio

Débordement – Ruissellement – Submersion marine

➤ Les études hydrauliques spécifiques :

- ✓ Cavallu Mortu – section Callaris
- ✓ Le Lava

Hydrographie des communes



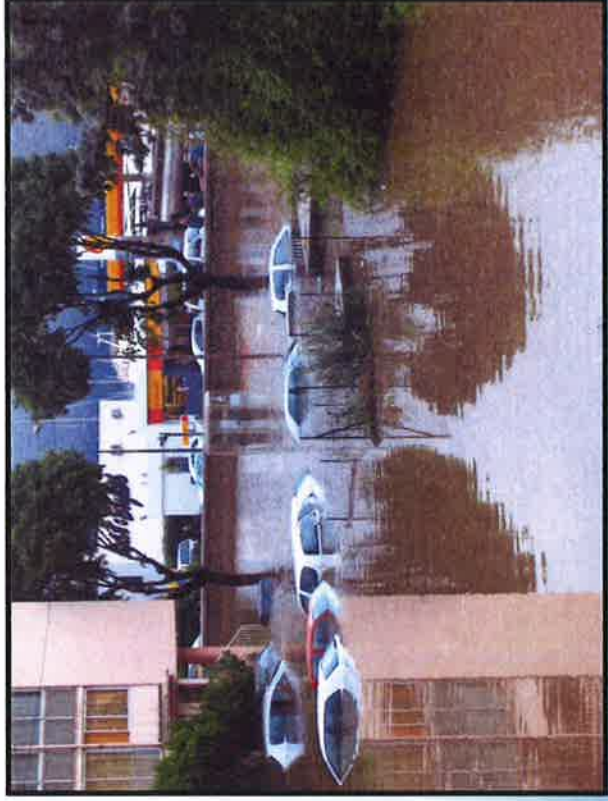
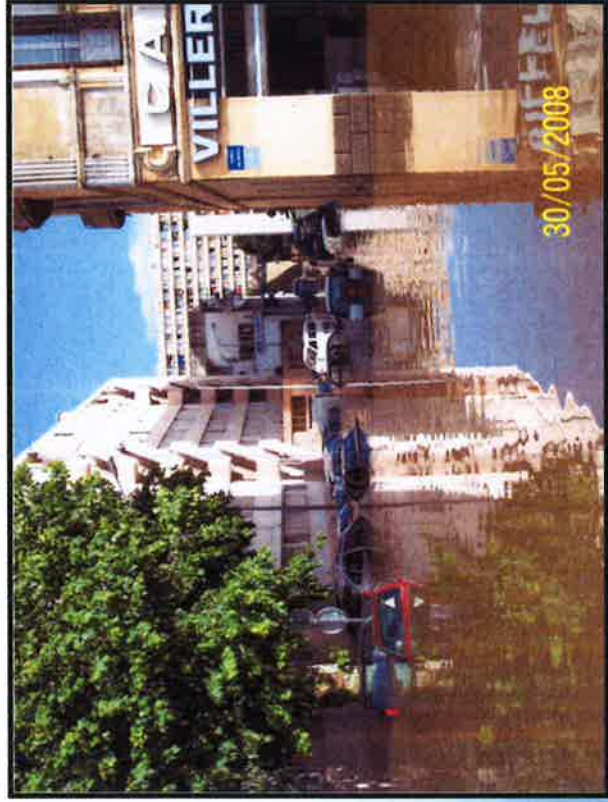
Réunion du COPIL 1 – 21 novembre 2016

Présentation de la Ville d'Ajaccio

Etat d'avancement du PAPI d'Ajaccio
Programme d'actions et de prévention du risque inondation



Avancement du Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) comité de pilotage du 21 novembre 2016 de la stratégie locale



ENJEUX

Cannes / Salines

Enjeux Sociaux et Economiques



Le Golfe d' Ajaccio

Enjeux Environnementaux

Sanguinaires

Enjeux Economiques et Environnementaux



ZI Vazzino / Aéroport
Enjeux Economiques

RAPPEL

- ❖ Rédaction du dossier technique du PAPI : Juillet 2011 à Septembre 2011
- ❖ Délibération du conseil municipal en date du 28 juillet 2011 sur le PAPI
- ❖ Labellisation le 13 décembre 2011
- ❖ Signature de la Convention Tripartite le 03 juillet 2013 entre :
 - L'Etat
 - La Collectivité Territoriale de Corse
 - La Commune d'Ajaccio
- ❖ 7 Axes, 21 actions – Planification de 2012 à 2018
- ❖ 53,6 M €HT dont 13,9 M €HT financés par l'Etat dans le cadre du PAPI

AVANCEMENT DES ACTIONS

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

- **Action 1.1 : Pose de repères de crue**
Action reportée en 2017
- **Action 1.2 : Sensibilisation des scolaires**
En 2016 : Sensibilisation des scolaires au risque inondation lors de la semaine du 10 au 15 octobre 2016, centrée autour de la journée du 13 octobre, définie par les Nations Unies comme celle de la prévention des catastrophes naturelles.
- **Action 1.3 Sensibilisation des élus et personnels techniques**
En 2016 : Sensibilisation des élus communautaires et ceux des communes membres lors du séminaire du 14 octobre 2016.
- **Action 1.4 Sensibilisation des populations exposées**
En 2016 : Sensibilisation du grand public au risque inondation, à l'occasion d'une soirée conférence-débat le 13 octobre 2016.

Poursuite des actions 1.2 - 1.3 - 1.4 en 2017

150 K€HT

AVANCEMENT DES ACTIONS

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

- **Axe 2.1 : Mise en place d'un système d'alerte**
Météo France assurera de la mise en place du radar bande C à la Punta.
2017 - 2018 : mise en place de capteurs et caméras de vidéosurveillance pour contrôler les zones sensibles.
- **Axe 2.2 : Développement du Plan Communal de Sauvegarde**
PCS approuvé en juillet 2015 et révisé en septembre 2016.
2017 : développement des volets inondation et submersion marine du Plan Communal de Sauvegarde.

1 050 K€HT

AVANCEMENT DES ACTIONS

Axe 3 : *Alerte et Gestion de crise*

- **Axe 3.1 : Etude pour une meilleure continuité des axes**
L'étude de vulnérabilité des divers propriétaires et routes et ouvrages (Collectivité Territoriale de Corse, Conseil Départemental de Corse du Sud et ville d'Ajaccio) demandée dans le cadre de la SLGRI, servira de support à la réalisation de cette action.



500 K€HT

AVANCEMENT DES ACTIONS

Axe 4 : *Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme*

- **Axe 4.1 : Etude hydraulique des ruisseaux des Sanguinaires pour intégration des zones inondables centennales dans le Plan Local d'Urbanisme : Action reportée en 2018.**

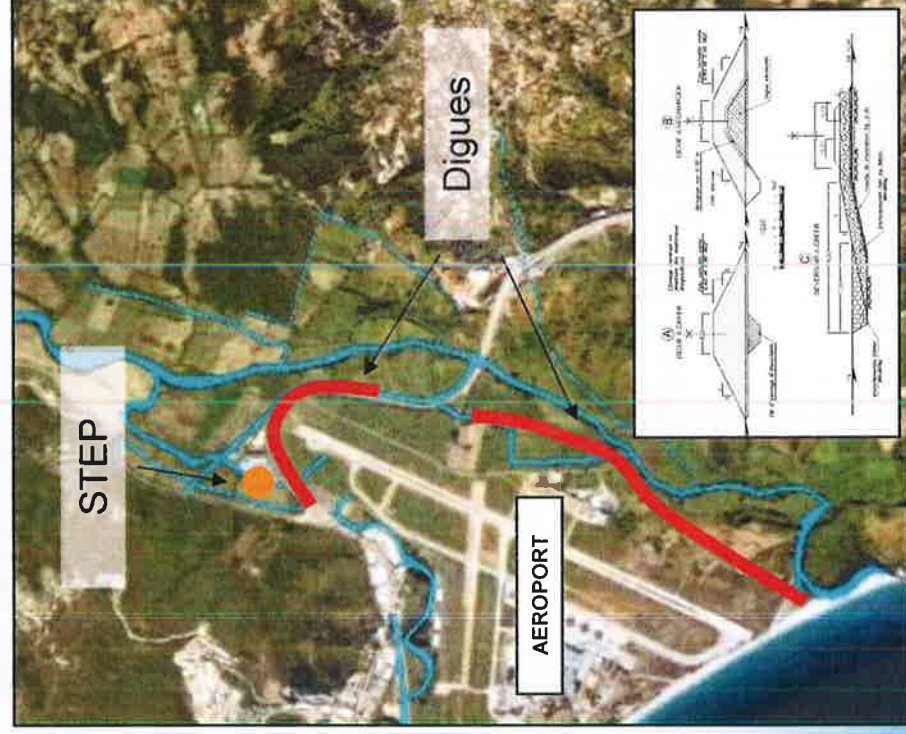


20 K€HT

AVANCEMENT DES ACTIONS

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

- Axe 5.1 : Etudes préalables aux travaux de réhabilitation de la digue de l'aéroport : Action à reporter.
- Axe 5.2 : Etudes préalables aux travaux de réhabilitation de la route en remblai de la station d'épuration de Campo Dell' Oro : Action à reporter.



436 K€HT

AVANCEMENT DES ACTIONS

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

- **Action 6.1 Bassin de rétention de Péraldi de 40000 m³ :** Maîtrise d'œuvre en cours de réalisation (Avant Projet repris en fonction des nouvelles données foncières).
- **Action 6.2 Bassins de rétention le long de l'Arbitrone :** Trois bassins de rétention en amont du bassin de rétention de Péraldi. Etude à coordonner avec le projet de prolongement de la Rocade.
- **Action 6.3 : bassin de rétention « Boddiccione bis » :** Travaux reportés en 2019.
- **Action 6.4 : bassin de rétention de Alzo di Leva 3 :** Travaux reportés en 2018.
- **Action 6.5 : bassin de rétention du Creps :** Travaux reportés en 2019.
- **Action 6.6 : bassin de rétention du Finosello :** Action réalisée.

17 500 KEHT

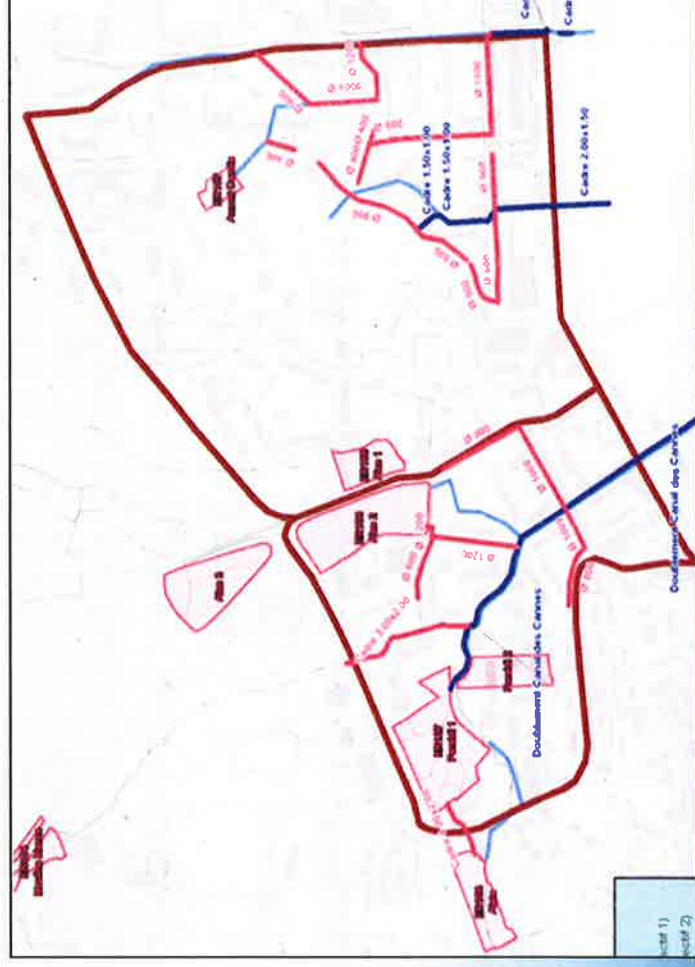
AVANCEMENT DES ACTIONS



AVANCEMENT DES ACTIONS

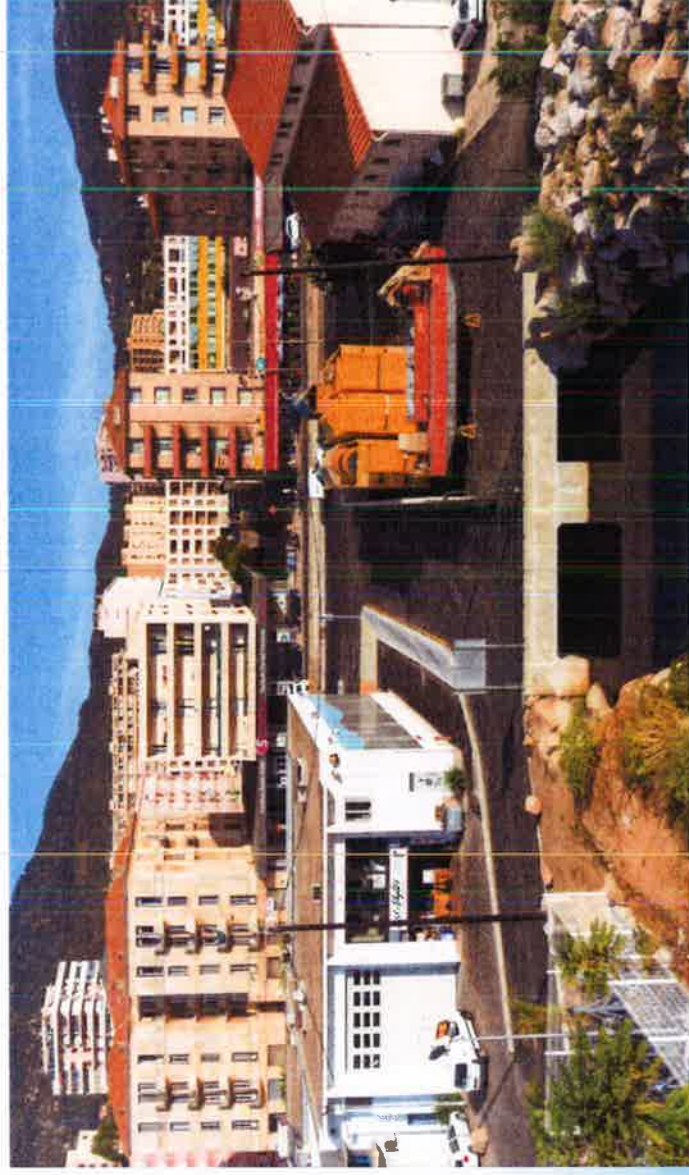
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

- **Fiche action 7.1 : aménagements hydrauliques du Vazzio** : La maîtrise d'œuvre est en cours pour deux bassins de rétention et un bassin de dépollution. Rendu de l'Avant Projet fin novembre 2016.
- **Fiche action 7.2 : aménagements hydrauliques route des Sanguinaires** : Les travaux seront réalisés à l'issue de l'étude hydraulique en 2019.
- **Fiche action 7.3 : opérations ANRU 08.01 à 08.36** : Travaux en cours. Fin prévisionnelle de l'ensemble des travaux en 2020.



AVANCEMENT DES ACTIONS

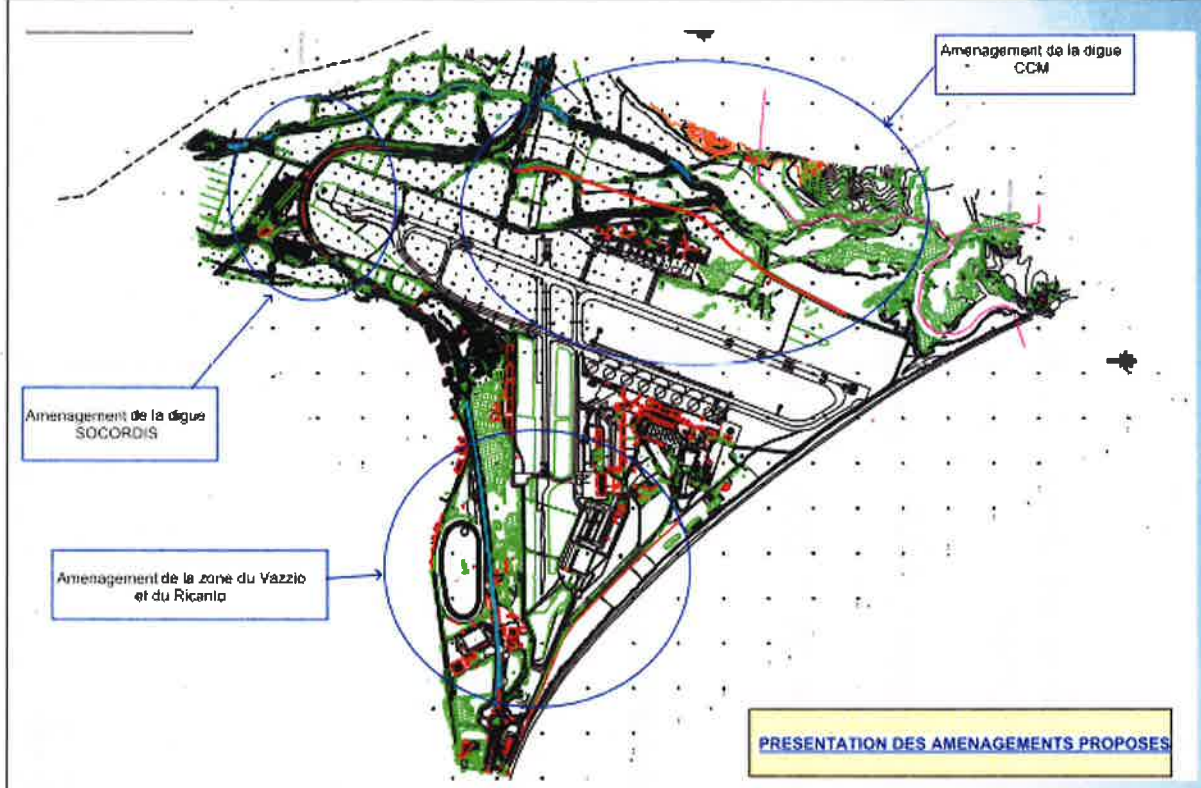
- Fiche action 7.3 : opérations ANRU 8.24 : Travaux des trois exutoires pluviaux des Cannes – Salines réalisés



AVANCEMENT DES ACTIONS

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

- **Fiche action 7.4 : travaux du « remblai de la station d'épuration » Action à reporter.**
- **Fiche action 7.5 : travaux de mise en œuvre de la digue « CCM » Action à reporter.**



33 970 K€HT

A VENIR

- Prochaine réunion du groupe de travail technique de suivi de la réalisation des actions du PAPI fin 2016 / début 2017 à programmer.
- Il est envisagé de passer un avenant à la convention PAPI mi - 2017 :
 - pour prolonger la durée de la convention de 2 ans (fin en 2020 au lieu de 2018)
 - concernant le volet financier : actualisation des montants / redistribution des financements

Réunion du COPIL 1 – 21 novembre 2016

Compte-rendu de réunion



DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

Pole Aménagement

Direction de la Protection et de la Valorisation du Cadre de Vie

Mission Prévention des Risques Majeurs

REF : DPVCV/MPRM/PD_R – 2016/228

A Ajaccio, le 22 novembre 2016,

COMPTE-RENDU DE REUNION

Objet : Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage n°1 de la SLGRI - stratégie locale de gestion du risque inondation, du TRI – territoire à risque important d'inondation d'Ajaccio, du 21 novembre 2016

Participants : *cf. liste en fin de document*

Diffusion : *participants et autres contacts des parties prenantes*

Monsieur Jean-Jacques FERRARA, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, introduit la séance en remerciant pour leur présence les parties prenantes et en présentant les actions de l'intercommunalité en matière de préservation et gestion de l'eau. Le positionnement volontaire de la CAPA pour assurer le pilotage de la stratégie locale de gestion du risque inondation en constituant une action supplémentaire.

Monsieur Jean-Philippe LEGUEULT, secrétaire général de la Préfecture de la Corse-du-Sud, rappelle succinctement la démarche de déclinaison de la directive inondation au niveau territorial, remercie le Président et les élus de la CAPA pour le positionnement de l'intercommunalité en qualité de structure porteuse de la stratégie locale et assure du soutien des services de l'Etat dans la démarche.

✓ **Présentation par la DREAL de Corse – M Alexandre ELAPHOS**
« Mise en œuvre de la directive inondation sur le bassin de Corse »

La directive inondation a trouvé sa déclinaison régionale récemment, par l'approbation, le 23 décembre 2015, par le préfet de région – préfet coordonnateur de bassin, du PGRI (plan de gestion du risque inondation) du district de Corse. Ce document d'orientation stratégique a été approuvé en même temps que le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux), avec lequel il est cohérent, en termes d'orientations. La déclinaison locale du PGRI est la SLGRI, stratégie locale de gestion du risque inondation, elle-même compatible avec le SAGE, schéma d'aménagement et de gestion des eaux, qui est une déclinaison du SDAGE.

La présentation détaillée des éléments de la mise en œuvre de la directive inondation exposée en réunion (EPRI conduisant à l'EAIP – TRI et PGRI) est disponible sur le site internet de la DREAL de Corse.

L'ensemble du processus est globalement révisé tous les 5 ans, avec un premier cycle pour la période 2016 – 2021.

L'élaboration d'une stratégie locale est obligatoire pour les territoires à risque important d'inondation (TRI). Au niveau national, on en dénombre 122, dont 3 pour la Corse, dont l'un est constitué de la seule ville d'Ajaccio.

✓ **Présentation par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien – M Paul DOLCERocca**
« La stratégie locale de gestion du risque inondation du territoire à risque important d'inondation d'Ajaccio »

L'objectif supérieur de la présente démarche est de maintenir l'attractivité du territoire en réduisant la portée des dommages liés aux inondations. Les autres objectifs concourent, notamment, à ce que la société civile s'approprie ce risque naturel, qu'en matière de sauvegarde des populations, la gestion de l'évènement soit pleinement intégrée au dispositif ORSEC et également que soient mis en cohérence les politiques publiques de l'intercommunalité.

La solidarité amont / aval sera une notion largement développée dans le cadre de la démarche, de même que l'élaboration d'une doctrine concertée, en la matière, avec l'Etat.

La gouvernance de la stratégie locale a été constituée par un comité technique et s'articule de la façon suivante :

- **Le comité de pilotage**, qui se réunit pour la première fois aujourd'hui, est constitué de l'ensemble des parties prenantes de la démarche. Il s'agit de l'instance décisionnelle qui valide ses étapes clefs, puis le projet de stratégie locale qui sera soumis à la consultation publique.
L'objet des travaux du COPIL de ce jour est de valider les registres d'intervention de la stratégie locale.
- **Le comité technique** prépare les travaux du comité de pilotage. Il est composé des services de l'Etat (DDTM de la Corse du Sud et DREAL de Corse), de l'Office de l'Environnement de la Corse, de représentants du comité de bassin (Collectivité Territoriale de Corse, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse et DREAL), de la ville d'Ajaccio et de la CAPA. En termes de méthodologie, il a un rôle organisationnel et méthodologique, en composant notamment les unités de travail opérationnelles, chargées de conduire des projets spécifiques précis et clairement identifiés.
- **Les groupes de travail** sont au nombre de quatre : Vulnérabilité des réseaux d'énergie et des infrastructures de transport – Prévision, sauvegarde et sensibilisation – Aménagement et vulnérabilité du patrimoine et du bâti – Suivi du PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) d'Ajaccio.
 Ces groupes de travail pourront être déclinés en sous-groupes, constituant ainsi des unités opérationnelles, afin de gagner en efficacité.

Pour chaque groupe de travail, les registres d'intervention sont présentés avec l'implication des parties prenantes correspondantes. En matière de sensibilisation au risque inondation, une information est faite sur la réponse à un appel à projet du ministère en charge

de l'environnement, ayant conduit à l'organisation d'une semaine de sensibilisation en direction de nombreux publics, du 10 au 15 octobre dernier.

L'ensemble des registres d'intervention de la stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI d'Ajaccio est approuvé par le COPIL.

Le calendrier prévisionnel d'élaboration de la stratégie locale est présenté avec une échéance de réalisation pour la fin de l'année 2017. Considérant la tenue d'une consultation publique, suivie de son examen par le Préfet de la Corse-du-Sud, la durée de réalisation de la SLGRI est ainsi portée à 10 mois, ce qui est très ambitieux. Une implication forte de l'ensemble des parties prenantes est ainsi requise et nécessaire pour conduire à bien la démarche.

Il est ainsi prévu que le COPIL, qui sera régulièrement informé par le COTEC de l'état d'avancement de la démarche, se réunisse deux nouvelles fois dans l'année à venir : une première fois au mois d'avril prochain pour valider le diagnostic et les orientations stratégiques et une seconde fois en septembre pour arrêter le projet de stratégie locale qui sera soumis à la consultation du public.

✓ **Présentation par la ville d'Ajaccio – Mme Estelle FONTRIER**
« Avancement du Plan d'Actions et de Prévention des Inondations d'Ajaccio »

Le PAPI d'Ajaccio a fait l'objet d'une convention-cadre entre l'Etat, la Collectivité Territoriale de Corse et la ville d'Ajaccio, avec un programme d'études et de travaux s'échelonnant entre les années 2012 à 2018, pour un montant de 53,6 M€, dont 13,9 M€ sont financés par l'Etat.

Le PAPI est décliné en 7 axes et 21 actions, dont l'état d'avancement est présenté en réunion :

- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque,
- Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations,
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise,
- Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme,
- Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens,
- Axe 6 : Ralentissement des écoulements,
- Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Le groupe de travail dédié au suivi du PAPI, défini dans la gouvernance de la stratégie locale, s'est déjà réuni deux fois et une prochaine réunion est prévue entre la mi-décembre et la mi-janvier.

Par ailleurs, il est prévu la passation d'un avenant à la convention PAPI mi 2017, afin de prolonger la durée de la convention de deux ans (fin en 2020 au lieu de 2018) et d'actualiser les montants ainsi que d'envisager un transfert partiel de maîtrise d'ouvrage (cela concerne le système d'endiguement de Campo).

✓ **Question / réponses entre les participants de la réunion du COPIL 1**

La DDTM de la Corse du Sud souligne que le dispositif peut paraître lourd et complexe et susciter ainsi des craintes de la part des élus et rappelle que l'objectif n'est pas de boucler

entièrement la stratégie à la fin de l'année 2017, mais de convenir d'une démarche de travail pour la période 2017-2021 dans laquelle l'ensemble des partenaires, accompagnés par la structure porteuse, pourront intervenir et contribuer.

Le maire d'ALATA insiste sur la nécessité de mettre en œuvre une solidarité amont / aval des territoires et questionne sur le transfert de compétences en matière d'inondation de la part de l'Etat ainsi que le coût de la mise en œuvre des mesures qui seront établies dans le cadre de la stratégie locale.

La DDTM de la Corse du Sud précise que la présente démarche d'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation ne constitue pas en la matière, un transfert de compétences vers les collectivités territoriales. Les PPRI – plans de prévention des risques inondation sont toujours conduits par l'Etat et l'on peut affirmer que localement, ceux-ci ont fait leur preuve. En matière de solidarité amont / aval, c'est le territoire communautaire qui a été retenu pour le territoire à risque important, constitué par la ville d'Ajaccio, et cela au regard de ses enjeux. Cette solidarité étant également appliquée en matière de transport et de logement.

Pour ce qui concerne le droit des sols, la CAPA indique également que les PPRI valent servitude d'utilité publique et que la présente démarche n'a pas pour objet de s'en affranchir. Toutefois, il faut néanmoins admettre que certains AZI (atlas des zones inondables) peuvent manquer de précision et la connaissance du risque inondation pourrait être améliorée au moyen d'études hydrauliques spécifiques. Le bénéfice à tirer pour les collectivités gestionnaires du droit des sols dans le cadre de la présente démarche est d'élaborer une doctrine concertée avec l'Etat.

Par ailleurs, en matière de solidarité amont / aval, la CAPA explique que l'instauration de zones d'expansion de crues en terrain agricole ou bien naturel (clairement désignés et affectés pour ces usages) ne conduirait pas à des dépenses supplémentaires, dans la mesure où il ne s'agirait toutefois pas de définition de zones de sur-inondation.

La DDTM de la Corse du Sud indique également que le PAPI d'Ajaccio peut évoluer et, pour ce qui, concerne les territoires autres que celui de la ville d'Ajaccio, il pourrait être envisagé un nouveau programme de travaux.

En matière de gestion du risque inondation et au regard de la prise en compte de la problématique pluviale, la CAPA invite les membres du COPIL à une présentation future de retours d'expériences qui ont été réalisés par d'autres collectivités et qui sont innovants en la matière.

Au sujet de la constitution du sous-groupe de travail « Vulnérabilité des infrastructures de transport, un élu rappelle que des communes de la CAPA sont propriétaires d'un linéaire de voirie significatif et qu'elles doivent ainsi être ajoutés à la liste des participants de cette unité de travail.

La prochaine réunion du comité de pilotage de la SLGRI (COFIL 2) est planifiée dans le courant du mois d'avril prochain, dans les locaux Alban de la CAPA.

Paul DOLCEROSCA



**Chargé de la prévention
des risques majeurs**

Liste des participants (par ordre alphabétique des personnes morales)

- Agence d'Aménagement durable, de planification et d'Urbanisme de la Corse : M Benjamin GILORMINI, Directeur délégué
- Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse : Mme Sylvie ORSONNEAU, Chargé de projet
- Association Le GARDE : Mme Hélène BABIN
- Association Le GARDE : Mme Patricia ROMANI
- Association U LEVANTE : M Yves PAGES
- Chambre d'Agriculture de la Corse-du-Sud : Mme Rita OUAIRY, Chargé de mission environnement et eau
- Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud : M José RAFFALLI, Direction technique de l'aéroport d'Ajaccio
- Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud : M Vincent ROYER, Chef du service sureté / sécurité – Ports d'Ajaccio (commerce et de plaisance Tino Rossi)
- Collectivité Territoriale de Corse : Mme Diane de LANFRANCHI, Géomaticienne à la mission SIG
- Collectivité Territoriale de Corse : Mme Nadine MASTROPASQUA, Comité de Bassin de Corse
- Collectivité Territoriale de Corse : M Thierry MAZEL, Chef de service Corse-du-Sud, DGAIST/SPA
- Communauté de Communes de la Vallée du Prunelli : Mme Madeleine GUGLIELMI, Conseillère communautaire et adjointe au maire de BASTELICACCIA
- Conseil Départemental de la Corse-du-Sud : M Eric MOULINE, Directeur général des services techniques
- Conseil Départemental de la Corse-du-Sud : M Charles DOMINICI, Pôle exploitation et agences routières
- Conservatoire du littoral : Mme Fabienne GALLERAS, Chargée de mission
- DDTM de la Corse-du-Sud : M Patrick ALIMI, Directeur
- DDTM de la Corse-du-Sud : Mme Magali ORSSAUD, Chef du service risques, eau et forêt
- DDTM de la Corse-du-Sud : Mme Monique CENDRES, Chef de l'unité risques, SREF
- DREAL de Corse : M Sebastien BERGES, Chef de la division prévention des risques, SRET
- DREAL de Corse : Mme Julia CULIOLI, Chef de l'unité eau, DEM
- DREAL de Corse : M Alexandre ELAPHOS, Chef de l'unité risques, DPR/SRET
- EDF : M Guillaume MARCHAPT, Chef GR structures
- ENGIE : M Pascal RELET, Chef d'agence exploitation gaz Ajaccio
- ENGIE : M Maxime GIROUX, Adjoint au chef d'agence exploitation gaz Ajaccio
- Météo France : M Patrick REBILLOUT, Chef du centre Ajaccio
- Mairie d'AFA : M Pascal MINICONI, Maire et vice-Président de la CAPA
- Mairie d'AJACCIO : M Jean-Joseph GOLACCI, Directeur général des services techniques
- Mairie d'AJACCIO : Mme Estelle FONTRIER, Chef du pôle hydraulique, DGT/DGST
- Mairie d'AJACCIO : Mme Landine SALINI, Chef du pôle gestion des risques

- Mairie d'ALATA : M Etienne FERRANDI, Maire et vice-Président de la CAPA
- Mairie d'APIETTO : M Christian GARRIDO, 1^{er} adjoint au maire
- Mairie de CUITTOLI-CORTICCHIATO : M Jean-Nicolas ANTONIOTTI, Conseiller municipal et conseiller communautaire
- Mairie de SARROLA-CARCOPINO : M Hyacinthe BALDINI, Adjoint au maire
- Mairie de VILLANOVA : M Antoine VINCILEONI, Maire et vice-Président de la CAPA
- Office de l'Environnement de la Corse : Serge CALENDINI, Chef du département de gestion des milieux aquatiques et des risques naturels -
- Office National de L'Eau et des Milieux Aquatiques : M Dominique GIORGI, Inspecteur de l'environnement
- ORANGE : M Thierry GIANNECHINI, Responsable des relations avec les collectivités
- Préfecture de la Corse-du-Sud : M Jean-Philippe LEGUEULT, Secrétaire général
- Service départemental d'incendie et de secours de la Corse-du-Sud : M Charles VOGLIMACCI, Président du SDIS-2A
- Service départemental d'incendie et de secours de la Corse-du-Sud : M Jean-Jacques PERALDI, Lieutenant-Colonel, Chef du SDIS-2A
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : M Jean-Jacques FERRARA, Président
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : M Eric SALORD, Directeur général adjoint chargé de l'aménagement
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : M Etienne PY, Directeur de l'eau et de l'assainissement, DGAT
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : M Olivier SORBA, Chef de service instruction, autorisations et actes d'urbanisme à la direction de l'urbanisme, DGAA
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : Mme Marie-Paule LUCIANI, Adjointe au directeur de la protection et la valorisation du cadre de vie, DGAA
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : Mme Cécile BIANCHI, Chargée de mission développement rural à la direction du développement économique, DGAD
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : M Stéphane COSTA, Apprenti à la mission de prévention des risques majeurs à la DPVCV, DGAA
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : M Paul DOLCEROCCA, Chargé de la mission de prévention des risques majeurs à la DPVCV, DGAA

Transmission 1 du COTEC au COPIL du 23 novembre 2016

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
Pole Aménagement
Direction de la Protection et de la Valorisation du Cadre de Vie
Mission Prévention des Risques Majeurs

REF : DPVCV/MPRM/PD_R – 2016/229

A Ajaccio, le 23 novembre 2016,

TRANSMISSION DU COTEC AUX PARTIES PRENANTES

Objet : Transmission n°1 du 23 novembre du comté technique aux parties prenantes constituant le comité de pilotage de la stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI d'Ajaccio

Diffusion : parties prenantes de la SLGRI

Le comité de pilotage du 21 novembre dernier a validé les registres d'intervention de notre stratégie locale. Dans la continuité, il s'agit aujourd'hui de poursuivre et d'achever la structure de la gouvernance de la démarche.

Le comité technique qui, rappelons-le, a un rôle organisationnel et méthodologique, a travaillé sur le sujet et propose de constituer 11 unités opérationnelles en déclinant les 4 groupes de travail qui ont été présentés le 21 novembre dernier.

Le « mode d'emploi » proposé est le suivant :

- Toute partie prenante peut être à l'origine de propositions pour la création ou la composition de ces unités de travail. Ainsi, merci de me faire savoir quelle unité vous souhaitez intégrer et vous recevrez l'invitation aux réunions correspondantes.
- Les réunions des unités de travail peuvent ne pas concerner systématiquement la totalité des participants ; cela suivant les sujets abordés.
- Afin de définir précisément le cadre de travail de ces unités opérationnelles, une réunion préparatoire (interne DDTM – CAPA à minima) s'avèrera être parfois nécessaire avant la tenue de la première réunion.
- Les unités de travail ont été conçues pour être opérationnelles et efficaces et toutes les contributions sont ainsi les bienvenues. Toutefois, le nombre de participants ne devra pas être trop important.

Mais il est évident que le travail d'une unité profitera aux autres. Par exemple, le sous-groupe « Vulnérabilité des réseaux d'énergie et fluides » produira des cartes de fragilité des réseaux (électricité, téléphone,...). Ces cartes seront utiles au sous-groupe « Vulnérabilité des infrastructures de transport » afin, par exemple, de connaître l'état de l'éclairage public et de la signalisation tricolore sur les voiries. Les travaux de ces deux sous-groupes constitueront ensuite un support pour l'unité de travail en charge de la sauvegarde des populations.

Groupe de travail « Vulnérabilité »

➤ sous-groupe de travail « Réseaux d'énergie et fluides »

Composition : EDF – ENGIE – Orange – OEHC (eau brute) – DDTM (Jean-Marc SETA) - ville d'Ajaccio (pluvial et risques) – CAPA (eau potable et assainissement) – CAPA/MPRM

Etat d'avancement : unité de travail constituée – première réunion tenue le mardi 22 novembre à 10h30 (ensemble des participants présents à l'exception de l'OEHC).

➤ sous-groupe de travail « Infrastructures de transport »

Composition : CTC (routes et ouvrages, ports et aéroport) – CCIAS (ports et aéroports) – CD 2A (routes et ouvrages) – DDTM - ville d'Ajaccio (routes et ouvrages) – communes concernées de la CAPA (celles qui possèdent un grand linéaire de voirie) - CAPA (transports en commun) - CAPA/MPRM

Etat d'avancement : unité de travail constituée – première réunion fixée le lundi 28 novembre à 14h00 (sans les maires de la CAPA et avec l'ensemble des participants confirmé à l'exception de la CTC pour les compétences fer, routes et ouvrages).

Groupe de travail « Prévision – sauvegarde - sensibilisation »

➤ sous-groupe de travail « Prévision - Alerte »

Composition : Météo France - ville d'Ajaccio (unité risques) – OEHC – DDTM - DREAL/SBEP – CAPA/MPRM.

Etat d'avancement : unité de travail constituée – première réunion fixée au mardi 29 novembre.

➤ sous-groupe de travail « Sauvegarde » : PCS – PICS – Vulnérabilité des équipements publics

Composition : SIRD-PC – DDTM (service de M BRODHAG) – SDIS 2A – ville d'Ajaccio (unité risques) – Maires de la CAPA – CAPA/MPRM.

Membres hors parties prenantes de la SLGRI : Education nationale (pour les PPMS) et Université de Corse (formation risques majeurs)

Etat d'avancement : réunion préparatoire à fixer : Mme POLI, chef du SIRD-PC, Patrick ALIMINI, DDTM-2A et Paul DOLCEROCCA (CAPA/MPRM). L'objet de cette réunion préparatoire est de fixer le cadre de travail du sous-groupe « Sauvegarde ». Unité de travail à constituer.

➤ **sous-groupe de travail « Information - sensibilisation » : DICRIM, repères de crues**

Composition : DDTM 2A (service de M BRODHAG : M POZZO di BORGO) – SDIS 2A – ville d’Ajaccio (unité risques, DAGRU) – Maires de la CAPA – Associations de protection de l’environnement - Maison de l’habitat durable de la CAPA (avec le CAUE et l’ADIL ?) - CAPA/MPRM.

Membres hors parties prenantes de la SLGRI : Office départemental HLM 2A (Cannes), copropriétés des Cannes et des Padules.

Etat d’avancement : réunion préparatoire à fixer pour définir le cadre de travail. Unité de travail à constituer.

Groupe de travail « Aménagement »

➤ **sous-groupe de travail « Droit des sols en zone inondable »**

Composition : DDTM 2A (Monique CENDRES) - Agence d’aménagement durable de planification et d’urbanisme de la Corse – CAPA (Eric SALORD, Olivier SORBA, Stéphane LECOMTE et Valérie MINICONI) - CAPA/MPRM.

Etat d’avancement : réunion préparatoire tenue le 9 novembre dernier – CR en cours de validation. Unité de travail en à constituer.

➤ **sous-groupe de travail « Zones d’expansion de crues en terrain agricole ou naturel »**

Composition : DDTM 2A (Monique CENDRES et Didier DESMERGERS) – Agence de l’eau RMC - Chambre d’agriculture de la Corse du Sud – Office de développement agricole de la Corse - Office national de l’eau et des milieux aquatiques - Agence d’aménagement durable de planification et d’urbanisme de la Corse – Office de l’environnement de la Corse – ville d’Ajaccio (DGAPSP) – CCVP – CCPO – CCHVG - CAPA (Cécile BIANCHI, chargé de développement rural à la direction du développement économique) - CAPA/MPRM.

Etat d’avancement : réunion préparatoire tenue le 3 novembre dernier – CR diffusé en interne CAPA. Unité de travail en cours de constitution.

➤ **sous-groupe de travail « Submersion marine et érosion littorale »**

Composition : DDTM 2A (Monique CENDRES) – Office de l’environnement de la Corse – Conservatoire du littoral – Communes d’Ajaccio, Alata, Appietto et Villanova - CAPA/MPRM.

Membre hors parties prenantes de la SLGRI : BRGM.

Etat d’avancement : Unité de travail à constituer.

- **sous-groupe de travail « Vulnérabilité du patrimoine économique » : POMSE, vulnérabilité des activités économiques,...**

Composition : DDTM 2A (SREF) – chambres consulaires (CCIAS, chambre d'agriculture et chambre des métiers) – ville d'Ajaccio (unité risques) - CAPA (direction du développement économique) - CAPA/MPRM.

Membre hors parties prenantes de la SLGRI : syndicat des hôteliers de plein-air (notamment pour la problématique des campings).

Etat d'avancement : réunion préparatoire en interne CAPA fixée le 29 novembre prochain. Unité de travail à constituer.

Groupe de travail « PAPI d'Ajaccio »

- **sous-groupe de travail « Suivi des travaux du PAPI »**

Composition : DREAL/DPR – DDTM - Office de l'environnement de la Corse – ville d'Ajaccio (DGST) - CAPA/MPRM.

Etat d'avancement : Unité de travail constituée – Réunion 2 tenue le 16 octobre dernier – Une prochaine réunion est à programmer par la ville d'Ajaccio entre la mi-décembre et la mi-janvier, qui sera accompagnée d'une visite de terrain.

- **sous-groupe de travail « Système d'endiguement » : patrimoine PI de la GEMAPI**

Composition : DREAL/DPR – DDTM (SREF) - Office de l'environnement de la Corse – ville d'Ajaccio (DGST) - CAPA/MPRM.

Etat d'avancement : Unité de travail à constituer.

Paul DOLCEROCCA

Chargé de la prévention
des risques majeurs

Transmission 2 du COTEC au COPIL du 4 avril 2016



DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
Pole Aménagement
Direction de la Protection et de la Valorisation du Cadre de Vie
Mission Prévention des Risques Majeurs

REF : DPVCV/MPRM/PD_R – 2017/067

A Ajaccio, le 4 avril 2017,

TRANSMISSION DU COTEC AUX PARTIES PRENANTES

Objet : Transmission n°2 du 4 avril 2017 du comité technique aux parties prenantes constituant le comité de pilotage de la stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI d'Ajaccio

Diffusion : parties prenantes de la SLGRI

Le comité de pilotage du 21 novembre dernier a validé les registres d'intervention de notre stratégie locale. Depuis, après que la gouvernance de la démarche se soit structurée, 13 unités de travail opérationnelles (sous-groupes de travail) se sont réunies et ont produit des conclusions, partielles ou bien provisoires. Celles-ci sont soumises à l'avis du comité de pilotage intermédiaire du 9 mai 2017.

Le comité technique qui, rappelons-le, a un rôle organisationnel et méthodologique, préparant les travaux du comité de pilotage et organisant ceux des unités opérationnelles, s'est réuni à 6 reprises depuis le lancement de la démarche d'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation. Le comité technique est constitué de la CAPA, structure porteuse de la démarche, des services déconcentrés de l'Etat (DDTM 2A et DREAL de Corse), de l'Office de l'Environnement de la Corse et de la ville d'Ajaccio (le secrétariat du comité de bassin de Corse et l'Agence de l'Eau sont également conviés au comité technique). La DDTM 2A, et accessoirement la DREAL, accompagnent la CAPA pour l'animation des réunions des unités opérationnelles.

Présentation des travaux des unités opérationnelles

Groupe de travail « Vulnérabilité »

➤ sous-groupe de travail « Réseaux d'énergie et fluides »

Composition : EDF (électricité) – ENGIE (gaz) – Orange (téléphonie fixe et mobile) – Office d'Equipement Hydraulique de la Corse (eau brute) – CAPA et KYRNOLIA (eau potable et assainissement) - Ville d'Ajaccio (pluvial) – DDTM – CAPA / Mission de prévention des risques majeurs

Calendrier de travail : Unité de travail constituée – Réunion 1 tenue le 22 novembre 2016 – Réunion 2 tenue le 14 février 2017 – Réunion 3 planifiée.

Etat d'avancement : *L'étude de vulnérabilité du réseau électrique est bien engagée pour EDF (cela fera l'objet d'une présentation au COPIL 2 du 9 mai 2017) et il en est de même pour ENGIE. L'étude de vulnérabilité des autres gestionnaires de réseau a été engagée et devra disposer au préalable des conclusions de celle d'EDF. Ces études de vulnérabilité seront transmises à l'unité de travail « Sauvegarde » puis à la sécurité civile. Il importe en effet pour les gestionnaires de crise, en cas de survenue d'un évènement extrême, de connaître de manière prévisionnelle, la fragilité des réseaux. Par ailleurs, les démarches engagées par les gestionnaires de réseaux pour pouvoir adapter, le cas échéant, leurs équipements aux risques d'inondation seront portées à la connaissance de cette unité de travail.*

➤ **sous-groupe de travail « Infrastructures de transport »**

Composition : Collectivité Territoriale de Corse (routes et ouvrages, ports et aéroport) – Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud (ports et aéroport) – Conseil Départemental de la Corse du Sud (routes et ouvrages) - Ville d'Ajaccio (routes et ouvrages) – communes concernées de la CAPA (celles qui possèdent un grand linéaire de voirie) - CAPA (transports en commun) – DDTM – CAPA / Mission de prévention des risques majeurs

Calendrier de travail : Unité de travail constituée – Réunion 1 tenue le 28 novembre 2016 – Réunion 2 tenue le 21 mars 2017 – Réunion 3 planifiée.

Etat d'avancement : *La méthode pour la réalisation des études de vulnérabilité des divers réseaux routiers a été convenue et a été engagée pour la Conseil Départemental de la Corse du Sud ainsi que la Collectivité Territoriale de Corse. La vulnérabilité des infrastructures portuaire et aéroportuaire est connue par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud et sera présentée dans la stratégie locale de gestion du risque inondation. La méthode restera à définir pour le réseau ferroviaire de la Collectivité Territoriale de Corse. L'objectif de cette unité de travail est notamment de connaître les modalités d'entretien des équipements de lutte contre les inondations (buses, ponts, fossés,...) ainsi que d'établir une cartographie des voies inondables.*

Groupe de travail « Prévision – sensibilisation - sauvegarde »

➤ **sous-groupe de travail « Prévision - Alerte »**

Composition : Météo France - Office d'Equipement Hydraulique de la Corse – Ville d'Ajaccio (unité risques) – DREAL de Corse – DDTM 2A – CAPA / Mission de prévention des risques majeurs.

Calendrier de travail : Unité de travail constituée – Réunion 1 tenue le 29 novembre 2016 – Réunion 2 tenue le 7 mars 2017 – Réunion 3 à planifier.

Etat d'avancement : *L'unité de travail est informée par Météo France de l'état d'avancement du projet d'installation du radar bi-bande de la Punta. Celui-ci devrait produire ses premières prévisions pour le premier semestre 2018. La CAPA et ses communes membres ont contribué à la mise en place d'un réseau de CVH (cellules de veille hydrométéorologique), avec l'implication particulière de la commune de Peri qui a récemment mis à la disposition de Météo France un emplacement. Le transfert de compétences entre la DREAL/SBEP et l'Office*

d'Équipement Hydraulique de la Corse en matière de suivi des débits des cours d'eau sera présenté ultérieurement à l'unité de travail. Des dispositifs d'alerte de masse sont étudiés et seront présentés à l'unité de travail « Sauvegarde ».

➤ **sous-groupe de travail « Sauvegarde » : PCS (plan communal de sauvegarde) – PICS (plan intercommunal de sauvegarde) – Vulnérabilité des équipements publics**

Composition : Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civiles – Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corse du Sud – Education nationale - Université de Corse (formation risques majeurs) - Ville d'Ajaccio (unité risques) – Maires de la CAPA – DDTM 2A – CAPA / Mission de prévention des risques majeurs.

Calendrier de travail : Unité de travail constituée – Réunion 1 tenue le 16 février 2017 – Réunion 2 à planifier.

Etat d'avancement : *L'approche de vulnérabilité des équipements communaux des villages de la CAPA a été pratiquement entièrement réalisée (pour le secteur rural, seule l'école du SIVOM de Mezzana est vulnérable au risque inondation mais uniquement pour ce qui concerne son accès, côté Cuttoli). Dans le cadre de la démarche convenue par cette unité de travail pour assister les maires concernés de la CAPA à réaliser leur PCS – plan communal de sauvegarde, le directeur de cabinet du Préfet a rappelé, par courrier du 16 mars dernier, l'intérêt et la nécessité de s'engager dans cette démarche. Le PICS – Plan Intercommunal de Sauvegarde est abordé dans cette unité de travail.*

➤ **sous-groupe de travail « Information - sensibilisation » : DICRIM, repères de crues vulnérabilité du bâti...**

Composition : Associations de protection de l'environnement : U Levante et le GARDE - Maison de l'habitat durable de la CAPA - Ville d'Ajaccio (unité risques) – Maires de la CAPA – DDTM 2A – CAPA / Mission de prévention des risques majeurs.

Calendrier de travail : Unité de travail constituée – Réunion 1 tenue le 10 février 2017 – Réunion 2 tenue le 24 mars 2017 – Réunion 3 à planifier.

Etat d'avancement : *La ville d'Ajaccio dispose d'un plan pluriannuel en matière de communication sur le risque inondation à destination de divers publics (élus, services, scolaires et usagers). La MHD - Maison de l'Habitat Durable de la CAPA, propose de mettre à la disposition de ses usagers deux guides pour prévenir le risque inondation sur l'habitat. Cette unité de travail a permis la mise au point des modalités de la concertation publique (qui n'est pas définie réglementairement).*

Groupe de travail « Aménagement »

➤ **sous-groupe de travail « Droit des sols en zone inondable »**

Composition : Maires de la CAPA – Association U Levante - Ville d'Ajaccio - Office de l'Environnement de la Corse - Agence d'aménagement durable de planification et d'urbanisme de la Corse – CAPA (Directions de l'urbanisme et de l'aménagement) – DREAL de Corse - DDTM 2A – CAPA / Mission de prévention des risques majeurs.

Calendrier de travail : Unité de travail constituée – Réunion 1 tenue le 23 février 2017 – Réunion 2 planifiée.

Etat d'avancement : Des représentants des 4 communes concernées (Afa, Alata, Appietto et Sarrola-Carcopino) ont fait part de leur intérêt de mieux connaître l'aléa inondation à proximité des cours d'eau du Cavallu Mortu et du Ponte Bonello. Une étude visant à recenser les enjeux présents est en cours d'élaboration (réalisée en interne par la CAPA) avec l'objectif d'aboutir à la réalisation d'une étude hydraulique au niveau des secteurs concernés (qui pourrait éventuellement déboucher sur un PPRI). En matière de réflexions sur l'aménagement de l'espace public, une conférence-débat, à l'attention des parties prenantes de la SLGRI, devrait être organisée le 6 juin 2017 à 9h00 à la CAPA en présence de Christian PIEL, urbaniste - hydrologue.

➤ **sous-groupe de travail « Zones d'expansion de crues en terrain agricole ou naturel »**

Composition : Chambre d'Agriculture de la Corse du Sud – Agence Française pour la Biodiversité - Office de l'Environnement de la Corse – Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse – Office de Développement Agricole de la Corse - Ville d'Ajaccio - CAPA (direction du développement économique) – DREAL de Corse - DDTM 2A – CAPA / Mission de prévention des risques majeurs.

Calendrier de travail : Unité de travail constituée – Réunion 1 tenue le 26 janvier 2017.

Etat d'avancement : Les conclusions de cette unité de travail, qui devront être validées par le comité de pilotage, préconisent la mise en œuvre d'une étude (qui sera nécessairement externalisée) afin de déterminer le potentiel « d'inondabilité » des zones agricoles et naturelles à proximité des principaux cours d'eau de la CAPA, ainsi que de déterminer le potentiel de « surinondabilité » de ces mêmes zones (ce qui est autorisé par la réglementation).

➤ **sous-groupe de travail « Submersion marine et érosion littorale »**

Composition : Communes d'Ajaccio, Alata, Appietto et Villanova - Conservatoire du Littoral de la Corse – Office de l'Environnement de la Corse – Collectivité Territoriale de Corse – Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud – DREAL de Corse - DDTM 2A – CAPA / Mission de prévention des risques majeurs. (Membre hors parties prenantes de la SLGRI : BRGM).

Calendrier de travail : Unité de travail constituée – Réunion 1 tenue le 25 janvier 2017 – Réunion 2 tenue le 16 mars 2017 – Réunion 3 à planifier.

Etat d'avancement : Les premières conclusions de cette unité de travail ont été de déterminer que le « hot spot » prioritaire à étudier était constitué de l'aéroport Napoleon Bonaparte, qui est adossé à la plage du Ricantu ; celle-ci subissant une érosion significative. L'aéroport n'est aujourd'hui que faiblement impacté par les phénomènes d'érosion marine et de submersion littorale. La proposition qui est faite au COPIL est de renforcer la surveillance de l'équipement (convention avec le BRGM et actions CCIAS). La Ville d'Ajaccio a également évoqué, lors d'une réunion du comité technique, des enjeux au niveau de la plage Saint-François.

➤ **sous-groupe de travail « Vulnérabilité du patrimoine économique (bâti) » :**

Composition : Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud – Chambre des métiers – CAPA (direction du développement économique) – Ville d'Ajaccio – DREAL de Corse - DDTM 2A – CAPA / Mission de prévention des risques majeurs.

Calendrier de travail : Unité de travail constituée – Réunion 1 tenue le 28 février 2017 – Réunion 2 planifiée.

Etat d'avancement : Le sous-groupe travaille à l'élaboration d'une démarche collective visant à sensibiliser les entreprises dans une ou des zones tests du territoire communautaire. Cette démarche fera l'objet d'une présentation plus détaillée à l'occasion de la troisième réunion du comité de pilotage.

➤ **sous-groupe de travail « Articulation SAGE / SLGRI » - Schéma d'aménagement et de gestion des eaux et de la stratégie locale de gestion du risque inondation**

Composition : Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse – Collectivité territoriale de Corse - Ville d'Ajaccio – DREAL de Corse - DDTM 2A – CAPA / Mission de prévention des risques majeurs.

Calendrier de travail : Cette unité de travail n'est pas formellement constituée et décline les orientations en termes de compatibilité des deux schémas directeurs que sont le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et le PGRI (Plan de Gestion du Risque Inondation).

Etat d'avancement : L'objet de cette unité de travail est de restituer certaines actions (il peut s'agir d'études ou de travaux) qui sont conduites dans le cadre du SAGE – schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Gravona, du Prunelli et des golfes d'Ajaccio et de Lava et qui démontrent sa compatibilité avec la stratégie locale de gestion du risque inondation. Par exemple, les programmes de travaux qui seront prochainement mis en œuvre sur la Gravona et certains de ses affluents, à l'issue de la procédure de DIG (déclaration d'intérêt général), ont notamment pour objet de prévenir le risque inondation. Un autre exemple est la réponse à un appel à projet de l'Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse, pour lequel la CAPA a été lauréate et qui comprend une étude visant à accompagner les travaux de réhabilitation post exploitation des deux gravières, actuellement en activités le long de la Gravona.

➤ **Elargissement du périmètre de la stratégie locale de gestion du risque inondation**

Le périmètre d'intervention de la stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI (territoire à risque important d'inondation) d'Ajaccio a été défini par arrêté préfectoral comme étant celui du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien. Pour des raisons de cohérence hydrographique, il apparaît opportun d'élargir ce périmètre à l'ensemble du bassin versant. Ce dernier dispose déjà d'un SAGE, en cours d'élaboration pour la Gravona, le Prunelli ainsi que les golfes d'Ajaccio et de Lava. Par ailleurs, cela permettrait également d'unifier les gouvernances, en élargissant la CLE – commission locale de l'eau, du SAGE afin d'intégrer l'ensemble des parties prenantes de la stratégie locale de gestion du risque inondation. Le comité de pilotage du 9 mai prochain sera invité à commenter cette proposition.

Groupe de travail « PAPI d'Ajaccio »

➤ **sous-groupe de travail « Suivi des travaux du PAPI »**

Composition : Ville d'Ajaccio – Office de l'Environnement de la Corse – Collectivité Territoriale de Corse – DREAL de Corse - DDTM 2A – Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud CAPA / Mission de prévention des risques majeurs.

Calendrier de travail : Unité de travail constituée – Réunion 1 tenue le 29 juillet 2016 – Réunion 2 tenue le 21 octobre 2016 – Réunion 3 tenue le 3 février 2017 – Réunion 4 planifiée

Etat d'avancement : *L'état d'avancement des travaux du PAPI – programme d'actions pour la prévention des inondations fera l'objet d'une présentation particulière pour cette seconde réunion du comité de pilotage (comme cela avait été fait pour la première réunion du comité de pilotage).*

➤ **sous-groupe de travail « Système d'endiguement » : patrimoine PI de la GEMAPI**

Composition : Ville d'Ajaccio - Office de l'Environnement de la Corse - Collectivité Territoriale de Corse – Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud - DREAL de Corse - DDTM 2A – CAPA / Mission de prévention des risques majeurs.

Calendrier de travail : Unité de travail constituée – Réunion 1 tenue le 3 février 2017 – Réunion 2 à planifier.

Etat d'avancement : *Le système d'endiguement de Campo, constitué des trois digues : SOCORDIS, RT 40 et aéroport, d'une longueur totale de 3.7 km, constitue le seul patrimoine « PI – prévention des inondations » de la nouvelle compétence GEMAPI – gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », qui est dévolue aux intercommunalités, suite à des échanges avec la Mission d'Appui Technique (co-pilotée par le Préfet de Corse et le Président du Conseil Exécutif de la CTC dans le cadre du comité de bassin de Corse et créé pour assister les collectivités dans le cadre du transfert de compétence GEMAPI). Ainsi, au 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Agglomération du pays Ajaccien devrait gérer cet équipement dans son patrimoine dans le cadre d'un transfert. L'unité de travail prend connaissance de l'équipement et conviendra des actions en termes d'entretien et de travaux.*

➤ **sous-groupe de travail « Milieux aquatiques » : patrimoine GEMA de la GEMAPI**

Composition : Ville d'Ajaccio – Communes de la CAPA - Agence française pour la biodiversité - DREAL de Corse - DDTM 2A – CAPA / Mission de prévention des risques majeurs.

Calendrier de travail : Unité de travail constituée – Réunion 1 tenue le 6 avril 2017 – Réunion 2 à planifier.

Etat d'avancement : *Les travaux et réflexions de cette unité s'intègrent notamment dans le cadre de ceux coordonnés par la Mission d'Appui Technique. L'ensemble des communes est sollicité pour connaître leurs interventions sur les cours d'eau.*

Paul DOLCERocca



Chargé de la prévention
des risques majeurs

Réunion du COPIL 2 – 9 mai 2017

Présentation de la DREAL

Retour sur les inondations du 23-25 novembre 2016 en Haute-Corse

Retour sur les inondations du 23-25 novembre 2016 en Haute-Corse



COFIL Stratégie locale d'Ajaccio

9 mai 2017

Intervenant : DREAL Corse

Données issues de la préfecture de Haute-Corse, de la DDTM et de Météo-France

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
De Corse

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

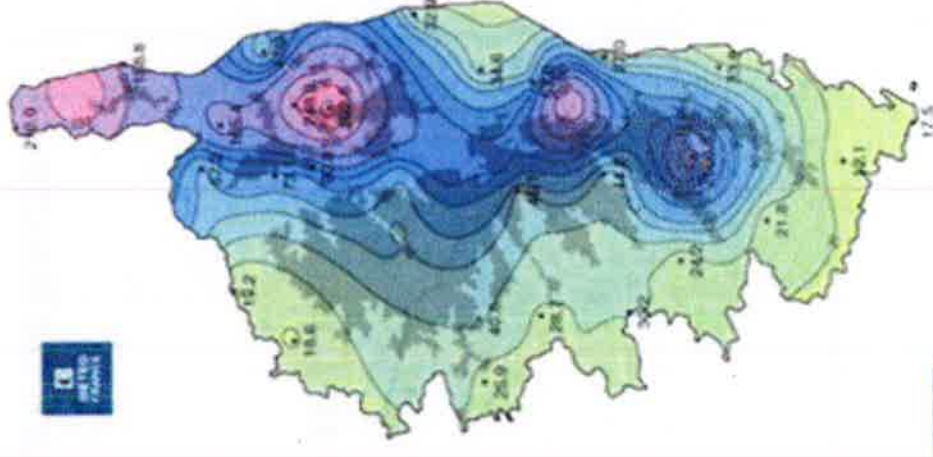


CORSE

www.developpement-durable.gouv.fr

Description de l'événement

- Des épisodes de pluies orageuses intenses entre le 23 et le 25 novembre 2016
- Des cumuls de pluies exceptionnels sur le cap corse et le relief : de 250 à 350 mm, voire 500 mm localement
- Des vents violents de plus de 100km/h et une forte houle freinant l'écoulement des eaux à leur embouchure
- **La première alerte météo de niveau rouge déclenchée en Corse**



Plusieurs secteurs de Haute-Corse touchés par de violentes inondations :

Les conséquences directes de l'événement

- **Des situations d'urgence à gérer : mise en sécurité, sauvetage, ...**
 - Lotissements évacués, enfants confinés dans les écoles
 - 200 personnes évacuées d'un centre commercial
 - Des véhicules légers emportés par les eaux



- **Des réseaux fortement impactés**
 - Interruption des liaisons aériennes, maritimes et ferroviaires
 - Des routes coupées, des ponts emportés à Furiani et San Lorenzo
 - 7200 foyers privés d'électricité, de nombreuses communes privées d'eau et d'assainissement



Un événement historique au regard des conséquences des inondations

- La crise n'a fait aucune victime humaine
- Mais des situations d'urgence pour des particuliers inondés
- Une activité économique gravement touchée
- Des exploitations agricoles dévastées
- Des réseaux impactés par la crise et des dommages à plus long terme



Près de 300
sauveteurs/jour
mobilisés en moyenne

Les dommages causés en quelques chiffres

BIENS des particuliers et professionnels

100 communes en état de cat. nat.
Nombreuses habitations sinistrées

Estimation : + de 70 M€ (CCR)

EQUIPEMENTS PUBLICS

Routes, ouvrages d'art,
réseaux d'eau et d'assainissement

Estimation : 22 M€

EXPLOITATIONS AGRICOLES

90 communes en calamités agricoles,
et + de 200 agriculteurs touchés
Bétail, maraîchage, viticulture, ...

Estimation : 11,5 M€

ACTIVITE des ENTREPRISES

150 entreprises impactées

Environ 600 salariés concernés

Exemples : la zone commerciale de la Rocade à Furiani

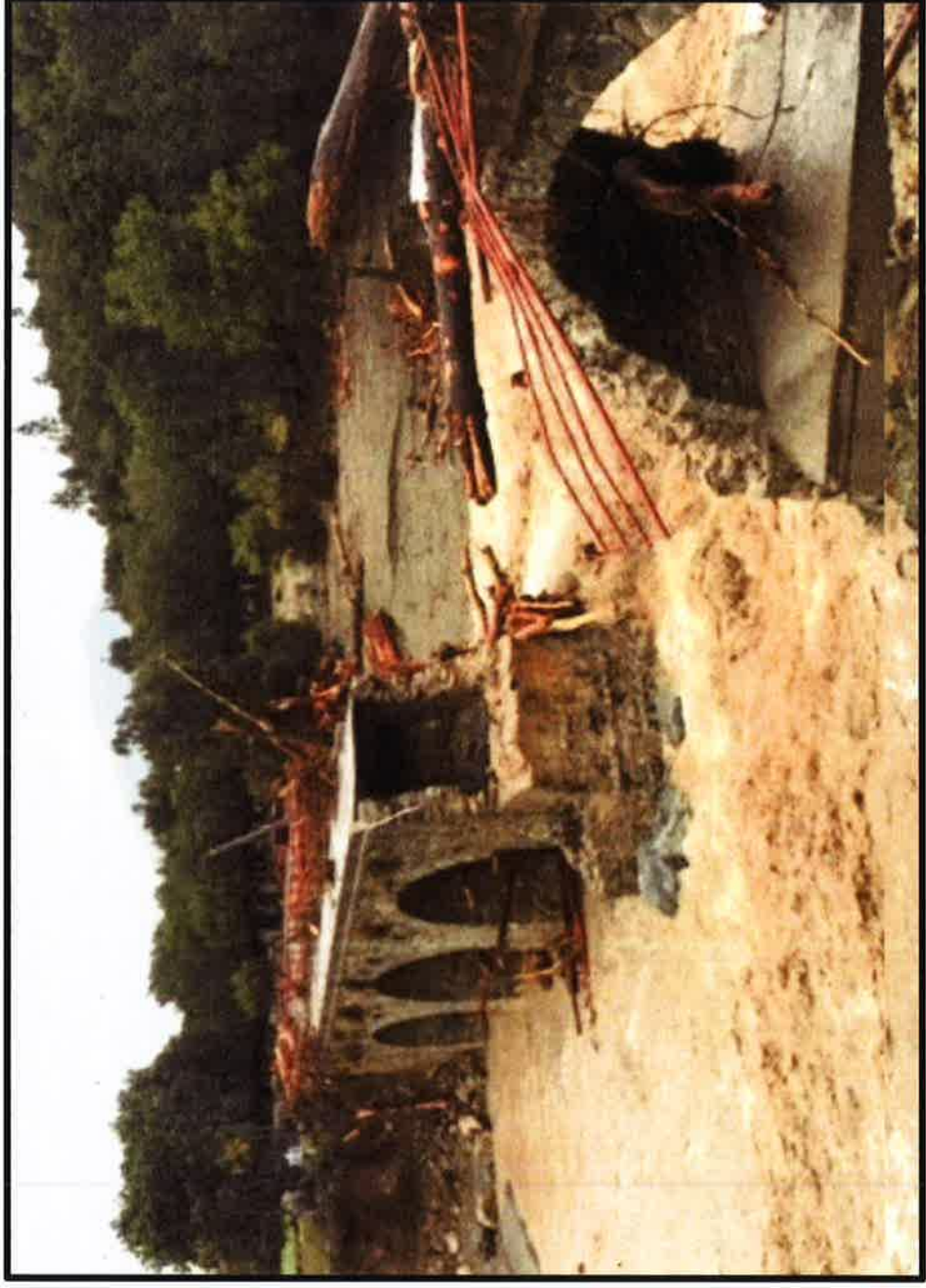
- Crue du ruisseau San Pancrazio qui a traversé de part en part l'hypermarché et inondé également les autres enseignes à proximité
- Un cours d'eau au lit modifié et anthropisé
- Dépassement probable de la crue historique
- Des débordements au niveau d'ouvrages hydrauliques

- Vidéos



Exemples : la pont de la Casaluna

- Obstruction des arches latérales de décharge par les embâcles
- Rupture de l'arche principale



Exemples : le lotissement Umbrione à Borgo

- Un lotissement récent construit en bordure du Figareto, en amont de la zone soumise à un PPR inondation
- Crue ayant engendrée des hauteurs d'eau proches de 1,60 m
- Zone en cuvette → Evacuation des habitants par moyen nautique
- Réflexion engagée sur la protection et la pérennité de ces habitations



Conclusion

- **Un événement de grande ampleur** sans victime humaine mais avec d'importantes conséquences économiques
- **Un événement « exceptionnel » qui n'est pas isolé**
 - Des inondations récurrentes en Haute-Corse : 2014, 2015, 2016
 - D'autres événements ont touché la Corse au cours de l'hiver : décembre 2016, janvier 2017
- **Rappel des objectifs à atteindre en termes de gestion des inondations**
 - Augmenter la sécurité des populations exposées
 - Réduire le coût des dommages
 - Raccourcir le délai de retour à la normale
- **Des outils pour les atteindre** : stratégie locale, programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), future compétence GEstion des Milieux

Merci de votre attention



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

www.developpement-durable.gouv.fr

Réunion du COPIIL 2 – 9 mai 2017

Présentation d'EDF (première page)

Etude de fragilité du réseau électrique sur la CAPA



VULNÉRABILITÉ AU RISQUE INONDATION DE L'ALIMENTATION DE ÉLECTRIQUE

Territoire de la CAPA - Passage en

COPIL

9 mai 2017

Réunion du COFIL 2 – 9 mai 2017

Présentation d'ENGIE (première page)

Etude de fragilité du réseau gaz sur la ville d'Ajaccio

—
COMITE DE PILOTAGE – 09 MAI 2017
—

STRATEGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE
INONDATION

ETUDE D'IMPACT SUR LES RESEAUX GAZIERS



Réunion du COPIL 2 – 9 mai 2017

Présentation de la CAPA

Etat d'avancement de la stratégie locale de gestion du risque inondation
du territoire à risque important d'inondation d'Ajaccio
réalisé sur le périmètre de la CAPA

La stratégie locale de gestion du risque inondation du territoire à risque important d'inondation d'Ajaccio réalisée sur le périmètre de la CAPA

SOMMAIRE DE LA PRESENTATION

- ✓ Rappel – Le calendrier d’élaboration de la stratégie locale et les modalités de gouvernance de la démarche

L’état d’avancement des travaux des unités de travail

- ✓ Groupe de travail : Vulnérabilité
- ✓ Groupe de travail : Prévision – Information - Sauvegarde
- ✓ Groupe de travail : Aménagement
- ✓ Groupe de travail : PAPI – Programme d’actions de prévention des inondations d’Ajaccio

Le calendrier prévisionnel d'élaboration de la stratégie locale

↑
Échéance de réalisation : 31 décembre 2017 (*Arrêté préfectoral de prolongation du 18 janvier 2017*)

↑
Considérant :

- La tenue d'une consultation publique en octobre,
- L'examen conjoint par le Préfet et la CAPA du projet de stratégie locale en novembre

↑
Tenue du COFIL 3 arrêtant le projet en octobre

↑
Durée de réalisation de la stratégie locale : 11 mois
décembre 2016 à octobre 2017

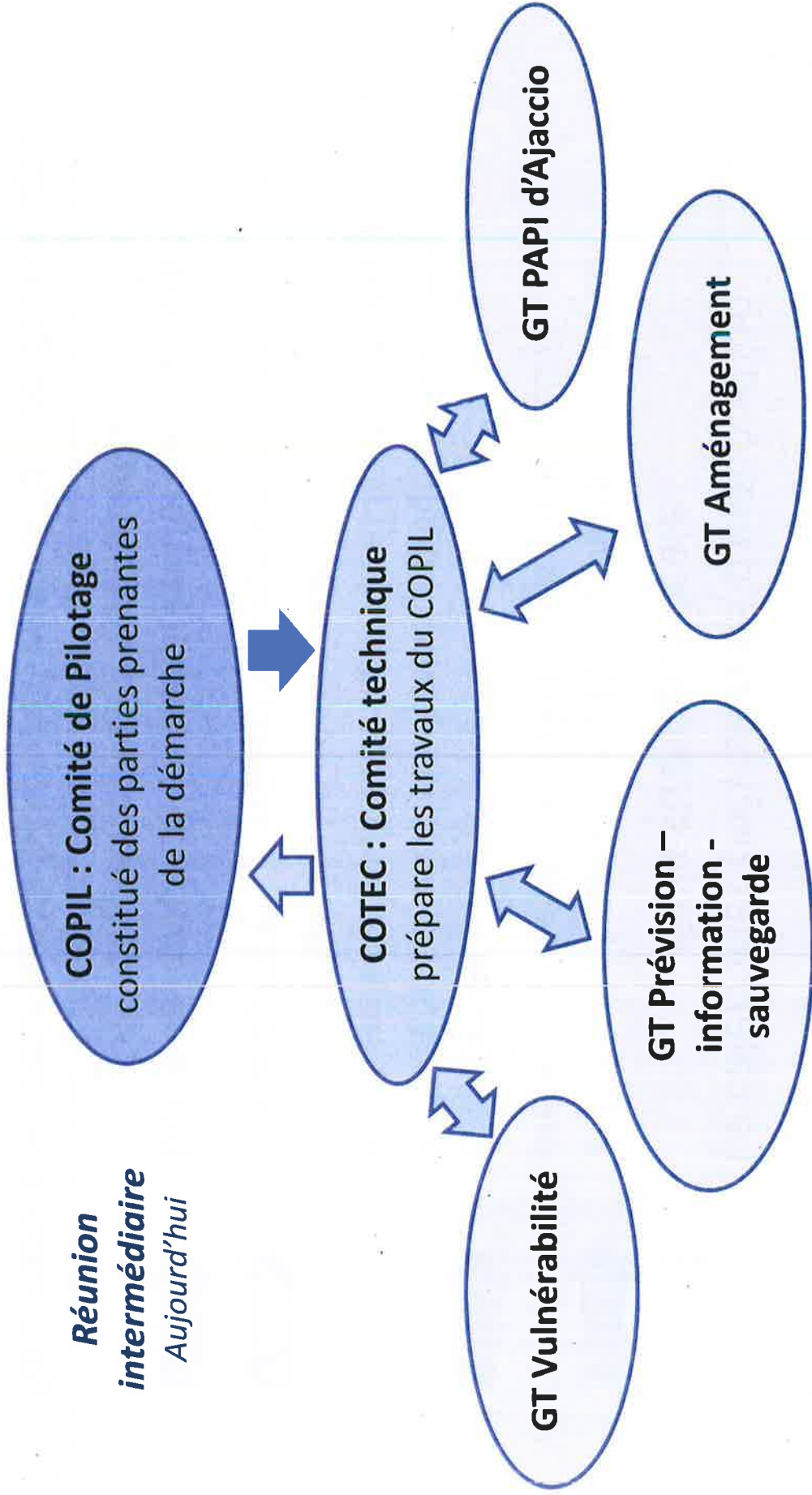
Forte implication attendue de la part de l'ensemble des parties prenantes

Pilotage administratif assuré par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (structure porteuse)

Assistance technique des services déconcentrés de l'Etat :
DDTM et DREAL et de l'**OEC/CTC**

La gouvernance de notre stratégie locale

**Réunion
intermédiaire**
Aujourd'hui



GT : groupe de travail



comité de pilotage du 9 mai 2017 de la stratégie locale

Les parties prenantes : le COPIL



Comité technique



MAIRIE DE VILLANOVA



MERIA DI VILLANOVA

TAVACO
VALLE-DI-MEZZANA

**Groupe de travail
Vulnérabilité des
réseaux**



SGT : Vulnérabilité des réseaux d'énergie et fluides



Etudes de fragilité des réseaux

- Terminées pour EDF (électricité) et ENGIE (gaz)
- Engagées pour ORANGE (téléphonies fixe et mobile) et CAPA/KYRNOLIA (eau potable et assainissement)

Ces études de fragilité des réseaux seront utiles pour étudier la vulnérabilité des infra-structures de transport, puis transmises à la sécurité civile pour préparer la gestion de crise.

Etudes de vulnérabilité des infrastructures

- Existantes pour les activités portuaires et aéroportuaire
- Méthodologie déterminée pour les routes et ouvrages ainsi que le fer

Ces études de vulnérabilité des infrastructures de transport seront notamment utilisées pour réaliser une cartographie des voies inondables, mobilisable en gestion de crise.



SGT : Prévion - Alerte



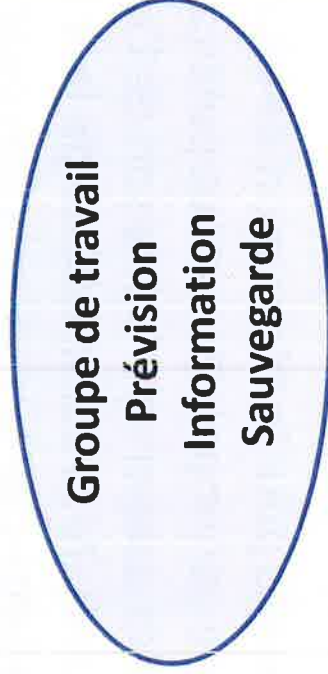
- Suivi de l'installation du radar de la Punta : premières prévisions 1^{er} semestre 2018
- Mise en place d'un réseau de cellules de veille hydrométéorologique
- Suivi du débit des cours d'eau (DREAL – OEHC)
- Etude de dispositifs d'alerte de masse

Groupe de travail
Prévision
Information
Sauvegarde

SGT : Information - Sensibilisation



- Assistance aux communes pour la réalisation de leur DICRIM
- Réalisation d'actions de communication tout public (ville d'Ajaccio et CAPA)
- Mise à la disposition des usagers de la Maison de l'Habitat Durable de la CAPA de guides pour réduire la vulnérabilité de leur habitation
- Mise au point des modalités de la concertation publique de la stratégie locale (octobre 2017)



SGT : Sauvegarde



Sauvegarde des populations

- Proposition d'assistance aux communes pour la réalisation de leur PCS
 - Premières réflexions sur le PICS – plan intercommunal de sauvegarde
- ### Vulnérabilité des équipements communaux et d'enseignement
- Approche terminée pour les communes rurales



comité de pilotage du 9 mai 2017 de la stratégie locale



Groupe de travail
Aménagement



SGT : Zones d'expansion de crue en terrain agricole



Proposition de réalisation d'une étude visant à déterminer le potentiel « **d'inondabilité** » de zones agricoles et naturelles à proximité de certains cours d'eau, ainsi que leur potentiel de « **sur-inondabilité** ».

Zone à enjeux : amont de la zone d'activités de Campo Dell'Oro à Ajaccio – Arbitrone – Saint Antoine

SGT : Submersion marine et érosion littorale



Sur le territoire communautaire, le seul enjeu significatif à proximité du littoral soumis à l'érosion est l'aéroport Napoléon Bonaparte.

Bien que le site du **Ricantu** présente, depuis 1951, un recul généralisé de toute la plage compris entre -20 m et -60 m, l'aéroport n'est aujourd'hui que faiblement impacté :

Proposition de renforcer les dispositifs de surveillance (BRGM et CCIAS) et d'analyser les diverses causes de l'érosion constatée.

Attente d'information pour le site de **Saint François** à Ajaccio



comité de pilotage du 9 mai 2017 de la stratégie locale



Groupe de travail
 Aménagement



SGT : Droit des sols en zone inondable



Des élus des 4 communes concernées (Afa, Alata, Appietto et Sarrola-Carcopino) ont fait part de leur intérêt de mieux connaître l'aléa inondation à proximité du Cavallu Mortu et du Ponte Bonello.

Réalisation d'un diagnostic approfondi des enjeux avec l'objectif de réaliser une étude hydraulique (qui pourrait éventuellement déboucher sur un PPRI).

Réflexions sur l'aménagement de l'espace public : conférence de Christian PIEL, urbaniste – hydrologue, le 6 juin prochain à 9h00.



comité de pilotage du 9 mai 2017 de la stratégie locale



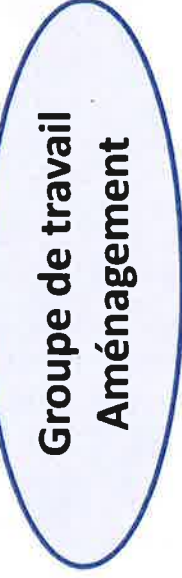
**Groupe de travail
Aménagement**



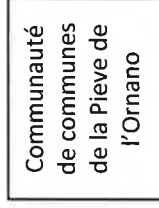
SGT : Vulnérabilité de l'activité économique



Mise au point d'une démarche collective en vue de sensibiliser les acteurs économiques à réduction de la vulnérabilité du patrimoine économique bâti.



SGT : Articulation SLGRI / SAGE



Convergences des directives européennes en matière de préservation de la qualité de l'eau et de la prévention des inondations

Travaux du SAGE – schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Gravona, du Prunelli, des golfes d'Ajaccio et de Lava :

- Programme de travaux sur la Gravona et ses affluents (730 k€ sur 5 ans)
- CAPA lauréate de l'appel à projet de l'Agence de l'Eau « Conjuguer restauration des cours d'eau et prévention des inondations »

Périmètre d'intervention de la stratégie locale

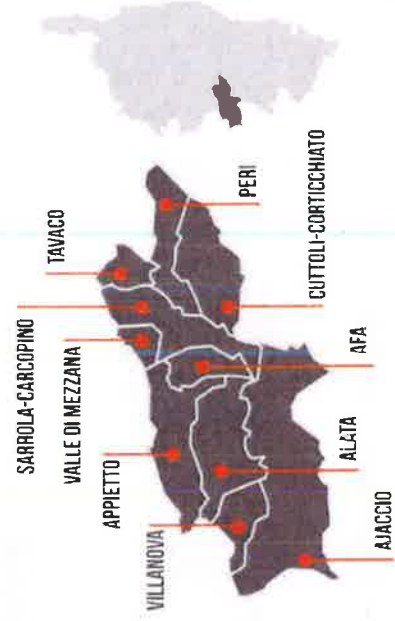
TRI	Communes concernées	Type d'inondation pour lequel ce territoire a été classé TRI	Second type d'inondation pour lequel ce territoire a été classé TRI	Troisième type d'inondation pour lequel ce territoire a été classé TRI
TRI d'Ajaccio	Ajaccio	Ruissellement	Débordement de cours d'eau	Submersion marine

Conclusions de l'EPRI

25 784 habitants dans l'EAIP (41 %)
 12 767 logements dans l'EAIP (42 %)
 17 % de la surface communale

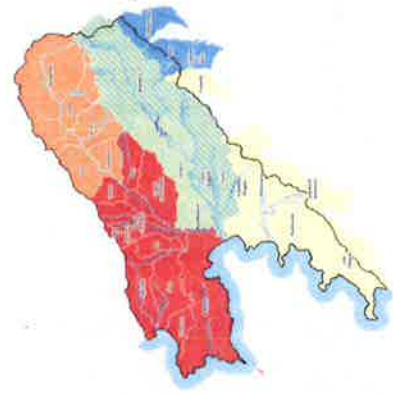


Périmètre de la SLGRI



10 communes
 83 000 habitants

Figure 4. Carte de situation des TRI du bassin Corse (source DREAL Corse)



**Groupe de travail
Programme d'actions de
prévention des
inondations d'Ajaccio**

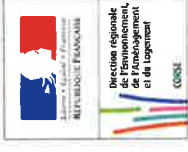


Convention-cadre

Etat, Collectivité territoriale de Corse et ville d'Ajaccio
pour les années 2012 à 2018 (avenant 2020) - 53,6 millions €

SGT : Suivi des travaux PAPI





**Groupe de travail
Programme d'actions de
prévention des
inondations d'Ajaccio**



SGT : Système d'endiguement de Campo Dell'Oro



D'une longueur de 3,7 km et constituée de trois digues : « SORDIS » - « RT 40 » et « Campo », c'est le seul patrimoine **PI** de la **GEMAPI** (selon la MAT).

Ouvrage intéressant la sécurité publique car il protège l'aéroport d'Ajaccio.





comité de pilotage du 9 mai 2017 de la stratégie locale




**Groupe de travail
Programme d'actions de
prévention des
inondations d'Ajaccio**



SGT : GEMAPI

GEMAPI – gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations
La compétence est transférée au plus tard le 1^{er} janvier 2018 au bloc communal
mais la CAPA a anticipé avec la prise de compétence GEMA au 19 juillet 2017
Etude avec les communes des interventions réalisées sur les cours d'eau

Merci pour votre attention

 **Contact : Paul DOLCERocca**

**Mission de prévention des risques majeurs
Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien**

06 20 59 40 35 – p.dolcerocca@ca-ajaccien.fr

Réunion du COPIL 2 – 9 mai 2017

Présentation de la Ville d'Ajaccio

Etat d'avancement du PAPI d'Ajaccio
Programme d'actions et de prévention du risque inondation



**Avancement du
Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)
Comité de Pilotage du 9 mai 2017 de la stratégie locale**



RAPPEL

- ❖ Signature de la Convention Tripartite le 03 juillet 2013 entre :
 - L'Etat
 - La Collectivité Territoriale de Corse
 - La Commune d'Ajaccio
- ❖ 7 Axes, 21 actions – Planification de 2012 à 2018
- ❖ 53,6 M €HT dont 13,9 M €HT financés par l'Etat dans le cadre du PAPI
- ❖ Avenant en cours :
 - Technique : suite aux évolutions réglementaires et duretés foncières
 - Financier : suite à l'avancement des études
 - Durée : prolongation du délai de la convention de 2 ans (2020)
 - Programmatique : réflexion en cours sur les axes de travail et l'organisation de la Maîtrise d'ouvrage (intégration de la CAPA en cours d'étude avec la DREAL)

AVANCEMENT DES ACTIONS

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (150 K€)

**Actions maintenues - Plannings réajustés : poursuite des actions jusqu'en 2020 /
Élargissement éventuel par des actions portées par la CAPA**

- **Action 1.1 : Pose de repères de crue**
- **Action 1.2 : Sensibilisation des scolaires**
Des interventions ont été menées lors de la semaine du 10 au 15 octobre 2016, centrée autour de la journée du 13 octobre, définie par les Nations Unies comme celle de la prévention des catastrophes naturelles.
- **Action 1.3 Sensibilisation des élus et personnels techniques**
Sensibilisation des élus communautaires et ceux des communes membres lors du séminaire du 14 octobre 2016.
- **Action 1.4 Sensibilisation des populations exposées**
Sensibilisation du grand public au risque inondation, à l'occasion d'une soirée conférence-débat le 13 octobre 2016.

AVANCEMENT DES ACTIONS

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations (1 050 K€)

Actions maintenues - Plannings réajustés / Elargissement éventuel par des actions portées par la CAPA

- **Axe 2.1 : Mise en place d'un système d'alerte**

Action maintenue mais adaptée au fait que Météo France assurera la mise en place du radar bande C à la Punta. A la place, la ville d'Ajaccio prévoit de réaliser une étude sur la pertinence et la faisabilité de l'installation d'un système d'alerte local aux crues et aux inondations. Selon les résultats de cette étude le dispositif sera ou non mis en place.

- **Axe 2.2 : Développement du Plan Communal de Sauvegarde**

Cette action, qui porte sur le volet risque inondation du PCS, a été précisée depuis : il s'agit de la création d'une cartographie opérationnelle du volet inondation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour le Poste de Commandement Communal (PCC) afin de favoriser la prise de décision et l'anticipation.

AVANCEMENT DES ACTIONS

Axe 3 : Alerte et Gestion de crise (500 K€)

- **Axe 3.1 : Etude pour une meilleure continuité des axes**

Action maintenue - Planning réajusté

Action renommée : « Etude de vulnérabilité du patrimoine communal et travaux de réduction de vulnérabilité »

L'étude de vulnérabilité des divers propriétaires et routes et ouvrages (Collectivité Territoriale de Corse, Conseil Départemental de Corse du Sud et ville d'Ajaccio) sera réalisée dans le cadre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI). Cette action a donc été élargie à l'étude de la vulnérabilité du patrimoine communal et des travaux de réduction de vulnérabilité, les bâtiments communaux sont donc à présent inclus dans cette étude.

AVANCEMENT DES ACTIONS

Les axes 4 et 5 ne sont pas maintenus par la ville d'Ajaccio dans le cadre de la convention PAPI 2012 – 2020

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme (20 K€)

- **Axe 4.1 : Etude hydraulique des ruisseaux des Sanguinaires pour intégration des zones inondables centennales dans le Plan Local d'Urbanisme**

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens (436 K€)

- **Axe 5.1 : Etudes préalables aux travaux de réhabilitation de la digue de l'aéroport**
- **Axe 5.2 : Etudes préalables aux travaux de réhabilitation de la route en remblai de la station d'épuration de Campo Dell'Oro**

AVANCEMENT DES ACTIONS

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Actions maintenues - Planning réajusté

- **Action 6.1 Bassin de rétention de Péraldi** : Maîtrise d'œuvre en cours de réalisation (Avant Projet fin juin 2017) - Travaux 2019 à 2020.
 - **7,3 M€** soit environ **14 %** du montant conventionné
- **Action 6.4 : bassin de rétention de Alzo di Leva 3**
 - **3,4 M€** soit environ **6 %** du montant conventionné

Actions non maintenues par la ville d'Ajaccio dans le cadre de la convention PAPI 2012 – 2020

- **Action 6.2 : bassins de rétention le long de l'Arbitrone (5 M€)**
- **Action 6.3 : bassin de rétention « Bodiccione bis » (450 K€)**
- **Action 6.5 : bassin de rétention du Creps (420 K€)**

Action réalisée

- **Action 6.6 : bassin de rétention du Finosello** : Travaux réceptionnés en décembre 2015
 - **940 K€** soit environ **2%** du montant conventionné

AVANCEMENT DES ACTIONS

Axe 7 : *Gestion des ouvrages de protection hydraulique*

Actions maintenues - Plannings réajustés

- **Fiche action 7.1 : aménagements hydrauliques du Vazzio** : Avant-projet validé en avril 2017. Volet réglementaire en cours (étude d'impact et dossier d'autorisation au titre du code de l'Environnement).
 - **5 M€ soit environ 9% du montant conventionné**
- **Fiche action 7.3 : opérations ANRU 08.01 à 08.36 hors bassins**: La première tranche de ces travaux a débuté en juillet 2016 pour un délai de 18 mois. La seconde tranche débutera en juin 2017 pour un délai de 20 mois (fin prévisionnelle de l'ensemble des travaux en février 2019).
 - **9,6 M€ soit environ 18% du montant conventionné**
- **Fiche action 7.3 : opérations ANRU 8.26-1** : Il s'agit du bassin de rétention d'Alzo di Leva I, complémentaire du bassin de rétention Alzo Di Leva II déjà réalisé. Les études de maîtrise d'œuvre sont relancées pour un rendu de l'AVP deuxième semestre 2017.
 - **4,7 M€ soit environ 9% du montant conventionné**

AVANCEMENT DES ACTIONS

Action réalisée

- Fiche action 7.3 : : Travaux des trois exutoires pluviaux des quartiers des Cannes et des Salines: Réceptionnés en octobre 2015.
 - 7,5 M€ soit 14% du montant conventionné

Actions non maintenues par la ville d'Ajaccio dans le cadre de la convention PAPI 2012 – 2020

- Fiche action 7.2 : aménagements hydrauliques route des Sanguinaires (436 K€)
- Fiche action 7.4 : travaux du « remblai de la station d'épuration » (1 M€)
- Fiche action 7.5 : travaux de mise en œuvre de la digue « CCM » (3,3 M€)

A VENIR

Prochaine réunion du groupe de travail technique de suivi de la réalisation des actions du PAPI le 12 mai 2017 dont l'ordre du jour est l'avenant à la convention PAPI.

- **Montant des actions achevées : 8,4 M€ soit environ 16 % du montant conventionné**
- **Montant des actions en cours de réalisation : 28,3 M€ soit environ 53 % du montant conventionné**
- **Discussions avec la CAPA et la DREAL pour intégrer des actions de la Stratégie Locale**

Réunion du COPIL 2 – 9 mai 2017

Compte-rendu de réunion

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
Pole Aménagement
Direction de la Protection et de la Valorisation du Cadre de Vie
Mission Prévention des Risques Majeurs

REF : DPVCV/MPRM/PD_R – 2017/075

A Ajaccio, le 10 mai 2017,

COMPTE-RENDU DE REUNION

Objet : Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage n°2 de la SLGRI - stratégie locale de gestion du risque inondation, du TRI – territoire à risque important d'inondation d'Ajaccio, du 9 mai 2017

Participants : *cf. liste en fin de document*

Diffusion : *participants et autres contacts des parties prenantes*

Monsieur Jean-Jacques FERRARA, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, introduit la séance en remerciant les parties prenantes de la démarche pour leur présence ce jour et pour le travail déjà réalisé. Il présente ensuite l'ordre du jour de la présente réunion du comité de pilotage.

Monsieur Bernard SCHMELTZ, Préfet de Corse, rappelle l'importance de s'engager dans la démarche de prévention du risque inondation et remercie les parties prenantes, et notamment la CAPA qui assure le rôle de structure porteuse de la démarche, pour leur implication ainsi que pour les différentes productions.

✓ **Retour sur les inondations du 23-25 novembre 2016 en Haute-Corse**
Présentation par la DREAL de Corse – M. Alexandre ELAPHOS

Des épisodes de pluies orageuses intenses se sont produits entre le 23 et le 25 novembre 2016 avec des cumuls de pluies exceptionnels sur le cap Corse et certains reliefs de l'île. Il s'agit d'ailleurs de la première alerte météo de niveau rouge qui a été déclenchée en Corse.

La crise n'a fait aucune victime humaine mais de nombreuses situations d'urgence ont dû être gérées avec des particuliers, des activités économiques, des exploitations agricoles et des réseaux qui ont été impactés. Près de 300 sauveteurs en moyenne ont été mobilisés par jour. Le montant total des dommages est aujourd'hui estimé à plus de 100 Mio €.

Trois exemples sont présentés en réunion : la zone commerciale de Furlani – le pont de la Casaluna – le lotissement Umbrione à Borgo. Pour ce dernier exemple, positionné à l'amont immédiat d'une zone soumise à un PPRI, une réflexion est engagée sur la pérennité des habitations, dont la majorité n'a que quelques mois d'existence.

Le support de présentation de la DREAL est joint en annexe de ce compte-rendu.

- ✓ **L'état d'avancement de la stratégie locale de gestion du risque inondation du territoire à risque important d'inondation d'Ajaccio**
Présentation par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien – M. Paul DOLCEROCCA

Un rappel est tout d'abord fait sur le calendrier d'élaboration de la stratégie locale ainsi que sur les modalités de gouvernance de la démarche.

Pour chaque groupe de travail, l'état d'avancement des travaux des unités opérationnelles est présenté (treize unités de travail au total ont été constituées pour réaliser la stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI d'Ajaccio).

A l'issue de la présentation, l'ensemble des propositions d'actions de la stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI d'Ajaccio est approuvé par le COPIL (cf. support de présentation pour le détail des actions, ainsi que la note de transmission DPVCV/MPRM/PDr-2017/067, remise préalablement à la réunion 2 du COPIL).

Il est ainsi prévu que le COPIL se réunisse une dernière fois dans le courant du mois d'octobre prochain, pour arrêter le projet de stratégie locale, qui sera soumis à la consultation publique, puis examiné conjointement par les services préfectoraux et la CAPA, pour une approbation finale au mois de décembre 2017.

Le support de présentation de la CAPA est joint en annexe de ce compte-rendu.

- ✓ **Précisions sur l'unité de travail dédiée à la vulnérabilité des réseaux d'énergie et fluides**

Les productions sont bien avancées. EDF ainsi qu'ENGIE ont achevé l'étude de fragilité de leur réseau. Celles-ci sont présentées lors de la présente réunion du COPIL. Il est à souligner que l'étude de fragilité du réseau électrique sert de base aux études de vulnérabilité des autres réseaux d'énergie et de fluides mais également d'infrastructures. Pour des raisons de sûreté, les cartographies présentant le positionnement des postes-relais d'énergie, les études de fragilité des réseaux électrique et de gaz ne sont pas diffusées à l'ensemble du COPIL. Ces informations seront uniquement transmises au SIRD-PC ainsi qu'au SDIS-2A, à l'occasion d'une réunion spécifique en cours d'organisation. Ces dispositions sont rendues nécessaires en raison de l'application toujours d'actualité de la posture Vigipirate renforcée.

- ✓ **Avancement du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'Ajaccio**
Présentation par la ville d'Ajaccio – Mme Estelle FONTRIER

Le PAPI d'Ajaccio a fait l'objet d'une convention-cadre entre l'Etat, la Collectivité Territoriale de Corse et la ville d'Ajaccio, avec un programme d'études et de travaux s'échelonnant entre les années 2012 à 2018, pour un montant de 53,6 Mio €, dont 13,9 Mio € sont financés par l'Etat.

L'unité de travail dédiée au suivi des travaux du PAPI, définie dans la gouvernance de la stratégie locale, s'est déjà réuni trois fois et une prochaine réunion est prévue le vendredi 12 mai prochain, en présence des co-financeurs (DREAL et OEC – Office de l'Environnement de la Corse). A cette occasion, il est prévu d'examiner le contenu d'un projet d'avenant à la convention PAPI, justifié par les raisons suivantes :

- Technique : suite à des évolutions règlementaires et duretés foncières,
- Financier : en raison de l'avancement des études,
- Durée : demande de prolongation de la convention de 2 ans (2020).

L'état d'avancement des actions inscrites au PAPI est présenté dans le détail en réunion (le support de présentation de la ville d'Ajaccio est joint en annexe de ce compte-rendu).

Pour ce qui concerne les consommations budgétaires, le montant des actions achevées s'élève à 8,4 Moi €, soit environ 16 % du montant conventionné et le montant des actions en cours de réalisation est de 28,3 Moi €, soit environ 53 % du montant conventionné.

Des discussions sont actuellement en cours avec la CAPA, ainsi que la DREAL, afin que des actions de la stratégie locale puissent être proposées à l'avenant du PAPI, en cours d'élaboration. Cela nécessiterait que l'intercommunalité soit également signataire de la nouvelle convention PAPI.

✓ **Echanges lors de la réunion du COPIL 2**

- **Vulnérabilité du réseau électrique au risque inondation** : Le SDIS-2A relève qu'en cas d'évènement significatif, les cartographies produites par EDF permettront que les mesures opérationnelles de secours et celles qui concernent la sauvegarde, soient bien conduites distinctement et ne se télescopent pas. EDF confirme bien sa présence au COD – centre opérationnel départemental.

Pour ce qui concerne la remise en service des installations, et en réponse à une question de l'AUC – Agence d'Urbanisme de la Corse, EDF informe que le processus de remise en tension est effectué du niveau de tension le plus haut vers le niveau de tension le plus bas, en tenant compte également des usagers sensibles et stratégiques, ainsi que de la situation du terrain.

Par ailleurs, EDF informe que les services préfectoraux leur transmettent régulièrement une liste de MHRV – malades à haut risque vital, pour lesquels la fourniture d'énergie est prioritaire.

- **Extension du périmètre de la stratégie locale** : L'extension du périmètre de la SLGRI du TRI d'Ajaccio, qui a été défini par le Préfet, serait à envisager. Cela pourrait intervenir lors de la mise en œuvre du deuxième cycle de la directive inondation, à l'ensemble du bassin versant du SAGE « Gravona, Prunelli, golfes d'Ajaccio et de Lava ». En effet, d'une part, cela permettrait notamment de prendre en compte le Prunelli, cours d'eau majeur du bassin versant qui couvre une partie de la CAPA proche du littoral, et d'autre part d'unifier la gouvernance des démarches SAGE et SLGRI, pour lesquelles la CAPA assure le pilotage. La préfecture de Corse approuve cette proposition, qui devrait être examinée à l'occasion de la prochaine réunion de la CLE - commission locale de l'eau du SAGE.

Le secrétariat du Comité de Bassin de Corse précise toutefois que le rôle et la composition de la CLE, définis à travers une délibération de l'Assemblée de Corse, diffèrent de celle du comité de pilotage de la SLGRI. La CAPA expose toutefois que la majorité des parties prenantes de la stratégie locale sont déjà membres de la CLE, et le COPIL pourrait être intégré au sein d'une commission « Risques ».

- **Intégration de la CAPA à la convention PAPI d'Ajaccio** : Le secrétariat du Comité de Bassin de Corse questionne sur la possibilité pour la CAPA de devenir cosignataire de la convention PAPI puisqu'elle ne dispose pas encore des compétences adéquates. La CAPA précise qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de récupérer les projets (études ou travaux) en relation avec la compétence « eaux pluviales », puisque celle-ci ne sera transférée aux intercommunalités qu'au 1^{er} janvier 2020 (une fois la compétence « assainissement » devenu obligatoire). Toutefois, les actions décidées dans le cadre des travaux de la stratégie locale mériteraient d'y figurer : en effet, la CAPA, en tant structure en charge du portage et du pilotage administratif de la démarche, aura un rôle central dans la coordination de certains projets.
- **Assistance aux autres intercommunalités corses, structures porteuses de stratégies locales** : A la demande de l'AUC – Agence d'Urbanisme de la Corse, la CAPA est tout à fait disposée à apporter son aide et partager son expérience aux deux autres intercommunalités corses (CC Marana-Golu et CAB), structures porteuses d'une stratégie locale, mais présentant un état d'avancement pas encore suffisant. La CAPA informe qu'il y a près d'un an, une démarche avait été engagée, à son initiative, afin de constituer un réseau régional de structures porteuses de stratégie locale de gestion du risque inondation. Les échanges sont actuellement assez limités.

NB : Une conférence ouverte aux membres du COPIL sur la gestion de l'eau dans l'aménagement est organisée le mardi 6 juin à 9h dans les locaux de la CAPA.

- **La prochaine réunion du comité de pilotage de la SLGRI (COPIL 3) est planifiée dans le courant du mois d'octobre prochain, dans les locaux Alban de la CAPA.**

Paul DOLCERocca

Chargé de la prévention
des risques majeurs

Liste des participants (par ordre alphabétique des personnes morales)

- Académie de Corse : M Julien PONS : conseiller technique – inspecteur santé-sécurité
- Agence d'Aménagement durable, de planification et d'Urbanisme de la Corse : M Benjamin GILORMINI, Directeur délégué
- Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse : Mme Sylvie ORSONNEAU, Chargé de projet
- Agence Française pour la Biodiversité de la Corse-du-Sud : M Marc LE BARON, Chef de service
- Association U LEVANTE : M Yves PAGES
- Chambre d'Agriculture de la Corse-du-Sud : Mme Rita OUAIRY, Chargé de mission environnement et eau
- Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud : Mme Emmanuelle TOMASSINI, chargée de mission, représentant le Président de la CCIAS
- Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud : M José RAFFALLI, Direction technique de l'aéroport d'Ajaccio
- Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud : M Vincent ROYER, Chef du service sureté / sécurité – Ports d'Ajaccio (commerce et de plaisance Tino Rossi)
- Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat Corse : M Denis BELLAICHE, Directeur
- Collectivité Territoriale de Corse : Mme Nadine MASTROPASQUA, secrétariat du Comité de Bassin de Corse
- Collectivité Territoriale de Corse : M Yves BRIANTAIS, Service ferroviaire / Direction des transports
- Conseil Départemental de la Corse-du-Sud : M Charles DOMINICI, Pôle exploitation et agences routières
- Conservatoire du littoral : Mme Fabienne GALLERAS, Chargée de mission
- Direction Académique des Services de l'Education Nationale : M Denis DELPLANQUE, conseiller de prévention Corse-du-Sud
- DDTM de la Corse-du-Sud : M Patrick ALIMY, Directeur
- DDTM de la Corse-du-Sud : Mme Magali ORSSAUD, Chef du service risques, eau et forêt
- DDTM de la Corse-du-Sud : M Frédéric SEVIN, Chef de l'unité sécurité routière
- DREAL de Corse : Mme Julia CULIOLI, Chef de l'unité eau, DEM
- DREAL de Corse : M Alexandre ELAPHOS, Chef de l'unité risques, DPR/SRET
- EDF : M Guillaume MARCHAPT, Chef GR structures
- EDF : M Pierre-François MARCHI, ADOAD
- ENGIE : M Maxime GIROUX, Adjoint au chef d'agence exploitation gaz Ajaccio
- Météo France : M Patrick REBILLOUT, Chef du centre Ajaccio
- Mairie d'AJACCIO : M Jean-Joseph FOLACCI, Directeur général des services techniques
- Mairie d'AJACCIO : M Xavier LUCIANI, Directeur des grands travaux / DGST
- Mairie d'AJACCIO : Mme Estelle FONTRIER, Chef du pôle hydraulique, DGT/DGST
- Mairie d'AJACCIO : Mme Landine SALINI, Chef du pôle gestion des risques, DAGRU/DGST

- Office de Développement Agricole de la Corse : M Frédéric MORACCHNI, Responsable cellule hydraulique et bâtiments
- Office de l'Environnement de la Corse : Gregory BELLINI, Assistant gestion des milieux aquatiques et des risques naturels
- Préfecture de la Corse-du-Sud : M Bernard SCHMELTZ, Préfet
- Préfecture de la Corse-du-Sud : M Jean-Philippe LEGUEULT, Secrétaire général
- Service départemental d'incendie et de secours de la Corse-du-Sud : M Charles VOGLIMACCI, Président du SDIS-2A
- Service départemental d'incendie et de secours de la Corse-du-Sud : M Jean-Jacques PERALDI, Lieutenant-Colonel, Directeur adjoint du SDIS-2A
- Université de Corse : Mme Valérie CANCELLIERI, Enseignante risques majeurs

Représentants de la structure porteuse :

- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : M Jean-Jacques FERRARA, Président
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : M Yoann HABANI, Vice-Président
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et Mairie d'AFA : M Pascal MINICONI, Maire et Vice-Président
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et Mairie de VALLE-DI-MEZZANA : M Pierre-Jean POGGIALE, Maire et Vice-Président
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : M Emmanuel ARMAND, Directeur général des services
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : M Franck BARTOLI, Adjoint au directeur général des services
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : Mme Lydie HARTMANN, Directrice de la communication
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : M Patrick MADEC, Directeur de la protection et la valorisation du cadre de vie (DPVVCV), au sein de la Direction Générale Adjointe en charge de l'Aménagement (DGAA)
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : M Olivier SORBA, Directeur de l'urbanisme, DGAA
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : Mme Marie-Paule LUCIANI, Adjointe au directeur de la protection et la valorisation du cadre de vie, DGAA
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : Mme Cécile BIANCHI, Chargée de mission développement rural à la direction du développement économique, au sein de la Direction Générale Adjointe en charge du Développement (DGAD)
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : Mme Stéphanie MAURIZI, Chargée de l'urbanisme opérationnel à la Direction de l'Aménagement, DGAA
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : M Thomas AANOTT, Assistant à la direction de la communication
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : M Stéphane COSTA, Apprenti à la mission de prévention des risques majeurs à la DPVVCV, DGAA
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : M Paul DOLCEROCCA, Chargé de la mission de prévention des risques majeurs à la DPVVCV, DGAA

Transmission 3 du COTEC au COPIL du 28 septembre 2017

Dolcerocca Paul

De: Dolcerocca Paul
Envoyé: jeudi 28 septembre 2017 13:15
À: jeanfrancois.poli@orange.com
Cc: Panchetti Elisabeth
Objet: SLGRI - Note de transmission n°3 du COTEC au COPIL
Pièces jointes: INVITATION COPIL 3 DU 09 10 17 ORANGE.pdf

Importance: Haute

Suivi:	Destinataire	Réception
	jeanfrancois.poli@orange.com	
	Panchetti Elisabeth	Remis: 28/09/2017 13:15

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le projet de la SLGRI – stratégie locale de gestion du risque inondation, du TRI d’Ajaccio (version validée par le COTEC – comité technique).

Les documents suivants sont téléchargeables, **jusqu’au 4 octobre prochain**, au moyen du lien joint à ce mail :

- SLGRI « Présentation » : Présentation de la démarche et résumé de la stratégie locale.
- SLGRI « Etat des lieux » : Document texte.
- SLGRI « Etat des lieux - annexes » : 7 annexes cartographiques (A imprimer en A3 couleur).
- SLGRI « Stratégie » : Document texte.
- SLGRI « Stratégie – annexes » : 7 documents (A imprimer en couleur).

Soit 17 fichiers au total.

J’attire votre attention sur les deux points suivants :

- Vos commentaires devront me parvenir dès que possible afin qu’ils puissent être intégrés et en tout état de cause avant la date limite du 15 novembre prochain.
- Les parties prenantes pilote d’une action doivent élaborer une fiche, selon un modèle comparable à celle du PAPI (joint en annexe).

Vous trouverez également, joint à cet envoi, le courrier d’invitation du Président de la CAPA et vous rappelle la tenue de la troisième réunion du comité de pilotage le :

**Lundi 9 octobre prochain à 14h30,
dans la salle du conseil communautaire (locaux ALBAN de la CAPA)**

L’ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- Présentation par Météo-France du radar hydrométéorologique de la Punta : Observation et prévision immédiate
- Le projet de stratégie local de gestion du risque inondation du TRI d’Ajaccio – Illustration pratique de prise en compte des enjeux au regard de l’aléa inondation
- Etat d’avancement des travaux du PAPI –Programme d’actions de prévention des inondations d’Ajaccio et présentation du projet d’avenant

Je vous remercie de bien vouloir confirmer votre présence auprès de Lisa PANCHETTI, assistante de la direction de la protection et la valorisation du cadre de vie.

Je vous souhaite une bonne réception du présent envoi et reste à votre disposition pour tout complément d'information,

Cordialement,

Paul DOLCEROCCA

Chargé de la prévention des risques majeurs

04 95 10 55 67 – 06 20 59 40 35



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS AJACCIEN

Pôle aménagement - DPVCV

Immeuble Alban, Bât G et H, 18 rue Comte de Marbeuf, 20000 AJACCIO

04 95 52 95 00

p.dolcerocca@ca-ajaccien.fr
vous a envoyé des fichiers

17 fichiers, 43 Mo en tout • Seront supprimés le 5 octobre 2017

Récupérez vos fichiers

Lien du téléchargement

<https://wetransfer.com/downloads/b001cd436a8a7f93c8cff364541413df20170928083318/ef166d75ffe84961b4cb28535da489c420170928083318/32f127>

17 fichiers

Etat des lieux SLGRI planches C.pdf

SLGRI - strategie annexes 5 de 7.pdf

SLGRI - strategie.pdf

SLGRI - Etat des lieux.pdf
Etat des lieux SLGRI planches G.pdf
+ 12 de plus

Réunion du COPIL 3 – 9 octobre 2017

Présentation de Météo France

Le radar météorologique d'Ajaccio

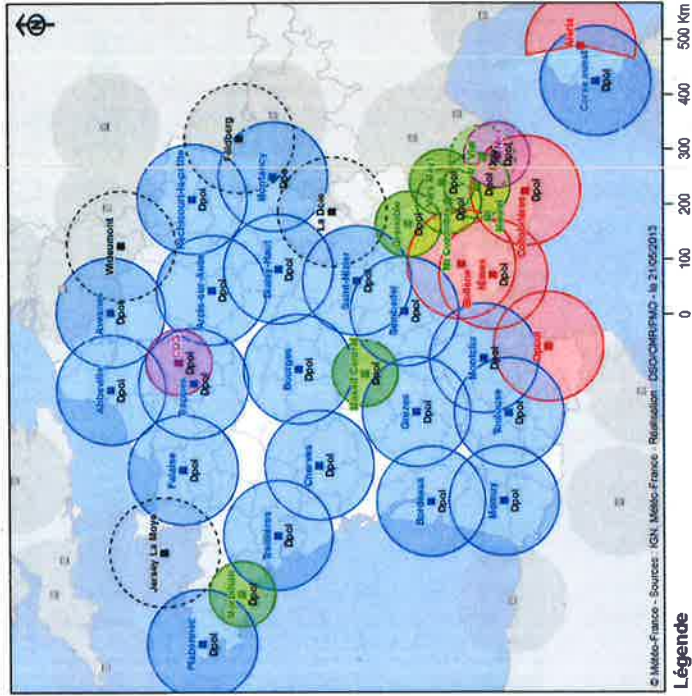


Radar météorologique Ajaccio

Centre météorologique d'Ajaccio
Ajaccio, 09/10/2017

Projet Puma: Météo-France-DGPR

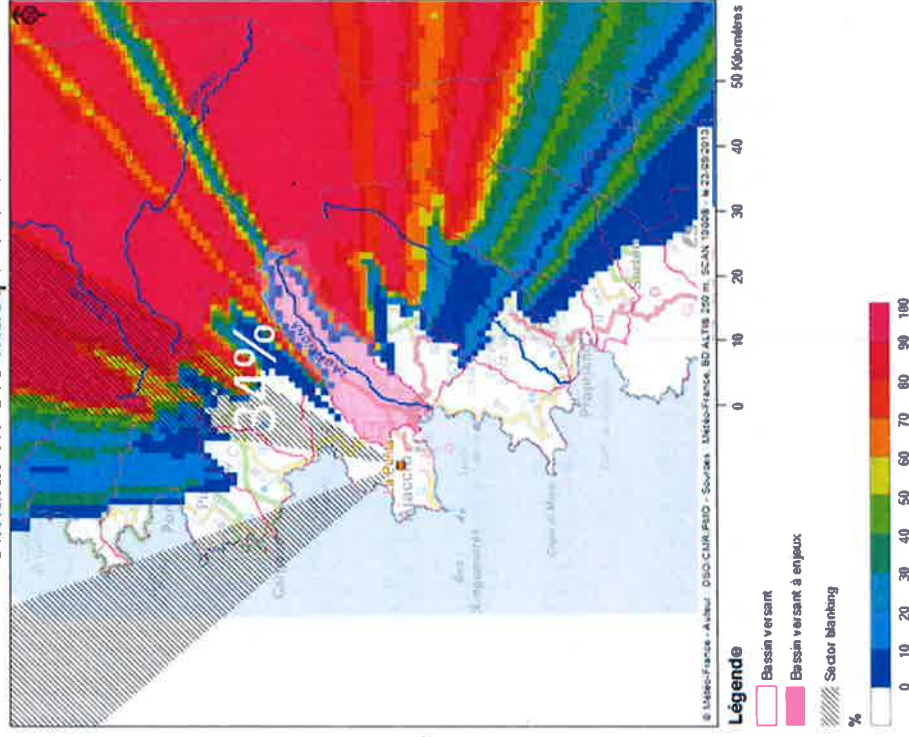
Le réseau de radars en 2017



Mise à disposition d'un réseau radar météorologique modernisé en 2020 pour la surveillance des précipitations

Radar météorologique Ajaccio

Site de La Punta - radar bande C
Simulation des masques à 1.0°



- Radar bande C polarimétrique dopplerisé
- Installation sur le site de la Punta (cession terrain mairie d'Ajaccio)
- Portée théorique 250 km
- Lame d'eau 120 km



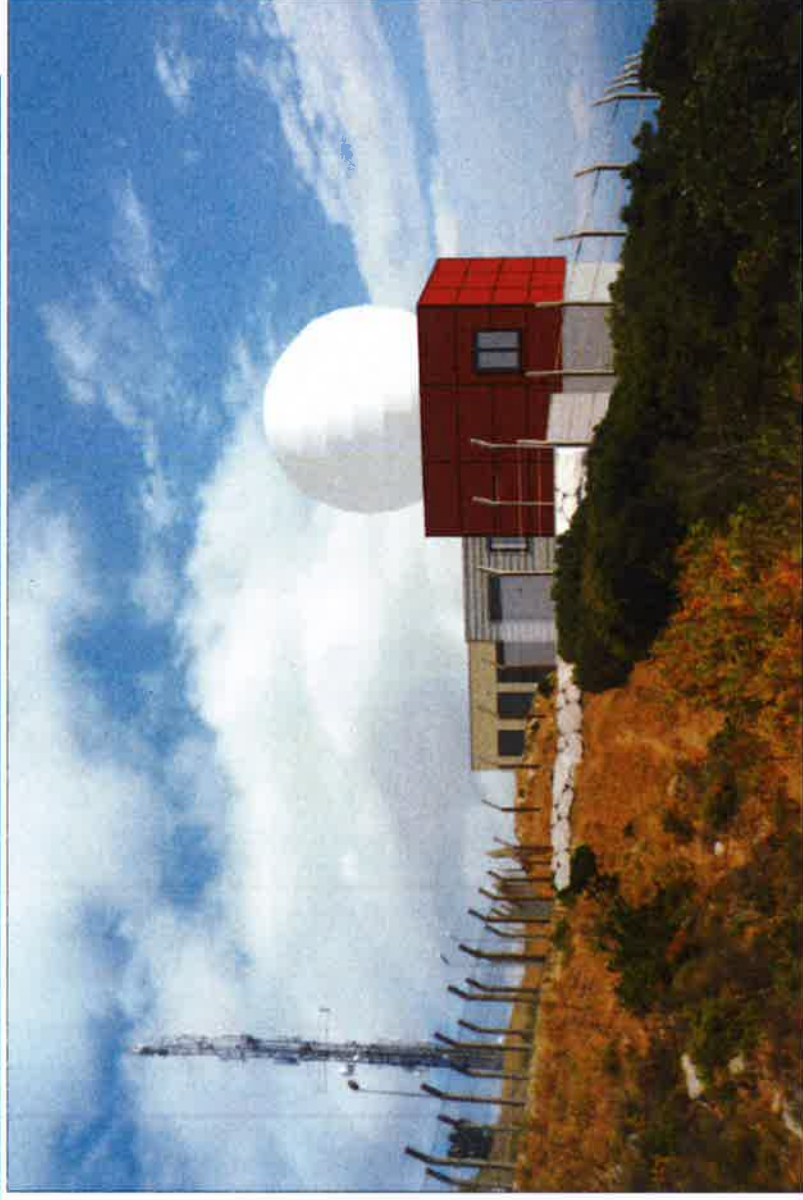
Objectifs

Amélioration des prévisions météorologiques:
assimilation modèles numériques

Amélioration en prévision immédiate et très courte échéance:
détection objets météorologiques
Accès au profil de vent
Accès type de précipitation

Estimation de la lame d'eau sur le territoire ajaccien:
Alerte précipitations
Entrée de modèles hydrologiques (spc)
Climatologie événements

Avancement:



Livraison prévue au 31/12/2017 puis phase de qualification 3 mois

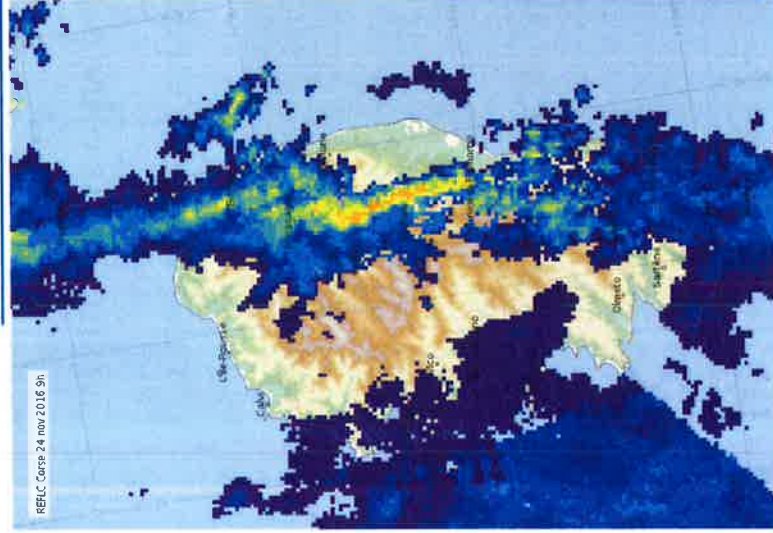
Livraison gros œuvre 1ere quinzaine de novembre

Livraison bâtiment fin novembre

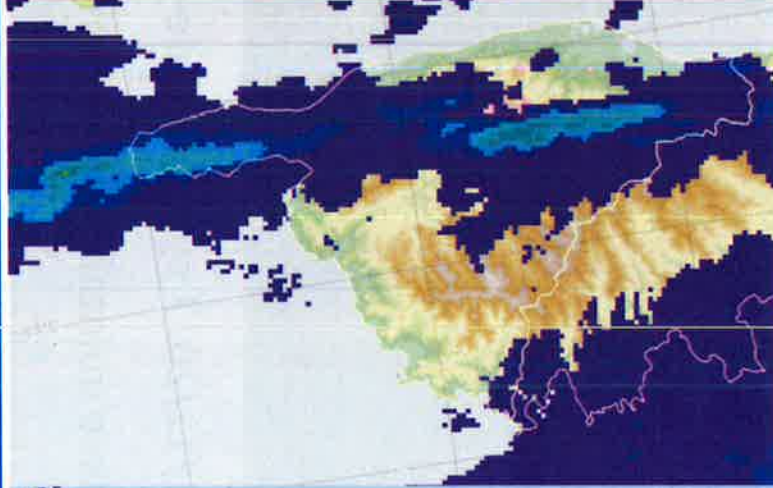
Décembre pose du radome installation technique du radar

Produits radar

RELEC_Corps_24_nov_2016_9h



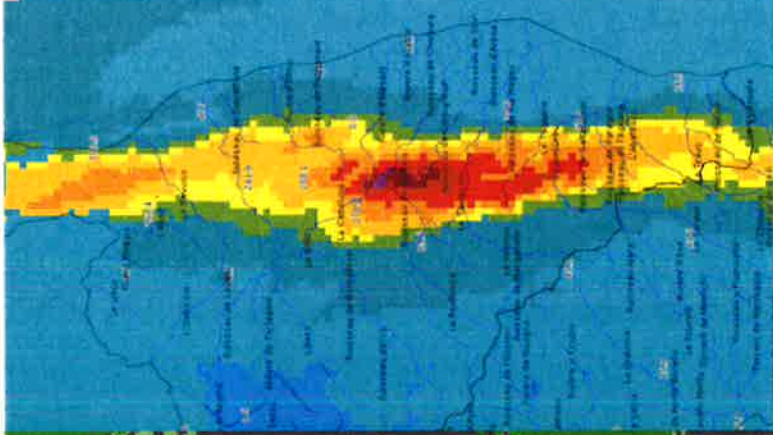
Réflexivité
Temps réel



Lame d'eau
panathère cummul 5'



Produit hydre
Grêle



Antilope lame
d'eau 24h
climatologie

Avertissement Précipitation Intense Commune

L'avertissement signale l'aggravation de l'aléa pluviométrique sur la commune

L'aléa est estimé à l'échelle de la commune,

Deux niveaux de sévérité : intenses et très intenses.

Diffusion : message vocal, SMS et courriel

Météo-France: Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes

Date: vendredi 4 novembre, à 09 heures et 36 minutes

Attention des pluies très intenses ont été signalées sur la commune suivante : Ajaccio



Merci de votre attention

Réunion du COPIL 3 – 9 octobre 2017

Présentation de la CAPA

Présentation du projet de stratégie locale de gestion du risque inondation
du territoire à risque important d'inondation d'Ajaccio
réalisé sur le périmètre de la CAPA



comité de pilotage 3 du 9 octobre 2017 de la SLGRI du TRI d'Ajaccio

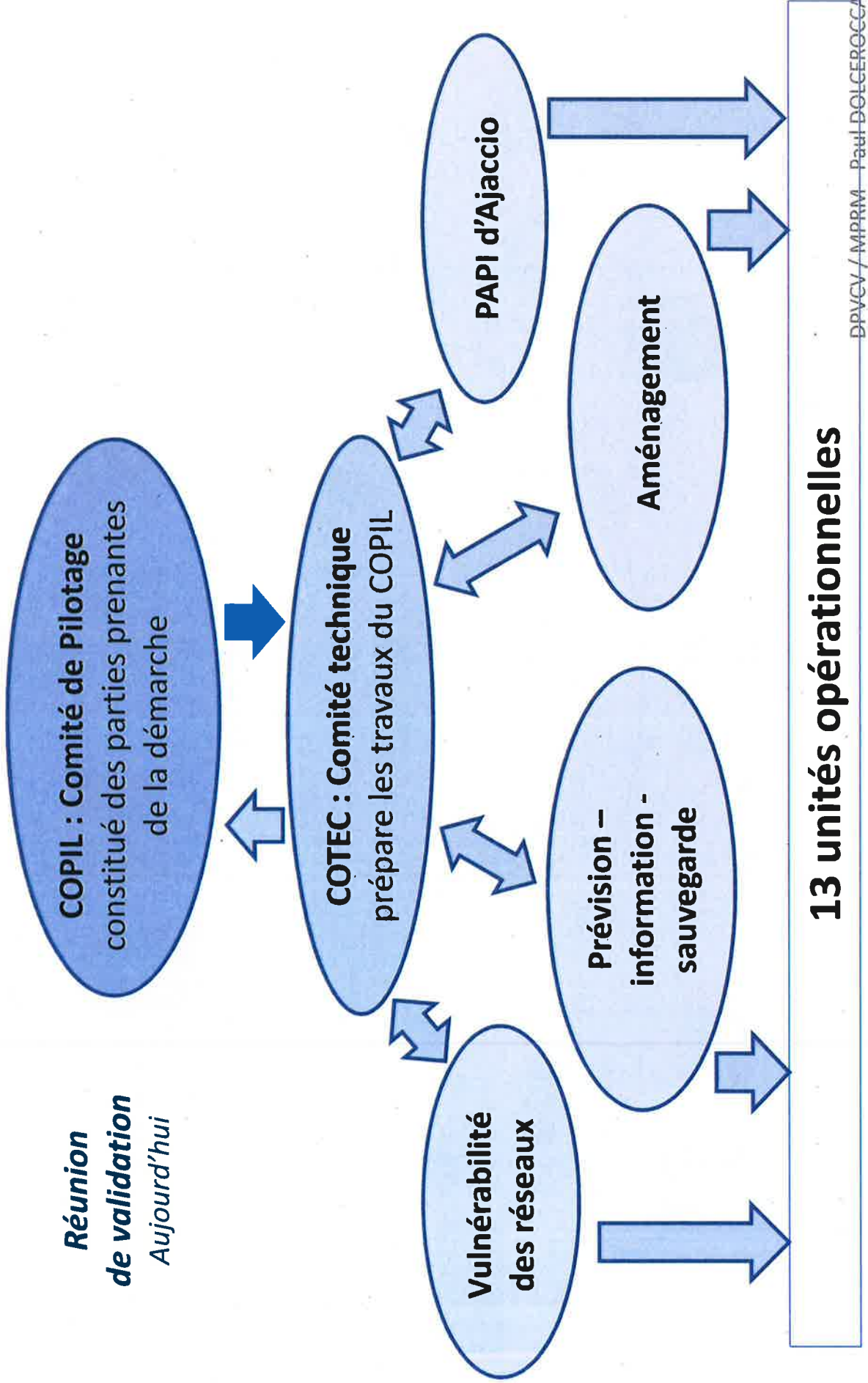
La stratégie locale de gestion du risque inondation du territoire à risque important d'inondation d'Ajaccio réalisée sur le périmètre de la CAPA

Comité de pilotage 3 du 9 octobre 2017
Approbation du projet de SLGRI

SOMMAIRE DE LA PRESENTATION

- ✓ Rappel – les modalités de gouvernance de la démarche - Le calendrier d'élaboration de la stratégie locale - la validation du projet de SLGRI
- ✓ Le projet de SLGRI du TRI d'Ajaccio 2017 – 2021
 - Structure du document
 - L'état des lieux
 - Le plan d'actions
- ✓ La gouvernance post approbation
- ✓ La consultation publique

La gouvernance de notre stratégie locale



**Réunion
de validation
Aujourd'hui**

13 unités opérationnelles



comité de pilotage 3 du 9 octobre 2017 de la SLGRI du TRI d'Ajaccio

Les parties prenantes : le COPIL



Comité technique



direction des services départementaux de l'éducation nationale Corse-du-Sud



Communauté de communes de la Pieve de l'Ornano

MAIRIE DE VILLANOVA



MERIA - VILLANOVA

TAVACO









VALLE-DI-MEZZANA

DPVCV / MPRM - Paul DOLCEROCCA

Le calendrier prévisionnel d'élaboration



-  Échéance de réalisation : 31 décembre 2017
-  Réalisation de la stratégie locale : 11 mois de décembre 2016 à octobre 2017
-  Avis des instances : validation du projet de stratégie locale de gestion du risque inondation : octobre - novembre
-  Consultation publique : les 20 /10, 27/10 et 3/11
-  Examen du projet de SLGRI : DDTM et CAPA : mi-novembre
-  Approbation par le Préfet de la SLGRI du TRI d'Ajaccio

Pilotage administratif assuré par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (structure porteuse)

Assistance technique des services déconcentrés de l'Etat :
DDTM et DREAL, de l'OEC/CTC et de la ville d'AJACCIO

La validation du projet



Validation du COTEC 9 de la SLGRI – 8 septembre



Avis favorable de la commission aménagement – 3 octobre



Présentation au comité de pilotage – 9 octobre



Présentation au comité de bassin de Corse – 11 octobre



Présentation à la CLE – commission locale de l'eau – 17 octobre



Présentation au conseil communautaire – 19 octobre



Présentation aux collectivités territoriales parties prenantes de la SLGRI Ajaccio (30/10) – *rural 1 et rural 2 (à définir)*

Le projet de SLGRI du TRI d'Ajaccio 2017 – 2021

Structure du document

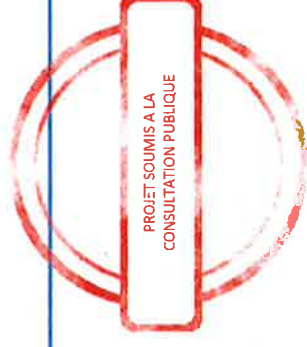
1 - Présentation – Résumé du document (12 pages)

2 – Etat des lieux de la SLGRI – Texte

3 – Etat des lieux de la SLGRI – Annexe cartographique (94 planches)

4 – Stratégie – Texte

5 – Stratégie – annexes

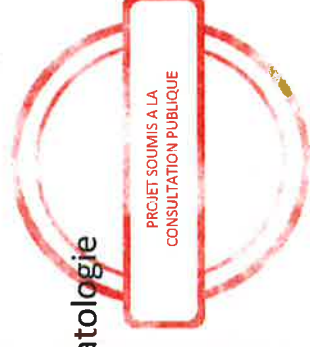


SLGRI du TRI d'Ajaccio

Le projet de SLGRI du TRI d'Ajaccio 2017 – 2021

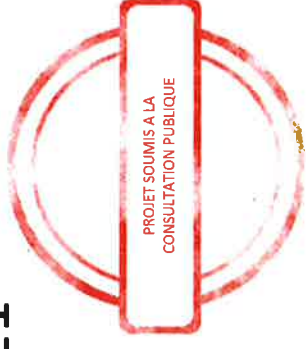
L'état des lieux

- Caractéristiques physiques du territoire : géomorphologie – géologie – climatologie
- Réseau hydrographique : par cours d'eau et par commune
- Recensement des enjeux : notamment à partir du PADDUC
- Typologie et historique des inondations en Corse – Analyse sociologique de la perception du risque inondation – Situation assurantielle (France et Monde)
- Description de l'aléa inondation sur le territoire de la CAPA : PPRI, AZI, AS, études hydrauliques
- La directive inondation et sa déclinaison territoriale
- La compétence GEMAPI – gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Dispositifs d'information et de sauvegarde : PCS – plans communaux de sauvegarde – DICRIM – document d'information communal sur les risques majeurs



Le projet de SLGRI du TRI d'Ajaccio 2017 – 2021

Le plan d'actions



Principes généraux

L'objectif supérieur :

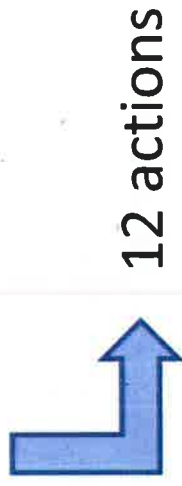
Maintenir l'attractivité du territoire en réduisant la portée des dommages

liés aux inondations

- Dans une perspective de développement durable : se préoccuper de l'**aménagement du territoire** (adapter la connaissance de l'aléa inondation au regard des enjeux)
- **Amélioration de la résilience du territoire** : s'intéresser et agir sur l'ensemble des réseaux (énergie, fluides et transport)
- **Sauvegarde de la population** : développer l'information préventive et perfectionner les dispositions de sauvegarde

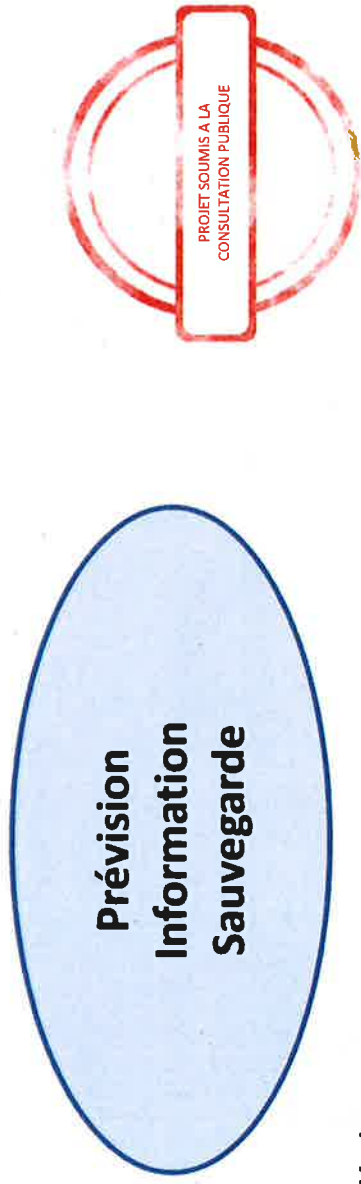


Connaissance de la vulnérabilité des réseaux
face au risque inondation



Mise en place de mesures pour renforcer les réseaux :
durcissement / résilience





Améliorer la prévision et l'alerte



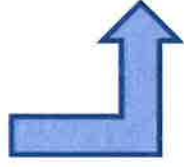
8 actions

Poursuivre et amplifier les actions
d'information et de sensibilisation



5 actions

Développer les mesures de sauvegarde



3 actions

Connaitre la vulnérabilité des
équipements publics



3 actions

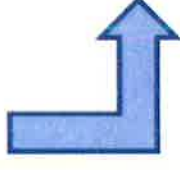


Définir les principes d'aménagement
de l'espace



4 actions

Approfondir la connaissance
de l'aléa inondation



5 actions

Réduire la vulnérabilité de l'activité
économique au risque inondation

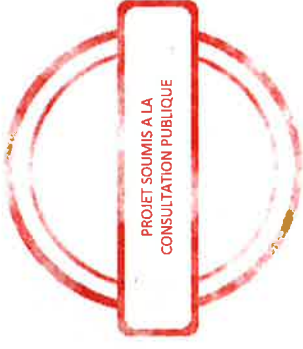
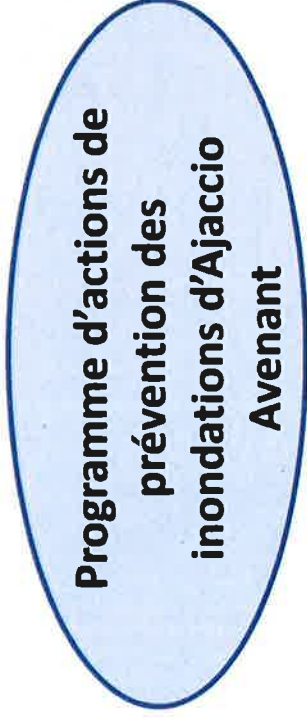


2 actions

Mettre en œuvre la compétence
GEMAPI



3 actions



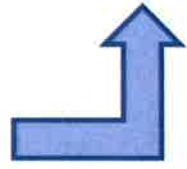
Convention-cadre - avenant
Etat, Collectivité territoriale de Corse et ville d'Ajaccio
pour les années 2012 à 2020 (avenant) - 40,5 millions €

Système d'endiguement de Campo
- études préalables



2 actions

Aménagements hydrauliques
et création de bassins de rétention



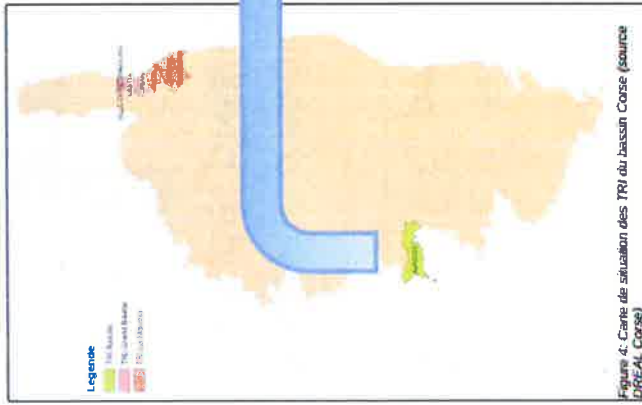
5 actions

Périmètre d'intervention de la stratégie locale

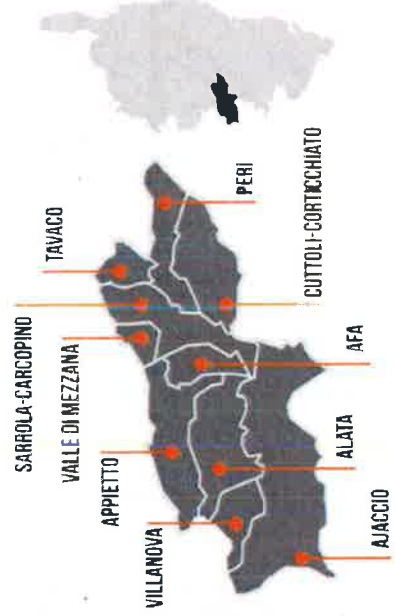
TRI	Communes concernées	Type d'inondation pour lequel ce territoire a été classé TRI	Second type d'inondation pour lequel ce territoire a été classé TRI	Troisième type d'inondation pour lequel ce territoire a été classé TRI
TRI d'Ajaccio	Ajaccio	Ruissellement	Débordement de cours d'eau	Submersion marine

Conclusions de l'EPRI

25 784 habitants dans l'EAIP (41 %)
 12 767 logements dans l'EAIP (42 %)
 17 % de la surface communale



Périmètre de la SLGRI



10 communes
 83 000 habitants

Le projet de SLGRI du TRI d'Ajaccio 2017 – 2021

La gouvernance post-approbation

*Rationalisation des
gouvernances de l'eau*

Le **COFIL** est remplacé par la commission « Risques » du SAGE « Gravona, Prunelli, golfes d'Ajaccio et de Lava »

*Cohérence
hydrographique*

Le **COFIL**, dans sa configuration actuelle se réunira de nouveau à l'échéance du cycle 1 de la directive inondation en 2020 (bilan de la SLGRI 1 et du PAPI et préparation de la SLGRI 2)

Le **COTEC** est maintenu mais se réunira moins fréquemment (une fois par trimestre)

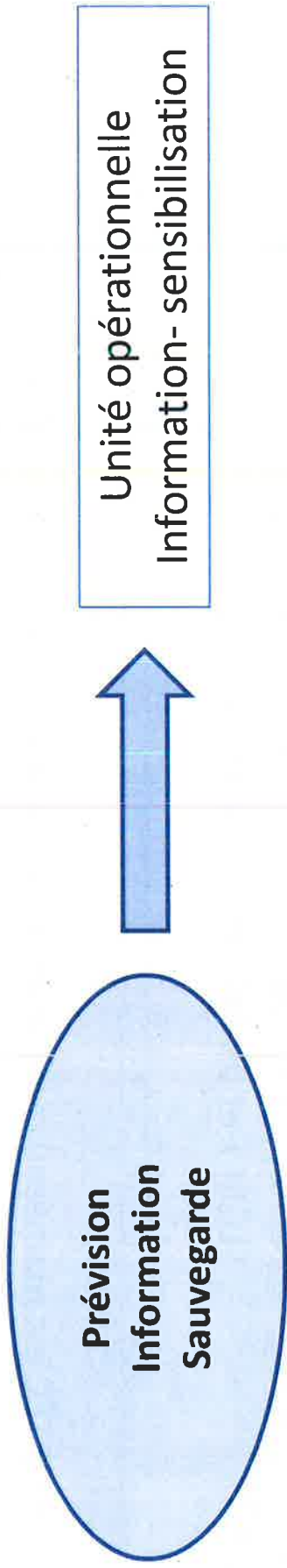




comité de pilotage 3 du 9 octobre 2017 de la SLGRI du TRI d'Ajaccio

Le projet de SLGRI du TRI d'Ajaccio 2017 – 2021

La consultation publique



l'Europe
s'engage
en Corse

académie
Corse
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Corse-du-Sud

CAPA
PAES D'AJACCIO

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale
des Territoires et de la Mer



CORSE
CORSICA



Semaine du 2 au 20 octobre : 11 écoles – 24 classes : 576 écoliers du cycle 3

20 octobre – 27 octobre -- 3 novembre à la maison de quartier des Cannes

Mise à disposition de la SLGRI au grand public

Accueil de collèges et de centre de loisirs

7 ateliers dynamiques – 3 ateliers statiques ouverts à tous

Vendredi 20 octobre : soirée conférences - débat



comité de pilotage 3 du 9 octobre 2017 de la SLGRI du TRI d'Azavacciu



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie
Corse
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Corse-du-Sud

Prévision
Information
Sauvegarde

Semaine du 10 au
15 octobre 2016

Appel à projet
du MEEM

400 écoliers
200 collégiens
32 jeunes sapeurs-pompiers

Ajavacciu

Grands et petits se familiarisent avec le risque inondation

La communauté d'agglomération du pays ajavacciu a initié une opération de sensibilisation, "Les bons réflexes face au risque inondation", à travers ateliers pour le public scolaire, conférence-débat, expositions et formations

50 personnes
dans l'auditoire



Deux cents collégiens ont participé toute une journée à divers ateliers sur Lazaret. Ici dans l'espace occupé par l'ancien lazaret, la réa-annulation de la journée. PHOTO: ALICE ANTONI (Globe)

L'évolution du climat amène les chercheurs à diagnostiquer un risque inondation accru. Dans cet espace, une attraction particulière est dédiée aux risques naturels. La ville d'Azavacciu et Entre Gravona et Prunelli

Merci pour votre attention

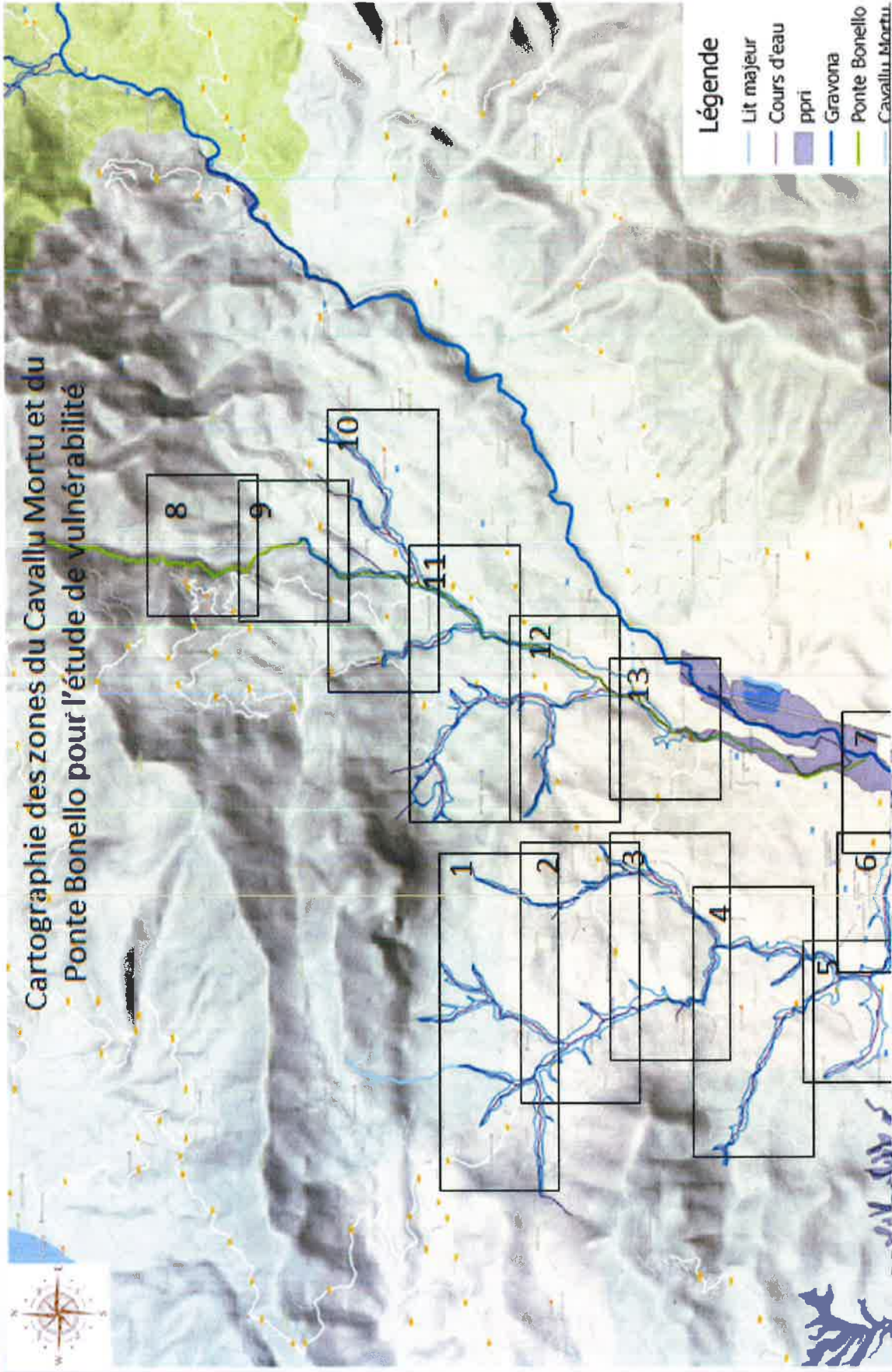


Contact : Paul DOLCEROCCA

Mission de prévention des risques majeurs
Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien

06 20 59 40 35 – p.dolcerocca@ca-ajaccien.fr

Exemple de prise en compte des enjeux dans la connaissance de l'aléa inondation



Réunion du COPIL 3 – 9 octobre 2017

Présentation de la Ville d'Ajaccio

Etat d'avancement du PAPI d'Ajaccio
Programme d'actions et de prévention du risque inondation
Projet d'avenant au PAPI



Avancement du Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)

**Comité de Pilotage du 9 octobre 2017 de la Stratégie Locale
de Gestion du Risque Inondation**

Avancement des actions du PAPI

Evolution des dossiers + Prise de compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) par la CAPA

➡ AVENANT A LA CONVENTION PAPI

- ✓ **TECHNIQUE** : des actions ont dues être réadaptées suite aux récentes évolutions réglementaires et administratives ainsi qu'aux duretés foncières
- ✓ **FINANCIER** : des montants ont été réajustés suite à l'avancement des études
- ✓ **DURÉE** : prolongation du délai de la convention de 2 ans (reportant de mi-juin 2018 à mi-juin 2020 la fin du programme)
- ✓ **PROGRAMMATIQUE** : intégration de la CAPA : ajout et élargissement du périmètre. Ajournement ou suppression d'actions

Bilan des actions engagées

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

- Action 1.1 Pose de repères et échelles de crue
- Action 1.2 Sensibilisation des scolaires
- Action 1.3 Sensibilisation des élus et personnels techniques
- Action 1.4 Sensibilisation des populations exposées

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

- Action 2.2 Développement du Plan Communal de Sauvegarde création d'une cartographie opérationnelle

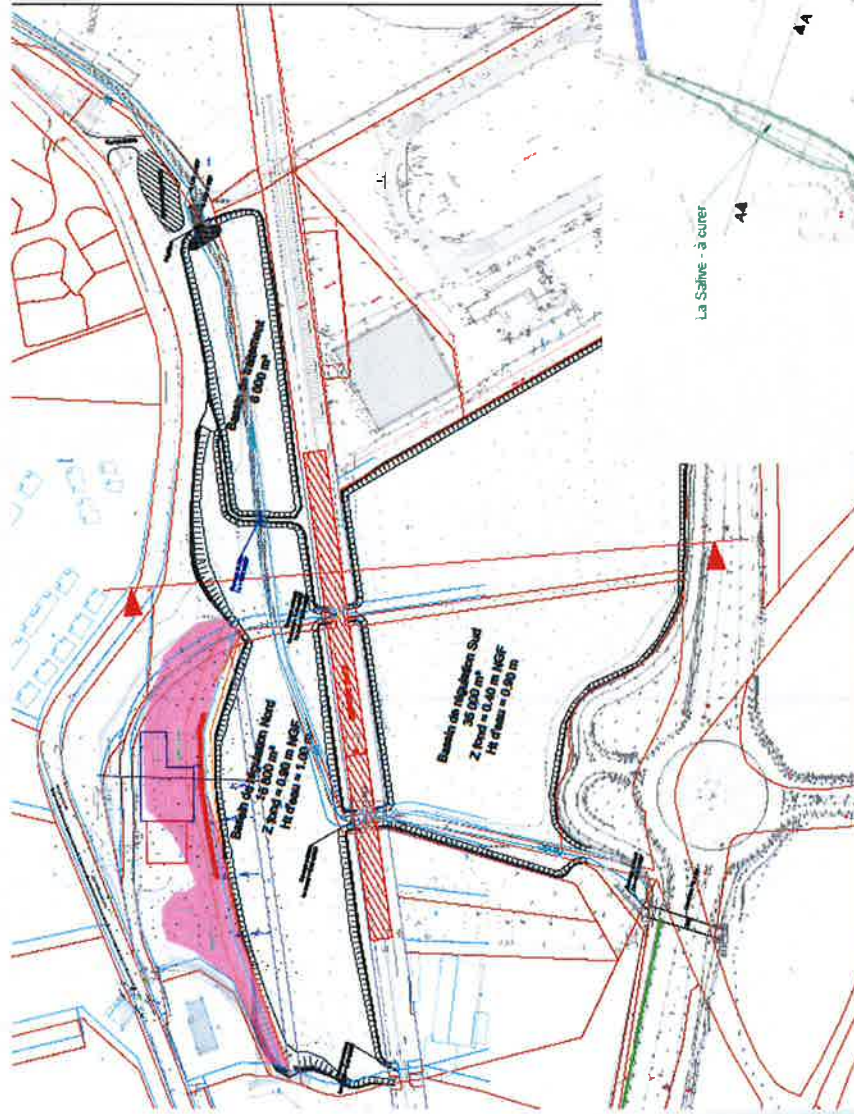
Axe 6 : Ralentissement des écoulements

- Action 6.1 Bassin de rétention de Péraldi
AVP fin octobre 2017
Etudes réglementaires 2018
Travaux 2019 à 2020.
- Action 6.4 : bassin de rétention de Alzo di Leva 3
Consultation de MOE fin 2017
- Action 6.6 : bassin de rétention du Finosello
Réceptionnés en décembre 2015



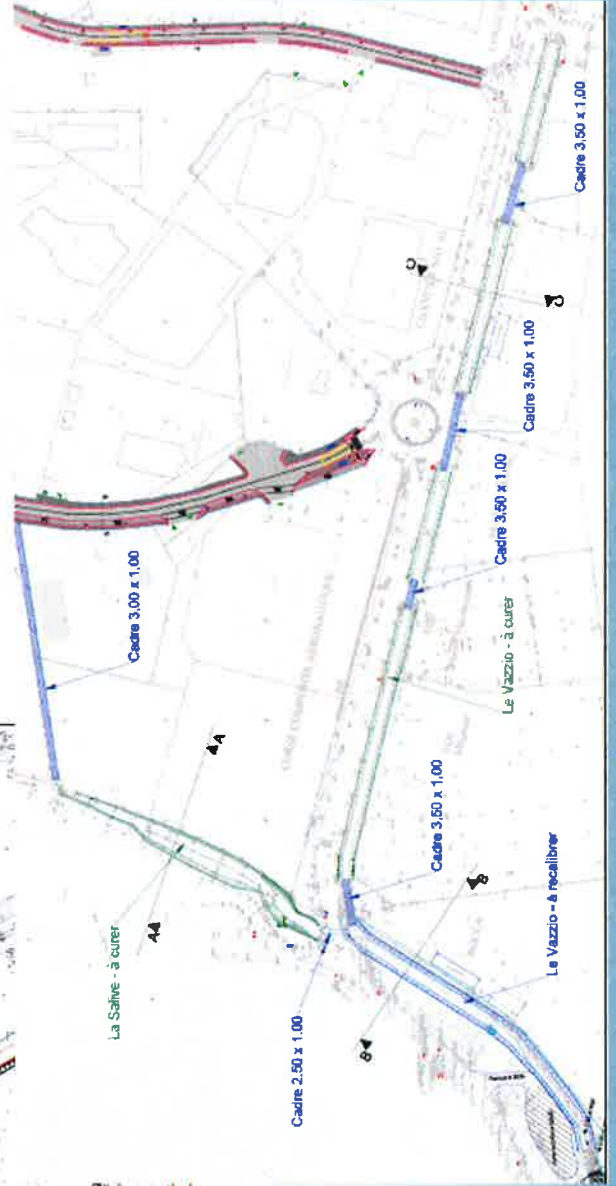
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

- Action 7.1 : aménagements hydrauliques du Vazzio : Avant-projet validé. Volet réglementaire en cours

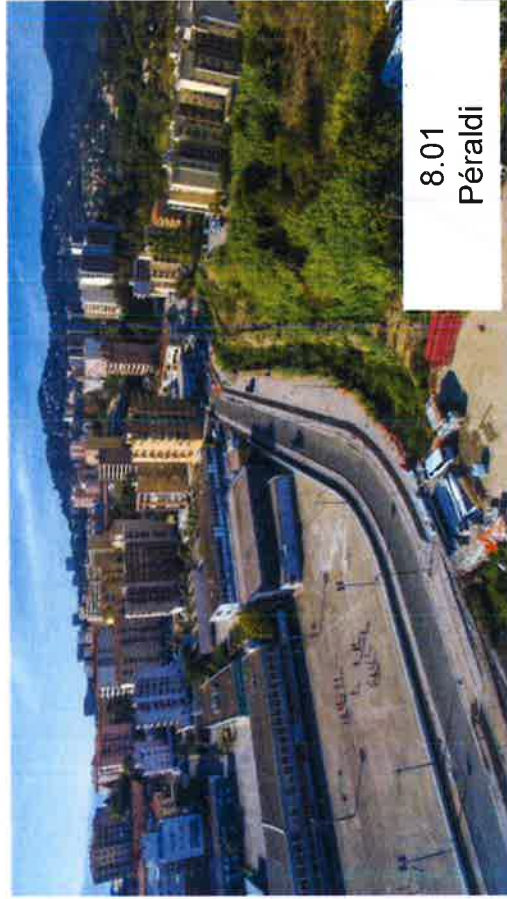


2 bassins de rétention (52000 m³)
+ 1 bassin de traitement 6000m²

Curage + recalibrage
RD503 + pluvial ZI Vazzio



- Fiche action 7.3 : 3 exutoires pluviaux des quartiers des Cannes et des Salines Réceptionnés en octobre 2015
- Fiche action 7.3 : opération ANRU 8.26-1 bassin de rétention Alzo Di Leva I Consultation de MOE fin 2017
- Fiche action 7.3 : opérations ANRU 8.01; 8,04; 8,08; 8,11; 8,12 Phase I travaux Cannes Salines (juillet 2016 / mars 2018)



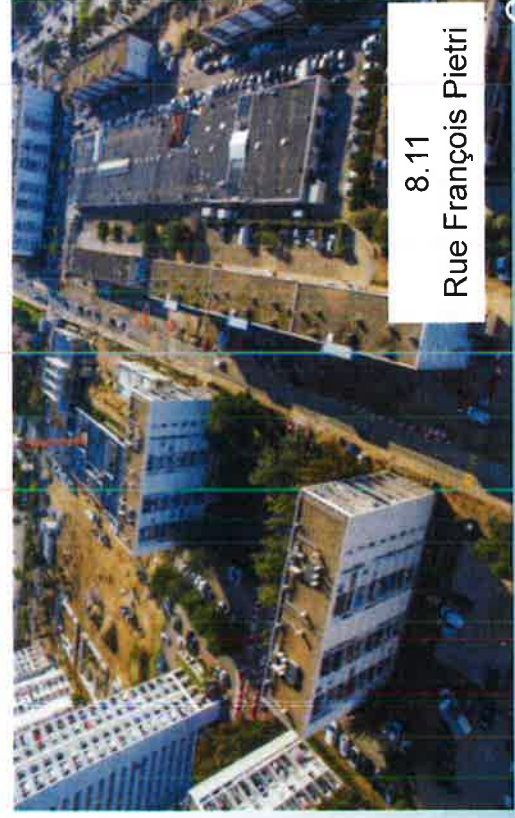
8.01
Péraldi



8.04
Peretti



8.12
Rues Transversales



8.11
Rue François Pietri

Modifications apportées au plan d'actions

Axe 0 : Subvention animateur PAPI

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

- Action 1.5 (CAPA) : Sensibilisation au risque inondation de divers publics par la CAPA.
- Action 1.6 (Ville d'Ajaccio) : Révision et diffusion du DICRIM de la Ville d'Ajaccio.
- Action 1.7 (CAPA) : Assistance aux communes pour la réalisation de leur DICRIM et de leur PCS - premières réflexions sur le PICS.

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

- Axe 2.1 (Ville d'Ajaccio) : Déploiement d'une plateforme collaborative « risque inondation »

Axe 3 : Alerte et Gestion de crise

- Action 3.1 (non maintenue) : Etude pour une meilleure continuité des axes réalisée dans le cadre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI).

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

- Action 4.1 (ajournée) : étude hydraulique des ruisseaux des Sanguinaires pour intégration des zones inondables centennales dans le Plan Local d'Urbanisme.
- Action 4.2 (CAPA) : études hydrauliques sur le Cavallu Mortu et le Ponte Bonello. Action entrant dans le cadre de la SLGRI.

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

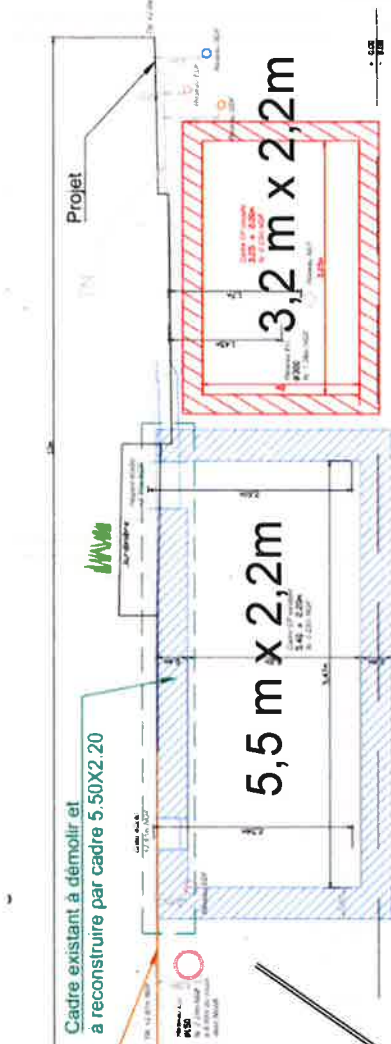
- Action 5.1 (CAPA) : Etudes préalables aux travaux de réhabilitation de la digue de l'aéroport
- Action 5.2 (CAPA) : Etudes préalables aux travaux de réhabilitation de la route, en remblai de la station d'épuration de Campo Dell'Oro
- Action 5.3 (CAPA) : Etude du potentiel d'inondabilité et de surinondabilité de zones d'expansion de crues en terrain agricole et naturel. Action entrant dans le cadre de la SLGRI.
- Action 5.4 (Ville d'Ajaccio) : Effets de l'érosion côtière sur le mur de soutènement de la plage Saint-François.
- Action 5.5 (Ville d'Ajaccio) : Etude de vulnérabilité du patrimoine communal.

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

- Action 6.2 Bassins de rétention le long de l'Arbitrone : ajournée
- Action 6.3 bassin de rétention « Boddiccione bis » : ajournée
- Action 6.5 bassin de rétention du Creps : ajournée
- Action 6.7 (CAPA) : Etudes préalables à des aménagements hydrauliques en vue de la prévention du risque inondation dans des secteurs stratégiques : terrains de Saint Joseph / ruisseau de l'Arbitrone (en amont Cannes / Salines) / secteur de Mezzavia

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

- Action 7.3 Phase II Cannes : opérations ANRU 8.02 ; 8.03 ; 8.09 (Ville d'Ajaccio) : Regroupement des actions ANRU. 2^{de} Phase de travaux hydrauliques - Quartier des Cannes (juillet 2017 / mars 2019).



- Action 7.3 Phase II Salines : opérations ANRU 8.23; 8.30; 8.32; 8.36 (Ville d'Ajaccio): Regroupement des actions ANRU.
- 2^{de} Phase de travaux hydrauliques - Quartier des Salines (juillet 2017 / janvier 2019).
- Action 7.2 (ajournée): aménagements hydrauliques route des Sanguinaires
- Action 7.4 (ajournée): travaux du « remblai de la station d'épuration »
- Action 7.5 (ajournée): travaux de mise en œuvre de la digue « CCM »

Aspect Financier

AXES	PAPI 2012 - 2018	Bilan €HT	Avenant €HT	Total €HT
Axe 0			60 000 €	60 000 €
Axe 1	150 000 €	150 000 €	105 000 €	255 000 €
Axe 2	1 050 000 €	50 000 €	1 000 000 €	1 050 000 €
Axe 3	500 000 €			
Axe 4	20 000 €		80 000 €	80 000 €
Axe 5	436 300 €		1 041 300 €	1 041 300 €
Axe 6	17 497 291 €	11 280 223 €	150 000 €	11 430 223 €
Axe 7	33 968 382 €	19 062 830 €	7 544 190 €	26 607 020 €
Total	53 621 973 €	30 543 053 €	9 980 490 €	40 523 543 €

	TOTAL €HT	Ville	%	CAPA	%	FEDER	%	PAPI	%	Autres	%	CG2A	%	CTC	%	ANRU	%
PAPI 2013	53 621 973 €	10 681 566 €	19,9%			19 553 627 €	39,6%	13 883 237 €	25,9%	646 890 €	1,2%			7 719 851 €	14,4%	1 136 802 €	2,1%
Bilan	30 543 053 €	6 126 680 €	20,1%			12 358 570 €	40,5%	6 267 056 €	20,5%			148 566 €	0,5%	4 514 317 €	14,9%	1 127 865 €	3,7%
Avenant	9 980 490 €	1 866 338 €	18,7%	201 260 €	2,0%	3 056 907 €	30,6%	3 724 357 €	37,3%					1 131 629 €	11,3%		
PAPI 2017	40 523 543 €	7 993 018 €	19,7%	201 260 €	0,5%	15 415 477 €	38,0%	9 991 412 €	24,7%	0 €	0,0%	148 566 €	0,4%	5 645 945 €	13,9%	1 127 865 €	2,8%

PAPI 2012 : 36 actions

PAPI 2017 : 31 actions

Merci de votre attention



DGST – DGT

Réunion du COPIL 3 – 9 octobre 2017

Compte-rendu de réunion



DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

Pole Aménagement

Direction de la Protection et de la Valorisation du Cadre de Vie

Mission Prévention des Risques Majeurs

REF : DPVCV/MPRM/PD_R – 2017/166

A Ajaccio, le 12 octobre 2017,

COMPTE-RENDU DE REUNION

Objet : Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage n°3 de la SLGRI - stratégie locale de gestion du risque inondation, du TRI – territoire à risque important d'inondation d'Ajaccio, du 9 mai 2017

Participants : *cf. liste en fin de document*

Diffusion : *participants et autres contacts des parties prenantes*

Monsieur Laurent MARCANGELI, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, introduit la séance en rappelant les principes qui ont gouverné l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation : Mise en œuvre d'une concertation la plus large possible en intégrant notamment les associations de protection de l'environnement dans le comité de pilotage ainsi que le grand public dans la consultation – Intégration des évolutions réglementaires récentes relatives au grand cycle de l'eau (GEMAPI,...) – Mutualisation du PAPI d'Ajaccio, actuellement en cours de réalisation avec la CAPA, dans le cadre d'un avenant – Construction collective du plan d'action et gouvernance structurée. Il présente ensuite l'ordre du jour de la présente réunion du comité de pilotage.

Monsieur Bernard SCHMELTZ, Préfet de Corse, rappelle l'importance de s'engager dans la démarche de prévention du risque inondation et souligne son grand intérêt de pouvoir disposer de la présentation de Météo-France et d'information sur le nouveau radar de la Punta, qui permettra de pouvoir disposer de prévisions plus fiables et plus précises pour la région ajaccienne notamment.

✓ **Radars météorologiques d'Ajaccio**
Présentation par la Météo-France – M. Patrick REBILLOUT

Dans le cadre du projet national PUMA, conduit par la DGPR et Météo-France, il est prévu la mise en place d'un réseau radar météorologique modernisé en 2020 pour la surveillance des précipitations.

Pour ce qui concerne la Corse et notamment le Pays Ajaccien, un radar bande C polarimétrique dopplérisé est en cours d'installation sur la suite de la Punta. Sa portée théorique est de 250 km mais une de ses caractéristiques les plus importantes est qu'il peut observer la lame d'eau jusqu'à 120 km. Ainsi, les prévisions météorologiques seront améliorées et des outils à destination des communes, comme l'APIC (Avertissement Précipitation Intense Commune), pourront alors être mis en service.

Le support de présentation de Météo-France est joint en annexe de ce compte-rendu.

- ✓ **Le projet de stratégie locale de gestion du risque inondation du territoire à risque important d'inondation d'Ajaccio**
Présentation par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien – M. Paul DOLCERocca

Un rappel est tout d'abord fait sur les modalités de gouvernance de la démarche d'élaboration de la stratégie locale ainsi que sur son calendrier d'élaboration. L'avis des instances est actuellement en cours : après la validation par le comité technique le 8 septembre, la commission aménagement préalable au conseil communautaire a également donné un avis favorable. A la suite du présent COPIL, l'avis du comité de bassin de Corse (11/10) puis de la CLE du SAGE (17/10) seront requis. Le conseil communautaire de la CAPA sera sollicité (19/10), puis ce sera le tour du conseil municipal d'Ajaccio (30/10) ainsi que les instances délibérantes des communes (sous une forme à définir). Après la consultation publique (20, 27/10 et 3/11), la SLGRI sera co-instruite par la DDTM et la CAPA, puis pourrait être approuvée par le Préfet de département avant la fin de l'année 2017.

La structure du document est présentée, ainsi que les principes généraux qui ont conduit à l'établissement du plan d'actions de la stratégie locale. Celui-ci se décline selon les quatre axes suivants :

- Vulnérabilité des réseaux : 25 actions,
- Prévision – Information et sauvegarde : 19 actions,
- Aménagement : 14 actions,
- PAPI – programme d'actions de prévention des inondations : 7 actions
- Une action spécifique concerne le périmètre d'intervention de la stratégie locale : Il est en effet proposé, pour la mise en œuvre du second cycle de la directive inondation, de l'étendre à l'ensemble du bassin versant du SAGE « Gravona, Prunelli, golfes d'Ajaccio et de Lava ».

La gouvernance post-approbation de la SLGRI du TRI d'Ajaccio 2017 – 2021 est proposée : le COTEC est maintenu dans sa configuration actuelle mais avec une fréquence de réunion trimestrielle et le COPIL est remplacé par la commission risques du SAGE. Le COPIL, dans sa configuration actuelle ne se réunira plus qu'en 2020 pour le bilan de la SLGRI – version 1.

Les modalités de la consultation publique de la stratégie locale, telles qu'elles ont été élaborées par l'unité de travail « Information – sensibilisation », sont présentées en réunion :

- Tenue d'ateliers dans les écoles de la CAPA, du 2 au 20 octobre (11 écoles – 24 classes – 576 écoliers du cycle 3), par les animateurs pédagogiques, sur les thèmes des inondations et incendies de forêt.
- Les 20, 27 octobre et le 3 novembre (journée), à la maison de quartier des Cannes, accueil de collègues, de centre de loisirs et du grand public pour la consultation publique de la stratégie locale : animation avec la tenue de 7 ateliers dynamiques et de 3 ateliers statiques.

- Le 20 octobre en soirée, conférences-débat sur le thème des inondations.

Pour terminer l'intervention de la CAPA, un exemple de prise en compte des enjeux, au regard de l'existence de l'aléa inondation, est présenté. Le territoire concerné étant une partie de la commune d'Alata, où existe un AZI sur le Cavallu Mortu. Le PLU y est décrit précisément, ainsi que les espaces stratégiques agricoles du PADDUC.

Le support de présentation de la CAPA est joint en annexe de ce compte-rendu.

- ✓ **Avancement du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'Ajaccio et projet d'avenant**
Présentation par la ville d'Ajaccio – Mme Estelle FONTRIER

Le PAPI initial d'Ajaccio a fait l'objet d'une convention-cadre entre l'Etat, la Collectivité Territoriale de Corse et la ville d'Ajaccio, avec un programme d'études et de travaux s'échelonnant entre les années 2012 à 2018, pour un montant de 53,6 Mio €, dont 13,9 Mio € sont financés par l'Etat.

En raison de l'évolution des dossiers, un avenant s'avère aujourd'hui être nécessaire au regard des évolutions de nature technique, financiers, de durée et programmatique, avec l'intégration de la CAPA en co-maîtrise d'ouvrage.

Le projet d'avenant qui est présentée en réunion du COPIL 3 propose 31 actions (le PAPI initial en comprenait 36).

Il est clairement précisé par la ville d'Ajaccio ainsi que la CAPA que le projet d'avenant qui est présenté en séance ne saurait être définitivement considéré comme version finale et que des échanges sont toujours en cours pour délimiter son contenu.

Le support de présentation de la ville d'Ajaccio est joint en annexe de ce compte-rendu.

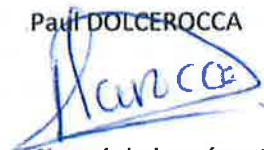
- ✓ **Echanges lors de la réunion du COPIL 3**
- **Prise en compte du risque inondation dans les communes rurales de la CAPA** : Une représentante du GARDE rappelle qu'il importe de prendre en considération le risque inondation tant au niveau de la ville d'Ajaccio qu'à celui des petites communes comme CUTTOLI :
Le risque inondation est pris en compte sur l'ensemble du territoire communautaire et il existe sur la commune de CUTTOLI mais peu au niveau de la Gravona, où il n'y a pas d'enjeux significatifs. La vulnérabilité de la commune se localise surtout au niveau de son accès par le pont de CUTTOLI, qui a déjà été submergé plusieurs fois dans son histoire récente. Cela est pris en compte, notamment par le conseil départemental de la Corse du Sud, qui envisage de mettre en place un système d'alerte pour gérer l'accès au pont.
La DDTM propose qu'une cartographie des zones concernées par des actions de la stratégie locale soit incluse dans le document, en cours de validation. Cela sera réalisé pour la version finale du document.
- **L'extension du périmètre d'intervention de la SLGRI du TRI d'Ajaccio** : Le Président de la CAPA puis le secrétaire général de la Préfecture interviennent pour abonder dans le

sens d'un élargissement du périmètre de la stratégie locale, qui correspond aujourd'hui à celui de la CAPA et qui pourrait concerner l'ensemble du bassin versant (périmètre du SAGE). Sous-tendu par des raisons de cohérence hydrographique et de rationalisation des instances de gouvernance, la prise en compte de ce nouveau périmètre correspondrait de manière plus exacte au bassin de vie du Pays Ajaccien.

- **Le projet d'avenant au PAPI d'Ajaccio** : Un représentant de la direction générale de la CAPA précise que les éléments financiers de l'avenant au PAPI relatifs aux travaux (digue et site ST Joseph) ne sont pas à ce jour arrêtés et feront l'objet de négociations (Ces travaux ne sont en effet pas intégrés au projet d'avenant qui a été présenté en séance).

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre intervention n'étant demandée de la part d'un membre du comité de pilotage, le projet de stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI d'Ajaccio est validé.

Paul DOLCEROCCA



Chargé de la prévention
des risques majeurs

Liste des participants (par ordre alphabétique des personnes morales)

- Académie de Corse : M Julien PONS : conseiller technique – inspecteur santé-sécurité
- Académie de Corse : Mme FLORIANE ALVES-ACQUAVIBA, Apprentie
- Agence d'Aménagement durable, de planification et d'Urbanisme de la Corse : M Benjamin GILORMINI, Directeur délégué
- Agence Française pour la Biodiversité de la Corse-du-Sud : M Toussaint GIORGI, Adjoint au chef de service
- Agence Régionale de Santé : M Jean-Philippe BURESI
- Association Le GARDE : Mme Muriel SEGONDY
- Association Le GARDE : Mme Patricia ROMANI
- Chambre d'Agriculture de la Corse-du-Sud : M Daniel PAPINI, Chef de service
- Chambre d'Agriculture de la Corse-du-Sud : M Jean-Noël PINELLI
- Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud : Mme Bérangère RODEVILLE, Conseillère entreprises en difficulté, Développement économique
- Collectivité Territoriale de Corse : M Michel LE DU, SER Corse-du-Sud
- Collectivité Territoriale de Corse : M Thierry MAZEL, Responsable SPA Corse-du-Sud
- Collectivité Territoriale de Corse : M Stéphane PETRETO, SER Corse-du-Sud
- Croix Rouge Française : Mme Stéphanie DE CICCIO, Présidente pour la Corse-du-Sud
- Direction Académique des Services de l'Education Nationale : M Denis DELPLANQUE, conseiller de prévention Corse-du-Sud
- DDTM de la Corse-du-Sud : M Patrick ALIMI, Directeur
- DDTM de la Corse-du-Sud : Mme Magali ORSSAUD, Chef du service risques, eau et forêt
- DDTM de la Corse-du-Sud : M Patrick THOMAS-PANTALACCI, Chef de l'unité risques, SREF
- DDTM de la Corse-du-Sud : M Laurent POZZO-DI-BORGIO, Correspondant RDI
- DREAL de Corse : M Alexandre ELAPHOS, Chef de l'unité risques, DPR/SRET
- EDF : M Pierre-François MARCHI, Analyste SIG
- Météo France : M Patrick REBILLOUT, Chef du centre Ajaccio
- Mairie d'AJACCIO : M Xavier LUCIANI, Directeur des grands travaux / DGST
- Mairie d'AJACCIO : Mme Estelle FONTRIER, Chef du pôle hydraulique, DGT/DGST
- Mairie d'AJACCIO : Mme Landine SALINI, Chef du pôle gestion des risques, DAGRU/DGST
- Mairie d'AJACCIO : M Pierre MERCURI, Référent communication, DGST
- Mairie d'APPIETTO : M Christian GARRIDO, 1^{er} adjoint au maire
- Office de l'Environnement de la Corse : M Gregory BELLINI, Assistant gestion des milieux aquatiques et des risques naturels
- ORANGE : M Claude NICOLAÏ, Sécurité sites de la Corse-du-Sud
- Préfecture de la Corse-du-Sud : M Bernard SCHMELTZ, Préfet
- Préfecture de la Corse-du-Sud : M Jean-Philippe LEGUEULT, Secrétaire général

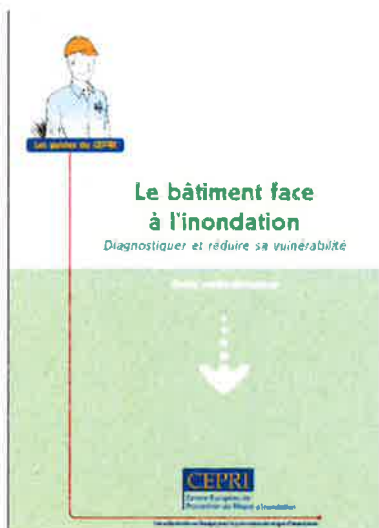
Représentants de la structure porteuse :

- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : M Laurent MARCANGELI, Président
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et mairie d'ALATA : M Etienne FERRANDI, Maire et Vice-Président



- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et Mairie d'AFA : M Pascal MINICONI, Maire et Vice-Président
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : M Emmanuel ARMAND, Directeur général des services
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : M Franck BARTOLI, Adjoint au directeur général des services
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : M Eric SALORD, Directeur général adjoint en charge de l'aménagement
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : M Denis LLORCA, Responsable de la maison de l'habitat durable, DA/DGAD
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : Mme Marie-Paule LUCIANI, Adjointe au directeur de la protection et la valorisation du cadre de vie, DGAA
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : Mme Cécile BIANCHI, Chargée de mission développement rural à la direction du développement économique, au sein de la Direction Générale Adjointe en charge du Développement (DGAD)
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : M Stéphane COSTA, Apprenti à la mission de prévention des risques majeurs à la DPVCV, DGAA
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : M Paul DOLCEROCCA, Chargé de la mission de prévention des risques majeurs à la DPVCV, DGAA

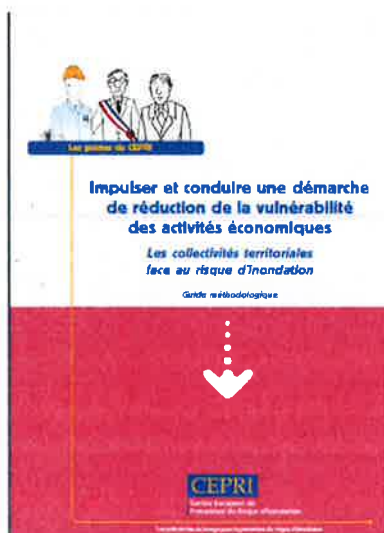
Liste des ouvrages et guides du CEPRI – centre européen de prévention et de gestion du risque inondation, utilisés dans le cadre de l'élaboration de la SLGRI du TRI d'Ajaccio



Le bâtiment face à l'inondation - Diagnostiquer et réduire sa vulnérabilité - Guide méthodologique



Le bâtiment face à l'inondation - Vulnérabilité des ouvrages



Impulser et conduire une démarche de réduction de la vulnérabilité des activités économiques - Les collectivités territoriales face au risque d'inondation



Les guides du CEPRI

Le territoire et ses réseaux techniques
face au risque d'inondation



Le territoire et ses réseaux techniques face au risque d'inondation + Fiches techniques du guide sur les réseaux



Les guides du CEPRI

**Sensibiliser les populations exposées
au risque d'inondation**

*Comprendre les mécanismes du changement
de la perception et du comportement*



Sensibiliser les populations exposées au risque d'inondation. Comprendre les mécanismes du changement de la perception et du comportement.



Les guides du CEPRI

Les collectivités territoriales
face aux risques littoraux

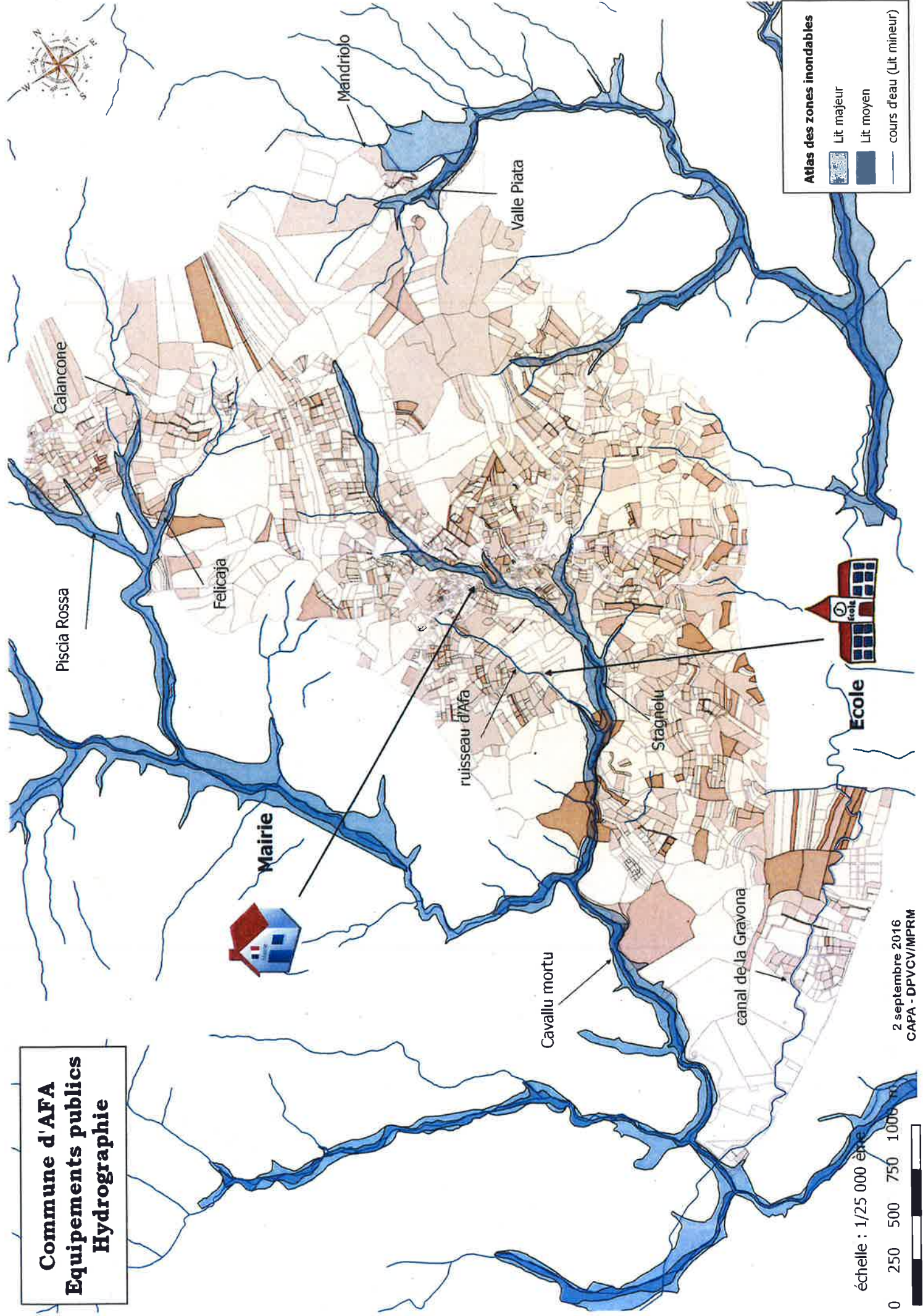
*Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de
réduction du risque de submersion marine*



Les collectivités territoriales face aux risques littoraux

Approche de vulnérabilité des bâtiments des communes rurales de la CAPA

**Commune d'AFA
Equipements publics
Hydrographie**



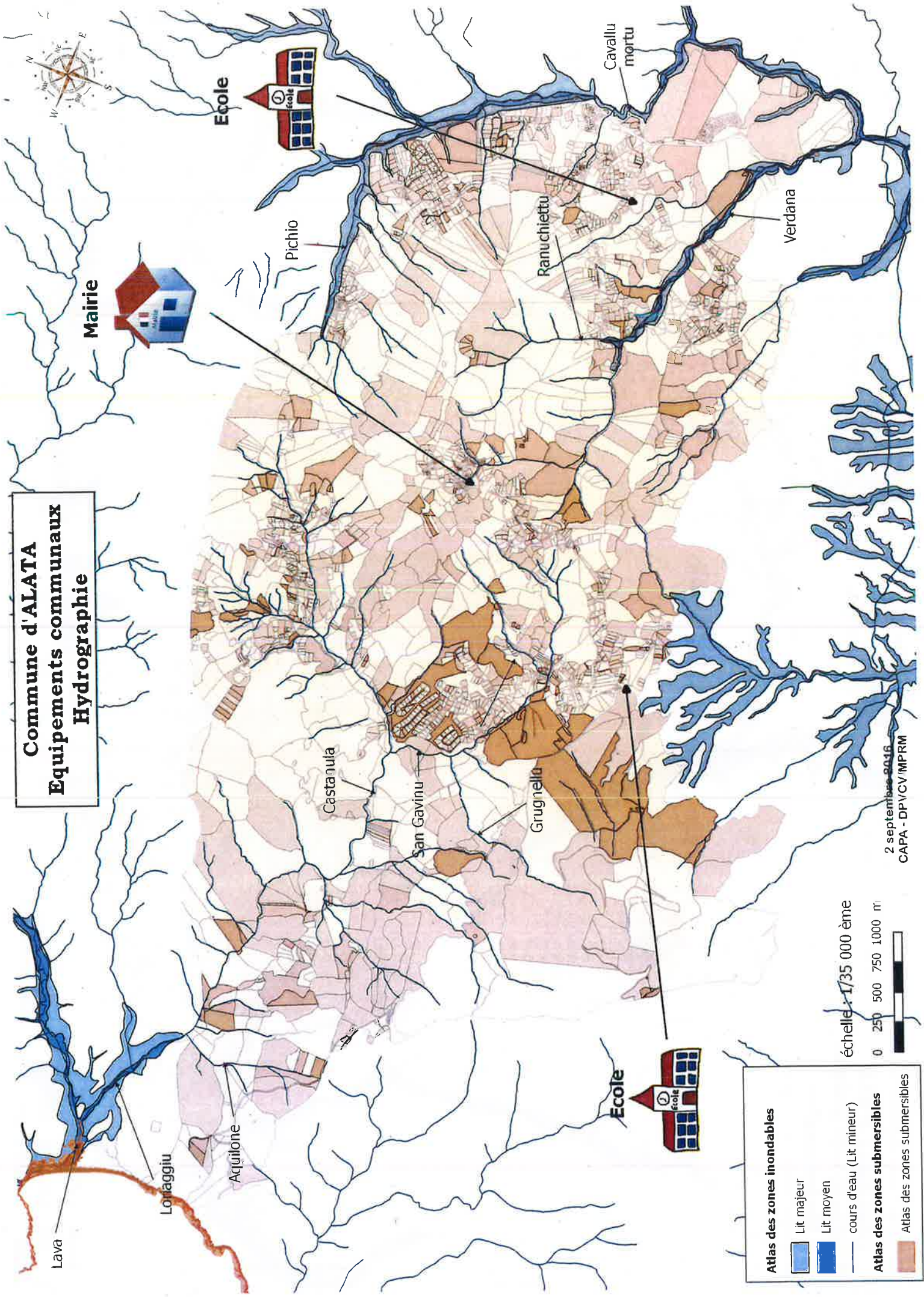
Atlas des zones inondables





- Lit majeur
- Lit moyen
- cours d'eau (Lit mineur)

échelle : 1/25 000
0 250 500 750 1000

2 septembre 2016
CAPA - DPVGV/MFRM

Commune d'ALATA
Equipements communaux
Hydrographie

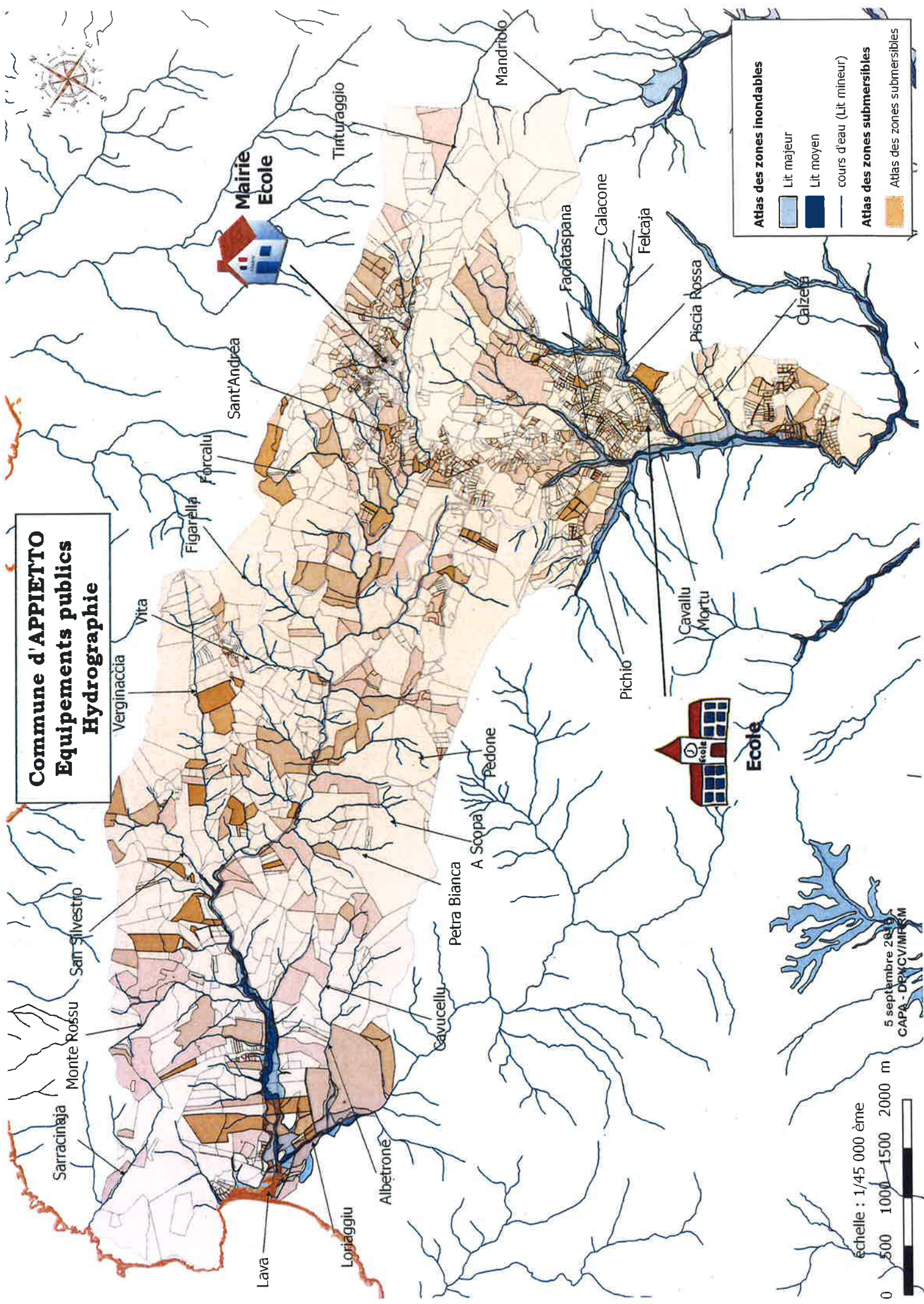


- Atlas des zones inondables**
-  Lit majeur
 -  Lit moyen
 -  cours d'eau (Lit mineur)
- Atlas des zones submersibles**
-  Atlas des zones submersibles

échelle : 1/35 000 ème
 0 250 500 750 1000 m

2 septembre 2016
 CAPA - DPVCV/MPRM

Commune d'APPIETTO Equipements publics Hydrographie



Atlas des zones inondables

- Lit majeur
- Lit moyen
- cours d'eau (Lit mineur)

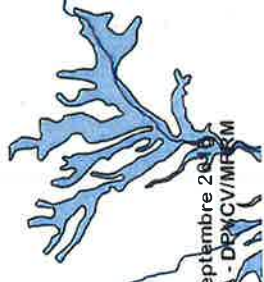
Atlas des zones submersibles

- Atlas des zones submersibles

échelle : 1/45 000 ème



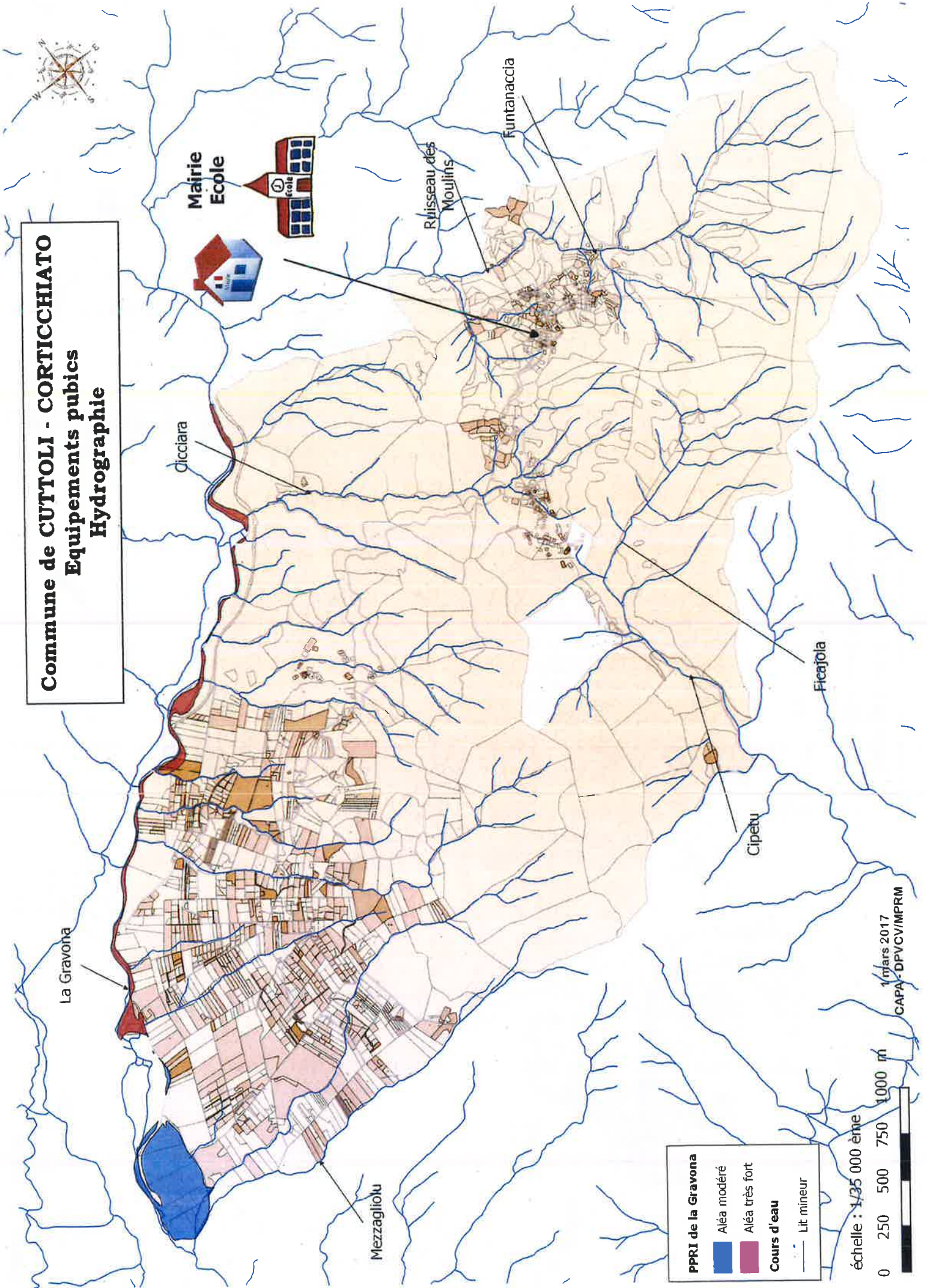
5 septembre 2010
CAPA - DRACV/MIRCM

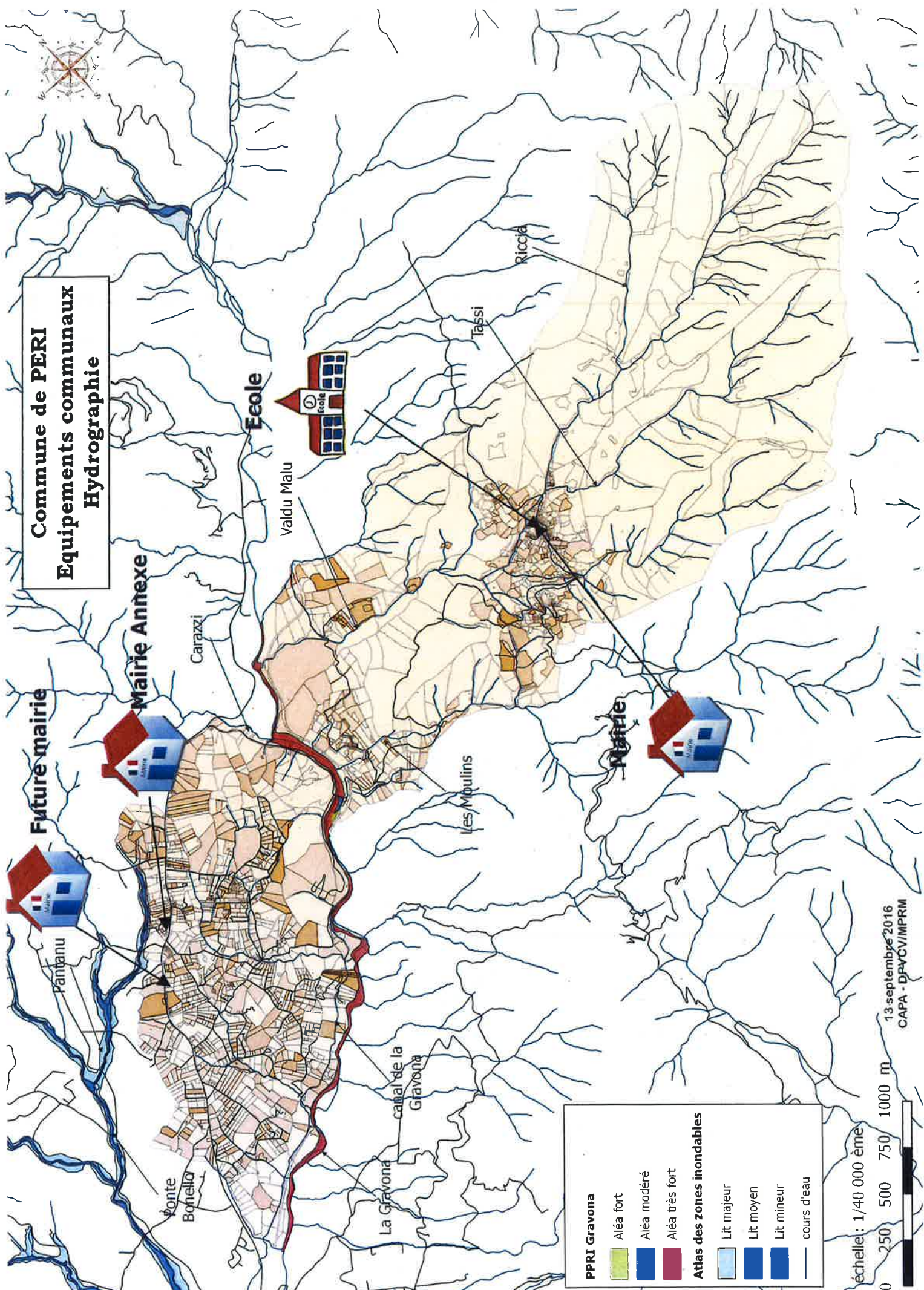


Commune de CUTTOLI - CORTICCHIATO

Equipements publics

Hydrographie





**Commune de PERI
Equipements communaux
Hydrographie**

Future mairie

Mairie Annexe

Ecole

Mairie

PPRI Gravona

- Aléa fort
- Aléa modéré
- Aléa très fort

Atlas des zones inondables

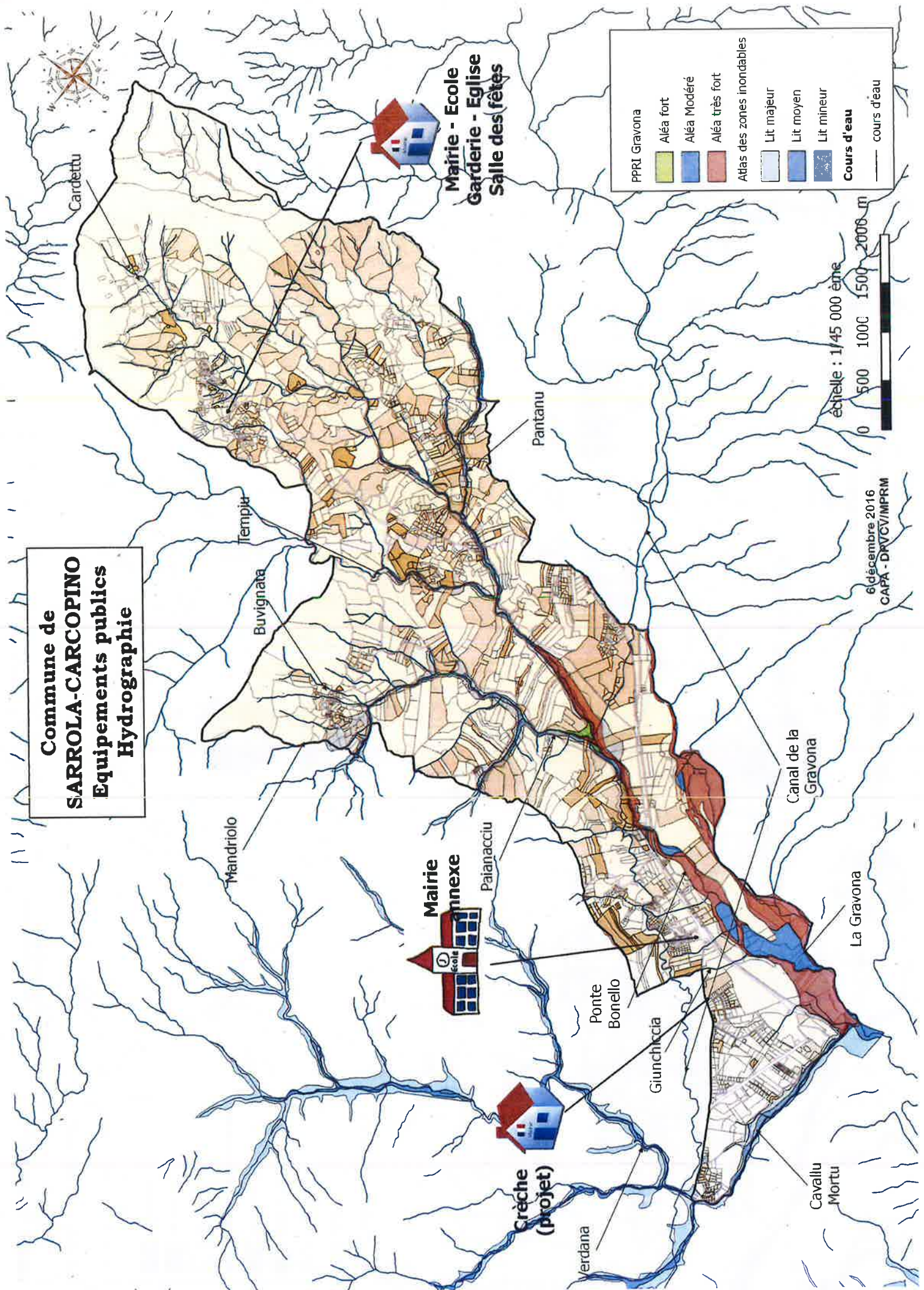
- Lit majeur
- Lit moyen
- Lit mineur
- cours d'eau

échelle : 1/40 000 ème



13 septembre 2016
CAPA - DPV/CV/MPRM

Commune de SARROLA-CARCOPINO
Equipements publics
Hydrographie



Mairie - Ecole
Garderie - Eglise
Salle des fêtes

Mairie
annexe

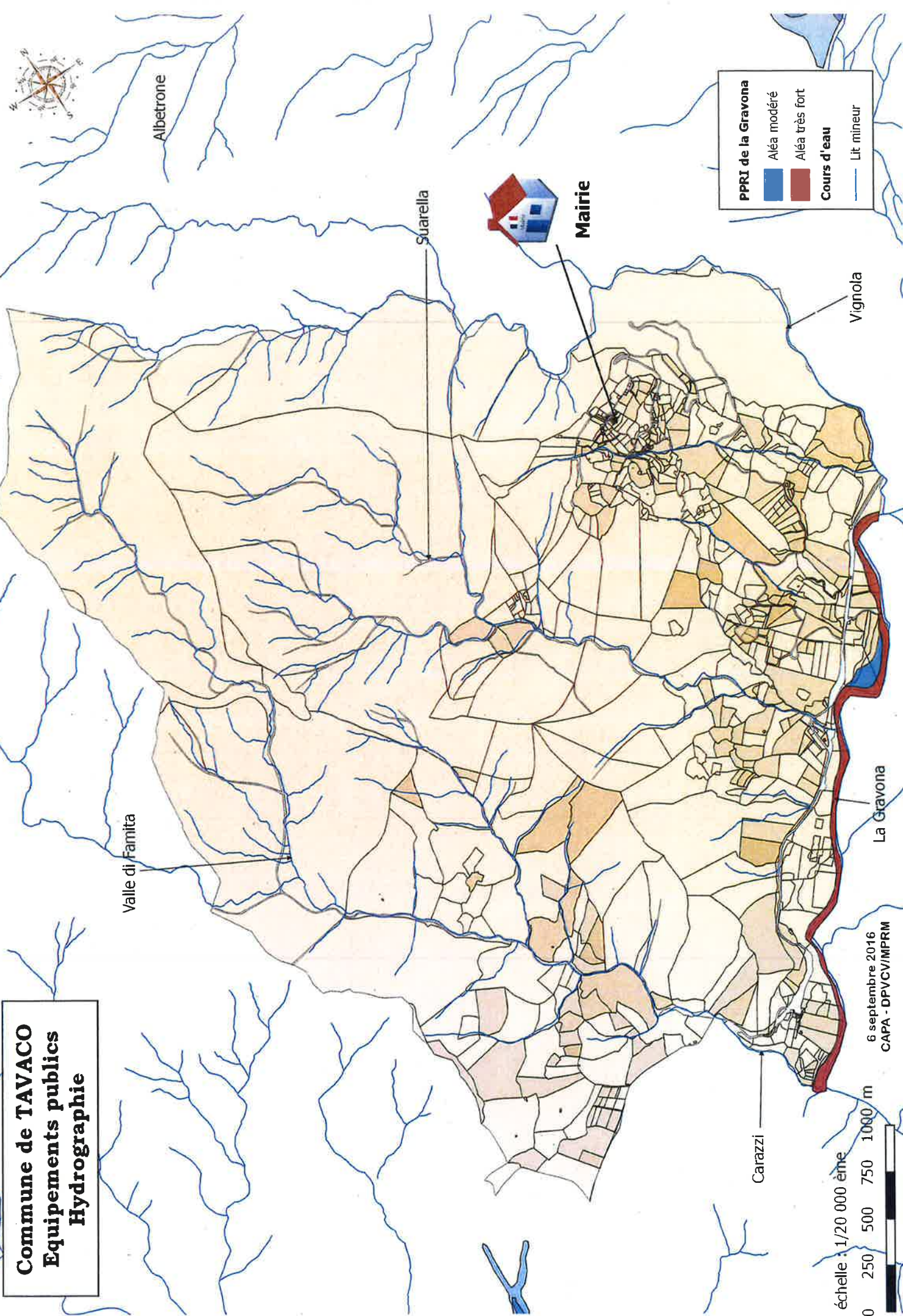
Crèche
(projet)

PPRI Gravona	Aléa fort	Aléa Modéré	Aléa très fort	Atlas des zones inondables	Lit majeur	Lit moyen	Lit mineur	Cours d'eau
[Yellow box]	[Orange box]	[Light blue box]	[Red box]	[Light blue box]	[Medium blue box]	[Dark blue box]	[Dark blue box]	[Blue line]

échelle : 1/45 000 ème
0 500 1000 1500 2000 m

6 décembre 2016
CAPA - DRVCV/MPRM

Commune de TAVACO
Equipements publics
Hydrographie



PPRI de la Gravona

- Aléa modéré
- Aléa très fort

Cours d'eau

- Lit mineur

échelle : 1/20 000 ème

0 250 500 750 1000 m

6 septembre 2016
CAPA - DPVCV/MPRM



Commune de VALLE DI MEZZANA
Equipements communaux
Hydrographie



Mairie



Casa Comuna



Ecole

Salusoria



Piscine

Tinturaccio

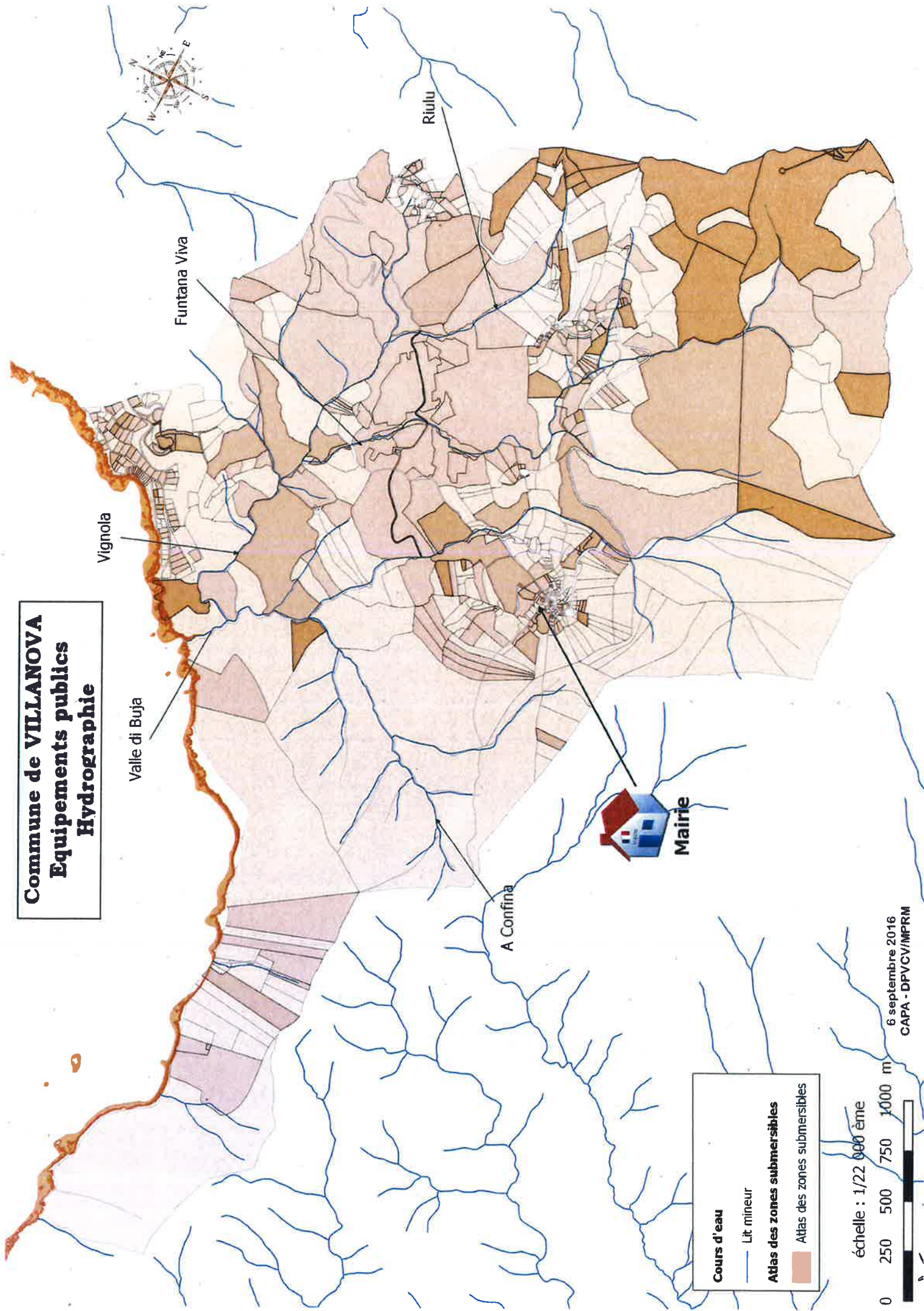
— cours d'eau (Lit mineur)

échelle : 1/16 000 ème



2 septembre 2016
CATA - DPVCV/MPRM

Commune de VILLANOVA
Equipements publics
Hydrographie



Cours d'eau
— Lit mineur

Atlas des zones submersibles
Atlas des zones submersibles

échelle : 1/22 000 ème



6 septembre 2016
CAPA - DPVCV/MFRM

Avenant au PAPI pour la période 2017 – 2020



AVENANT N°1
CONVENTION - CADRE RELATIVE
AU PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS
D' AJACCIO
POUR LES ANNÉES 2012 À 2018
PROLONGE A 2020

Entre

L'Etat, représenté le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud

Et

La **Collectivité Territoriale de Corse**, représentée par le président du conseil exécutif de Corse

Et

La **Commune Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien**, représentée par le Président de la CAPA

Et

La **Commune d' Ajaccio**, représentée par le Maire d' Ajaccio

Ci-après désignés par « **les partenaires du projet** »

Préambule

Dans le cadre d'une étude préliminaire réalisée par le CETE Méditerranée, la Commune d' Ajaccio, a été classée comme zone à risque très élevé du point de vue des inondations, notamment en raison de l'urbanisation actuelle et future sur les bassins versants amont. L'évènement pluvieux du 29 mai 2008 a apporté un début de réponse avec un cumul précipité de 148mm enregistrés à Campo Dell'Oro avoisinant celui d'une pluie centennale, et de nombreux dégâts matériels. La ville d' Ajaccio s'est inscrite dans une démarche progressive d'aménagement des bassins versants sensibles et de gestion du risque d'inondation. Une illustration est le Programme de Renovation Urbaine (PRU) des quartiers des Cannes et des Salines pour lesquels la prise en compte de l'hydraulique et de la gestion du risque d'inondation conditionne largement l'aménagement urbain (techniques, phasage,...).

Actuellement, deux PPRI sont approuvés sur le territoire communal.



Labellisé le 17 octobre 2012 en Commission Mixte Inondation, le Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) d' Ajaccio proposait des opérations jusqu'en 2018 pour un montant total de près de 54 M €. La convention-cadre a été signée au cours de l'année 2013 entre les principaux co-financeurs (Etat, CTC et ville d' Ajaccio).

ARTICLE 1 – PERIMETRE

Le périmètre du PAPI est étendu au territoire de l'agglomération ajaccienne, dans un souci de cohérence avec le périmètre de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) dont le portage est assuré par la CAPA.

Des actions issues de la stratégie et pilotées par la CAPA sont ainsi intégrées au programme d'actions dans le cadre du présent avenant.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

L'objet du présent avenant porte sur des mises à jour de certaines actions ainsi que la création de nouvelles actions. Il s'agit donc d'un avenant qui porte sur les aspects suivants :

- techniques : des actions ont dues êtres réadaptées suite aux récentes évolutions réglementaires et administratives ainsi qu'aux duretés foncières
- financiers : des montants ont été réajustés suite à l'avancement des études
- durée : prolongation du délai de la convention de 2 ans (reportant de mi-juin 2018 à mi-juin 2020 la fin du programme) afin d'accompagner dans leur réalisation les importants projets structurants portés par la Ville en matière de Prévention des Inondations (PI) avec, notamment, les divers ouvrages hydrauliques prévus à l'ANRU et les bassins de rétention.
- programmatiques : réorganisation de la Maîtrise d'Ouvrage avec intégration de la Communauté Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) qui assure le pilotage administratif de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) : Ajout et élargissement d'actions au périmètre de la CAPA. Report de certaines actions.

L'avenant ne modifie pas substantiellement le programme et la stratégie envisagée initialement. Il constitue une révision qui tient compte des évolutions des différents dossiers et de la prise de compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) par la CAPA.



ARTICLE 3 – BILAN SYNTHETIQUE DU PAPI EN SEPTEMBRE 2017

Les paragraphes ci-dessous présentent de manière synthétique, axe par axe, l'état d'avancement des principales actions inscrites au PAPI et leurs évolutions dans le cadre du présent avenant.

ARTICLE 3.1 BILAN DES ACTIONS

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et renforcement de la conscience du risque par des actions de formation ou d'information

- **Action 1.1 (Ville d'Ajaccio) : Pose de repères et échelles de crue.** Cette action est maintenue mais décalée dans le temps.
- **Action 1.2 (Ville d'Ajaccio) : Sensibilisation des scolaires.** Des interventions ont été menées lors de la semaine du 10 au 15 octobre 2016, centrée autour de la journée du 13 octobre, définie par les Nations Unies comme celle de la prévention des catastrophes naturelles.
- **Action 1.3 (Ville d'Ajaccio) : Sensibilisation des élus et personnels techniques.** Une intervention a été menée lors du séminaire du 14 octobre 2016.
- **Action 1.4 (Ville d'Ajaccio) : Sensibilisation des populations exposées.** Une sensibilisation du grand public au risque inondation a été menée à l'occasion d'une soirée conférence-débat le 13 octobre 2016.

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

- **Action 2.2 (Ville d'Ajaccio): Mise en œuvre d'une cartographie opérationnelle du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).** Le PCS a été approuvé en juillet 2015 et révisé en septembre 2016. Cette action qui porte sur le volet risque inondation du PCS, a été précisé depuis : il s'agit de la création d'une cartographie opérationnelle du volet inondation du Plan Communal de Sauvegarde pour le Poste de Commandement Communal afin de favoriser la prise de décision et l'anticipation.

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

- **Action 6.1 Bassin de rétention de Péraldi (Ville d'Ajaccio) :** La mission de maîtrise d'œuvre avait été interrompue en 2013 par la Ville d'Ajaccio à l'issue de la remise de l'avant-projet et des études réglementaires compte tenu des points durs fonciers lors des acquisitions foncières des parcelles nécessaires au projet. En février 2017, la ville d'Ajaccio a relancé l'étude en ajustant le programme aux terrains disponibles et aux nouvelles contraintes. L'estimation est passée de 7 245 €HT à 7 992 600 €HT.
- **Action 6.4 : bassin de rétention d'Alzo di Leva 3 (Ville d'Ajaccio) :** Il s'agit du bassin de rétention d'Alzo di Leva III, complémentaire des bassins de rétention Alzo Di Leva I et Alzo Di Leva II.
- **Action 6.6 : bassin de rétention du Finosello (Ville d'Ajaccio) :** Ces travaux ont été réceptionnés en décembre 2015. Ce bassin de rétention d'un volume utile de 3000 m³ joue un rôle de régulation hydraulique.



Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

- **Action 7.1 : aménagements hydrauliques du Vazzio (Ville d' Ajaccio) :** Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours : l'avant-projet a été validé en avril 2017. Le volet réglementaire est en cours.
- **Action 7.3 : opérations ANRU 8.24 (Ville d' Ajaccio) :** Ces travaux ont été réceptionnés en octobre 2015. Il s'agissait de la création de trois exutoires pluviaux des quartiers des Cannes et des Salines.
- **Action 7.3 : opérations ANRU 8.26-1 (Ville d' Ajaccio) :** Il s'agit du bassin de rétention d'Alzo di Leva I, complémentaire du bassin de rétention Alzo Di Leva II déjà réalisé.
- **Action 7.3 : opérations ANRU 8.01 ; 8.04 ; 8.08 ; 8.11 et 8.12 (Ville d' Ajaccio) :** Il s'agit de la première tranche de travaux en cours de réalisation, qui a débuté en juillet 2016 pour un délai de 18 mois. Ces ouvrages hydrauliques consistent en une gestion optimisée des événements pluviaux courants (période de retour 25 ans).

ARTICLE 3.2 MODIFICATIONS APPORTEES AU PLAN D' ACTIONS

Axe 0 : Subvention animateur PAPI

Création de l' Axe 0 :

- **Action 0.0 (Ville d' Ajaccio) :** Financement des frais liés à l'emploi d'un chargé de mission pour l'animation du PAPI d' Ajaccio pour l'année 2016.

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et renforcement de la conscience du risque par des actions de formation ou d' information

Création des actions 1.5 et 1.7 portées par la CAPA et création de l' action 1.6 portée par la ville:

- **Action 1.5 (CAPA) : Sensibilisation au risque inondation de divers publics par la CAPA.** Action entrant dans le cadre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI). L'objectif de cette action est de mettre en place des actions de communication auprès de divers publics potentiellement exposés au risque inondation.
- **Action 1.6 (Ville d' Ajaccio) : Révision et diffusion du DICRIM de la Ville d' Ajaccio.** Le DICRIM nécessite une révision et une nouvelle mise en page afin d'être le plus pédagogique possible, pour une diffusion au public.
- **Action 1.7 (CAPA) : Assistance aux communes pour la réalisation de leur DICRIM et de leur PCS - premières réflexions sur le PICS.** Dans l'objectif d'aider les communes de la CAPA à mieux gérer la crise ainsi que de s'intégrer au dispositif ORSEC préfectoral, il est proposé de les assister pour la réalisation de leur document - cadre de gestion de crise.



Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Action maintenue mais réadaptée aux besoins de la ville :

- **Action 2.1 (Ville d'Ajaccio) : Déploiement d'une plateforme collaborative « risque inondation ».** Dans ce projet, il est prévu de créer une plateforme pour la gestion du risque inondation. Cette plateforme intégrera de nombreuses et diverses sources de données et après analyse proposera des scénarii permettant une visualisation / modélisation des événements climatiques.

Axe 3 : Alerte et Gestion de crise

Action non maintenue :

- **Action 3.1 (non maintenue) : Etude pour une meilleure continuité des axes.** L'étude de vulnérabilité des divers propriétaires et routes et ouvrages (Collectivité Territoriale de Corse, Conseil Départemental de Corse du Sud et ville d'Ajaccio) sera réalisée dans le cadre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI).

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Action 4.1 ajournée. Elargissement par l'action 4.2 portée par la CAPA :

- **Action 4.1 (ajournée) : étude hydraulique des ruisseaux des Sanguinaires pour intégration des zones inondables centennales dans le Plan Local d'Urbanisme.** Ces études n'ont pas été identifiés comme prioritaires, cette action est donc ajournée.
- **Action 4.2 (CAPA) : études hydrauliques sur le Cavallu Mortu et le Ponte Bonello.** Action entrant dans le cadre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI). Afin de connaître de façon précise l'aléa inondation sur les cours d'eau du Cavallu Mortu et du Ponte Bonello, une étude hydraulique doit être réalisée sur les secteurs à enjeux correspondants.

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Elargissement de la Maîtrise d'Ouvrage à la CAPA. Ajout des actions 5.3 à 5.5 :

- **Action 5.1 (CAPA): Etudes préalables aux travaux de réhabilitation de la digue de l'aéroport.** L'estimation du coût de l'opération est passée de 100 K€HT à 250 K€HT.
- **Action 5.2 (CAPA): Etudes préalables aux travaux de réhabilitation de la route, en remblai de la station d'épuration de Campo Dell'Oro.** L'estimation du coût de l'opération est passée de 336.3 K€HT à 670 K€HT.

Une visite de terrain a été organisée le 3 février 2017 afin de prendre connaissance de l'état du système d'endiguement et d'apprécier l'estimation financière des études et travaux.

- **Action 5.3 (CAPA): Etude du potentiel d'inondabilité et de surinondabilité de zones d'expansion de crues en terrain agricole et naturel.** Action entrant dans le cadre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI). Le territoire de la CAPA comprend des secteurs à enjeux qui sont sensibles au risque inondation, comme la zone d'activité de Campo, ou bien les quartiers des Cannes et des Salines. Afin d'atténuer la portée des dommages qui pourraient survenir à la suite d'un événement pluvieux majeur, il est



proposé d'étudier la création de zones d'expansion de crues en terrain agricole ou bien naturel.

- **Action 5.4 (Ville d' Ajaccio) : Effets de l'érosion côtière sur le mur de soutènement de la plage Saint-François.** Préservation des biens et des personnes présents en surplomb de la plage Saint-François (infrastructures, bâtiments publics et d'habitation).
- **Action 5.5 (Ville d' Ajaccio) : Etude de vulnérabilité du patrimoine communal.** Réduction de vulnérabilité du patrimoine communal.

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Actions ajournées

- **Action 6.2 Bassins de rétention le long de l'Arbitrone (ajournée) :** Il s'agit de réaliser trois bassins de rétention en amont du bassin de rétention de Péraldi. Les études relatives à ces bassins sont à coordonner avec le prolongement de la Rocade d'une part, et l'étude qui sera menée dans le cadre du SLGRI dont les objectifs sont : la détermination du potentiel d'inondabilité des zones naturelles d'expansion de crues et la détermination du potentiel de sur-inondabilité.
- **Action 6.3 : bassin de rétention « Boddiccione bis » (ajournée) :** Ce bassin n'a pas été identifié comme prioritaire.
- **Action 6.5 : bassin de rétention du Creps (ajournée) :** Ce bassin n'a pas été identifié comme prioritaire.

Création d'actions :

- **Action 6.7 (CAPA) : Etudes préalables à des aménagements hydrauliques en vue de la prévention du risque inondation dans des secteurs stratégiques.** Il est essentiel de diminuer les dommages potentiels en réduisant la vulnérabilité des biens et des activités dans des zones stratégiques exposées. Ainsi la CAPA souhaite initier des études préalables dans l'optique d'accompagner une urbanisation maîtrisée dans des secteurs denses et vulnérables sur la commune d' Ajaccio.
- **Action 6.8 (CAPA) : Travaux relatifs aux aménagements hydrauliques sur les terrains de Saint Joseph.** Suite à la réalisation d'une étude préalable, la CAPA souhaite initier des travaux sur les terrains de Saint Joseph permettant de réduire la vulnérabilité des biens et des activités dans cette zone stratégique exposée. Des aménagements spécifiques sont donc à engager afin de réduire le risque inondation sur le secteur.

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Regroupement des actions ANRU :

Action 7.3 Phase II Cannes : opérations ANRU 8.02 ; 8.03 ; 8.06 et 8.09 (Ville d' Ajaccio) : Il s'agit de la seconde tranche de travaux hydrauliques en cours de réalisation sur le quartier des Cannes, qui a débuté en juin 2017 pour un délai de 20 mois.

Action 7.3 Phase II Salines : opérations ANRU 8.23 ; 8.30 ; 8.32; 8.36 (Ville d' Ajaccio) : Il s'agit de la seconde tranche de travaux hydrauliques en cours de réalisation sur le quartier des Salines, qui a débuté en juin 2017 pour un délai de 18 mois.



Action ajournée

- **Action 7.2 (ajournée) : aménagements hydrauliques route des Sanguinaires.**

Actions maintenues sous maîtrise d'ouvrage CAPA

- **Action 7.4 (CAPA): travaux du « remblai de la station d'épuration ».** L'estimation du coût de l'opération est passée de 1 000 K€ à 2 500 K€HT.
- **Action 7.5 (CAPA): travaux de mise en œuvre de la digue « CCM ».** L'estimation du coût de l'opération est passée de 3 323 K€ à 6 700 K€HT.

ARTICLE 4 – ASPECT FINANCIER

Le présent avenant modifie les clauses financières du PAPI d'Ajaccio.

Sur la durée de la présente convention, le coût total du Programme est évalué à **53 474 844 €€** coût global.

Ce coût total se répartit entre les différents axes du programme de la manière suivante (évaluation en coût global) :

AXES	PAPI 2012 - 2018	Actions non modifiées - Bilan €HT	Actions modifiées par l'avenant €HT	Total €HT
Axe 0			60 000 €	60 000 €
Axe 1	150 000 €	150 000 €	105 000 €	255 000 €
Axe 2	1 050 000 €	50 000 €	1 000 000 €	1 050 000 €
Axe 3	500 000 €			
Axe 4	20 000 €		80 000 €	80 000 €
Axe 5	436 300 €		1 525 000 €	1 525 000 €
Axe 6	17 497 291 €	12 672 823 €	2 025 000 €	14 697 823 €
Axe 7	33 968 382 €	19 062 830 €	16 744 190 €	35 807 021 €
Total	53 621 973 €	31 935 654 €	21 539 190 €	53 474 844 €

Les tableaux financiers en annexe de la présente convention détaillent la contribution financière de chaque partenaire du projet ainsi que des tiers :

- pour les actions non concernées par le présent avenant
- pour les actions à engager suite à l'avenant



Au bilan, la répartition financière après avenant est donnée dans le tableau ci-dessous :

	TOTAL €HT	Ville	%	CAPA	%	FEDER	%	PAPI	%	Autres	%	CG2A	%	CTC	%	ANRU	%
PAPI 2013	53 621 973 €	10 681 566 €	19,9%			19 553 627 €	39,8%	13 883 237 €	25,9%	646 890 €	1,2%			7 719 851 €	14,4%	1 136 802 €	2,1%
Bilan	31 935 654 €	6 426 661 €	20,1%			12 091 447 €	37,9%	6 344 455 €	19,9%			1 344 834 €	4,2%	4 611 067 €	14,4%	1 117 189 €	3,5%
Avenant	21 539 190 €	1 866 338 €	8,7%	2 513 000 €	11,7%	7 081 257 €	32,9%	7 566 967 €	35,1%					2 511 629 €	11,7%		
PAPI 2017	53 474 844 €	8 292 999 €	15,5%	2 513 000 €	4,7%	19 172 704 €	35,9%	13 911 422 €	28,0%	0 €	0,0%	1 344 834 €	2,5%	7 122 695 €	13,3%	1 117 189 €	2,1%

ARTICLE 5 – PROLONGEMENT DE DELAI

La planification des actions du PAPI d' Ajaccio s'étend de juillet 2012 à juillet 2018.

Or la convention tripartite entre l'Etat, le Conseil Exécutif de Corse et la Ville d' Ajaccio a été signée le 03 juillet 2013. Les actions du PAPI ont donc démarré un an après la planification initiale.

En outre, certains dossiers ont évolué suite à des duretés foncières mais aussi aux évolutions réglementaires : il faut notamment pouvoir tenir compte des évolutions en matière de compétence «GEMAPI» et donc des possibilités d'intervention de la Communauté d' Agglomération du Pays Ajaccio mis en place sur le bassin versant dans le cadre du TRI d' Ajaccio.

Il a ainsi été proposé un rallongement du délai de la convention de 2 ans afin de permettre d'étendre la planification des actions jusqu'à mi-juin 2020.

ARTICLE 6 – INVARIANTS

Toutes les autres clauses de la convention initiale demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différences.

Le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud, Bernard SCHMELTZ	1er Adjoint Ville d' Ajaccio Stéphane SBRAGGIA	Le Président du Conseil exécutif de Corse, Gilles SIMEONI	Le Président de la Communauté d' Agglomération du Pays Ajaccien Laurent MARCANGELI
--	--	--	---



ANNEXES

ANNEXE 1 - Fiches actions modifiées par le présent avenant

ANNEXE 2 – Planning prévisionnel des actions non modifiées – Bilan au 2 novembre 2017

ANNEXE 3 – Planning prévisionnel des actions modifiées, ajournées, ou ajoutées suite à l'avenant

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

FICHE ACTION N° I-1 : POSE DE REPERES ET ECHELLES DE CRUE

OBJECTIF

Sensibiliser les populations et riverains à la présence du risque.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La pose de repère de crue permet de conserver une identification des niveaux d'eaux atteints dans les zones à risque et de conserver une référence dans la mémoire collective afin de s'approprier le risque.

Dans un premier temps un recensement des niveaux atteints en différents points du quartier des cannes sera réalisé puis une identification des secteurs où un repère doit être installé. De manière générale, ils seront installés de manière à être facilement visibles et identifiables. Cette étape s'accompagnera d'une information auprès des riverains pour communiquer sur les différents engagements de la Commune pour l'aménagement et la protection du quartier. Enfin, la Commune procédera à l'installation des repères dans les secteurs qui auront été préalablement sélectionnés.

Des échelles de crue seront également installées. Dotées d'une graduation, l'échelle limnimétrique permet de visualiser une hauteur d'eau atteinte.

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du territoire communautaire

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action** : Ville d'Ajaccio.
- ◆ **Opérations de communication consacrées à cette action**: Une plaquette d'information sur les repères de crues à destination des riverains, associations etc... sera publiée. Cette plaquette doit être un outil de sensibilisation à la thématique des repères de crue. Elle doit permettre de définir ce qu'est un repère de crue, de faire comprendre leur nécessité (culture du risque, préservation du patrimoine, caractère commémoratif), d'expliquer la législation.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2017	2018	2019	2020
Coût prévisionnel des actions et travaux (k€HT)	-	10 k€HT	10 k€HT	10 k€HT

Soit un coût prévisionnel de 30 000 €HT

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
Ville d'Ajaccio	20%
PAPI	50%
FEDER	30%

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- ◆ **Responsable de suivi :** Ville d'Ajaccio
- ◆ **Phase de suivi :**
 - Suivi de la prestation et du respect du cahier des charges
 - Suivi du plan de communication associé
 - Suivi de la mise en œuvre de l'action
- ◆ **Source de vérification:** Dossiers marchés étude et travaux; certificats de paiement ; PV de réception des travaux sans réserve.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

FICHE ACTION N° L-2 : SENSIBILISATION DES SCOLAIRES AU RISQUE INONDATION

OBJECTIF

Sensibiliser les enfants exposés au risque inondation.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif de cette action est de sensibiliser les enfants fréquentant les établissements scolaires exposés au risque inondation et à la conduite à tenir en cas de crue majeure.

TERRITOIRE CONCERNE

Quartiers des Cannes, Salines et Madonuccia.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action** : Ville d'Ajaccio.
- ◆ **Moyens mobilisés** : Le développement des actions sera confié à un organisme spécialisé dans les interventions en milieu scolaire.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2017	2018	2019	2020
Coût prévisionnel des actions et travaux (k€HT)	10 k€HT	15 k€HT	15 k€HT	10 k€HT

Soit un coût prévisionnel de 50 000 €HT

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
Ville d'Ajaccio	20%
PAPI	50%
FEDER	30%

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

La Ville d'Ajaccio assurera le suivi de la réalisation de cette sensibilisation auprès des enseignants de la Commune.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

FICHE ACTION N° I-3 : SENSIBILISATION DES ELUS ET DU PERSONNEL TECHNIQUE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJECTIF

Renforcement des connaissances du risque inondation et des responsabilités pour une meilleure prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire conduits par les élus et les personnels territoriaux.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif de cette action est de mettre en place un module de formation sur les thématiques suivantes:

- ◆ Aménagement des bassins versants et prévention des inondations
- ◆ Gestion du ruissellement pluvial
- ◆ Prévision annonce et gestion de crise
- ◆ Urbanisme et prévention des inondations
- ◆ Responsabilité des Maires

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du territoire Ajaccien.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action** : Ville d'Ajaccio.
- ◆ **Moyens mobilisés** : Ingénierie formation et coordination, communication, intervenants en formation, logistique.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2017	2018	2019	2020
Coût prévisionnel des actions et travaux (k€HT)	0 k€HT	10 k€HT	6 k€HT	4 k€HT

Soit un coût prévisionnel de 20 000 €HT.

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
Ville d'Ajaccio	20%
PAPI	50%
FEDER	30%

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

La Ville d'Ajaccio assurera le suivi de la réalisation de cette action en s'assurant d'une programmation suffisante du nombre de formation.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

FICHE ACTION N° I-4 : SENSIBILISATION DE LA POPULATION DES QUARTIERS EXPOSES AU RISQUE INONDATION

OBJECTIF

En complément de l'information des acquéreurs et des locataires (obligatoire depuis juin 2006), ces actions ont pour but de permettre une sensibilisation de l'ensemble de la population sur les risques inondations et sur les moyens déployés dans le domaine de la prévention.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le renforcement de la culture du risque passe par le développement d'outils et de vecteurs de communication ciblés qui permettent aussi la sensibilisation de la population sur le risque lié aux inondations, notamment auprès des nouveaux arrivants à Ajaccio.

L'objectif de cette action est de mettre en place des outils de communication à l'attention des populations exposées au risque inondation. Il pourra s'agir de mettre en place :

- ◆ Supports de communication insérés dans les bulletins d'information municipale
- ◆ Plaquettes à disposition du public
- ◆ Diffusion sur le site internet
- ◆ Réunions publiques

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du territoire Ajaccien.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action** : Ville d'Ajaccio.
- ◆ **Moyens mobilisés** : Le développement des outils de communication définis via un plan de communication adapté sera confié à un organisme de communication spécialisé.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2017	2018	2019	2020
Coût prévisionnel des actions et travaux (k€HT)	10 k€HT	15 k€HT	15 k€HT	10 k€HT

Soit un coût prévisionnel de 50 000 €HT.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

La Ville d'Ajaccio assurera le suivi de la réalisation de cette action en s'assurant d'une diffusion suffisante de l'information (nombre de plaquettes, nombre de réunion...)

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
Ville d'Ajaccio	20%
PAPI	50%
FEDER	30%

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

La Ville d'Ajaccio assurera le suivi de la réalisation des outils de communication et la coordination de la diffusion auprès des adhérents des populations.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

FICHE ACTION N° I-5 : SENSIBILISATION AU RISQUE INONDATION DE DIVERS PUBLICS (MAITRISE D'OUVRAGE CAPA)

OBJECTIF

Sensibiliser divers publics (usagers, scolaires, élus, agents des collectivités, etc...) au risque inondation.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif de cette action est de mettre en place des actions de communication auprès de divers publics potentiellement exposés au risque inondation. Il s'agira :

- ◆ de réaliser des supports de communication (plaquettes,...) à destination de divers publics
- ◆ d'organiser des événements en relation avec ce risque majeur (comme celui de la semaine du 10 au 15 octobre 2016).
- ◆ de diffuser des informations sur les sites internet
- ◆ d'organiser des réunions publiques d'information

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du territoire de la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien (CAPA).

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action** : CAPA.
- ◆ **Moyens mobilisés** : Des outils de communication ainsi que des interventions seront confiés à des prestataires spécialisés, mais pourront être également réalisés avec des moyens internes.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2017	2018	2019	2020
Coût prévisionnel des actions et travaux (k€HT)	-	10 k€HT	10 k€HT	10 k€HT

Soit un coût prévisionnel de 30 000 €HT.

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
CAPA	20 %
FEDER	30 %
PAPI	50 %

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

**FICHE ACTION N° I-6 : REVISION ET DIFFUSION DU DICRIM
DE LA VILLE D'AJACCIO**

OBJECTIF

Sensibiliser les populations et riverains à la présence du risque.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Conformément aux articles L 125-2 et R125-9 et suivants du Code de l'environnement, le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** est élaboré dans le cadre du droit à l'information sur les risques majeurs.

Le DICRIM de la Ville d'Ajaccio est actuellement disponible en deux versions : en version papier sous forme d'un livret au format A5 et en version complète dématérialisée, pour une information sur le site de la Ville à l'ensemble des citoyens.
Ces versions ont été réalisées en interne.

Le DICRIM nécessite une révision et une nouvelle mise en page afin d'être le plus pédagogique possible, pour une diffusion au public.

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du territoire

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action** : Ville d'Ajaccio.
- ◆ **Moyens mobilisés** : Réalisation et diffusion du DICRIM par des sociétés spécialisées associées à la Ville d'Ajaccio

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2017	2018	2019	2020
Coût prévisionnel des actions et travaux (k€HT)	-	15 k€HT	5 k€HT	5 k€HT

Soit un coût prévisionnel de 25 000 €HT

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
Ville d'Ajaccio	50%
PAPI	50%

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- ◆ **Responsable de suivi :** Ville d'Ajaccio
- ◆ **Phase de suivi :**
 - Suivi de la prestation et du respect du cahier des charges
 - Suivi du plan de communication associé
 - Suivi de la mise en œuvre de l'action

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

**FICHE ACTION N° 1-7 : ASSISTANCE AUX COMMUNES POUR LA REALISATION DE LEUR PCS –
PREMIERES REFLEXIONS SUR LE PICS
(MAITRISE D'OUVRAGE CAPA)**

OBJECTIF

Dans l'objectif d'aider les communes de la CAPA à mieux gérer la crise ainsi que de s'intégrer au dispositif ORSEC préfectoral, il est proposé de les assister pour la réalisation de leur document-cadre de gestion de crise.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les communes qui sont soumises à un PPRN (risque majeur naturel) approuvé ou bien à un PPI (risque majeur technologique) doivent disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de gérer la crise en cas de survenue d'un évènement. La réalisation du DICRIM – document d'information communal sur les risques majeurs va de pair. Par ailleurs, la réalisation de ce document-cadre est encouragé pour les communes soumises à un risque majeur, ce qui est le cas de l'ensemble des communes de la CAPA (cela concerne 6 communes). Une réflexion sur une mutualisation des secours en cas de crise, qui pourrait se traduire par la réalisation d'un plan intercommunal de sauvegarde, pourra également être engagée.

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble des communes de la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action :** CAPA.
- ◆ **Moyens mobilisés :** Une assistance à maîtrise d'ouvrage, disposant de compétences en matière de gestion de crise et gestion des risques majeurs est nécessaire afin d'accompagner l'intercommunalité dans la démarche d'élaboration des DICRIM, PCS et de conduire les premières réflexions sur le PICS.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2017	2018	2019	2020
Coût prévisionnel des actions et travaux (k€HT)	-	25 k€HT	25 k€HT	-

Soit un coût prévisionnel de 50 000 €HT.

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
CAPA	100%

AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

FICHE ACTION N° II-1 : DEPLOIEMENT D'UNE PLATEFORME COLLABORATIVE « RISQUE INONDATION »

OBJECTIF

Prévoir et anticiper une crue et une inondation sur l'ensemble du territoire Ajaccien.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans ce projet, il est prévu de créer une plateforme pour la gestion du risque inondation. Cette plateforme intégrera de nombreuses et diverses sources de données et après analyse proposera des scénarii permettant une visualisation / modélisation des événements climatiques.

Il s'agit d'un outil de gouvernance pour prévenir et gérer le risque inondation, dont la Commune d'Ajaccio a fondamentalement besoin afin de protéger sa population qui représente près de 25% de la population régionale.

Quelques exemples de données agrégées :

- SIG
- Logiciel
- Capteurs : pluviomètre, pression....
- Données internes : trafic, sécurité des personnes et des biens, approvisionnement en énergie...
- Données externes : vigicrues, météoFrance
- Des données anciennes (cas similaires)...

Ce type de solution interopérable et évolutive permet :

- de suivre l'évolution technologique en permettant l'intégration de nombreux équipements et solutions
- de s'inscrire dans une architecture fonctionnelle partagée entre les différents services en permettant aussi une mutualisation de certains coûts (suppression des millefeuilles technologiques) et un enrichissement des données détenu par la ville
- De bénéficier d'une solution qui peut facilement évoluer et intégrer d'autres fonctionnalités

Le prix d'une plateforme est calculé par rapport à de nombreux critères :

- Le nombre de données à agréger
- Les fonctionnalités visées
- Les équipements et solutions logiciel
- Le stockage et l'accès aux données
- Le développement de l'interface

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du territoire Ajaccien.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action :** Ville d'Ajaccio.
- ◆ **Moyens mobilisés :**
 - Une société spécialisée sera associée à la ville d'Ajaccio

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2017	2018	2019	2020
Coût prévisionnel des actions et travaux (k€HT)	-	334 k€HT	333 k€HT	333 k€HT

Soit un coût prévisionnel de 1 000 000 €HT.

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
Ville d'Ajaccio	20%
PAPI	50%
FEDER	30%

AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

FICHE ACTION N° II-2 : MISE EN OEUVRE D'UNE CARTOGRAPHIE OPERATIONNELLE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

OBJECTIF

Disposer d'une cartographie opérationnelle du volet inondation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour le Poste de Commandement Communal (PCC)

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action devra permettre, à partir d'un support visuel cartographique :

- de classer, comparer et hiérarchiser le risque en fonction des impacts potentiels et déterminer les enjeux exposés.
- de mettre en place des plans d'actions spécifiques pour le gérer au mieux le risque en fonction des ressources disponibles ;
- d'assurer un suivi de la gestion d'un événement en répercutant les actions entreprises et les informations dont dispose la collectivité sur un support visible et accessible par tous.

Cette action favorisera ainsi la prise de décision et l'anticipation.

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du territoire Ajaccien.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action** : Ville d'Ajaccio
- ◆ **Moyens mobilisés** : Un bureau d'études spécialisé sera associée à la ville d'Ajaccio pour réaliser la mise en œuvre d'une cartographie opérationnelle du Plan Communal de Sauvegarde existant.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2017	2018	2019	2020
Coût prévisionnel des actions et travaux (k€HT)	-	12 k€HT	25 k€HT	13 k€HT

Soit un coût prévisionnel de 50 000 €HT

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
Ville d'Ajaccio	100%

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

La ville d'Ajaccio assurera le suivi du bureau d'études qui sera en charge du développement du Plan Communal de Sauvegarde.

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

**FICHE ACTION N° IV-2 : ETUDES HYDRAULIQUES SUR LE CAVALLU MORTU
ET LE PONTE BONELLO
(MAITRISE D'OUVRAGE CAPA)**

OBJECTIF

Afin de connaître de façon précise l'aléa inondation sur les cours d'eau du Cavallu Mortu et du Ponte Bonello, une étude hydraulique doit être réalisée sur les secteurs à enjeux correspondants. L'objectif est d'intégrer les éléments de connaissance qui seront issus de l'étude hydraulique sur le Cavallu Mortu et le Ponte Bonello dans les documents d'urbanisme.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La connaissance du risque inondation sur les cours d'eau du Cavallu Mortu et du Ponte Bonello est disponible au moyen d'une approche hydrogéomorphologique ayant conduit à l'élaboration d'un atlas des zones inondables (il est à noter qu'une partie du Ponte Bonello est déjà couverte par le PPRI existant de la Gravona). Afin de parfaire la connaissance du risque inondation et de définir précisément l'aléa correspondant, une étude hydraulique sur les secteurs à enjeux correspondants doit être réalisée.

TERRITOIRE CONCERNE

Communes riveraines du Ponte Bonello et du Cavallu Mortu : Ajaccio, Afa, Appietto, Alata et Sarrola-Carcopino.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action** : CAPA.
- ◆ **Moyens mobilisés** : Une assistance à maîtrise d'ouvrage est nécessaire afin de conduire les deux études hydrauliques sur les secteurs à enjeux du Ponte Bonello et du Cavallu Mortu.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2017	2018	2019	2020
Coût prévisionnel des actions et travaux (k€HT)	-	40 k€HT	40 k€HT	-

Soit un coût prévisionnel de 80 000 €HT.

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
CAPA	20%
PAPI	50%
FEDER	30%

AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES

**FICHE ACTION N° V-1 : ETUDES PREALABLES AUX TRAVAUX DU « REMBLAI DE LA STATION D'EPURATION »
(MAITRISE D'OUVRAGE CAPA)**

OBJECTIF

Etudes préalables aux travaux du remblai de la Station d'Épuration (Step).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Plan de Prévention des risques établi sur le ruisseau de la Gravona a mis en évidence quelques actions de sécurisation des ouvrages en remblai présents dans la plaine qui sert de zone d'expansion des crues. L'étude particulière sur le site actuel de la STEP a mis en évidence le rôle important de ce remblai en cas de crue majeure. L'objectif de l'étude sera de proposer les travaux à mettre en œuvre pour sécuriser l'ouvrage actuel, elle proposera notamment un cote sécuritaire et éventuellement un déversoir de sécurité permettant de contrôler les écoulements vers les zones de la STEP et des infrastructures aéroportuaires.

TERRITOIRE CONCERNE

Plaine de la Gravona

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action :** CAPA
- ◆ **Moyens mobilisés :** Réalisation d'études de projet en concertation étroite avec les services de l'Etat et les partenaires financiers. Nomination d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage et d'un maître d'œuvre avant choix des entreprises.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2018	2019	2020
Coût prévisionnel des actions et travaux (k€HT)	250 k€HT	-	-

Coût prévisionnel de 250 000 €HT

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
CAPA	20%
PAPI	50%
FEDER	30%

AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES

FICHE ACTION N° V-2 : ETUDES PREALABLES AUX TRAVAUX DE MISE EN ŒUVRE DE LA DIGUE « CCM » (MAITRISE D'OUVRAGE CAPA)

OBJECTIF

Etudes préalables aux travaux de mise en œuvre de la digue de la Plateforme Aéroportuaire de Campo Dell'Oro (digue de la Compagnie Corse Méditerranée CCM).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Plan de Prévention des risques établi sur le ruisseau de la Gravona a mis en évidence quelques actions de sécurisation des ouvrages en remblai présents dans la plaine qui sert de zone d'expansion des crues. Une des prescriptions était la mise en place d'une digue le long des hangars de CCM ainsi que d'ouvrages hydrauliques de décharge en cas de déversements.

TERRITOIRE CONCERNE

Plaine de la Gravona.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action** : CAPA
- ◆ **Moyens mobilisés** : Réalisation d'études de projet en concertation étroite avec les services de l'Etat et les partenaires financiers. Nomination d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage et d'un maître d'œuvre avant choix des entreprises.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2018	2019	2020
Coût prévisionnel des actions et travaux (k€HT)	670 k€HT	-	-

Soit un coût prévisionnel de 670 000 €HT

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
CAPA	20%
PAPI	50%
FEDER	30%

AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES

**FICHE ACTION N° V-3 : ETUDE DU POTENTIEL D'INONDABILITE ET DE SURINONDABILITE DE ZONES D'EXPANSION DE CRUES EN TERRAIN AGRICOLE OU NATUREL.
(MAITRISE D'OUVRAGE CAPA)**

OBJECTIF

Dans l'objectif de contenir des crues en amont de zones à enjeux du territoire communautaire, il est proposé d'étudier la mise en place ainsi que le potentiel de zones d'expansion de crues en terrain agricole ou naturel.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le territoire de la communauté d'agglomération du pays Ajaccien comprend des secteurs à enjeux qui sont sensibles au risque inondation, comme la zone d'activités de Campo, ou bien les quartiers des Cannes et des Salines. Afin d'atténuer la portée des dommages qui pourraient survenir, aux personnes et aux biens de ces secteurs, à la suite d'un événement pluvieux majeur et bénéficier ainsi d'actions de résilience du territoire en favorisant le ralentissement des écoulements, il est proposé d'étudier la création de zones d'expansion de crues en terrain agricole ou bien naturel. Le potentiel d'inondabilité et de surinondabilité (création d'aménagement spécifique) de ces zones sera également étudié », dans le cadre d'une étude complémentaire ultérieure

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du territoire communautaire.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action :** CAPA.
- ◆ **Moyens mobilisés :** Une assistance à maîtrise d'ouvrage est nécessaire afin de conduire l'étude d'identification des ZEC sur l'ensemble du territoire communautaire.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2017	2018	2019	2020
Coût prévisionnel des actions	-	60 k€HT	-	-

Soit un coût prévisionnel de 60 000 €HT.

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
CAPA	20%
FEDER	30%
PAPI	50%

AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES

FICHE ACTION N° V-4 : EFFETS DE L'EROSION COTIERE SUR LE MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA PLAGE SAINT FRANÇOIS

OBJECTIF

Préservation des biens et des personnes présents en surplomb de la plage Saint François (infrastructures, bâtiments publics et d'habitation)

DESCRIPTION DE L'ACTION

Phase 1 : Mise à jour du « diagnostic » hydrosédimentaire du dossier BCEOM (2006)

- Trait de côte récents (missions aériennes et photos IGN après 2002)
- Analyse de la topo-bathymétrie et évolution récente des fonds, y/c tempêtes récentes
- Analyses granulométriques à refaire sur 3 profils.
- Calculs de franchissements significatifs observés sur le front de mer.

Phase 2 : Diagnostic du mur de soutènement de la plage sur la base d'une reconnaissance réalisée par la méthode VSC (Visite Simplifiée Comparée)

Phase 3 : Proposition de réhabilitation ou remise à niveau (plage et mur), planning de l'opération (études techniques et réglementaires, autorisation) et chiffrage de niveau faisabilité et réunion de présentation des résultats

Prévision budgétaire (de la Citadelle à l'ouest de la pointe de Maestrellu) :

- phase 1 - diagnostic hydro-sédimentaire = 20 K€ HT
- phases 2 et 3 = 25 K€ HT

TERRITOIRE CONCERNE

Plage Saint François - Ajaccio

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action** : Ville d'Ajaccio.
- ◆ **Moyens mobilisés** : Un bureau d'études spécialisé sera associé à la Ville d'Ajaccio

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2017	2018	2019	2020
Coût prévisionnel des actions et travaux (k€HT)	-	20 k€HT	25 k€HT	-

Soit un coût prévisionnel de 45 000 €HT

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
Ville d'Ajaccio	20%
PAPI	50%
FEDER	30%

AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES**FICHE ACTION N° V-5 : ETUDE DE VULNERABILITE DU PATRIMOINE COMMUNAL****OBJECTIF**

Réduction de vulnérabilité du patrimoine communal

DESCRIPTION DE L'ACTION

Réalisation d'une étude de vulnérabilité du patrimoine communal :
- Routes, infrastructures et ouvrages,
- Diagnostics de vulnérabilité des bâtiments communaux,
Modélisation et intégration des données dans la plateforme collaborative « Risque inondation » (Projet Axe 2)

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du territoire Ajaccien.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action** : Ville d'Ajaccio.
- ◆ **Moyens mobilisés** : Réalisation de l'étude par un bureau d'études spécialisé.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2017	2018	2019	2020
Coût prévisionnel des actions et travaux (k€HT)	-	188 k€HT	187 k€HT	187 k€HT

Soit un coût prévisionnel de 500 000 €HT

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
Ville d'Ajaccio	20%
PAPI	50%
Autres	30%

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

La ville d'Ajaccio assurera le suivi de l'action.



AXE 6 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
FICHE ACTION N° VI-1- 08.10 PÉRALDI

OBJECTIF

Etude de prévention et travaux de ralentissement des écoulements concernant la création du bassin de rétention de Péraldi. **Période de retour de protection T=25 ans**

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le bassin de rétention de Péraldi permettra de stocker non seulement les apports du ruisseau de l'Arbitrone mais aussi à terme de reprendre une partie des apports du ruisseau des Moulins Blancs. Il aura donc un rôle important pour l'écrêtement des débits de pointe vers le quartier des Cannes et ce, jusqu'à une occurrence 25 ans. En effet, une déviation des apports issus du bassin versant des Moulins Blancs viendra alimenter l'ouvrage et donc soulager la partie avale du réseau des Moulins Blancs actuellement largement sous dimensionnée.

TERRITOIRE CONCERNE

Quartier des Cannes.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action** : Ville d'Ajaccio.
- ◆ **Moyens mobilisés** : Nomination d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage et d'un maître d'œuvre avant choix des entreprises.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2017	2018	2019	2020
Coût prévisionnel des actions et travaux (k€HT)	1 800 K€HT	200 k€HT	2 996.3 k€HT	2 996,3 k€HT

Soit un coût prévisionnel 7 992 600 €HT

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
Ville d'Ajaccio	20%
PAPI	11%
FEDER	42%
CD2A	11%
CTC	14%
ANRU	2%

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

FICHE ACTION N° VI-4 : CREATION DU BASSIN DE RETENTION D'ALZO DI LEVA 3

OBJECTIF

Etude de prévention et travaux de ralentissement des écoulements concernant la création du bassin de rétention d'Alzo di Leva 3. **Protection de période de retour de protection 25 ans.**

DESCRIPTION DE L'ACTION

Complément indispensable aux deux premiers ouvrages prévus dans ce secteur, il se trouve dans le bassin versant des Cannes (branche Arbajola). Cet ouvrage s'est rendu nécessaire suite à l'acquisition par la ville d'une parcelle en zone d'aléas forts et très forts et qui a mené une étude d'opportunité pour vérifier l'impact et la faisabilité d'un tel ouvrage sur la réduction des débits vers la zone habitée en aval. L'étude d'opportunité a conclu à une amélioration globale et à la réduction des débits de pointe vers l'aval.

TERRITOIRE CONCERNE

Bassin versant des Cannes.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action** : Ville d'Ajaccio.
- ◆ **Moyens mobilisés** : Nomination d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage et d'un maître d'œuvre avant choix des entreprises.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2017	2018	2019	2020
Coût prévisionnel des actions et travaux (k€HT)	-	42,2 k€HT	1 700 k€HT	1 700 k€HT

Coût prévisionnel de 3 442 175 €HT.

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
Ville d'Ajaccio	20%
PAPI	20%
FEDER	45%
CTC	15%

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- ◆ **Responsable de suivi :** Ville d'Ajaccio
- ◆ **Phase de suivi :**
 - Suivi de la prestation et du respect du cahier des charges
 - Suivi du plan de communication associé
 - Suivi de la mise en œuvre de l'action
- ◆ **Source de vérification:** Dossiers marchés étude et travaux; certificats de paiement ; PV de réception des travaux sans réserve.

AXE 6 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
FICHE ACTION N° VI-6- 08.25 BASSIN DE RETENTION DU FINOSELLO

OBJECTIF

Etude de prévention et travaux de ralentissement des écoulements concernant la création du bassin de rétention du Finosello de 3 000 m³. **Période de retour de protection T=25 ans.**

DESCRIPTION DE L'ACTION

D'un volume de 3 000 m³, le bassin de régulation jouera un double rôle de régulation hydraulique et de plateau sportif.

Il recevra les eaux du collège, et celles des apports latéraux comprenant les fonds amont et la contre allée de la rocade Ouest. La détermination du volume a été définie pour apporter une protection globale sur l'ensemble du bassin versant des Salines et ainsi garantir un niveau de protection décennal sur l'émissaire. Pour atteindre cet objectif la régulation a été volontairement portée à un débit de fuite de 50l/s.

TERRITOIRE CONCERNE

Quartier des Salines.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action** : Ville d'Ajaccio.
- ◆ **Moyens mobilisés** : Nomination d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage et d'un maître d'œuvre avant choix des entreprises.

ECHEANCIER

Réceptionné le 21 décembre 2015

Cout total : 1 238 048 €HT

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
Ville d'Ajaccio	20%
PAPI	12%
Conseil Général	12%
FEDER	41%
CTC	12%
ANRU	3%

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- ◆ **Responsable de suivi :** Ville d'Ajaccio
- ◆ **Phase de suivi :**
 - Suivi de la prestation et du respect du cahier des charges
 - Suivi du plan de communication associé
 - Suivi de la mise en œuvre de l'action
- ◆ **Source de vérification:** Dossiers marchés étude et travaux; certificats de paiement ; PV de réception des travaux sans réserve.

AXE 6 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES

FICHE ACTION N° VI-7 : TRAVAUX RELATIFS AUX AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES SUR LES TERRAINS DE SAINT JOSEPH (MAITRISE D'OUVRAGE CAPA)

OBJECTIF

Suite à la réalisation d'une étude préalable, la CAPA souhaite initier des travaux sur les terrains de Saint Joseph permettant de réduire la vulnérabilité des biens et des activités dans cette zone stratégique exposée. Des aménagements spécifiques sont donc à engager afin de réduire le risque inondation sur le secteur.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En l'état actuel des connaissances, trois interventions sont particulièrement envisagées :

- « Désimperméabilisation » de la dalle en béton dans la partie basse des terrains afin de favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol ;
- Destruction du mur longitudinal près de l'entrée des terrains qui joue un rôle de verrou hydraulique et freine l'écoulement des eaux ;
- Requalification de l'exutoire existant, dont le conduit passe sous la RT 21, afin d'améliorer le fonctionnement hydraulique et ainsi préserver les capacités d'écoulement en aval des terrains.

L'Analyse Coûts Bénéfices permettra de mesurer, sur la durée, l'écart entre les bénéfices attendus de ces travaux et les coûts de leur mise en œuvre.

TERRITOIRE CONCERNE

Commune d'Ajaccio.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action :** CAPA
- ◆ **Moyens mobilisés :** Des prestataires spécialisés seront mobilisés afin de mettre en œuvre les différents travaux.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2018	2019	2020
Coût prévisionnel des actions	937.5 K€ HT	937.5 K€ HT	-

Soit un coût prévisionnel de 1 875 000 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
CAPA	20 %
PAPI	50 %
FEDER	30 %

AXE 6 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES

FICHE ACTION N° VI-8 : ETUDES PREALABLES A DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES EN VUE DE LA PREVENTION DU RISQUE INONDATION DANS DES SECTEURS STRATEGIQUES (MAITRISE D'OUVRAGE CAPA)

OBJECTIF

Il est essentiel de diminuer les dommages potentiels en réduisant la vulnérabilité des biens et des activités dans des zones stratégiques exposées. Ainsi la CAPA souhaite initier des études préalables dans l'optique d'accompagner une urbanisation maîtrisée dans des secteurs denses et vulnérables sur la commune d'Ajaccio.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Trois secteurs sont particulièrement ciblés par cette action :

- Les terrains de Saint Joseph, situés au sein d'un futur carrefour d'inter-modalité, doivent être aménagés afin d'améliorer les écoulements hydrauliques et de favoriser la perméabilisation des sols.
- Le ruisseau de l'Arbitrone, en amont du quartier des Cannes / Salines, devrait faire l'objet d'une étude permettant de délimiter l'espace de bon fonctionnement du cours d'eau et de définir des aménagements adaptés.
- Le secteur de Mezzavia, sujet à de nombreuses opérations immobilières, devrait être étudié de manière globale du point de vue hydraulique afin de vérifier l'efficacité des différents équipements en place ou programmés en matière de gestion et de ralentissement des écoulements et des ruissellements.

TERRITOIRE CONCERNE

Commune d'Ajaccio.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action** : CAPA
- ◆ **Moyens mobilisés** : Des prestataires spécialisés seront mobilisés afin de conduire les différentes études.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2017	2018	2019	2020
Coût prévisionnel des actions	-	50 k€HT	50 k€HT	50 k€HT

Soit un coût total de 150 000 €HT.

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
CAPA	20%
PAPI	50%
FEDER	30%

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

FICHE ACTION N° VII-1 : AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES DU VAZZIO

OBJECTIF

Réalisation d'ouvrages de protection et travaux hydrauliques pour une protection de période de retour 25 ans.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Situé dans la zone périphérique de la Commune d'Ajaccio, ce secteur essentiellement industriel a fait l'objet d'études préalables pour la mise en place d'ouvrages hydrauliques de gestion du ruissellement pluvial en vue de protéger la zone aval et la protection de la zone industrielle et des installations sensibles qui s'y trouvent. Ainsi il a été programmé la mise en place d'un volume de régulation de plus de 60 000 m³ et de divers recalibrages permettant de transiter issus notamment des ruisseaux de Salive et du Vazzio.

TERRITOIRE CONCERNE

Zone Industrielle du Vazzio.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action** : Ville d'Ajaccio.
- ◆ **Moyens mobilisés** : Nomination d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage et d'un maître d'œuvre avant choix des entreprises.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2017	2018	2019	2020
Coût prévisionnel des actions et travaux (k€HT)	79 k€HT	1 640 k€HT	1 640 k€HT	1 641 k€HT

Soit un coût prévisionnel de 5 000 000 €HT

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
Ville d'Ajaccio	20%
PAPI	35%
FEDER	30%
CTC	15%

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- ◆ **Responsable de suivi :** Ville d'Ajaccio
- ◆ **Phase de suivi :**
 - Suivi de la prestation et du respect du cahier des charges
 - Suivi du plan de communication associé
 - Suivi de la mise en œuvre de l'action
- ◆ **Source de vérification:** Dossiers marchés étude et travaux; certificats de paiement ; PV de réception des travaux sans réserve.

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
FICHE ACTION N° VII-3- 08.01 PERALDI

OBJECTIF

Gestion optimisée des évènements pluviaux de période de retour 25 ans.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Travaux hydrauliques :

- Tronçon de réseau pluvial sortant du bassin d'Alzo di Leva (cadre 2mLx1.4mh).
- Refonte complète du réseau enterré issu du sous bassin versant des Moulins Blancs pour un objectif de période de retour 25 ans. Il s'agit d'un cadre 2mLx1.4mh.

TERRITOIRE CONCERNE

Quartier des Cannes.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action** : Ville d'Ajaccio.
- ◆ **Moyens mobilisés** : Nomination d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage et d'un maître d'œuvre avant choix des entreprises.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2017	2018	2019
Coût prévisionnel des actions et travaux (€HT)	142.5 K€HT	-	-

Soit un coût réalisé de 142 525 €HT.

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
Ville d'Ajaccio	20%
FEDER	30%
PAPI	35%
CTC	15%

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- ◆ **Responsable de suivi :** Ville d'Ajaccio
- ◆ **Phase de suivi :**
 - Suivi de la prestation et du respect du cahier des charges
 - Suivi du plan de communication associé
 - Suivi de la mise en œuvre de l'action
- ◆ **Source de vérification:** Dossiers marchés étude et travaux; certificats de paiement ; PV de réception des travaux sans réserve.

PROCEDURES ADMINISTRATIVES

- ◆ **Types de procédures :** Néant
- ◆ **Date de dépôt du dossier :**
- ◆ **Autorisation administrative :**

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
FICHE ACTION N° VII-3- 08.04 PERETTI

OBJECTIF

Gestion optimisée des évènements pluviaux de période de retour 25 ans.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les travaux hydrauliques de réseaux d'eaux pluviales concernent la pose d'un collecteur de diamètre 1000 mm sur une longueur de 150 m.

TERRITOIRE CONCERNE

Quartier des Cannes.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action** : Ville d'Ajaccio.
- ◆ **Moyens mobilisés** : Nomination d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage et d'un maître d'œuvre avant choix des entreprises.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2017	2018	2019
Coût prévisionnel des actions et travaux (k€HT)	205 000 €HT		

Soit un coût prévisionnel de 205 000 €HT.

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
Ville d'Ajaccio	20%
PAPI	35%
FEDER	30%
CTC	15%

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- ◆ **Responsable de suivi** : Ville d'Ajaccio
- ◆ **Phase de suivi** :
 - Suivi de la prestation et du respect du cahier des charges
 - Suivi du plan de communication associé
 - Suivi de la mise en œuvre de l'action
- ◆ **Source de vérification**: Dossiers marchés étude et travaux; certificats de paiement ; PV de réception des travaux sans réserve.

PROCEDURES ADMINISTRATIVES

- ◆ **Types de procédures : Néant**
- ◆ **Date de dépôt du dossier :**
- ◆ **Autorisation administrative :**

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
FICHE ACTION N° VII-3- 08.08 MORO GIAFFERI

OBJECTIF

Gestion optimisée des évènements pluviaux de période de retour 25 ans.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les travaux hydrauliques de réseaux d'eaux pluviales concernent la pose d'un collecteur de diamètre 1 000 mm sur une longueur de 210 m.

TERRITOIRE CONCERNE

Quartier des Cannes.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action** : Ville d'Ajaccio.
- ◆ **Moyens mobilisés** : Nomination d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage et d'un maître d'œuvre avant choix des entreprises.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2017	2018	2019
Coût prévisionnel des actions et travaux (k€HT)	475 k€HT	-	-

Soit un coût prévisionnel de 475 000 €HT.

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
Ville d'Ajaccio	20%
PAPI	35%
FEDER	30%
CTC	15%

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- ◆ **Responsable de suivi** : Ville d'Ajaccio
- ◆ **Phase de suivi** :
 - Suivi de la prestation et du respect du cahier des charges
 - Suivi du plan de communication associé
 - Suivi de la mise en œuvre de l'action
- ◆ **Source de vérification**: Dossiers marchés étude et travaux; certificats de paiement ; PV de réception des travaux sans réserve.

PROCEDURES ADMINISTRATIVES

- ◆ **Types de procédures : Néant**
- ◆ **Date de dépôt du dossier :**
- ◆ **Autorisation administrative :**

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
FICHE ACTION N° VII-3-08.11 RUE PIETRI

OBJECTIF

Gestion optimisée des événements pluviaux de période de retour 25 ans.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les travaux hydrauliques de réseaux d'eaux pluviales concernent la pose d'un collecteur de diamètre 600 mm alimentant le structurant de la rue Jean Lluís et récupérant notamment la partie basse du Chemin de Candia.

TERRITOIRE CONCERNE

Quartier des Salines.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action** : Ville d'Ajaccio.
- ◆ **Moyens mobilisés** : Nomination d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage et d'un maître d'œuvre avant choix des entreprises.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2017	2018	2019
Coût prévisionnel des actions et travaux (k€HT)	567 k€HT	-	-

Soit un coût prévisionnel de 567 000 €HT.

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
Ville d'Ajaccio	20%
PAPI	35%
FEDER	30%
CTC	15%

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- ◆ **Responsable de suivi :** Ville d'Ajaccio
- ◆ **Phase de suivi :**
 - Suivi de la prestation et du respect du cahier des charges
 - Suivi du plan de communication associé
 - Suivi de la mise en œuvre de l'action
- ◆ **Source de vérification:** Dossiers marchés étude et travaux; certificats de paiement ; PV de réception des travaux sans réserve.

PROCEDURES ADMINISTRATIVES

- ◆ **Types de procédures :** Néant
- ◆ **Date de dépôt du dossier :**
- ◆ **Autorisation administrative :**

**AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
FICHE ACTION N° VII-3- 08.12 RUE TRANSVERSALE PIETRI SUD**

OBJECTIF

Gérer et Evacuer les flux générés par un évènement type « risques majeurs » (Crue de période de retour T=100 ans).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit de la mise en place d'un dispositif d'évacuation des eaux pluviales pour une occurrence centennale depuis la rue Piétri jusqu'à l'exutoire ainsi que d'un ouvrage performant permettant un entonnoement efficace dans ce réseau. Dans la continuité de l'aval, le réseau pluvial sera donc mis à niveau avec un cadre de dimension 2.5mLx1.5mh.

TERRITOIRE CONCERNE

Quartier des Salines.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action** : Ville d'Ajaccio.
- ◆ **Moyens mobilisés** : Nomination d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage et d'un maître d'œuvre avant choix des entreprises.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2017	2018	2019
Coût prévisionnel des actions et travaux (k€HT)	487 k€HT	-	-

Soit un coût prévisionnel de 487 000 €HT.

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
Ville d'Ajaccio	20%
PAPI	35%
FEDER	30%
CTC	15%

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- ◆ **Responsable de suivi :** Ville d'Ajaccio
- ◆ **Phase de suivi :**
 - Suivi de la prestation et du respect du cahier des charges
 - Suivi du plan de communication associé
 - Suivi de la mise en œuvre de l'action
- ◆ **Source de vérification:** Dossiers marchés étude et travaux; certificats de paiement ; PV de réception des travaux sans réserve.

PROCEDURES ADMINISTRATIVES

- ◆ **Types de procédures :** Néant
- ◆ **Date de dépôt du dossier :**
- ◆ **Autorisation administrative :**

**AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
FICHE ACTION N° VII-3- OPERATIONS ANRU PHASE II CANNES**

OBJECTIF

Gestion optimisée des événements pluviaux de période de retour 25 ans dans le quartier des Cannes.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Rue des Primevères (8.02) : Travaux hydrauliques de mise à niveau du réseau pluvial issu du bassin d'Alzo di Leva par une canalisation de diamètre 1200 mm inscrite sous la voirie Primevères Nord.

Chemin Bonardi (8.03) : La création de Bonardi Nord est située dans l'axe d'écoulement des très fortes crues : les travaux hydrauliques consistent en la création d'un réseau pluvial de diamètre 800mm.

Place de Lattre (8.06) : Il s'agit du doublement du ruisseau des Cannes par un canal de gabarit 5.5mLx1.8mh qui répond à l'enjeu de gestion de risque majeur à l'échelle du quartier, en cohérence avec les travaux en aval.

Rue des Cannes (8.09) : Recalibrage du ruisseau des Cannes sera dans la continuité de l'aval, avec une section équivalente de l'ordre de 19 m².

TERRITOIRE CONCERNE

Quartier des Cannes.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action** : Ville d'Ajaccio.
- ◆ **Moyens mobilisés** : Nomination d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage et d'un maître d'œuvre avant choix des entreprises.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2017	2018	2019
Coût prévisionnel des actions et travaux (k€HT)	4 941 k€HT	1 235 k€HT	-

Soit un coût prévisionnel de 6 176 190 €HT.

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
Ville d'Ajaccio	20%
PAPI	35%
FEDER	30%
CTC	15%

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
FICHE ACTION N° VII-3- OPERATIONS ANRU PHASE II SALINES

OBJECTIF

Gestion optimisée des évènements pluviaux de période de retour 25 ans dans le quartier des Salines.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Rues Transversales Piétri Nord (8.23) : Aménagement du réseau pluvial structurant avec un cadre de dimension 1,5mLx1mh depuis la rue Piétri jusqu'au Chemin de Candia. La mise à niveau de cet axe permettra la collecte des eaux de ruissellement du secteur Candia et notamment de la future ZAC des Salines.

VRD2 (8.30) : Il s'agit de la création collecteur pluvial (D400 mm) qui permettra la gestion des épisodes courants (période de retour >25 ans).

VRD4 (8.32) Il s'agit de la création collecteur pluvial (D400 mm) qui permettra la gestion des épisodes courants (période de retour >25 ans).

VRD6 (8.36) : Il s'agit de la mise à niveau du pluvial (D1200 mm) qui permettra la gestion des épisodes courants (période de retour >25 ans) sur ce tronçon structurant issu du bassin de Finosello à construire.

TERRITOIRE CONCERNE

Quartier des Salines.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action** : Ville d'Ajaccio.
- ◆ **Moyens mobilisés** : Nomination d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage et d'un maître d'œuvre avant choix des entreprises.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2017	2018	2019
Coût prévisionnel des actions et travaux (k€HT)	1 095	273 k€HT	-

Soit un coût prévisionnel de 1 368 €HT.

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
Ville d'Ajaccio	20%
PAPI	35%
FEDER	30%
CTC	15%

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
FICHE ACTION N° VII-3- 08.24 – 3 EXUTOIRES

OBJECTIF

Conformément aux objectifs généraux du schéma fonctionnel de réaménagement hydraulique, l'objectif de l'opération sur la partie aval du Canal des Cannes et des réseaux d'évacuation des eaux pluviales des Salines est de disposer d'une capacité d'écoulement se rapprochant de la capacité des débits de pointe non écrêtés des crues « risques majeurs ». (**Crue Centennale**)

DESCRIPTION DE L'ACTION

Exutoire des Cannes : Les travaux sur la partie aval consistent à la reprise d'une section homogène, enterrée mobilisant deux ouvrages cadres de 5.5mLx1.8mh en parallèle.

Exutoire des Salines Jean Lluís : Il s'agit de la mise en place d'un cadre de 2mlx1.5mh de capacité maximale 7 m3/s.

Exutoire des Salines Maréchal Juin : Il s'agit de la reprise sous l'ancienne voie ferrée sur une longueur de 10 ml par un cadre de 2,5 mL x 1,5 mh entre le Cours Prince impérial et la rue Piétri, du remplacement du cadre existant 1 mL x 1 mh par un cadre 2,5 mL x 1,5 mh en parallèle à la buse 1200 mm existante qui sera conservée.

TERRITOIRE CONCERNE

Quartier des Cannes et des Salines.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action** : Ville d'Ajaccio.
- ◆ **Moyens mobilisés** : Nomination d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage et d'un maître d'œuvre avant choix des entreprises.

ECHEANCIER

Réceptionné le 1er septembre 2015 pour le lot 1 et le 22 octobre 2015 pour le lot 2

Cout TOTAL : 8 881 782 €HT

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
Ville d'Ajaccio	20 %
PAPI	13 %
FEDER	46 %
ANRU	9 %
CTC	13 %

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- ◆ **Responsable de suivi :** Ville d'Ajaccio
- ◆ **Phase de suivi :**
 - Suivi de la prestation et du respect du cahier des charges
 - Suivi du plan de communication associé
 - Suivi de la mise en œuvre de l'action
- ◆ **Source de vérification:** Dossiers marchés étude et travaux; certificats de paiement ; PV de réception des travaux sans réserve.

PROCEDURES ADMINISTRATIVES

- ◆ **Types de procédures :** Loi sur l'Eau – Etude d'impact – Dossier d'incidences Natura 2000
- ◆ **Date de dépôt du dossier :** 18 septembre 2012
- ◆ **Autorisation administrative :**

PROCEDURES ADMINISTRATIVES

- ◆ **Types de procédures :** Loi sur l'Eau
- ◆ **Date de dépôt du dossier :**
- ◆ **Autorisation administrative :** Arrêté Préfectoral n°2011083-0004 du 24/03/2011

**AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
FICHE ACTION N° VII-3- 08.26-1 BASSIN DE RETENTION D'ALZO DI LEVA**

OBJECTIF

Etude de prévention et travaux de ralentissement des écoulements concernant la création du bassin de rétention d'Alzo di Leva de 15 000 m³. **Période de retour de protection T=25 ans**

DESCRIPTION DE L'ACTION

Bassin d'une capacité prévisionnelle de 15 000 m³ de part et d'autre de la rue A.Peretti Ce bassin contribue également au traitement des espaces du quartier des Cannes.

Son aménagement paysager complète la « coulée verte » amorcée avec les jardins familiaux.

Il s'agit du bassin de rétention situé à l'Ouest de la rue A.Peretti.

TERRITOIRE CONCERNE

Quartier des Cannes.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action** : Ville d'Ajaccio.
- ◆ **Moyens mobilisés** : Nomination d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage et d'un maître d'œuvre avant choix des entreprises.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2018	2019	2020
Coût prévisionnel des actions et travaux (k€HT)	701,17 k€HT	2 000 k€HT	2 000 k€HT

Soit un coût prévisionnel de 4 701 170 €HT.

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
Ville d'Ajaccio	20%
PAPI	22%
FEDER	36%
CD2A	7%
CTC	15%
ANRU	0.7%

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- ◆ **Responsable de suivi** : Ville d'Ajaccio
- ◆ **Phase de suivi** :
 - Suivi de la prestation et du respect du cahier des charges
 - Suivi du plan de communication associé
 - Suivi de la mise en œuvre de l'action

- ◆ **Source de vérification:** Dossiers marchés étude et travaux; certificats de paiement ; PV de réception des travaux sans réserve.

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

FICHE ACTION N° VII-4 : TRAVAUX DU REMBLAI DE LA STATION D'EPURATION (MAITRISE D'OUVRAGE CAPA)

OBJECTIF

Travaux de sécurisation du remblai de la Station d'Épuration (Travaux suite aux études de la fiche action V-1). **Protection centennale.**

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Plan de Prévention des risques établi sur le ruisseau de la Gravone a mis en évidence quelques actions de sécurisation des ouvrages en remblai présents dans la plaine qui sert de zone d'expansion des crues. L'étude particulière sur le site actuel de la STEP a mis en évidence le rôle important de ce remblai en cas de crue majeure. Il s'agit de réaliser les travaux proposés dans la fiche action V-1 pour sécuriser l'ouvrage actuel.

TERRITOIRE CONCERNE

Plaine de la Gravone.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action** : CAPA
- ◆ **Moyens mobilisés** : Nomination d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage et d'un maître d'œuvre avant choix des entreprises

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2018	2019	2020
Coût prévisionnel des actions et travaux (k€HT)	500 k€HT	1 000 k€HT	1 000 k€HT

Soit un coût prévisionnel de 2 500 000 €HT.

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
CAPA	20%
PAPI	30%
FEDER	35%
FEDER ou PEI	15%

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- ◆ **Responsable de suivi :** CAPA
- ◆ **Phase de suivi :**
 - Suivi de la prestation et du respect du cahier des charges
 - Suivi du plan de communication associé
 - Suivi de la mise en œuvre de l'action
- ◆ **Source de vérification:** Dossiers marchés étude et travaux; certificats de paiement ; PV de réception des travaux sans réserve.

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

FICHE ACTION N° VII-5 : TRAVAUX DE MISE EN ŒUVRE DE LA DIGUE « CCM » (MAITRISE D'OUVRAGE CAPA)

OBJECTIF

Travaux de mise en œuvre de la digue de la Plateforme Aéroportuaire de Campo Dell'Oro (digue de la Compagnie Corse Méditerranée CCM). (Travaux suite aux études de la fiche action V-2). **Protection de 100 à 250 ans.**

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit de réaliser les travaux proposés à l'issue de l'action V-2. Le Plan de Prévention des risques établi sur le ruisseau de la Gravone a mis en évidence quelques actions de sécurisation des ouvrages en remblai présents dans la plaine qui sert de zone d'expansion des crues. Une des prescriptions était la mise en place d'une digue le long des hangars de CCM ainsi que d'ouvrages hydrauliques de décharge en cas de déversements.

TERRITOIRE CONCERNE

Plaine de la Gravone.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- ◆ **Maître d'ouvrage de l'action** : CAPA
- ◆ **Moyens mobilisés** : Nomination d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage et d'un maître d'œuvre avant choix des entreprises

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2018	2019	2020
Coût prévisionnel des actions et travaux (k€HT)	700 k€HT	3 000 k€HT	3 000 k€HT

Soit un coût prévisionnel de 6 700 000 €HT.

PLAN DE FINANCEMENT

	Pourcentage %
CAPA	20%
PAPI	30%
FEDER	35%
CTC	15%

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- ◆ **Responsable de suivi : CAPA**
- ◆ **Phase de suivi :**
 - Suivi de la prestation et du respect du cahier des charges
 - Suivi du plan de communication associé
 - Suivi de la mise en œuvre de l'action

Source de vérification: Dossiers marchés étude et travaux; certificats de paiement ; PV de réception des travaux sans réserve.

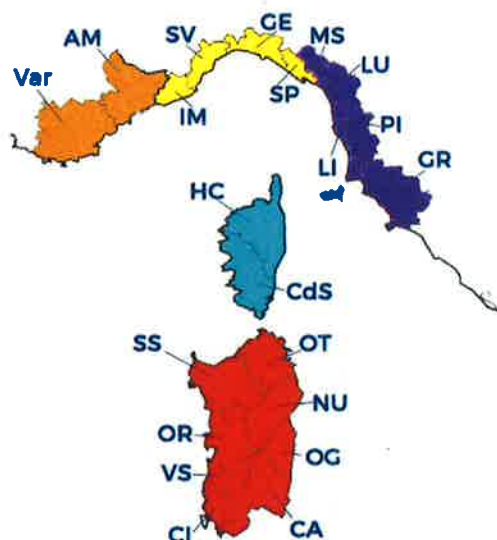


Fiches descriptives des projets PROTERINA-3 Evolution et ADAPT

Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020

<http://www.interreg-maritime.eu/>

Zone de Coopération



Le Programme Interreg Maritime 2014-2020 soutient la coopération entre les territoires des deux États membres la France et l'Italie. Comme lors de la précédente programmation (2007-2013), la Corse, la Sardaigne, la Ligurie et les cinq provinces de la côte de la Toscane, auxquelles se sont ajoutées deux départements français de la région PACA : les Alpes-Maritimes et le Var.

Projet PROTERINA-3Evolution

Unique Projet Stratégique intégré thématique sur le risque inondation approuvé sur l'Axe 2 « Environnement, culture et gestion des risques » par le Comité de Suivi du Programme Italie France Maritime en juillet 2016.

Objectif : Renforcer la capacité de réponse du territoire face au risque inondation et augmenter la capacité transfrontalière d'adaptation au changement climatique par le développement d'une conscience collective du risque inondation et de communautés de résilience. Ce projet bénéficiera aux administrations et collectivités compétentes dans les champs de la sécurité civile et du cycle de l'eau, aux organisations en charge de la prévision météorologique et aux citoyens.



La coopération au cœur de la Méditerranée

Partenaire Commune d'Ajaccio

Activités qui seront mises en œuvre par la Commune d'Ajaccio sur PROTERINA-3Evolution

- * Acquisition d'équipements pour le Poste de Commandement afin de garantir la communication et l'information des populations en cas de crise
 - Installation de deux groupes électrogènes pour les bâtiments des Services Techniques et du Service de l'Information afin de garantir l'autonomie énergétique du PCS et d'assurer ainsi la communication et l'information des populations en cas de crise ;
 - Expérimentation d'un drone professionnel pour la surveillance des ruisseaux et bassins de rétention dans le cadre du dispositif de prévention du risque inondation ;
 - Acquisition de radios et téléphone satellite pour l'amélioration du dispositif de communication et d'information des populations en cas de crise ;
 - Mise en place de caméras de vidéo surveillance sur zones sensibles (ruisseaux, bassins de rétention) qui seront utiles tant dans les phases de prévention que dans le dispositif mis en place en cas de crise.
- * Amélioration de l'alerte et l'information des populations
 - Acquisition d'une prestation permettant la prévision et l'observation de données météorologiques
 - Elaboration d'un plan d'actions pour la mise en place d'une procédure globale et coordonnée d'alerte et d'information
 - Mise en œuvre d'un service d'alerte en masse des populations via SMS et messages vocaux
- * Développement des outils numériques et SIG
 - Développement d'une application de gestion des données du volet inondation du PCS
 - Développement d'une architecture d'analyse et d'exploitation des données pour un système automatique d'alerte.

LE PROJET EUROPEEN ADAPT

ADAPT est un projet complémentaire au projet « PROTERINA 3 EVOLUTION » puisqu'il prévoit l'élaboration d'un plan d'action transfrontalier visant à prévenir et réduire les risques posés par le changement climatique. L'objet est d'agir prioritairement sur la prévention du risque inondation sur la zone de coopération transfrontalière en dotant cette zone d'un plan d'actions conjoint pour la prévention et la réduction du risque inondation.

Afin de satisfaire à l'objectif général du projet ADAPT ainsi qu'à ses engagements dans le cadre de la mise en place d'un plan d'actions transfrontalier pour l'adaptation urbaine au risque inondation, la Ville d'Ajaccio souhaite élaborer son **Profil Climatique**.

En effet, les représentants des communes impliquées dans le cadre du projet dont la délégation de la Ville d'Ajaccio, ont ainsi pu évoquer l'intérêt de s'inscrire dans le cadre de la dynamique suscitée par l'Agenda Urbain pour l'Union Européenne, adopté lors de la réunion des ministres de l'UE en charge des questions urbaines ayant eu lieu le 30 mai 2016 à Amsterdam, aux Pays-Bas.

Cet Agenda, qui est le socle de la démarche engagée par le partenariat du projet ADAPT sur la thématique du changement climatique, offre une nouvelle forme de coopération multi-niveaux, multi-acteurs et multithématiques, dans le but de renforcer la dimension urbaine des politiques de l'UE.

Le projet répond aux défis posés par le changement climatique dans les zones urbaines, qui sont soumises à des pluies soudaines et intenses, phénomènes de plus en plus fréquent sur la zone frontalière qui à cause d'une imperméabilisation excessive des sols des zones urbaines génèrent parfois des épisodes catastrophiques.

Il s'agit d'aider à l'adaptation aux changements climatiques des systèmes urbains de l'espace transfrontalier. ADAPT vise prioritairement à améliorer la gestion du risque inondation par un renforcement des capacités de prévention des acteurs institutionnels transfrontaliers en charge de la gestion de ce risque, notamment à travers la réalisation des actions suivantes :

- La recherche d'une meilleure gestion et d'une meilleure gouvernance du risque au niveau transfrontalier notamment au travers des différents échanges partenariaux qui auront lieu dans le cadre du projet et à son issue, Le renforcement de la communication sur le risque inondation dans la zone de coopération et la recherche d'une plus grande implication de la société civile à l'égard de ce risque.
- La mise en place d'un plan d'actions conjoint et innovant dans l'approche du risque inondation.
- L'expérimentation de systèmes intégrés de gestion et de surveillance qui s'illustrera à travers la mise en œuvre d'actions pilotes locales qui permettront d'améliorer efficacement la résilience du territoire de coopération de la zone transfrontalière.

- Une capitalisation des résultats obtenus suite à la mise en œuvre des actions pilotes, notamment à travers le partage des bonnes pratiques des partenaires impliqués dans le projet et plus largement, de l'ensemble des acteurs du risque et de la société civile intéressé par la démarche entreprise.